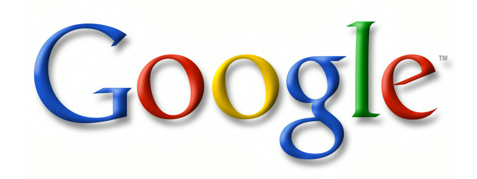



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07029938 7

DISCUSSION AMICALE

SUR

L'ÉTABLISSEMENT ET LA DOCTRINE

DE

L'ÉGLISE ANGLICANE,

ET EN GÉNÉRAL

SUR LA RÉFORMATION.

RÉDIGÉE EN FORME DE LETTRES, ÉCRITES EN 1812 ET 1813.

PAR UN LICENCIÉ DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ DE SORBONNE.

J.-F.-M. le Pappe de Trévern

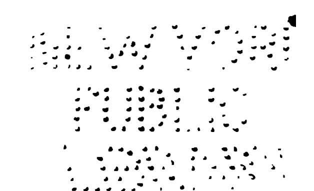
TOME I.

A LONDRES:

De l'Imprimerie de R. Juigné, 17, Margaret-street, Cavendish-square.

SE VEND CHEZ MESSRS. BOSSANGE ET MASSON, 14, GREAT MARLBOROUGH STREET, ET 100, NEW BOND STREET; CARPENTER AND SON, OLD BOND STREET; KEATING, BROWN, ET KEATING, DUKE STREET, GROSVENOR SQUARE; BOOKER, NEW BOND STREET; ET FITZPATRICK, 4, CAPEL STREET, DUBLIN.

1817.



ÉPÎTRE DÉDICATOIRE

Au Clergé de toutes les Communions Protestantes.

MESSIEURS,

JE ne puis consentir à la publicité qu'on demande pour une discussion entreprise et conduite dans le secret de la confiance, sans souhaiter qu'elle vous soit directement adressée. Il me semble juste de la présenter d'abord à ceux de la Réforme qui, avec plus d'intérêt de la connoître, ont aussi plus de lumières pour en décider. Qu'elle aille donc et parvienne où je la désire: qu'elle subisse votre examen, et reçoive de vous son premier jugement. En sollicitant l'indulgence sur les formes trop défectueuses que vous lui trouverez, j'ose provoquer sur le fond votre rigueur la plus impartiale à la fois et la plus absolue. Est-ce présomption de ma part? Non, certes: et jamais on n'a pu redire avec une conviction plus sentie ce mot de l'Apôtre: "Ce n'est

" pas que de nous-mêmes nous soyons capables " de penser quelque chose, comme de nous- " mêmes ; cette capacité (s'il en est ici) nous " vient uniquement de Dieu." Sa vérité me frappe ; je la sens, je la vois : seule, elle fait ma confiance et ma force.

Si vous vouliez, Messieurs, envisager vos premiers Réformateurs, tels qu'ils se sont mutuellement dépeints les uns les autres, vous cesseriez avec nous de les prendre pour des hommes suscités de Dieu pour réparer les ruines de son Eglise; si vous étiez frappés, comme je le suis, de l'énormité de leur schisme, et de la frivolité des motifs qu'ils lui donnèrent, vous mettriez sur-le-champ vos efforts et votre zèle à le terminer : si vous étiez convaincus, comme je le suis, que les dogmes retranchés par eux étoient les dogmes de l'antiquité, il ne vous seroit plus possible de croire qu'en les supprimant ils vous aient rapprochés de la Primitive Eglise, et vous rejeteriez avec moi leurs méprises sur l'ignorance du siècle où ils vécurent. Donnez seulement quelque attention aux preuves que cette discussion vous en offre : pesez-les, je vous prie, avec la candeur que j'ai mise à les rassembler : lisez, ainsi que j'ai écrit, dans le calme, et en présence de Dieu. J'attends cette grâce de vous tous, qui aimez la Religion, et désirez sérieusement le salut. Quant

à ceux qui, malheureusement aveuglés par les préjugés, l'ignorance et les passions, recherchent les jouissances de cette vie, sans s'inquiéter de l'autre, ils ne seroient nullement disposés à m'entendre. Je prie, et n'écris pas encore pour eux.

Vous ne l'ignorez pas, Messieurs ; des hommes très-distingués parmi vous n'ont cessé, depuis la Réforme jusqu'à nos jours, de proclamer à l'univers : " Qu'il ne s'agit entre vous et nous " que de légers abus introduits dans l'Eglise (1) ; " qu'il seroit très-facile de mettre fin à toutes les " disputes (2) ; que si d'une part il est absolu- " ment indispensable pour tous les Chrétiens de " se réunir, il est certain de l'autre que jamais les " Protestans n'y parviendront entre eux, s'ils " ne commencent par se réunir au Siége de " Rome (3) ; qu'il n'est pas un dogme nécessaire " au salut, qui ne soit enseigné par l'Eglise " Romaine ; pas un prescrit par elle qui soit " incompatible avec le salut (4) ; qu'il s'en faut " beaucoup, au jugement de tous les théologiens " instruits, que la distance entre vous et nous soit

---

(1) Confess. d'Ausbourg, Art. 21.
(2) Epît. de Mélanchton à François I.
(3) Grotius, dern. répliq. à Rivet.—Thorndyke on Forbear. p. 33.
(4) Thorndyke, Epit, p. 146.

" aussi grande qu'on le croit vulgairement (1)." Après ces témoignages et beaucoup d'autres semblables, rendus publiquement par vos propres docteurs, permettez que je vous le demande: Que faites-vous en prolongeant un schisme qui, suivant les principes de ces hommes impartiaux et éclairés parmi vous, n'auroit jamais dû commencer; suivant leur conviction et leurs désirs, devroit cesser au plus tôt; et suivant leur avis, ne seroit pas difficile à éteindre? Que faites-vous, dis-je, en le prolongeant? Vous vous rendez complices d'un mal, le plus grand qu'il soit possible à des Chrétiens de commettre; d'un mal que vous n'avez point fait, mais auquel vous prêtez votre ministère; vous l'entretenez, vous le perpétuez autant qu'il est en vous; vous y attachez les peuples par votre exemple; vous y enchaînez les générations par vos talens et même par vos vertus: vous renversez (oh! Messieurs! oh! mes frères! y avez-vous jamais songé?) vous renversez le plan de notre Divin Législateur, qui vouloit l'unité pour son Eglise; vous lui ravissez la preuve la plus touchante, la plus généralement palpable de sa mission céleste; celle qu'il avoit lui-même marquée dans l'unanimité de ses serviteurs (2). En

(1) Déclaration de l'université d'Helmstadt, 1707.

(2) St. Jean ch. 17, v. 21, 23.—Voyez ma seconde lettre.

y substituant les divisions parmi eux, vos ancêtres et vous, qui en continuez l'œuvre, vous avez jeté le trouble, la confusion dans les esprits foibles et superficiels; vous les avez réduits à ne savoir plus de quel côté se tourner, à quelle communion donner la préférence; vous les avez menés ainsi, les uns à l'indifférence, les autres à une incrédulité absolue: de là ce déluge de crimes qui couvrent le monde, et dont vous êtes avec nous les témoins. Vos premiers Réformateurs les avoient bien prévus; ils les avoient annoncés de loin, presqu'aussitôt qu'ils eurent établis les principes dont ils les virent dériver infailliblement sur les générations futures.

En éteignant le schisme au contraire, vous couperiez le mal dans sa racine, vous en arrêteriez les progrès ultérieurs, et sur le champ vous en diminueriez les ravages; vous accompliriez le vœu des hommes les plus religieux, les plus éclairés de la Réforme: ceux qui jusqu'ici se regardoient comme étrangers, se traiteroient désormais en alliés; ils iroient mutuellement au-devant les uns des autres, avec les transports qu'éprouvent des frères à se retrouver après une longue absence. Par vous renaîtroit la joie, la gloire de l'Eglise, qui vous redevroit son ancienne universalité. Le seizième siècle vit vos ancêtres sortir de son sein et le maudire: le

dix-neuvième verroit leurs descendans accourir de toutes parts à cette mère trop long-tems abandonnée, et lui faire oublier, par leur retour, les maux que lui causa leur éloignement. Oh ! l'admirable spectacle que celui de tant d'habiles et zélés ecclésiastiques, opposés jusqu'ici entre eux et avec nous, retournant spontanément à l'unité ! Quelle frappante leçon pour un siècle qui s'obstine à n'en écouter aucune autre ! Quel triomphe pour la religion de Notre Sauveur ! L'éclat de sa Divinité seroit alors irrésistible ; les indifférens, les incrédules viendroient en foule avouer et déposer à ses pieds leur ignorance et leur aveuglement. Est-il une âme honnête, instruite en religion, et par conséquent chrétienne ; est-il un homme occupé de son salut, ami, adorateur de Jésus-Christ, à quelque pays, à quelque communion qu'il appartienne, qui ne sente son cœur s'échauffer à cette idée, s'élever à une si glorieuse espérance, et qui ne brûle de concourir à son accomplissement.

Encore un nouveau rêve, dira-t-on ; et, dans le goût de quelques autres, tout aussi impraticable. —Eh ! comment donc impraticable, quand de toute nécessité il faudroit en venir à le réaliser ? Comment impraticable, quand par la réunion il y a tout à gagner pour l'autre monde, rien à perdre

pour celui-ci ? Et de quel côté viendroient les obstacles insurmontables ? Ce ne sera sûrement pas du vôtre, Messieurs, vous qui, plus capables d'apprécier dans toute leur étendue le devoir et le bien de l'unité, seriez généreusement disposés, je n'en doute pas, à lui sacrifier des avantages passagers, s'il le falloit. Mais au lieu de sacrifices, je verrois plutôt pour vous dans la réunion des avantages même temporels. Je suppose qu'elle vous laissât quelque tems dans vos mêmes emplois ; du moins les exerceriez-vous sur un théâtre plus éminent ; l'estime, la considération dont vous jouissez aujourd'hui, n'en acquerroient que plus de lustre et de relief. Mais tant de titres supprimés par la Réforme, refleuriroient à votre retour ; le choix de l'Eglise vous y appeleroit ; ses préférences seroient naturellement pour les enfans qu'elle auroit eu le bonheur de recouvrer ; et si les grâces, les honneurs manquoient encore à son empressement de vous en revêtir, nos Evêques sauroient bien, à l'exemple de leurs anciens prédécesseurs, descendre de leurs siéges et vous presser d'y monter à leur place.

Je ne saurois non plus prévoir d'obstacles insurmontables de la part des gouvernemens. Je sais que les priviléges réclamés autrefois pour le Souverain Pontife sur le temporel des Rois ont souvent donné de justes causes de jalousie aux puissances.

Mais ces prétentions sur le temporel n'ont jamais été généralement ni réclamées ni reconnues par les Catholiques: elles sont abandonnées dans les lieux même qui les virent naître; elles se sont évanouies, et les craindre aujourd'hui seroit en vérité redouter des phantômes. Nous reconnoissons, il est vrai, une primauté d'honneur et de juridiction qui distingue le successeur de Pierre des successeurs des autres Apôtres, et fait de son siége le centre de tous les siéges. Mais cet ordre hiérarchique et spirituel, absolument étranger dans son objet aux gouvernemens de la terre, et par là même applicable à tous, loin de leur donner de l'ombrage, ne peut que les servir et les fortifier. Que l'on vienne à l'adopter universellement, et par le fait tomberont partout les sectes religieuses, sources trop fécondes de jalousies, de querelles entre les sujets; de troubles, d'agitations, de discordes dans les Empires; et avec l'unité du gouvernement spirituel succéderont l'union des familles, la paix des cités et des campagnes, et cet accord précieux des esprits et des cœurs, qui donnera toujours aux administrations civiles plus de facilités, d'ensemble et d'énergie.

C'est donc de la part des peuples qu'il faudroit s'attendre à une opposition invincible. Je sais combien ils tiennent aux idées dont ils sont

imbus depuis l'enfance. Je sais combien profondément sont entrées dans leur esprit celles qu'on leur inculque depuis si long-tems contre les Catholiques. Je ne me dissimule pas tout ce qu'il vous en coûteroit de peine pour déraciner leurs préjugés, changer leurs sentimens, et amener leurs cœurs à la réconciliation. Je n'y vois malheureusement que trop d'obstacles et de difficultés. Mais que parlons-nous d'obstacles? Et que nous sert de compter les difficultés? Est-il, ou n'est-il pas nécessaire de les surmonter? Voilà le point. Si le schime et le salut alloient ensemble, à la bonne heure; il n'y auroit qu'à nous en tenir à l'état actuel des choses, rester comme nous sommes, et nous sauver de notre mieux chacun de son côté. Mais il en va tout autrement; vous ne l'ignorez pas, Messieurs. Vous connoissez la volonté du Souverain Maître; vous entendez clairement son ordre; impossible de s'y tromper, et de ne pas s'y rendre. Il ne veut point de sectes, point de schisme dans son Eglise; il les maudit, vous en convenez; il faut donc qu'ils disparoissent. Il veut, vous le savez, il commande entre tous les siens l'unité: qu'ils passent donc à l'unité ceux qui veulent être des siens. Il prétend qu'il n'y ait pour la totalité de son troupeau qu'une seule et vaste bergerie: qu'ils s'y réfugient donc, tous ceux qui veulent être comptés

dans le troupeau. Ni vous, ni moi, ni qui que ce soit sur terre ne changera jamais cet ordre. Il nous faut tous nous y conformer ; il n'y a pas à balancer, pas d'autre parti à choisir.

Cette nécessité une fois reconnue, comme elle l'est de nous tous, qu'y a-t-il à faire ? Marcher droit au but, sans compter les embarras, les obstacles : poursuivre courageusement sa route, sans se laisser arrêter par les difficultés. Au reste, je ne les crois pas si terribles qu'on paroît se les figurer. Qu'on fasse entendre aux peuples une instruction différente et vraie ; qu'on leur présente les Catholiques, non tels qu'on les a peints trop souvent, mais tels qu'ils sont ; qu'on leur expose notre croyance, non comme l'on fait d'ordinaire, mais comme nous l'exposons nous-mêmes. Soyez sûrs que les peuples goûteront votre enseignement, qu'ils ne tarderont pas à revenir de leurs préjugés et à s'attacher aux vérités, que vous leur développerez, et avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils se sentiront plus touchés de les avoir jusqu'ici méconnues. En voulez-vous une preuve certaine ? L'expérience nous la fournit. Que de Protestans de tous les rangs, de tous les états, de l'un et de l'autre sexe n'a-t-on pas vus, depuis la Réforme, entreprendre l'examen de la croyance catholique, et finir par l'embrasser ? Je pourrois vous en citer

cent exemples récents, venus à ma connoissance dans les différens pays que j'ai parcourus. Jamais les conversions n'ont été plus fréquentes que de nos jours : jamais on n'a remarqué chez les Protestans plus de dispositions à rentrer dans l'unité catholique. On en trouveroit peut-être la raison dans les excès mêmes de notre siècle : le dégoût, l'horreur qu'en prennent les âmes honnêtes et réfléchies, les portent à chercher les consolations, le repos, dans le sein de l'Eglise Antique.

Aidons à cette heureuse impulsion des cœurs. Essayons de la rendre générale, et de la tourner à une entière réconciliation. C'est à nous, ministres de la parole, Catholiques ou non Catholiques, dans quelque pays, dans quelque communion, sous quelque gouvernement que nous soyons, c'est à nous que cette haute entreprise est plus spécialemeut déléguée. Une secte d'hommes forcenés (n'y auroit-il donc plus de zèle que chez les impies?) a conjuré de nos jours contre le Christ et ses autels : réunissons-nous pour les affermir et les étendre. Oublions entre nous nos querelles passées, les injures faites ou reçues : jetons toutes ces misères au pied de la croix : et de concert rapelons le monde chrétien à l'unité, nous souvenant du précepte

rigoureux, indispensable, qui en a été fait par notre Divin Sauveur, et de son invocation, si mal entendue jusqu'ici par tant de Chrétiens:

" Qu'ils soient UN, *afin que* le monde croie que vous m'avez envoyé !"—*St. Jean, ch.* 17, *v.* 21, 23.

TRÉVERN, Anc. Vic. Gén. de Langres.

LETTRE PREMIERE.

Je suis fort sensible, Monsieur, à la confiance que vous voulez bien me témoigner, en me communiquant, avec les doutes qui vous sont venus sur votre Eglise, le désir qui vous presse de connoître la véritable, et en me priant de vous en faciliter la recherche. J'y répondrai avec tout le zèle dont je puis être capable: vous n'aurez là-dessus rien à désirer en moi, mais beaucoup trop sans doute du côté des lumières et des talens. Mes soins et mes occupations appartiennent à qui me fait l'honneur de les requérir: mon état m'en fait un devoir, et la reconnoissance de toutes les grâces, dont plusieurs de vos compatriotes m'ont comblé autrefois, le change en plaisir à votre égard. Je ne crains de peine dans ce travail que celle que je pourrois vous donner. Les questions de controverse ne sont guère du goût de notre siècle, et leur intérêt s'est perdu par l'indifférence qui domine aujourd'hui sous le beau nom de *libéralité.* Elles vous ont été étrangères jusqu'ici; elles pourroient vous effrayer. Je voudrois donc vous en épargner la discussion. Il me semble que, sans vous y exposer, il suffira de vous raconter comment votre Eglise s'est établie, pour vous convaincre qu'il ne seroit nullement sûr pour vous d'y rester. Un historien célèbre, malheureusement plus infidèle encore, (Burnet.)

Lettre I.

Lettre I. a écrit que l'histoire de la Réformation Anglicane en étoit l'apologie. S'il avoit écrit précisément le contraire, il auroit, à mon avis, rencontré beaucoup plus juste. Vous allez en juger par le récit que je vais vous faire brièvement, et sans le contredire dans les faits, en ne me servant que d'autorités que lui-même auroit admises.

Dix-huit ans s'étoient écoulés depuis le mariage que Henri VIII avoit contracté, sur dispenses accordées en 1509 par Jules II, avec la veuve d'Arthur son frère aîné, Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand, roi d'Espagne. Il en avoit eu plusieurs enfans, dont il ne restoit plus que la Princesse Marie. En 1521 parut à la cour de Catherine la fameuse Anne de Boleyn : elle avoit 20 ans, revenoit de France où elle en avoit passé sept auprès des deux reines successives et de la Duchesse d'Alençon, sœur de François I. Ornée de jeunesse, de beauté et de grâces, elle inspira au roi cette passion funeste qui quelques années plus tard chassa Catherine du trône, y fit monter Anne quelque tems à sa place, puis à l'échafaud, et plongea l'Angleterre dans un schisme qui dure encore.

Dès qu'on eut appris à Rome que Cranmer, successeur de Warham au siége de Cantorbéry, avoit de son autorité annullé le mariage de Catherine, pour faciliter celui du roi avec Anne de Boleyn, le consistoire donna le 24 Mars, 1533, la décision qui confirmoit la validité du premier mariage de Henri avec Catherine, ordonnoit au prince de vivre avec elle, et en cas de refus, décernoit l'excommunication contre lui. A cette nouvelle, le roi indigné résolut de rompre avec la cour de Rome, de soustraire sa personne et ses Etats à la juri-

diction de St. Pierre, dont il avoit lui-même si bien défendu l'autorité et les droits contre Luther. Déjà les esprits avoient été préparés au changement; plusieurs menaces avoient déjà été faites au souverain pontife, plusieurs atteintes mêmes avoient été portées à sa juridiction. Enfin le parlement, reprenant ses séances en Novembre, 1534, s'empare de la juridiction de l'Eglise et la place toute entière sur la couronne par l'acte trop célèbre qui décore le prince du titre fastueux de chef terrestre et suprême de l'Eglise Anglicane. Le roi s'empresse de faire reconnoître sa nouvelle juridiction dans le royaume: il fait dresser une formule de serment que les Evêques, le clergé sont obligés de souscrire: quiconque s'y refuse, ou prétend élever la voix pour la suprématie spirituelle du Pape, est puni de mort. Cromwell, vicaire général de Henri, et délégué par lui pour exercer sa suprématie, parcourt les divers diocèses, suspend durant ses visites diocésaines la juridiction des évêques, qui poussent la lâcheté jusqu'à recevoir des lettres-patentes, par lesquelles ils reconnoissent le prince comme source et origine de toute juridiction, eux-mêmes n'en exerçant qu'une précaire sous le bon plaisir du souverain. (1) La suite de ce règne fut marquée par des actes répétés de juridiction spirituelle, par des suppressions d'abbayes et de monastères, par divers démembremens arbitraires de diocèses, érections de nouveaux siéges, dont les pourvus étoient sacrés et confirmés par lettres-royaux.

Lettre I.

Au reste, tandis que le chef suprême maintenoit le

---

(1) Il faut excepter Fisher, Evêque de Rochester, qui maintint courageusement la foi, et perdit la tête sur l'échafaud.

Lettre I. schisme avec la dernière sévérité, il repoussoit l'hérésie avec une rigueur égale, et en même tems qu'il punissoit de mort les Catholiques qui osoient encore se déclarer pour la chaire de St. Pierre, il condamnoit au feu les disciples de Luther ou de Calvin, qui se mêloient de dogmatiser dans ses Etats. Mais il n'étoit pas difficile de prévoir que le schisme ouvriroit un jour la porte à l'hérésie, et que, l'unité une fois rompue, les innovations accréditées sur le continent finiroient par s'introduire et prendre pied en Angleterre.

Henri avoit à peine fermé les yeux, que le Duc de Somerset prit la tutelle de son neveu Edward VI, et l'administration du royaume, à la tête du conseil de régence, sous le nom de protecteur. Il étoit Zuinglien dans le cœur, et avoit pour homme de confiance l'archevêque Cranmer qui, n'ayant plus de raison de dissimuler, leva bientôt le masque, et entra hautement dans les vues du régent. L'archevêque aspiroit à faire accréditer enfin son mariage que jusqu'alors il avoit été forcé de tenir clandestin. Le protecteur en vouloit aux dépouilles de l'Eglise : beaucoup d'autres espéroient les partager avec lui : la Réforme seule pouvoit les servir tous à leur gré : elle fut donc décidée. Le Duc de Somerset commence par faire proclamer son neveu chef suprême au spirituel et au temporel, puis oblige les évêques de prendre des commissions révocables à la volonté du roi, nomme des commissaires pour faire la visite des diocèses, et cependant suspend l'exercice de toute autorité épiscopale ; annonce par un édit qu'un recueil des articles de la foi se prépare au conseil, qu'il ne tardera guères de paroître, qu'on ait d'avance à se disposer à le recevoir avec soumission : et en at-

tendant, il fait défense à tout ecclésiastique de prêcher Lettre I.
dans quelque assemblée que ce soit. Déjà avoient été appelés pour travailler à l'œuvre de la réforme, Pierre martyr et Ochin son compagnon, tous deux religieux Italiens, qui comme la plupart des réformateurs avoient quitté l'état monastique pour embrasser celui du mariage. L'ouvrage annoncé parut enfin. Il enlevoit au culte ses formes antiques, aux cérémonies leur majesté. La confession, les œuvres satisfactoires, le purgatoire, la prière pour les morts, l'invocation des saints, l'honneur rendu aux reliques, aux images, à la croix sont abolis: le rituel, la liturgie, la messe avec on sacrifice, la présence réelle avec la transubstantiation, rien ne s'en sauve, et l'Angleterre s'étonne de se voir tout à coup Calviniste.

Mais à cette fois le ciel parut se lasser de tant de sacriléges. Il enleva du monde le jeune souverain, de la 1553.
foiblesse duquel on abusoit si indignement. Marie sa sœur aînée porta sur le trône les sentimens catholiques, que lui avoit constamment inspirés sa mère, la vertueuse Catherine. Aîdée par les ministres dont elle s'étoit entourée, et surtout par les sages conseils du Cardinal Poole son parent, elle parvint à ramener son peuple à l'obéissance du St. Siége. Le Parlement avoit lui-même sollicité la réconciliation qui fut prononcée par le Cardinal Poole, légat de Jules III. Les affaires de l'Eglise furent ajustées entre le légat et le 1554.
parlement avec autant de prudence que de modération. On reprit, en rentrant dans l'unité, les dogmes et la liturgie, qui avoient toujours subsisté dans cette grande île depuis sa conversion au christianisme jusqu'au jeune Edward. L'Angleterre, quoique travaillée par les in-

Lettre I. novations et les attentats du dernier règne, parut généralement s'applaudir d'être redevenue catholique. Elle le seroit probablement encore, si Dieu, dont les jugemens sont impénétrables, n'avoit refusé une postérité à Marie, et ne l'avoit enlevée elle-même, après un règne bien court, à la couronne et à la vie.

1558. Elle fut remplacée par sa sœur naturelle Elisabeth, qui dut la couronne à la dernière volonté de Henri plutôt qu'à sa naissance, car elle étoit née du vivant de Catherine, reine et épouse légitime ; et même le mariage d'Anne sa mère avoit été déclaré nul, peu avant sa fin tragique, par sentence solennelle de l'Archevêque Cranmer. On dit que, convaincue de l'illégitimité de son rang, Elisabeth monta d'un pas timide au trône ; et qu'appréhendant d'exciter des mouvemens dangereux, elle hésita sur le rétablissement de la réforme, vers laquelle cependant elle penchoit en secret. Ses ministres l'y déterminèrent, en lui faisant entendre qu'il n'y auroit point de sûreté pour elle dans l'union avec la Cour de Rome, dont les décrets condamnoient sa naissance. " Elle comprit bien, dit Heylin, que son état de fille légitime et la primauté du Pape ne pouvoient subsister ensemble." La rupture fut donc résolue au Conseil : il ne s'agit plus que d'y préparer les esprits. Les ministres se chargèrent de disposer la nation aux changemens projetés, et s'y portèrent avec une habileté consommée. Dès le mois de Décembre suivant, le Parlement se trouva convoqué. On proposa dans la Chambre des Pairs une loi que abolissoit celles de Marie, donnoit à Elisabeth le titre de gouvernante suprême dans toutes les choses spirituelles et temporelles, avec tous les droits exercés

(Histoire de la Réform.)

par Edward et Henri, l'autorisoit de faire exécuter par des commissaires sa juridiction ecclésiastique, et pour maintenir sa suprématie, obligeoit les évêques et le clergé de prêter un serment, dont la formule étoit jointe. La première lecture du statut jeta la consternation et l'épouvante parmi les évêques qui siégeoient alors dans la chambre haute. En vain l'Archevêque d'York, et l'Evêque de Chester, au nom de tous les autres, s'élevèrent avec éloquence contre le projet de loi; il fut accepté, sans qu'on s'occupât beaucoup de leur répondre. Il éprouva, dit-on, plus d'opposition dans les Communes. Mais enfin le parti de la cour prévalut. Ainsi l'autorité ecclésiastique fut enlevée au St. Siége et au clergé d'Angleterre; toute juridiction spirituelle attachée à la Couronne; le schisme érigé en loi du royaume. Elisabeth, après la prorogation de son Parlement, entre dans ses nouvelles fonctions, et procède par degrés. Elle fait paroître devant elle tous les évêques, dont elle écoute les représentations avec impatience: elle les renvoie, en leur disant, " que dorénavant elle regardera comme ennemi de Dieu et de sa Couronne quiconque oseroit soutenir les prétentions de l'Evêque de Rome." Elle fait partir ensuite des commissaires dans les diocèses qui, sur le refus des évêques de prêter le serment ordonné, les déclarent déchus. Tous, à l'exception de celui de Landaff, sont chassés de leurs siéges. Dans la suite ils furent remplacés par des prêtres attachés au gouvernement et aux nouveaux principes. Parker, nommé au siége de Cantorbéry, fut sacré et confirmé, sur lettres-patentes de la Reine, par quelques évêques d'Edward VI, mais qui, déposés canoniquement de- Lettre I.

Lettre I. puis, sous le règne de Marie, étoient restés sans siége et sans juridiction. Parker à son tour consacra les premiers qui furent nommés après lui : de cette manière tous les siéges se trouvèrent remplis en 1562, et ce fut alors que les nouveaux prélats convinrent entre eux d'une déclaration de foi, qu'ils dressèrent en 39 articles, lesquels reçurent depuis la sanction du Parlement et de la Reine.

Il suffit de ce succinct exposé. Arrêtons-nous au fait historique. Un nouvel ordre de choses s'élève en Angleterre. Le schisme pour la seconde fois va y être solennellement proclamé. La nation sera séparée du reste de la chrétienneté et formera désormais une Eglise à part, indépendante, isolée du monde entier comme le territoire qui la renferme. Mais de quel droit? par quelle autorité? Ainsi le veut celle qui aspire à devenir dans son Eglise gouvernante suprême.

Déjà la convocation du clergé, alarmée des projets de la cour, s'étoit empressée de les prévenir, avoit déclaré en cinq articles la croyance apostolique sur les dogmes, qu'on disoit plus menacés ; les deux universités avoient hautement concouru avec la chambre du clergé inférieur sur les quatre premiers articles ; les évêques les avoient adoptés entièrement, et de leur autorité comme à la prière de leurs prêtres, les avoient transmis au garde des sceaux, Milord Bacon.(1) Mais la déclaration du clergé n'arrête aucune des mesures concertées ; l'enseignement des guides spirituels, des évêques juges de la doctrine est mis de côté, méprisé : et par qui ?

(1) Fuller's History, sur le Synode de 1559.

par celle qu'on prétend donner à des successeurs des apôtres pour gouvernante suprême. Lettre I.

Du conseil les projets sont portés au Parlement : à la première lecture, tout le banc des évêques selève en opposition. En vain réclament-ils devant les Lords : en vain enseignent ils au-dehors à leurs ouailles que le serment de suprématie blesse la foi, les principes sacrés du gouvernement de l'Eglise : ils ne sont point écoutés : ils sont dépouillés de leur juridiction propre, et chassés de leurs églises. Et par qui? par la gouvernante suprême.

De nouveaux sujets sont nommés pour les remplacer. Mais comment leur nomination sera-t-elle confirmée, puisque le droit en est exclusivement au Pape? L'ordre établi depuis des siècles pour la communication des pouvoirs dans l'Eglise, par qui sera-t-il changé, interverti? par la gouvernante suprême?

Elle prétend ramener la discipline aux tems où les métropolitains étoient sacrés, confirmés par les évêques de la province. Mais cette ancienne discipline, abolie par l'Eglise, ne pouvoit se rétablir que par elle : mais suivant l'ancienne discipline, le patriarche ordonnoit et confirmoit ses métropolitains par lui-même, ou par les évêques de la province ses délégués ; car ainsi l'avoit réglé le Concile de Nicée, can. 4, et d'autres conciles depuis, comme en conviennent les Dr. Field et l'Evêque Branchal, pour n'en pas citer d'autres : mais au défaut du Patriarche d'Occident, ni le vice-président de Cantorbéry durant la vacance du siége, Bonner, Evêque de Londres, ni Heath, métropolitain du Nord, ne voulurent jamais prêter leur ministère à une violation si manifeste des règles dans l'affaire de Parker : mais ses

Lettre I. quatre consécrateurs, en révolte ouverte avec l'Eglise, étoient sans autorité épiscopale, Hoskins n'ayant jamais été que suffragant, supprimé et non rétabli, comme les autres suffragans créés par Henry VIII. Scory, Barlow, Coverdale déposés canoniquement sous le règne précédent pour faits de mariage, les deux derniers en contravention avec leurs vœux monastiques : mais en leur supposant avec des siéges une juridiction diocésaine, encore ne pouvoient-ils d'eux-mêmes l'étendre à un siége métropolitain et primatial : n'importe ; ces irrégularités, ces défauts, ces nullités sont couverts à l'instant. Et par qui, s'il vous plaît? toujours par la même et par ses lettres-patentes ; par celle qui désormais, le diadême sur la tête, et la houlette pastorale à la main, parle et se fait obéir par ses nouveaux lords spirituels, comme leur suprême gouvernante. (1)

Mais elle-même, d'où lui vient donc cette puissance absolue pour entreprendre des attentats si inouïs, et opérer un pareil bouleversement ? De la Chambre de ses Lords et de celle de ses Communes ! Eh bien! que son Parlement produise au monde la chartre qu'il a reçue de Jésus-Christ : qu'il nous prouve que Jésus-Christ a confié le gouvernement de son Eglise aux puissances de la terre. Mais nous savons, nous, qu'il l'a confié à ses Apôtres seuls, et à leurs successeurs. Ainsi ce Parlement, quoiqu'absolu et tout-puissant pour les affaires du siècle, étoit visiblement sans droit et sans force dans les choses de l'Eglise. Il n'a donc pu transmettre aucune juridiction spirituelle à Elisabeth. Eli-

(1) Fœmineo et a Sæculis inaudito fastu se Papissam et caput Ecclesiæ fecit : Mart. Chemnitius in epist. ad Elect. Brandeburg.

sabeth n'a donc pu l'enlever à ceux qui occupoient leurs siéges, avant qu'elle occupât le trône : elle n'a donc pu en transférer aucune à ses évêques intrus, ni ceux-ci à leurs successeurs. Sans droit pour abattre, sans droit pour reconstruire, son entreprise est frappée de nullité dans le principe. Toutes ses innovations portent à faux, et de lui-même l'édifice entier de sa réforme s'écroule. (1) Lettre I.

---

(2) " Un décret fut fait par un sénat laïc, portant que les " évêques qui se refuseroient au nouveau serment seroient dé-" placés de leurs siéges. Le terme fixé pour la prestation du ser-" ment étant expiré, les Pères qui s'y étoient refusés se virent " dépouillés des propriétés et de tous les honneurs attachés à leur " dignité épiscopale. Jusqu'ici nous ne fîmes point entendre de " plaintes....Que s'il plaît au bras seculier de retirer à lui les dons " qu'il avoit faits à l'Eglise, qu'il les retire, à la bonne heure : les " Evêques en patiront au temporel ; mais la conscience des sujets " ne sauroit en souffrir. Car Jésus-Christ ne nous a point imposé " l'obligation de défendre contre le magistrat les droits civils des " Evêques ; mais bien assurément les droits qu'il a lui-même ac-" cordés à son Eglise, pour la préserver dans les persécutions ; " droits que nulle puissance humaine ne lui donna jamais et ne put " même jamais lui donner. Et pourtant nos adversaires ont poussé " la violence jusqu'à les lui ravir ! Nos très-révérends Pères furent " donc enlevés à leurs troupeaux, au soin des âmes : des autels " furent élevés contre leurs autels ; dans leurs places on fit entrer " des évêques du parti opposé ; pendant qu'ils vivoient encore, " leurs Eglises furent occupées ; leurs siéges eurent des successeurs " avant d'être vacants, avant que les prédécesseurs en fussent des-" cendus, avant qu'ils eussent été privés de leur juridiction spiri-" tuelle par sentence d'évêques à qui le droit appartient de la " porter ; avant même qu'ils eussent été écartés par une autorité " quelconque, dont le jugement devoit être ratifié dans le ciel, " crainte que Dieu ne continuât d'avouer pour légitimes évêques, " ceux qui n'auroient été chassés que par une violence purement



Lettre I. Il n'est plus besoin de discussion ultérieuse: le procès est jugé, la cause est terminée. Le défaut radical et essentiel de compétence rend absolument nul tout ce que fit alors Elisabeth. On peut, si l'on veut, appeler son œuvre, une Eglise Parlementaire et Royale, mais toujours humaine, jamais divine (1). Il n'est donc point possible d'y rester, si l'on veut appartenir à l'Eglise de Jésus-Christ. Il faut remonter au règne précédent et rentrer dans l'unité catholique, où, depuis l'établissement du christianisme dans la Grande-Bretagne jusqu'à la vingtième année de Henri VIII, vos ancêtres, plus heureux que leurs descendans, eurent constamment le bonheur de vivre et de mourir.

" humaine. D'après ces considérations, nous avons jugé que nos " liens de dépendance vis-à-vis de nos évêques restoient toujours " dans leur force, que nous leur devions encore l'obéissance que " nous leur avions due avant, et qu'il ne nous étoit point permis " de la transferer à des intrus qui par le seul fait avoient rompu " l'unité catholique, renoncé au Christ même et à toutes ses " grâces."

Dodwell pensoit très-juste sur l'indépendance de la juridiction épiscopale. Dans les principes qu'il maintenoit en 1689, et qu'il auroit eu bien autrement sujet de défendre un siècle plutôt, vous lisez la condamnation des procédés de 1559, tracée, sans qu'il paroisse y avoir songé, par un des premiers docteurs de l'Université d'Oxford.—Discours sur le dernier Schisme d'Angleterre, traduit du Latin en Anglois, Lond. 1704, pag. 4 et 5.

(1) Humanam conantur ecclesiam facere. S. Cypr. epist. 52. ad Ant.

LETTRE II.

Lettre I

JE me rends à vos instances, Monsieur; puisque vous l'exigez, je discuterai successivement les principaux articles, sur lesquels nous différons: et d'abord, si vous le trouvez bon, je commencerai par jeter avec vous un coup-d'œil général sur le spectacle que présente la religion dans votre patrie. J'en ai longtems été le triste témoin: j'en ai gémi mille fois intérieurement, lorsque j'habitois au milieu de vous: et aujourd'hui, dans l'éloignement même où je me trouve, je suis encore également frappé d'effroi et de pitié, toutes les fois que je considère ce que vous étiez, et ce que vous êtes.

Depuis l'établissement du Christianisme dans votre patrie, jusqu'au jour où, pour la première fois l'on y entendit parler de Réformation, vos heureux ancêtres n'avoient connu qu'une foi, un autel, une religion. Liés au-dehors avec toutes les Eglises du monde, ils étoient au-dedans étroitement unis entre eux: ils se rendoient aux mêmes temples, s'assembloient autour des mêmes autels. Soumis aux mêmes pasteurs, ils écoutoient la même doctrine, participoient aux mêmes sacremens. On ne rencontroit que des frères, des membres du même corps de Jésus-Christ. On ignoroit jusqu'au nom de *dissident*: une

Lettre II. douce harmonie, une paisible uniformité régnoit dans les familles, dans les cités, dans les provinces, dans tout l'empire. A la voix de la Réformation, tout a changé de face. Que voyons-nous depuis Elisabeth? Elle avoit prétendu dans sa haute sagesse, et dans les grandes conceptions de ses ministres, qu'en séparant ses sujets du monde catholique, elle les façonneroit tous à sa réforme, les plieroit uniformément à sa règle, et que sa suprématie s'étendroit aussi loin que son sceptre. Et voilà, qu'en dépit de tous ses efforts, elle n'a pu attirer à sa croyance les habitans d'une seule province, que dis-je? pas d'une seule ville, d'un seul village: et voilà que sa réformation n'a cessé d'enfanter successivement de nouvelles sectes; et que, sans qu'il soit possible de prévoir un terme à cette malheureuse fécondité, d'elle sont déjà sortis et les Presbytériens, et les Indépendants, et les Puritains, et les Sociniens, et les Quakers, et les Anabaptistes, et les Frères Moraves, et ceux de la Nouvelle Jérusalem, et les Latitudinaires, et la foule des Méthodistes, etc. Pendant que, parmi vous, la loi civile admirablement dispensée domine indistinctement sur toutes les têtes, et les retient dans l'ordre, la loi évangélique est livrée aux systèmes, aux opinions, même au fanatisme de quiconque veut s'ériger en interprète, en prédicateur, et possède le talent de se faire écouter, de se créer un auditoire, ou ce que vous appelez une congrégation. Partout, autel est élevé contre autel: partout, à côté de l'église établie on rencontre des églises rivales, des chapelles disparates, des temples étrangers l'un à l'autre, des rassemblemens domestiques, où aux mêmes heures le culte est célébré avec des formes, des céré-

monies différentes, l'Evangile expliqué diversement, la doctrine interprétée en sens opposés et contraires. Enfin depuis le bouleversement d'Elisabeth, la religion n'offre plus dans votre patrie qu'un mélange de toutes les sectes, une confusion de tous les cultes, un vrai cahos de doctrines où chacun s'agitant, dogmatisant à sa guise, on ne sait plus auquel entendre, l'on ne sait plus que croire, que penser, que faire.

Il n'y a plus qu'à se demander si notre Divin Législateur est venu donner à son Eglise des formes différentes, variables au caprice et au gré des hommes; à sa doctrine, à ses dogmes des sens divers, des significations opposées: ou plutôt s'il n'a point assigné à son Eglise une constitution fixe, à ses paroles un sens propre; s'il n'a point imprimé à l'ouvrage entier de sa révélation, soit dans l'ensemble, soit dans le détail, ce caractère de simplicité et d'unité qui se remarque dans toutes les œuvres divines, et qui en constitue l'excellence et la beauté, *omnis pulchritudinis forma unitas.* Nous voici amenés à une question d'une importance si haute, si décisive entre nous, que je me sens contraint de m'y arrêter et de vous développer les preuves qui me semblent porter jusqu'à l'évidence la nécessité de reconnoître et de conserver l'unité dans le gouvernement et dans la foi. Je consulterai d'abord la raison, et elle nous dira que le dogme de l'unité est si conforme, si analogue à l'esprit de notre révélation, qu'il paroît nécessairement lié avec son établissement: j'ouvrirai ensuite les Ecritures, et elles nous en montreront le précepte enseigné par Jésus-Christ et ses Apôtres de la manière la plus claire, la plus énergique, la plus péremptoire: enfin

Lettre II. j'interrogerai les beaux siècles de l'Eglise, si justement révérés par les Protestans pour la pureté de la doctrine, et ils nous apprendront que l'unité est l'âme, la vie du Christianisme, comme le schisme en est le poison et la mort.

1°. La raison conçoit assez d'elle-même que l'unité devoit tenir au plan et à l'esprit de notre révélation. En effet, où en étoit le monde à l'avénement de Notre Sauveur ? vous le savez ; si vous exceptez le seul peuple qui conservoit le dépôt des vérités sacrées, tous les autres, livrés à la corruption de leurs cœurs, aux ténèbres de leur esprit, avoient perdu de vue le Créateur. Incapables de comprendre qu'un seul être pût présider à tout, ils avoient peuplé le monde de dieux imaginaires, enfanté les cultes les plus bizarres, tantôt portant leur encens et leurs vœux aux planètes qui roulent sur nos têtes, tantôt les prostituant aux productions qui naissent sous nos pas, aux animaux les plus vils, aux passions les plus honteuses ; et dans cette multitude de temples qui couvroient la terre, le Dieu qui l'avoit créée n'avoit pas un seul autel, si ce n'est, si l'on veut, celui qu'Athènes avoit érigé *à la divinité inconnue*.

Telle étoit la condition déplorable du genre humain, lorsque parut dans la Judée un personnage extraordinaire, distingué des autres hommes par un caractère unique, incomparable, divin ; annonçant aux Juifs que les tems, fixés pour l'abrogation de leur loi cérémonielle, étoient arrivés, et aux nations qu'elles étoient toutes appelées à la connoissance du vrai Dieu. Dès qu'il descendoit du ciel pour apporter aux hommes un code de doctrine, la raison ne sauroit

admettre qu'il pût être indifférent aux diverses manières dont ce code seroit entendu, ou que les interprétations les plus opposées dussent lui être également agréables. Elle ne sauroit admettre qu'il entrât dans l'esprit et l'économie de sa mission de remplacer la foule des sociétés idolâtres, des cultes superstitieux par une foule de sectes disparates, de communions incohérentes et opposées : elle ne sauroit admettre qu'il ait voulu qu'il régnât sous son Evangile une confusion d'idées presqu'aussi générale que sous l'empire d'une raison aveuglée, et qu'on ne s'entendît guère mieux au sein de la vraie religion que dans le paganisme. Où il existe opposition de dogmes, contrariété d'opinions, il y a nécessairement erreur ; et il seroit absurde de supposer Dieu indistinctement favorable au mensonge et à la vérité. La raison au contraire nous dit que le Dieu de toute vérité, en se communiquant aux hommes, n'a pu leur révéler qu'une seule doctrine, leur constituer qu'un seul gouvernement spirituel, étant de fait que la diversité dans le gouvernement entraîne plus ou moins diversité dans la doctrine. Lettre II.

Elle nous dit que ses dogmes, ses préceptes quels qu'ils soient, il a dû vouloir qu'ils fussent adoptés tels qu'ils les enseignoit, que rien n'y fût ajouté, rien n'en fût retranché, qu'on n'osât jamais leur donner une signification étrangère à celle qu'il leur avoit fixée lui-même. Elle nous dit enfin qu'il est venu élever devant tous les hommes le flambeau de sa révélation, substituer dans le monde à la variété des superstitions l'uniformité de croyance, et réunir du nord au midi, du couchant à l'aurore, en une seule association, sous

Lettre II. le joug d'une même doctrine, d'un même gouvernement spirituel tant de nations si différentes entre elles d'intérêts, de mœurs, de climats, de préjugés, de langages : idée trop vaste sans doute pour un législateur mortel, quel qu'il pût être ; mais qui siéoit bien à celui qui avoit droit aux hommages de l'univers (1).

Et certes, pour emprunter ici le langage d'un de vos docteurs : (2) " De tout tems les divisions, en " attaquant l'ensemble du christianisme, lui ont enlevé " sa beauté et ce charme irrésistible qui n'auroit " pu manquer de captiver le cœur et l'admiration de " tous les hommes...Ce ne sera jamais ni la sublimité " de la morale chrétienne, ni la splendeur des espé" rances qu'elle fait briller à nos yeux, qui frappera " davantage ceux qui la contempleront du dehors. Ce " qui les raviroit, ce qui les entraîneroit, seroit d'en" tendre de toutes parts : voyez les chrétiens, comme " ils s'aiment, *ecce ut christiani amant !* Ce seroit " de n'apercevoir parmi eux qu'amour, unanimité, " concorde. Mais leurs haines, leurs divisions, leurs " guerres intestines ont endurci contre leur doctrine

(1) " Ecoutez, ô nations innombrables, tous tant que vous " êtes, hommes doués de raison, Grecs ou Barbares ! j'appelle " à moi tout le genre humain, dont je suis le Créateur par la vo" lonté du Père. Venez à moi pour être soumis et réunis à Dieu " seul et à son Verbe seul." C'est ainsi que Clément d'Alexandrie fait parler Jésus-Christ dans l'avertissement aux Gentils.

(2) The author of the serious enquiry into the causes of the neglect and contempt of the protestant religion and church of England, second Ed. an. 1675.

« le cœur des Juifs, des Turcs et des Payens, et les « ont rendus insensibles à toutes les preuves qu'on a « tenté de leur donner sur la divinité du Christia- « nisme.» Au contraire, les preuves du Christianisme seroient facilement entrées dans leurs âmes par la plus touchante, la plus irrésistible de toutes, par l'union parfaite des chrétiens entre eux. Où chercher en effet la cause de cette unanimité? comment expliquer cet accord des esprits et des cœurs parmi d'innombrables fidèles, étrangers les uns aux autres de langages, de mœurs, de climats, de gouvernemens? Nulle institution humaine n'auroit jamais opéré un semblable prodige: Juifs, Turcs, idolâtres, tous l'auroient senti: tous y auroient reconnu et adoré une œuvre surnaturelle et divine. Nous pouvons donc raisonnablement conclure que, si les passions ne s'étoient révoltées contre le joug de l'autorité, si des hommes inquiets, emportés par la manie de dogmatiser, de subtiliser sur les mystères; si des hypocrites ambitieux, des sectaires superbes n'étoient venu diviser les frères, déchirer l'Église et entraîner misérablement à leur suite des nations entières dans le schisme et dans l'erreur, le plan de notre divin législateur seroit accompli glorieusement, l'infidélité auroit disparu, tous les peuples auroient été conquis à la religion; ils n'auroient pour elle qu'un sentiment, qu'un langage: de tous les points du globe ils adresseroient les mêmes prières à notre seul et adorable Médiateur, le monde seroit aux pieds de sa croix, et vous, simple et céleste unité, vous régneriez sur la terre.

2°. N'insistons pas davantage sur ces rapports de convenance, de nécessité même que la raison découvre

Lettre II. entre l'économie de la révélation chrétienne et son unité absolue. Allons plus avant, passons au fait. Est-il vrai que Jésus-Christ ait voulu réellement que l'unité régnât dans son Eglise et dans sa doctrine ? sommes-nous assurés qu'effectivement il l'ait enseignée comme un dogme essentiel de sa loi ? Ouvrons les archives qui la contiennent, et rappelons d'abord ici un principe, dont les Protestans et les Catholiques conviennent également : c'est que tous doivent croire et admettre ce qui est clairement énoncé dans la Sainte Ecriture. Voyons donc maintenant si le dogme de l'unité de l'Eglise, et dans son gouvernement et dans sa foi, s'y trouve enseigné avec ce degré de clarté qui exige notre assentiment, qui commande et emporte notre soumission et notre croyance.

Celui qui veut comprendre le plan que notre Divin Législateur s'est proposé en descendant sur la terre, doit recueillir avec soin ce que les évangélistes nous en rapportent dans diverses circonstances de sa vie. Le rapprochement de ces différens passages mettra en évidence les vues que la raison seule nous a déjà découvertes. Le Sauveur va lui-même nous ouvrir sa pensée, et nous révéler que le but de sa prédication, celui de sa mort, étoient, 1°. d'appeler à lui toutes les nations de la terre ; 2°. de les réunir toutes ensemble en un seul corps, dans la même doctrine et les mêmes sentimens.

1°. St. Matthieu nous raconte que, frappé de l'humilité du Centenier, et de la foi qui animoit sa prière, Notre Seigneur se retourna vers ceux qui le suivoient,
Ch. 8. v. 11. et leur dit : « En vérité je n'ai point trouvé tant de « foi dans Israël : aussi je vous déclare qu'il en viendra

" plusieurs d'Orient et d'Occident, qui seront à table Lettre II.
" dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac
" et Jacob." Sur la montagne des Oliviers, après avoir prédit la destruction de Jérusalem, et avant d'annoncer celle du monde, il dit à ses disciples : " Et cet St. Mat. ch. 24. v. 14.
" Evangile du règne sera prêché par toute la terre pour
" servir de témoignage à toutes les nations ; et c'est
" alors que la fin arrivera." Recueillons encore ici les paroles qui lui échappent chez Simon, au repas qu'il faisoit avec Lazare, après l'avoir rappelé du tombeau. Marie venoit pieusement de lui verser sur les pieds un parfum précieux ; Judas ayant taxé de prodigalité cet acte affectueux de respect et de tendresse, Jésus daigne le justifier et ajoute : " En vérité je vous le dis, en Id. ch. 26. v. 13. quelque lieu *du monde entier* que cet Evangile sera prêché, on redira partout à sa louange ce qu'elle vient de faire." Qui n'aperçoit dans ces paroles, comme dans les précédentes, le dessein du Divin Législateur de faire annoncer sa loi au monde, et d'appeler à lui toutes les nations de l'univers ?

Jusques-là il s'étoit contenté de l'insinuer en certaines rencontres : il réservoit à une époque ultérieure de le marquer plus expressément. C'est après sa résurrection qu'il s'en ouvre à ses Apôtres, en leur déclarant la grandeur et l'étendue du ministère dont il les charge :
" Allez, leur dit-il, enseignez *toutes les nations* ; in- Id. ch. 28. v. 19.
" struisez-les à observer tout ce que je vous ai ordon-
" né." Et dans sa dernière apparition, au moment de retourner au ciel, il répète à ses Apôtres l'ordre d'exécuter ses intentions ; il leur addresse ces paroles, les dernières qui aient été entendues de cette bouche
" divine : Vous recevrez la vertu de l'Esprit-Saint, le- Acts, ch.

Lettre II. " quel descendra sur vous ; et vous me servirez de té-
" moins dans Jérusalem, aussi bien que dans toute la
" Judée, et Samarie et jusques aux confins du monde."
Voilà donc toutes les nations, tous les hommes, tant ceux qui habitoient ce globe, que ceux qui l'habiteroient jusqu'à la fin des siècles, désignés au ministère apostolique, invités désormais et appelés à Jésus-Christ.

2°. Mais qu'en veut-il donc faire? Il va vous l'apprendre, écoutez: " J'ai encore d'autres brebis," avoit-il dit après avoir parlé de celles qui le suivoient déjà, et en parlant de celles qui n'avoient point jusqu'alors entendu sa voix, c'est-à-dire, de toutes les nations du monde, auxquelles il ordonna depuis qu'elle fût porté: St. Jean, c. 10. v. 16. " J'ai encore d'autres brebis " qui ne sont point de cette bergerie;" (les gentils, étrangers alors à sa bergerie, où les Juifs seuls étoient entrés jusques-là) " il faut " que je les fasse venir, et elles écouteront ma voix, " et il n'y aura qu'une bergerie et qu'un Pasteur." On voit ici l'unité de l'Eglise, marquée distinctement sous l'emblême d'une seule bergerie, qui contient un seul troupeau, confié à la surveillance d'un seul pasteur. Mais ce pasteur unique, quel est il? Jésus-Christ l'étoit sur la terre, et sans doute il continue de l'être éminemment du haut du ciel; mais afin qu'après son ascension, le troupeau entier pût toujours apercevoir un pasteur à sa tête, il falloit que Jésus-Christ s'en substituât un visible à tous les siècles. Et en effet nous apprenons encore de St. Jean, qu'au moment de retourner à son Père, en présence de ses disciples, Jésus-Christ confia à Pierre et à ses successeurs l'administration et le gouvernement de tous les siens: et dans le dessein que cette haute prérogative fût mieux entendue de tous et in-

incontestablement reconnue dans le prince des Apôtres, il se plaît à la lui conférer par trois reprises consécutives : " Paissez mes brebis, paissez mes agneaux, " paissez mes brebis." Vous le voyez, nulle exception ne s'y trouve : c'est le troupeau entier, toutes les brebis qui entendroient un jour sa voix, et se réuniroient dans son unique bergerie : c'est donc l'universalité des fidèles qui est confiée à la garde du pasteur unique, à la surveillance de Pierre ; et après lui, à celle de ses successeurs.

Lettre U

St. Jean ch. 21. v.

Précédemment Jésus-Christ avoit annoncé la même prééminence au même Apôtre sous une autre métaphore, et toujours en montrant qu'il n'avoit qu'une seule Eglise en vue, ainsi qu'il ne vouloit pour toutes ses brebis qu'une seule bergerie : et c'est surtout ce qu'il nous importe de remarquer ici : " Tu es Pierre, lui avoit- " il dit, et sur cette pierre j'édifierai mon Eglise, et " les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle." Observez ces paroles, je vous prie : il ne parle que d'une seule Eglise : il ne vouloit donc pas en édifier plusieurs : il ne peut donc pas y en avoir plusieurs édifiées par lui ; mais une, une seule pour l'univers, et sur une seule et même pierre, un seul fondement.--Eh ! comment souffriroit-il dans son Eglise des divisions, des partages, lui qui nous a donné pour axiôme : " que tout royaume " divisé en lui-même sera désolé, et s'en ira promptement en décadence."

St. Mat. c v. 18.

Id. ch. 12. v.

Nous voyons encore son plan d'unité tracé bien clairement par St. Jean. Au bruit de la résurrection de Lazare, les pontifes et les pharisiens prennent l'alarme et s'assemblent en conseil. " Que ferons-nous, se disent- " ils ? car cet homme opère beaucoup de prodiges. Si

Ch. 11. v.

Beausobre L'Enfant

Lettre II. « nous le laissons continuer, tous finiront par croire « en lui ; et les Romains viendront, et ils détruiront « notre ville et notre nation. Mais l'un d'eux, Caïphas « souverain pontife de cette année-là, leur dit : Vous « n'y entendez rien ; et vous ne considérez point qu'il « est de notre intérêt qu'un homme meure pour le « peuple afin que la nation ne périsse point." Prenez garde à la réflexion qu'ajoute le disciple chéri de notre Maître. « Or il ne disoit point cela de lui-même ; mais « en qualité de souverain pontife il prophétisoit que « Jésus étoit destiné à mourir pour la nation ; et non-« seulement pour la nation, mais afin aussi que les en-« fants de Dieu, répandus dans le monde fussent par « lui aggrégés en *un*." Tel étoit donc le plan de Notre Sauveur et le but de sa mort : en payant de son sang la rançon de tous les hommes, il mouroit pour aggréger en un troupeau, assembler en un seul corps tous les enfants de Dieu, répandus sur la face du monde ; et ceux qui vivoient ou vivroient sur les grands continents, et ceux qui habitoient ou habiteroient les îles dispersées sur les mers. Vos ancêtres furent en effet appelés à leur tour au corps de Jésus-Christ : ils lui ont appartenus pendant des siècles, et continueroient encore de lui appartenir, s'ils n'en avoient été misérablement détachés par le coup mortel de la Réforme, qui manifestement a renversé, à leur égard et au vôtre, le plan d'unité que Notre Sauveur s'étoit proposé de cimenter par son sang.

Avez-vous jamais réfléchi sur ce que dit Notre Seigneur, au moment où il instruisoit les siens à quel signe on les reconnoîtroit en tous lieux pour ses disciples ? Il ne veut pas qu'on les remarque par l'austérité du

jeûne et des abstinences, comme ceux de Jean Baptiste; ni par une vaine distinction dans les vêtemens, une minutieuse application à des observances extérieures et corporelles, comme les pharisiens; encore moins par l'entêtement de certains systêmes philosophiques, comme les adeptes du Portique ou de l'Académie. Quelle devoit donc être la marque distinctive des siens? "Tous vous reconnoîtront en ceci pour "mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres." Et comme l'on ne peut reconnoître les vrais disciples d'un Dieu, sans vouloir en augmenter le nombre, tous les témoins s'y seroient donc rangés en foule; le charme irrésistible de la charité fraternelle auroit successivement attiré les peuples, et de proche en proche conquis sans effort l'univers à Jésus-Christ.

Lettre II.

St. Jean, c. v. 35.

Or le principe d'une affection universelle et charitable est assurément dans l'unité, comme celui d'un éloignement réciproque est dans le schisme et la séparation. Tant qu'on appartient à une même Eglise, à une même croyance, on ne compose qu'une seule et grande famille, on sympathise, on s'aime en frères. Vient-on malheureusement à se séparer? On se plaint, s'accuse, on s'aigrit mutuellement, désormias etrangers les uns aux autres, et trop souvent ennemis. L'unité seule peut donc lier et affectionner les peuples entre eux; elle entre donc nécessairement dans la marque distinctive et caractéristique que Jésus-Christ assigne à ses disciples, la cause étant essentiellement inséparable de son effet.

Mais voici quelque chose de plus admirable, de plus frappant. Vous allez voir l'unité invoquée sur nous tous par notre Divin Maître avec un accent qui doit

Lettre II

retentir au cœur de quiconque fait gloire d'être à lu et suffire sans doute pour ramener à son Eglise quicon que a eu le malheur de naître hors d'elle. Relison donc ensemble la belle prière, que peu avant de se livrer au pouvoir de ses ennemis, il adressoit à son Père en ces mots : « Père Saint ! conservez en votre nom « ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils ne fassen « qu'un, comme nous ne faisons qu'un. » Voilà pour les Apôtres ; et voici pour tout ce qu'il devoit y avoir jamais de Chrétiens. « Ce n'est pas seulement pour « eux que je prie, mais encore pour ceux qui doivent « croire en moi par leur parole, afin que tous soient un, « comme vous, mon Père, êtes en moi, et moi en « vous, que de même ils ne soient tous qu'un en nous, « afin que le monde croie que vous m'avez envoyé. « Aussi leur ai-je donné la gloire que vous m'avez « donnée, afin qu'ils puissent être un, comme nous ne « sommes qu'un, moi en eux, et vous en moi, afin « qu'ils soient parfaitement un, et que le monde con- « noisse que vous m'avez envoyé, et que vous les avez « aimés, comme vous m'avez aimé. »

Jean, ch. 17. La prière remplit tout le chapitre. Je n'en cite que les paroles qui vont à mon sujet.

Notre Sauveur demande à son Père que ses Apôtres, puis ceux qui devoient un jour croire à leur parole, comme à celle encore de ceux qui leur succéderoient dans le ministère (puisque l'œuvre de Jésus-Christ embrasse l'universalité des tems), que conséquemment tout ce qui existeroit de fidèles depuis la prédication de l'Evangile jusqu'à la consommation des siècles, que tous, durant les jours de leur pélerinage, restent étroitement unis entre eux : que l'union volontaire de leurs âmes devienne une image de l'unité naturelle et essentielle qui existe entre lui et son Père. Il redouble

son ardente invocation, afin que nous soyons entre nous et en lui, aussi inséparablement unis, qu'il l'est lui-même avec son Père, et que, s'il ne nous est pas donné d'atteindre à égaler l'unité divine du Père et du Fils, nous arrivions du moins à l'imiter, à la retracer sur terre par l'unanimité de sentimens, la liaison des cœurs. Telle est donc la volonté de notre Maître, l'objet de sa prière comme celui de sa mort, que nous restions indivisiblement attachés les uns aux autres par tous les liens de paix, de concorde, de charité, et dans la même Eglise, et dans la même foi, et dans le même esprit et d'un même cœur. Point de rupture, point de gouvernement à part en religion, point de division, de schisme : amour, harmonie, unité absolue, unité parfaite. Et pourquoi ? Jésus-Christ nous l'explique lui-même, et nous en inculque la raison à deux reprises pour nous y rendre plus attentifs : "Afin, dit-il, que le "monde croie que vous m'avez envoyé ; afin que le "monde connoisse que vous m'avez envoyé." Et voilà comme cette admirable prière, après avoir commencé par les apôtres, puis par ceux qui se convertiroient à leur parole, s'étend encore aux infidèles, embrassant ainsi l'universalité des hommes. Il est donc vrai, suivant la parole de notre Maître, que l'union parfaite de tous ses enfans devoit présenter au monde une preuve touchante de la divinité de sa mission ; que le beau et ravissant spectacle de la fraternité chrétienne devoit émouvoir, attirer les incrédules, et l'unité accélérer la propagation de la foi. Se peut-il un motif plus pressant pour qui s'honore du nom chrétien, de chérir, de conserver l'unité, d'y revenir, de la fomenter, de la resserrer ? Est-il ordre plus impérieux qu'un désir, un vœu si vivement

Lettre II

LETTRE II. exprimé par Jésus-Christ, un souhait si ardemment porté pour nous auprès de son Père? Et quand il nous assure qu'il y attache le succès, la gloire de sa mission, avons-nous assez de tout notre zèle pour concourir à son accomplissement? Qu'ont-ils donc fait tous ceux qui ont semé depuis la division parmi les frères? Qu'ont fait et Photius et Cérulaire à Constantinople, et Luther en Allemagne, et Calvin dans ma patrie, et cette malheureuse reine dans la vôtre? Ils ont enlevé à Jésus-Christ une des preuves de la divinité de sa mission, et celle-là même qu'il souhaitoit si ardemment d'établir pour le monde, au moment qu'il alloit en sortir. Ils se sont opposés à ses desseins, à sa volonté directe; ils l'ont combattue, anéantie autant qu'il étoit en eux. Il avoit prié, "qu'ils soient un, afin que le monde sache que vous m'avez envoyé;" et ils ont dit, du moins par leurs actions, "qu'ils ne soient point un, afin que le monde ne sache point que Jésus-Christ a été envoyé par son Père." A Dieu ne plaise pourtant que je prête à leur conduite une intention qui ne pourroit se rencontrer que dans des cœurs ennemis déclarés de Jésus-Christ. Sans doute ils n'auroient jamais prêché ou commandé le schisme, s'ils en avoient bien compris l'énormité. Aveuglés par les passions, par des intérêts humains, emportés par le feu des disputes, par l'esprit de parti et cette fausse gloire qui nous pousse à tenir ferme quand une fois nous sommes engagés, ils n'ont pas vu que leurs coups portoient sur Jésus-Christ même, contre sa disposition la plus chérie, le vœu le plus près de son cœur, le plus sacré de ses préceptes, le plus fait pour étendre, propager à toute la terre le bienfait de la révélation, le fruit de ses souffrances et de sa

mort. Ils ne l'ont point vu, ils ne l'ont point senti, ils n'y ont pas réfléchi. Mais nous, qui relisons aujourd'hui de sang-froid la funeste histoire de ces grandes scissions, nous qui dans le calme en contemplons et les fatales conséquences et le principe antichrétien, sacrilége, nous serions inexcusables, qui sait même? plus coupables peut-être que nos aveugles ancêtres de persévérer dans leurs schismes, de persister opiniâtrément et en pleine connoissance de cause, à combattre par notre séparation l'ordre, la disposition de Notre Sauveur, et la preuve même qu'il vouloit que le monde trouvât après lui dans l'union des siens, de la divinité de sa mission. Lettre II.

Remontons en esprit à cette époque où Jésus-Christ invoqua sur nous les bénédictions de son Père. Représentons-nous les Apôtres, pressés autour de leur Maître, le cœur encore brûlant de la première participation de son corps qu'il venoit de leur donner dans l'institution de l'Eucharistie, consternés toutefois de l'annonce de cette trahison, dont il s'étoit dit prochainement menacé par l'un d'entre eux, et consolés ensuite par les paroles de bonté, l'entretien familier qu'il s'étoit plû à prolonger, après que Judas eut brusquement quitté l'assemblée: représentons-nous, dis-je, les Apôtres, les yeux attachés sur leur Maître, lorsque tout-à-coup, levant au ciel les mains, et cette face céleste où brilloit plus que jamais avec le feu de la prière, le rayon de la divinité, il prononça solennellement l'invocation sublime dont je vous ai cité quelques passages. Dans quel silence, dans quel ravissement, dans quelle extase ne dut-elle point tenir leur attention et leurs esprits suspendus! Avec quelle

Lettre II. impression profonde ne durent-elles point entrer dans leur âme, ces paroles sortant d'une bouche divine : « Père saint! conservez en votre nom ceux que vous « m'avez donnés, afin qu'ils ne fassent qu'un, comme « nous ne faisons qu'un....Ce n'est pas seulement « pour eux que je prie, mais encore pour ceux qui « croiront en moi par leur parole, afin que *tous* soient « *un*, comme vous, mon Père, êtes en moi, et moi en « vous, que de même ils ne soient *tous* qu'*un* en nous, « afin que le monde croie que vous m'avez envoyé!" Non, de telles paroles n'ont jamais pu s'effacer de leur souvenir : non, jamais les Apôtres n'ont pu perdre de vue la scène pathétique et ravissante, où ils les avoient entendues. Mille fois ils ont dû les redire dans le cours de leur prédication, les répéter aux Eglises naissantes ; mille fois prémunir les fidèles contre les divisions, les schismes, leur recommander de tenir toujours le même langage, la même foi, de rester inébranlablement unis en un seul corps, en un seul troupeau. Il ne seroit pas possible d'en douter, quand même ils ne nous auroient laissé après eux aucun monument écrit. Mais la Providence a voulu que, sur l'article fondamental d'unité, il nous parvînt un garant de la prédication commune de tous les Apôtres. Nous l'avons dans l'Epître que St. Jude adressoit à tout ce qu'il y avoit alors de Chrétiens
v. 17, 18. dans le monde : « Mes frères, leur dit-il, souvenez- « vous des choses que les Apôtres de Notre Sauveur « vous ont dites ci-devant : c'est que dans les derniers « tems il y auroit de faux docteurs, qui se laisseroient « emporter par la malice de leurs passions : ce sont « ceux qui se séparent, gens sensuels, et n'ayant rien

"de spirituel en eux." Nous sommes donc assurés par le témoignage d'un Apôtre, que tous les autres, de quelque côté qu'ils aient porté leurs pas, ont partout insisté sur la nécessité de ne faire qu'un corps et ont soigneusement prévenu les fidèles contre les faux docteurs qui voudroient se séparer et faire secte à part. Ce passage est singulièrement remarquable; il est le seul du Nouveau Testament qui attribue ainsi à tous les Apôtres un article quelconque de doctrine universellement prêché par eux. Comme il contient le dogme qui sert de défense et de rempart à tous les autres, le Saint-Esprit nous a voulu sans doute avertir que tous les Apôtres ont eu soin de l'inculquer, afin de nous faire sentir l'obligation de nous y tenir plus fermement attachés.

Lettre II

Sans vous fatiguer davantage par mes raisonnemens, je jetterai rapidement devant vous et presque sans réflexion les divers passages que nous offre le Nouveau Testament sur le même sujet. "Enfin, vivez "tous dans une parfaite unanimité,....chérissant la "fraternité."—"Veillez donc sur vous mêmes, disoit "St. Paul au clergé réuni de Milet et d'Ephèse, et "sur tout le troupeau, dont le St. Esprit vous a éta-"blis évêques, pour paître l'Eglise de Dieu qu'il a "acquise par son propre sang. Car je sais qu'après "mon départ, il entrera parmi vous des loups ravis-"sans, qui n'épargneront pas le troupeau: et d'entre "vous-mêmes il s'élevera des gens qui publieront des "doctrines pernicieuses, pour entraîner des disciples "après eux." Vous voyez que les sociétés de chrétiens, répandues en divers lieux, ne composent qu'une Eglise, celle que Jésus-Christ s'est acquise par son

1. Ep. de Pierre, ch. v. 8.

Act. ch. 20, 28, 29, 30, de Beausobre et Lenfant

Lettre II. sang. Voici la même doctrine dans l'épître aux Romains, où St. Paul enseigne d'abord l'unité du corps, om. ch. 12. v. 5 et ensuite celle de la doctrine. « Quoique plusieurs, « nous sommes un même corps en Jésus Christ." —
bid. v. 16. « Soyez parfaitement unis entre vous dans vos sen-
ch. 15, v. 6. aus. Lenfant « timens." — « Que le Dieu de patience et de conso- « lation vous fasse la grâce d'être parfaitement unis « entre vous selon Jésus-Christ, afin que d'un même « cœur et d'une même bouche vous glorifiez Dieu,
ch. 16, v. 17 « Père de Notre Seigneur Jésus-Christ." — « Du « reste, je vous exhorte, mes frères, à vous donner « bien de garde de ceux qui causent des divisions et « des scandales par une doctrine contraire à celle que
Corint. ch. 1, v. 10 « vous avez apprise." — « Je vous conjure, mes frères, « au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, de tenir « tous le même langage, de n'être point divisés entre « vous; mais d'être tous parfaitement réunis dans la « même pensée et dans les mêmes sentimens. Car « des personnes...m'ont appris qu'il y avoit entre « vous des divisions....Jésus-Christ est-il donc divisé ?" Hélas! que de fois n'a-t-il pas fallu depuis répéter cette question? et que n'a-t-elle toujours été mieux
ch. 14. v. 33. entendue? « Dieu n'est point un Dieu de dissention, « mais de paix, ainsi que je l'enseigne dans toutes « les Eglises," et tous les Apôtres, avec St. Paul, puisque leur enseignement étoit partout le même, et que sur cet article St. Jude le témoigne expressément de tous. Et pour ne pas omettre le chapitre 12 de la même épître, qu'il faudroit presque citer en entier, « Nous avons tous été baptisés dans un même esprit, « pour être un seul corps, soit Juifs ou Gentils, soit « esclaves ou libres: nous avons tous été abreuvés

" d'un même esprit : un corps n'est point composé Lettre II.
" d'un seul membre, mais de plusieurs....C'est ainsi 1 Cor. ch. 1 v. 13, 14, 27.
" que vous êtes le corps de Jésus-Christ, et que Beaus. Len
" chacun en particulier est un de ses membres."—
" Au reste, mes frères, réjouissez-vous....encouragez- 2d. Corintl ch. 13, v.
" vous les uns les autres : soyez dans une entière intel- Beaus. Len
" ligence, vivez en paix, et le Dieu d'amour et de
" paix sera avec vous."—" Au reste, les œuvres de la Aux. Gal. ch. v. 19.
" chair sont connues, savoir : la fornication, l'impu- Beaus. Len
" reté....les querelles....les animosités, les contesta-
" tions, les divisions, les sectes....C'est à l'égard de
" ces œuvres que je vous déclare, comme je vous l'ai
" déjà dit, que ceux qui les commettent, ne possédé-
" ront point le royaume de Dieu." Je laisse à vos
réflexions ce redoutable oracle.

Ecoutez ce que vous adresse l'apôtre comme autrefois aux Ephésiens : " Jésus-Christ est venu an- Ch. 2, v. 2 idem.
" noncer la paix tant à vous qui étiez loin, qu'à ceux
" qui étoient près....Vous n'êtes donc plus des étran-
" gers, ni des gens venus du dehors, mais vous êtes les
" concitoyens des saints et les domestiques de Dieu,
" composant *avec eux l'édifice*, bâti sur le fondement
" des Apôtres et des Prophètes, dont Jésus-Christ lui-
" même est la principale pierre de l'angle. C'est sur
" cette pierre que s'élève *cet édifice*, dont *toutes les*
" *parties étant liées et ajustées ensemble*, forment un
" *seul* temple au Seigneur, qui vous a fait entrer avec
" les autres dans la structure de cet édifice, afin d'être
" la maison de Dieu par le Saint-Esprit." Ainsi tous les peuples du monde, et ceux qui avoient eu le bonheur d'entendre Notre Sauveur, et ceux auxquels

Lettre II sa prédication devoit un jour parvenir, fussent-ils aux extrémités de la terre, au delà même de ses bornes, tels que vos ancêtres dans leur île célèbre, tous les peuples ont été appelés à former une *seule Eglise*, à devenir par leur concours, leur ensemble, et leur union, autant de parties du grand, du majestueux édifice qu'il est venu élever pour l'univers. Long-temps vos ancêtres en firent l'ornement. Pourquoi faut-il qu'ils en soient sortis pour se renfermer dans un temple de fabrique moderne, fait à part de main royale, il est vrai, mais humaine et caduque ; tandis que l'ancien, ayant Jésus-Christ pour fondement et pour architecte, est de structure divine, immortelle. Sans doute, après le malheur de s'en être retiré, le plus funeste est de n'y point retourner.

ix. Eph. ch. v. 1, 2, 3, 4, eaus. Lenf. "Je vous exhorte donc moi, Paul, qui suis prisonnier pour le Seigneur, à vous conduire d'une "manière digne de votre vocation, avec toute humi- "lité et douceur....et prenant soin de conserver l'unité "de l'esprit par le lien de la paix. Il n'y a qu'un "seul corps, un seul esprit, comme il n'y a qu'une "seule espérance. Il n'y a qu'un seul Seigneur, une "seule foi, un seul baptême : il n'y a qu'un seul Dieu, "Père de tous." Voilà l'unité manifestement tracée sous toutes les faces, dans le gouvernement comme dans la foi, dans le corps de l'Eglise comme dans la profession de la doctrine. Que les gouvernemens de la terre varient au gré des nations et des vicissitudes humaines : celui de l'Eglise fondée par Jésus-Christ, acquise par son sang ne sauroit être qu'un, ainsi que son espérance, son baptême, son Seigneur

x. Philip. ch. v. 27. B. L. et son Dieu. "Seulement conduisez-vous d'une ma-

" nière qui soit digne de l'Evangile de Jésus-Christ, Lettre II.
" afin que, soit lorsque j'irai vous voir, soit pendant
" mon absence, j'entende toujours dire de vous que
" vous demeurez fermes dans un même esprit, com-
" battant tous ensemble unanimement pour la foi de
" l'Evangile." Et non pas combattant tous les uns contre les autres, vous déchirant, vous mettant mutuellement en pièces, ainsi que de tout temps les sectaires y ont exhorté les peuples, et n'y ont malheureusement que trop réussi. " Rendez ma joie parfaite, Aux Philip. ch. 2, v. 2, B. L.
" vivant ensemble dans une entière intelligence, ayant
" un amour réciproque, n'étant qu'une âme, et n'ayant
" qu'un même sentiment : ne faites rien par un esprit
" de contention, ni par une vaine gloire."—" Cepen- Id. ch. 3, v. 16
" dant pour les choses auxquelles nous sommes parve-
" nus, suivons la même règle, demeurons parfaitement
" unis ensemble."—" Que la paix de Jésus-Christ, à Aux. Coloss. ch. 3, v. 15, B. L.
" laquelle vous avez été appelés comme n'étant qu'un
" seul corps, préside dans vos cœurs."—" Mais fuyez A Tit. ch. 3 v. 9, 10.
" les questions folles....les contestations, les disputes
" touchant la loi....évitez l'homme hérétique, après une
" ou deux exhortations, parce que vous voyez qu'un
" tel homme est entièrement perverti, et qu'il pèche,
" étant condamné par son propre jugement."—" Ne Aux Hébreux ch. 13, v. 9.
" vous laissez point aller à des doctrines diverses et
" étrangères." Ainsi prêchoit à toute la terre l'infatigable Apôtre des nations. Il vit, il respire, il parle encore dans ses épîtres: sa prédication commencée avec l'Eglise ira jusqu'à la fin des tems avec elle. Il n'a jamais cessé et ne cesse encore de rappeler à l'unité cette foule de sociétés égarées depuis tant de siècles, à qui pourtant est due la gloire d'avoir conservé le

Lettre II. christianisme en Afrique et de l'avoir porté aux extrémités de l'Asie, Nestoriens, Eutychiens; et les peuples nombreux de la communion grecque si voisine et presqu'amie de la nôtre; et nos frères séparés dans des tems plus modernes, Luthériens, Calvinistes, Anglicans: il les exhorte et les conjure tous à la fois, et vous en particulier, Monsieur, qui venez de le voir et de l'entendre. Il vous le redit également à tous, à peu près dans ces termes: "Hérétiques ou schis-" "matiques, libres ou esclaves, à quelque climat, à" "quelque nation que vous apparteniez, vous avez tous" "été baptisés pour être un seul corps, une seule Eglise." "Revenez donc à elle, dont il ne peut jamis être per-" "mis de se retirer: rentrez dans son sein, dont vos" "ancêtres se sont misérablement éloignés par des vues" "que vous ne sauriez plus avouer, et sur des prétextes" "d'une injustice si bien connue aujourd'hui par tout" "homme instruit et impartial. Rendez notre joie" "parfaite: vivons ensemble dans une entière intelli-" "gence, un amour réciproque, n'étant qu'une âme, et" "n'ayant qu'un sentiment: et alors la paix de Jésus-" "Christ, à laquelle nous avons tous été appelés, comme" "étant les membres d'un seul corps, présidera dans" "nos cœurs."

Tradition des premiers Siècles.

3°. Il est indubitable que les premiers chrétiens durent avoir sur l'unité des notions bien plus vives que celles que nous puisons aujourd'hui dans le Nouveau Testament, puisqu'ils l'eurent, ainsi que nous, entre les mains, avec l'inestimable avantage d'en avoir entendu développer la doctrine par les Apôtres dans leurs prédications et leurs entretiens journaliers. Ce fut à l'école de ces maîtres inspirés que se formèrent les pre-

miers Evêques, et de leurs mains qu'ils reçurent la consécration. Cette institution immédiate leur a fait donner par la postérité le beau titre d'hommes apostoliques. Il est fort à présumer qu'ils composèrent plusieurs écrits: malheureusement il en est venu peu jusqu'à nous. Lettre II.

Les plus anciens sont les épîtres de St. Clément, appelé par les Pères tantôt Apostolique, tantôt Apôtre, quelquefois presqu'Apôtre. Il avoit, ainsi que Tite et Timothée, accompagné St. Paul dans ses voyages: il le suivit à Rome dont il fut Evêque l'an 89, ayant succédé à St. Pierre après Linus et Clétus. Or voici à quelle occasion il écrivit sa première épître: il venoit de s'élever une vive contestation à Corinthe, à peu près comme au tems de St. Paul. Un parti s'étoit formé contre quelques prêtres irréprochables, et avoit eu l'audace de vouloir les déposer. Aussitôt Fortunatus part de Corinthe, arrive à Rome avec la nouvelle de ce mouvement. Clément étoit alors sur la chaire de St. Pierre. Il écrit aux Corinthiens cette lettre admirable, qui a long-tems été lue dans les Eglises Orientales avec les écritures canoniques. Il commence par gémir sur " la *division impie et détestable*, ce sont ses mots, " *qui vient d'éclater parmi eux.* Il les rappelle à leur " ancienne piété, au tems où pleins d'humilité, de sou- " mission ils étoient aussi incapables de faire une in- " jure que de la ressentir. Alors, ajoute-t-il, toute " espèce de schisme étoit une abomination à vos " yeux." Il termine en leur disant qu'il se presse de faire repartir Fortunatus, " auquel, dit-il, nous joignons " quatre députés. Renvoyez-les-nous au plus vite " dans la paix, afin que nous puissions bientôt appren-

Lettre II. " dre que l'union et la concorde sont revenues parmi " vous, ainsi que nous ne cessons de le demander par " nos vœux et nos prières, et afin qu'il nous soit donné " de nous réjouir du rétablissement du bon ordre parmi " nos frères de Corinthe." Combien l'unité ne devoit elle pas être sacrée dans cet heureux siècle, lorsqu'à la première apparence de division, l'ancien compagnon de St. Paul, le vénérable Fortunatus, s'expose, pour en arrêter les progrès, aux dangers d'un long voyage, se rend à Rome pour solliciter le successeur de St. Pierre d'interposer son autorite ? (1) Qu'auroit dit ce pontife apostolique, des grandes défections de l'Orient, de l'Allemagne, de l'Angleterre, lui qui au premier bruit d'une contestation survenue dans une petite partie du troupeau, dans une seule ville, prend aussitôt l'alarme, traite ce mouvement de division impie, détestable, tout schisme d'abomination, et emploie l'autorité de son siége et ses instances paternelles pour ramener les Corinthiens à la paix et à la concorde ?

Le disciple de St. Pierre et de St. Jean, Ignace, lui qui témoigne avoir vu Notre Sauveur après sa résurrection, (2) traduit d'Antioche dont il fut le troisième Evêque, à Rome où l'attendoit la couronne du martyre sous Trajan, en 107, vit à son passage par Smyrne, Polycarpe, qui baisa ses chaînes, visita sur sa route plusieurs autres Eglises et leur écrivit sept Epîtres, qui sont pour nous le plus précieux monument de la foi et de la discipline de la primitive Eglise. Dans celle aux

(1) Remarquez, je vous prie, ce recours à la chaire de Pierre, dès les premiers tems.

(2) Ego verò et post resurrectionem in carne eum vidi.

Smyrniens, il leur dit : " Evitez les schismes et les " discordes, source de tous les maux. Suivez votre " Evêque comme Jésus-Christ son Père, et le collége " des Prêtres comme les Apôtres. Que personne n'ose " rien entreprendre dans l'Eglise sans l'Evêque."— Et une femme dans votre patrie a bien osé chasser tous les Evêques de leurs siéges, pour exécuter plus à l'aise son nouveau plan d'Eglise!—Dans sa lettre à Polycarpe, " Veillez, dit-il, avec le plus grand soin à " l'unité, à la concorde, qui sont les premiers de tous " les biens." Donc les premiers de tous les maux sont le schisme et la division. Puis dans la même lettre s'adressant aux fidèles : " Ecoutez votre Evêque, afin " que Dieu vous écoute aussi. Avec quelle joie ne " donnerois-je pas ma vie pour ceux qui sont soumis " à l'Evêque, aux Prêtres, aux Diacres ! Puissé-je un " jour être réuni à eux dans le Seigneur !" Et dans son épître à ceux de Philadelphie : " Ce n'est pas, dit- " il, que j'aie trouvé de schisme parmi vous, mais je " veux vous prémunir comme des enfants de Dieu." Il n'attend pas qu'il ait éclaté de schisme : il en prévient la naissance, pour en étouffer jusqu'au germe. " Tous ceux qui sont au Christ, tiennent au parti de " leur Evêque, mais ceux qui s'en séparent pour embrasser la communion de gens maudits, seront retranchés et condamnés avec eux." Et aux Ephésiens : ' Quiconque, dit-il, se sépare de l'Evêque et ne s'ac- " corde point avec les premiers-nés de l'Eglise est un " loup sous la peau de brebis. Efforcez-vous, mes " bien-aimés, de rester attachés à l'Evêque, aux Prê- " tres, et aux Diacres. Qui leur obéit, obéit au " Christ, par lequel ils ont été établis ; qui se révolte Lettre I

ettre II.

"contre eux, se révolte contre Jésus." Qu'auroit-il donc dit, je vous le demande, de ceux qui se sont révoltés depuis contre le jugement des Conciles Œcuméniques, et qui, au mépris de tous les Evêques du monde entier, se sont attachés à quelques moines ou prêtres réfractaires, ou à un assemblage de laïques?

artyrisé à rne en 166, de plus de aps. inart, act. marty.

Je passe à un autre *homme apostolique*, non moins illustre que St. Ignace, comme lui, disciple de St. Jean, au célèbre Evêque de Smyrne, Polycarpe, dont je vous invite à lire le martyre, si dignement raconté par les fidèles de Smyrne aux Eglises de Pont. Nous avons de lui une épître aux Philippiens, dans laquelle il témoigne toute son horreur contre ceux que enseignoient des opinions hérétiques. Or l'hérésie attaque à la fois et l'unité de doctrine, qu'elle corrompt par ses erreurs, et l'unité de gouvernement, auquel elle se soustrait par opiniâtreté. "Suivez l'exemple de Notre Sauveur, "ajoute Polycarpe, restez fermes dans la foi, immua-"bles dans l'unanimité, vous aimant les uns les autres." A l'âge de 90 ans et plus, on le vit partir pour aller à Rome conférer avec le Pape Anicet sur des articles de pure discipline: il s'agissoit surtout de la célébration de la Pâques, que les Asiatiques solennisoient, ainsi que les Juifs, le 14e. jour de la lune équinoxiale, et les Occidentaux le Dimanche qui suivoit le 14e. Sa négociation eut le succès désiré. On convint que les Eglises d'Orient et d'Occident suivroient leurs coutumes, sans rompre les liens de communion et de charité (1). Ce fut durant son séjour à Rome, qu'ayant rencontré Marcion dans la rue et voulant l'éviter: "Ne me recon-

(1) Autre exemple du recours à la Chaire de St. Pierre.

" nois-tu pas, Polycarpe, lui dit cet hérétique?"— " Oui, sans doute, pour le fils-aîné de satan." Il ne pouvoit contenir sa sainte indignation contre ceux qui par leurs opinions erronnées s'attachoient à pervertir et diviser les chrétiens. Lettre II.

Justin, qui de la philosophie platonicienne passa au christianisme, le défendit par ses apologies, et le scella de son sang, nous apprend que l'Eglise est renfermée dans une seule et unique communion, dont les hérétiques sont exclus. " Il y a eu, dit-il, et il y a encore " des gens qui, se couvrant du nom de chrétiens, ont " enseigné au monde des dogmes contraires à Dieu, " des impiétés, des blasphèmes. Nous n'avons aucune " communion avec eux, les regardant comme des en- " nemis de Dieu, des impies et des méchants." Martyr en 16 Dial. avec Tryphon.

Le grand évêque de Lyon, Irénée, disciple de Polycarpe, et martyr ainsi que son maître, écrivoit à Florinus qui lui-même avoit souvent vu Polycarpe, et qui commençoit à répandre certaines hérésies : " Ce n'est " pas ainsi que vous avez été instruit par les Evêques " qui vous ont précédé. Je pourrois encore vous mon- " trer la place où le bien-heureux Polycarpe s'asseyoit " pour prêcher la parole de Dieu. Je le vois encore " avec cet air grave qui ne le quittoit jamais. Je me " souviens et de la sainteté de sa conduite, et de la " majesté de son port, de tout son extérieur. Je crois " l'entendre encore nous raconter comme il avoit con- " versé avec Jean, et plusieurs autres qui avoient vu " Jésus-Christ, et quelles paroles il avoit entendues " de leurs bouches. Je puis vous protester devant " Dieu, que si ce saint Evêque avoit entendu des er- " reurs pareilles aux vôtres, aussitôt il se seroit bouché Né dans l'Asie mineure en 12 Martyr. à Lyon en 203. Eus. hist. liv.

Lettre II. " les oreilles, en s'écriant, suivant sa coutume: Bo
" Dieu! à quel siècle m'avez-vous réservé pour en-
" tendre de telles choses? et à l'instant il se sero
" enfui de l'endroit." Dans son savant ouvrage su
Liv. 4. les hérésies, il dit en parlant des schismatiques: " Die
" jugera ceux qui ont occasionné des schismes, homme
" cruels, qui n'ont aucun amour pour lui, et qui pré-
" férant leurs avantages propres à l'unité de l'Eglise
" ne balancent point, sur les raisons les plus frivoles
" de diviser et déchirer le grand et glorieux corps d
" JésusChrist, et lui donneroient volontiers la mor
" s'il etoit en leur pouvoir....Mais ceux qui séparen
" et divisent l'unité de l'église recevront le châtimen
" de Jeroboam."

En 252. Eus. hist. liv. 6. Denys, Evêque d'Alexandrie, dans sa lettre à Nova qui venoit d'opérer un schisme à Rome, où il avoit fai " consacrer Novatien en opposition au légitime pape " Corneille, lui dit: " S'il est vrai, comme tu l'assures " que tu sois fâché d'avoir donné dans cet écart, " montre-le-nous par un retour prompt et volontaire. " Car il auroit fallu souffrir tout plutôt que de séparer " l'Eglise de Dieu. Il seroit aussi glorieux d'être " martyr, pour sauver l'Eglise d'un schisme et d'une " séparation, que pour ne pas adorer les Dieux, et " beaucoup plus glorieux encore dans mon opinion. " Car dans le dernier cas, on est martyr pour son âme " seule, dans le premier pour l'Eglise entière. Si donc " tu peux par d'amicales persuasions ou par une con- " duite mâle ramener tes frères à l'unité, cette bonne " action sera plus importante que ne l'a été ta faute: " celle-ci ne sera plus à ta charge, mais l'autre à ta " louange. Que s'ils refusent de te suivre et d'imiter

" ton retour, sauve, sauve du moins ton âme. Je " désire que tu prospères toujours et que la paix du " Seigneur puisse rentrer dans ton cœur." Lettre 11

Pour citer dignement le grand Evêque de Carthage, il faudroit produire plusieurs de ses lettres, et le livre entier qu'il a composé sur l'unité. Je ne vous en donnerai que quelques extraits. Voici un mot de lui, devenu proverbial dans la tradition: " Celui-là n'aura point " Dieu pour Père, qui n'aura pas eu l'Eglise pour mère. " S'imaginent-ils donc, les schismatiques, que Jésus-" Christ soit avec eux quand ils s'assemblent, eux qui " s'assemblent hors de l'Eglise? Qu'ils sachent que " même en donnant leur vie pour confesser le nom de " Christ, ils n'effaceroient point dans leur sang la tache " du schisme, attendu que le crime de discorde est " au-dessus de toute expiation. Qui n'est point dans " l'Eglise ne sauroit être martyr."—Il montre ensuite l'énormité de ce crime par l'effrayant supplice des premiers schismatiques Coré, Dathan, Abyron et de leurs 250 complices: " La terre s'ouvrit sous leurs " pieds, les engloutit vifs et debout, et les absorba " dans ses entrailles brûlantes." Cyp. mart. 258. Livre de l'unité.

Hilaire, Evêque de Poitiers, s'exprime ainsi sur l'unité: " Encore qu'il n'y ait qu'une Eglise dans le " monde, chaque ville a néanmoins son Eglise, et " toutes ensemble ne font qu'une Eglise, quoiqu'elles " soient en grand nombre, parce qu'elle est toujours " *une* dans le grand nombre." Sur le Psea 14. Il mo en 367.

Optat de Milève cite le même exemple pour montrer que le crime du schisme est au-dessus même du parricide et de l'idolâtrie. Il observe que Caïn ne fut point puni de mort, que les Ninivites obtinrent le tems de Mort en 3

Lettre II. mériter grâce par la pénitence. Mais dès que Coré, Datban, Abyron se portèrent à diviser le peuple," Dieu, "dit-il, envoie une faim dévorante à la terre : aussitôt "elle ouvre une gueule énorme, les engloutit avec avi- "dité, et se referme sur sa proie. Ces misérables, plutôt "ensevelis que morts tombent, dans les abîmes de l'en- "fer....Que direz-vous à cet exemple, vous qui nour- "rissez le schisme, et le défendez impudemment?"

ort en 407. mil. sur l'é- aux Ephés. "Rien, dit St. Chryrostome, ne provoque autant le "courroux de Dieu, que de diviser son Eglise. Quand "nous aurions fait un bien innombrable, nous n'en "payerions pas moins pour avoir rompu la communion "de l'Eglise, et déchiré le corps de Jésus-Christ."

Vous allez lire, et non peut-être sans frémir, de quelle ort en 430. *passim.* manière St. Augustin a qualifié le schisme. "Le sacri- "lége du schisme; le crime, le sacrilége plein de cru- "auté; le crime souverainement atroce du schisme; le "sacrilége du schisme qui outrepasse tous les forfaits. "Quiconque, dans cet univers, sépare un homme "et l'attire à un parti quelconque, est convaincu r. l. contre es Donat. "par là d'être fils du démon et homicide."—"Les "Donatistes, dit-il encore, guérissent bien ceux qu'il "baptisent de la plaie d'idolâtrie, mais en les frappant "de la plaie plus fatale du schisme. Les idolâtres ont "été quelquefois moissonnés par le glaive du Seigneur; "mais les schismatiques, la terre les a engloutis vifs ı. à Donat. "dans son sein."—"Le schismatique peut bien verser "son sang, mais jamais obtenir la couronne. Hors de "l'Eglise, et après avoir brisé les liens de charité et "d'unité, vous n'avez plus à attendre qu'un châtiment "éternel, lors même que pour le nom de Jésus-Christ "vous auriez livré votre corps aux flammes."

Eh bien, Monsieur, peut-être en lisant les réflexions que je vous ai développées sur le plan de la Révélation, sur le texte des Ecritures, avez-vous pensé que j'avois porté les choses à l'exagération. En ai-je dit trop? Vous venez d'entendre quelques-uns des Pères, qui depuis les Apôtres jusqu'au 5e. siècle, ont jeté plus d'éclat dans le monde. Comme ils chérissoient l'unité! Comme ils s'alarmoient de tout ce qui pouvoit tendre à la blesser! Quel zèle pour y remédier promptement! Quelle horreur du schisme! Ils lui ont assigné sa place, en le mettant à la tête de tous les crimes, en le regardant comme la plus impardonnable et la plus funeste de toutes les prévarications. C'est qu'ils avoient mieux compris que nous l'esprit du christianisme, et mieux pénétré les grandes vues de notre divin législateur. Oh! si elles avoient été aussi bien méditées, aussi bien senties par tous les chrétiens, si on avoit toujours donné aux préceptes de l'Ecriture, à l'enseignement des Pères l'attention et l'obéissance qu'il eût fallu, jamais sectaire n'eût songé à se faire un parti, à diviser l'Eglise, ou s'il en eût formé l'entreprise, loin de se faire suivre, il se seroit vu délaissé par les peuples. Malheur à nous que les vils intérêts de la terre ont si souvent détournés des intérêts du ciel! Malheur à nous, que l'ignorance assiége, et que les passions aveuglent! Mais quand l'ignorance, les passions, l'intérêt ont cessé de nous aveugler, et que la vérité se montre enfin dans son jour, mille fois malheur à nous, si nous persistions dans la séparation, après avoir reconnu ce qu'elle a de révoltant, d'anti-chrétien dans son principe, et d'effrayant dans ses conséquences!

Il m'auroit été facile d'étendre les citations, en

Lettre II.

Lettre II.

ajoutant ce qu'ont écrit sur ce sujet dans les cinq premiers siècles, Tertullien, Origènes, Clément d'Alexandrie, Firmilien de Césarée, Théophyle d'Antioche, Lactance, Eusébe, Ambroise, etc., et après tant d'illustres témoins, les décisions des Evêques réunis en corps dans les conciles particuliers d'Elvire en 305 d'Arles en 314, deGaugres vers 860, de Sarragosse 381 de Carthage 398, de Turin 399, de Tolède 400; dans les conciles généraux de Nicée 325, de Constantinople 381, d'Ephèse 431, de Calcédoine 451. J'aime mieux vous rappeler à des autorités qui, pour être plus modernes, n'en seront peut-être pas moins fortes à vos yeux, et vous surprendront davantage sans doute.

La Confession d'Augsbourg (art. 7): " Nous enseignons que l'Eglise une, sainte, subsistera toujours. Pour la vraie unité de l'Eglise, il suffit de s'accorder dans la doctrine de l'Evangile et l'administration des sacremens, comme dit St. Paul: une foi, un baptême, un Dieu, père de tous."

Le Catéchisme de Genève (Dimanche 16e.) enseigne que: " Nul ne peut obtenir le pardon de ses péchés, qu'il ne soit d'abord incorporé dans le peuple de Dieu, et qu'il ne persévère dans la communion du corps de Christ....Ainsi donc il n'y auroit, hors de l'Eglise, que damnation et mort.—Oui, sans doute. Tous ceux qui se séparent de la communion des fidèles, pour faire secte à part, ne doivent point espérer de salut, tant qu'ils restent dans la séparation."

La Confession Helvétique (art. 12), parlant des assemblées que les fidèles ont tenues de tout tems depuis les Apôtres, ajoute: " Tous ceux qui les méprisent et

" s'en séparent, méprisent la vraie religion, et doivent " être pressés par les pasteurs et les pieux magistrats " de ne point persister opiniâtrément dans leur sépa- " ration." Lettre II.

La Confession Gallicane (art. 16): " Nous croyons " qu'il n'est permis à personne de se soustraire aux " assemblées du culte, mais que tous doivent garder " l'unité de l'Eglise....et que quiconque s'en écarte, " résiste à l'ordre de Dieu."

La Confession Ecossoise (art. 27): Nous croyons " constamment que l'Eglise est une...Nous détestons " entièrement les blasphèmes de ceux qui prétendent " que tout homme, en suivant l'équité, la justice, " quelque religion qu'il professe d'ailleurs, sera sauvé. " Car sans le Christ, il n'est ni vie, ni salut, et nul " n'y peut participer s'il n'a été donné à Jésus-Christ " par son Père." (1)

La Confession Belgique: " Nous croyons et confes- " sons une seule Eglise Catholique... Quiconque s'é- " loigne de cette véritable Eglise, se révolte manifeste- " ment contre l'ordre de Dieu."

La Confession Saxonne (art. 12): " Ce nous est une " grande consolation de savoir qu'il n'y a d'héritiers de " la vie éternelle que dans l'assemblée des élus, suivant " cette parole: ceux qu'il a choisis, il les a appelés."

La Confession Bohémienne (art. 8): " Nous avons " appris que tous doivent garder l'unité de l'Eglise.... " que nul ne doit y introduire de sectes, exciter de " séditions, mais se montrer un vrai membre de l'E-

(1) L'article XVIIIe. de la Convocation Anglicane, 1562, enseigne la même doctrine, presque dans les mêmes termes.

Lettre II. « glise dans le lien de la paix et l'unanimité de se
« ment." Etrange et déplorable aveuglement d
ces hommes! de n'avoir su faire l'application de
principes au jour qui précéda la prédication de Luthe
Ce qui étoit si vrai, lorsqu'ils dressoient leurs confe
sions de foi et leurs catéchismes, l'étoit bien sans dou
autant alors.

Inst. liv. 4. Calvin lui-même enseigne: « que s'éloigner de l'E
« glise, c'est renier Jésus-Christ: qu'il faut bien
« garder d'une séparation si criminelle....qu'on
« sauroit imaginer attentat plus atroce, que de viol
« par une perfidie sacrilége l'alliance que le fils uniqu
« de Dieu a daigné contracter avec nous." Malheu-
reux! quel arrêt est sorti de sa bouche! Il sera éter-
nellement sa propre condamnation.

ist. Eccl. de ollier, vol. 2, 899-900, Ed. -fol. En 1680, l'Evêque de Londres, Henchman, voulant faire sentir aux dissidents la nécessité de mettre fin à leur schisme, crut qu'il y réussiroit mieux, si les ministres Calvinistes du dehors vouloient joindre leurs voix à la sienne: il écrivit à M. Claude, à M. de l'Angle, ministre de Charenton, à celui de Leide: tous les trois entrèrent dans ses vues et lui donnèrent leur opinion par écrit. De l'Angle déclare: « que tous ceux qui, « en haine de l'épiscopat, s'éloignoient de l'Eglise « établie, étoient coupables d'un très-grand crime: « car le schisme, dit-il, est le plus terrible malheur « qui puisse arriver à l'Eglise."

Claude exhorte les dissidents d'Angleterre à considérer « si leur système n'est pas en contradiction « directe avec l'esprit du Christianisme, qui est un « esprit d'union, de commerce social et fraternel, « jamais un esprit de division....Milord, ajoute-t-il,

" je n'ai pas le moindre scrupule à traiter de remèdes Lettre II.
" violents les procédés de ceux qui font bande à part, " évitent les assemblées des fidèles, et se soustraient à " votre autorité. Evidemment une telle conduite " équivaut à un schisme positif; crime détestable en " lui-même, et à Dieu et aux hommes; ceux qui s'en " rendent coupables soit en l'établissant les premiers, " soit en continuant de l'entretenir parmi les autres, " doivent s'attendre à rendre un compte terrible au " grand jour du jugement." Et ni Claude, ni de l'Angle, ni Henchman ne songent seulement pas à se faire à eux-mêmes et à leurs devanciers l'application de la juste menace qu'ils faisoient si bien entendre aux Calvinistes d'Angleterre!

J'ai sous les yeux encore plusieurs passages dans lesquels Melanchton, Pierre Martyr, Gerhard, Du Plessis, etc., et avant eux Jean Huss enseignent la même doctrine. Je les laisse de côté, pour vous produire quelques-uns des docteurs les plus distingués de votre propre Eglise.—Le second gouverneur suprême dans les choses spirituelles, Jacques I. et son théologien Casaubon, dans leur réponse au Cardinal du Perron, conviennent en propres termes: " Qu'il ne reste " aucune espérance de salut à ceux qui sont séparés " de l'Eglise Catholique, ou de la communion de la " même Eglise."

Le savant Evêque de Chester, Pearson, dans son Né en 161 Mort en 1686
grand commentaire sur le Symbole des Apôtres, s'exprime ainsi: " Nous lisons que, dans le commencement de l'Eglise, le Seigneur y joignoit ceux qui Act. 2, 47.
" devoient être sauvés. Ce qu'il faisoit alors, il l'a " toujours fait depuis, car il n'a point fait deux che-

Lettre II. "mins pour arriver au ciel: il n'a point établi son
"Eglise pour sauver quelques personnes, pendant que
Act. 4, 12. "les autres se sauveroient d'une autre manière. Nul "autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes, "par lequel nous devions être sauvés, que le nom de "Jésus-Christ. Comme il ne s'est sauvé du déluge, "que eeux qui étoient dans l'arche de Noé, que Dieu "avoit fait construire pour les recevoir; comme il "n'échappa à l'Ange exterminateur des premiers-nés "de l'Egypte, que ceux dont les portes avoient été "teintes de sang, suivant l'ordre que Dieu avoit donné "pour leur conservation; comme de tous les habitans "de Jéricho, ceux-là seuls évitèrent la mort, qui "étoient renfermés dans la maison de Rahab, qu'on "étoit convenu d'épargner; de même il n'y a que ceux "qui appartiennent à l'Eglise de Dieu, qui pourront "se soustraire à la colère de Dieu." Vous voyez dans ce passage la doctrine des Ecritures, l'enseignement, le langage même de la tradition apostolique.

" Quant au péché de diviser l'Eglise, nous dit l'au-"teur anonyme que j'ai déjà cité (1), nous convien-"drons sans peine, je pense, que c'est un crime de la "dernière méchanceté, et de la teinte la plus noire. "On ne sauroit véritablement en douter, pour peu "que l'on considère et le soin que mit Notre Sauveur "à le prévenir, et les peines qu'il se donna pour in-"struire à fond ses disciples, afin qu'ils ne variassent "jamais, lorsqu'ils expliqueroient au monde ses sen-

(1) Serious Enquiry into the causes of the neglect and contempt of the Protestant Religion, and Church of England.— Second Edit. 1675.

« timents, et la ferveur extraordinaire dont il pria pour
« que ses Apôtres restassent toujours unis. Les Apô-
« tres à leur tour répondirent avec exactitude aux
« pressantes recommandations de leur Maître. Qui-
« conque observe avec quel zèle ils se portèrent à
« étouffer dans les Eglises particulières les moindres
« schismes dans leur naissance, à réparer toutes les
« brèches, à écarter tout sujet de division, à unir les
« cœurs, réconcilier les esprits: avec quelle appli-
« cation ils instruisoient les peuples à détester le
« schisme comme le poison du Christianisme, à se tenir
« sans cesse en garde contre lui, à remarquer et éviter
« ceux qui s'y montroient enclins, comme gens d'une
« haleine contagieuse, d'une société pestiférée: de
« quels termes odieux ils qualifioient le schisme, tels
« qu'une *œuvre de la chair*, une *œuvre du démon:*
« quiconque, dis-je, a observé tout cela, comprendra
« aisément l'énormité de ce péché. Que s'il veut
« pousser encore plus loin ses recherches, il trouvera
« que ce crime fut tellement en horreur dans la pri-
« mitive Eglise, qu'on n'y balançoit pas de l'égaler
« aux transgressions les plus notoires, à l'idolâtrie, à
« l'homicide, au sacrilége." Cet auteur avoit bien compris le fonds des Ecritures et l'esprit de la tradition primitive: Oh! si le Parlement de 1558 avoit fait ces observations salutaires! Si vos compatriotes en avoient été imbus alors!

L'Evêque d'Oxford, Samuel Parker, s'énonce avec la confiance et l'élévation qui conviennent à ce sujet: « Je défie l'univers de me montrer un article quel- « conque plus impérativement ordonné, inculqué plus « fréquemment que le maintien de l'unité entre les

Religion and Loyalty, l'an 1684.

Lettre II. " Chrétiens. Il s'ensuit donc que, si nulle espèce " d'unité ne sauroit être maintenue sans celle du " gouvernement, ainsi que Thorndyke l'a démontré " par l'expérience et par le sens commun, cette unité " de gouvernement doit être le principal but de toutes " ces ordonnances évangéliques....Ainsi Notre Sauveur " ayant institué la société de son Eglise, et lui ayant " assigné des supérieurs pour la gouverner, quel " homme seroit donc assez stupide pour ne pas com- " prendre, que lorsqu'il ordonne à ces supérieurs de " préserver soigneusement l'unité, il leur ordonne par " cela même d'employer tous les moyens de s'en as- " surer, et notamment les moyens indispensables pour " la maintenir dans toute espèce de société ? Il ne " s'agit donc plus de s'inquiéter, si cette unité de " gouvernement est prescrite nommément dans l'Ecri- " ture, parce que, pour tout homme de bon sens, elle " y est aussi clairement ordonnée, que si elle l'étoit en " propres termes, et cela suffit."

Célèbre théologien Anglican.

Tel est le langage des hommes éclairés de votre Eglise, des théologiens protestants les plus renommés, des confessions de foi publiées à Genève, en Suisse, en France, en Ecosse, en Allemagne: c'est celui des Saints Pères que je vous ai cités auparavant, des Conciles les plus anciens; c'est enfin le langage de toute la tradition apostolique. Quel est donc ce grand dogme, proclamé si hautement, et par ceux qui l'ont toujours maintenu, et par ceux encore qui l'ont violé ? Quelle doit être la force de ses preuves, pour s'être fait sentir et connoître jusqu'au sein du schisme et de l'hérésie, pour avoir subjugué ses propres ennemis, et après les furieuses attaques qu'il en a si ouvertement

essuyées, les contraindre de lui rendre hommage, et par là de mettre leurs principes et leur conduite en une contradiction manifeste aux yeux de l'univers ? (1) Mais au moins en théorie et sur la question de droit, dont il s'agit ici, tous les partis se réunissent ; les différences de communion disparoissent : Luthériens, Calvinistes, Anglicans, Ecossois, les Eglises Grecque et Latine, la foi de tous les siècles chrétiens, l'enseignement des Apôtres, les injonctions pressantes et si souvent réitérées de notre Divin Législateur ; tout, et notre foible raison elle-même, atteste de concert la nécessité de garder l'unité dans l'Eglise et dans la croyance, et s'accorde à placer le dogme de l'unité à la tête des préceptes évangéliques, comme le schisme à la tête des prévarications humaines. Lettre II.

Après avoir essayé de présenter sous vos yeux et dans leur ensemble les différentes preuves qui établissent ce dogme incontestable, je me réserve, avec l'aide de Dieu, de vous en développer dans la lettre suivante la conséquence immédiate.

---

(1) Voyez l'Appendix.

APPENDIX I.

Lettre II. Appendix I.

" Mais, ont-ils dit, la corruption avoit gagné jusqu'au " cœur de l'Eglise Catholique : il nous a bien fallu sortir " pour nous en garantir." Ils l'ont dit, je le sais. Nous verrons bientôt ce qu'il faut penser de cette accusation si grave: examinons d'abord si elle suffit pour justifier leur séparation.

1°. Je soutiens que leur accusation, fût-elle vraie, ne les excuseroit pas du schisme, car je leur répondrois avec un de vos savants docteurs : " Les corruptions dans l'Eglise ne sont " jamais d'une influence si destructive, que les divisions et " les schismes. Il en va du corps spirituel comme du corps " naturel, où ce qui divise et opère solution de continuité, " tend plus à la destruction du tout, que ce qui corrompt " simplement les parties. Vous pouvez bien guérir un col, " quand il est ulcéré, mais non quand il est coupé."

South's Serm. vol. 5. London, 1717.

Je leur répondrois avec St. Cyprien, St. Augustin, qu'il ne peut jamais y avoir de juste nécessité de rompre l'unité; qu'Aaron avoit toléré une multitude de Juifs qui s'étoient fabriqué une idole; Moyse, un million de personnes qui murmuroient sans cesse contre Dieu; David, Saül; Isaïe, ceux qu'il accusoit d'une infinité de crimes; et Jésus-Christ, Judas. Je répondrois avec les mêmes Pères, que Jésus-Christ nous a commandé l'union entre nous, se réservant à lui seul la séparation, parceque le droit de séparer est à celui-là seul qui ne peut se tromper jamais: qu'en attendant la moisson, c'est-à-dire, le jugement dernier, l'ivraye et le froment, la paille et le grain doivent rester mêlés ensemble: qu'en conséquence il ne faut pas quitter l'Eglise parcequ'on y voit de l'ivraye

dans les mœurs des particuliers, jamais dans la foi publique, qu'il faut seulement s'efforcer d'être du bon grain. Je répondrois que les Donatistes ont eu beau dire pour leur justification que les Catholiques étoient redevenus payens, ils n'en ont pas moins été justement accusés et convaincus de schisme par toute l'Eglise, de l'aveu même des Protestants. Lettre II. Appendix I

2°. Quant aux chefs d'accusation; pour en absoudre l'Eglise Catholique, il n'est besoin d'autres témoins, d'autres juges que les Protestants eux-mêmes. En effet, si dans le principe pour attirer le pauvre peuple, ou le retenir dans le parti; si dans la suite pour justifier la séparation et lui trouver un prétexte spécieux, il a fallu faire bruit de ces grands mots de corruption, d'erreurs pernicieuses au salut, d'idolâtrie dans le culte, la Divine Providence a permis qu'il vînt des moments de désintéressement et de calme, où les réformateurs eux-mêmes et après eux leurs adhérents ont déchargé l'Eglise Catholique de ces horribles inculpations. J'en appelle à l'acte le plus authentique, le plus solennel de la communion Luthérienne, à la Confession d'Augsbourg: elle termine ainsi l'exposition de sa doctrine: "Tel est l'abrégé de notre foi, où Art. 21, an. 1530.
"l'on ne verra rien de contraire à l'Ecriture, ni à l'Eglise Ca-
"tholique, ou même à l'Eglise Romaine, autant que l'on peut
"connoître par ses écrivains. Il s'agit de quelque peu d'abus,
"qui se sont introduits dans les Eglises, sans aucune autorité
"certaine; et quand il y auroit quelque différence, il la fau-
"droit supporter, puisqu'il n'est pas nécessaire que les rits
"des Eglises soient partout les mêmes." Dans l'apologie on retrouve la même modération.—Luther, le croiriez-vous, 1534.
dans le traité qu'il publia contre les messes privées, et où il raconte son fameux colloque avec le démon, tout outré qu'il s'y montre contre l'Eglise Catholique jusqu'à la regarder comme le siége de l'antechrist et de l'abomination, loin de lui ôter le titre d'Eglise par cette raison, ne laisse pas de déclarer, "quelle étoit la véritable Eglise, le soutien et la colonne de la
"vérité, et le lieu très-saint. En cette Eglise, poursuit-il,
"Dieu conserve miraculeusement le baptême, le texte de

Lettre II. Appendix I. « l'Evangile dans toutes les langues, la rémission des péchés « et l'absolution tant dans la confession qu'en public ; le sa- « crement de l'Autel vers Pâques et trois ou quatre fois l'an- « née, quoiqu'on en ait retranché une espèce au peuple : la « vocation et l'ordination des pasteurs, la consolation dans « l'agonie, l'image du Crucifix, et en même tems le ressouvenir « de la mort et de la passion de Jésus-Christ, le pseautier, « l'oraison dominicale, le symbole, le décalogue, plusieurs « cantiques pieux en latin et en allemand."—Et un peu après : " Où l'on trouve les vraies reliques des saints, là sans « doute a été et est encore la sainte Eglise de Jésus-Christ ; « là sont demeurés les saints : car les institutions et les sacre- « mens de Jésus-Christ y sont, excepté une des espèces ar- « rachée par force. C'est pourquoi il est certain que Jésus- « Christ y a été présent, et que son esprit y conserve sa vraie « connoissance, la vraie foi dans ses élus."

Deux ministres protestants de France, dans leur écrit, Montauban justifié, publié en 1662, citent un passage à peu près semblable, tiré du livre de Luther contre les Anabaptistes. Ils nous apprennent ensuite que la réponse de Mélanchton à sa mère étoit connue de toute l'Allemagne et même de l'Europe entière : comme elle lui demandoit laquelle des deux Religions étoit la meilleure, la Catholique ou la Protestante ? " A mon avis, lui répondit-il, la Luthérienne est la plus plausible ; la Catholique la plus sûre."

J'en appelle encore et aux déclarations de foi envoyées par les Calvinistes de France aux Protestants d'Allemagne, dans lesquelles ils adhèrent à la Confession d'Augsbourg, excepté l'article 10 sur l'Eucharistie, et à celle de Théodore de Bèze, 1557. orateur du parti calviniste, à la célèbre conférence de Poissy. Le Cardinal de Lorraine lui ayant proposé de recevoir la Confession d'Augsbourg dans tous ses articles, Bèze les accepta sans balancer, à la réserve de celui de la Cène, et protesta solennellement du consentement de tous ses collègues, Voilà donc la foi de l'Eglise Catholique et Romaine reconnue par des actes authentiques, conforme dans l'essentiel à la foi

des Luthériens ; à celle des Calvinistes hormis l'Eucharistie ; et par conséquent sur le reste disculpée, par leur propre bouche, d'idolâtrie, d'erreurs fondamentales, de corruption incompatible avec le salut. Et quant à l'Eucharistie, ils ne peuvent taxer d'idolâtrie l'adoration que nous y rendons à Jésus-Christ, puisqu'ils la tolèrent dans les Luthériens, dont plusieurs rendent la même adoration à Jésus-Christ dans son sacrement, et dont les autres conviennent au moins, d'après Luther, qu'il n'y a point de mal d'adorer Jésus-Christ présent sur l'autel. Il est même remarquable que les plus habiles Calvinistes ont soutenu à ces derniers qu'ils ne pouvoient sans impiété refuser leur adoration à Jésus-Christ dans l'Eucharistie, où ils le croient présent ; et qu'en cela les Catholiques raisonnoient plus conséquemment qu'eux. Lettre II — Appendix

Calvin lui-même nous assure que Jésus-Christ, pour ne pas laisser périr entièrement son Eglise, avoit conservé le baptême et l'essentiel de la religion dans la France, l'Italie, la Germanie, l'Espagne, l'Angleterre, etc., et dans ses commentaires sur St. Paul, il range parmi les saints, Cyprien, Ambroise, Augustin, Grégoire, Bernard et *plusieurs autres personnages qui leur ressembloient*, professant sans doute la même doctrine que ces saints, ainsi que faisoient les Catholiques de leur tems, et qu'ils ont toujours fait depuis.—Pierre Martyr s'exprime à peu près de la même manière. Instit. ch liv. 4, ch.

Daillé, célèbre ministre de Charenton, après avoir montré que l'Eglise Romaine admettoit les articles du symbole, ajoute : « Et s'il est encore quelqu'autre article principal, cette « Eglise les reçoit tous et les embrasse avec vous, condamne « les noms et la mémoire de ceux qui les ont ou ébranlés ou « renversés dans les tems anciens ou modernes. Certes, nous « ne pouvons, nous ne voulons point nier que l'Eglise Ro- « maine croie ces vérités saintes. Grâces soient rendues au « Seigneur pour les avoir conservées tant de siècles, à travers « tant de révolutions. Nous eussions bien désiré qu'elle n'y « eût jamais rien ajouté du sien....Si elle étoit restée dans ces « bornes, ni nos pères, ni nous, nous n'eussions point eu de Cité par M. de Wallenb. Apol. ch. 5

ettre II. — pendix I. foi fondée, part. 3e.

« motifs de nous éloigner de sa communion.» Et ailleurs, « après avoir rapporté les articles fondamentaux des Protestants, il ajoute : « Rome ne contredit pas les articles que nous « croyons : elle fait même profession de les croire...Qui peut « nier, même aujourd'hui, que Rome admette les articles né- « cessaires?» Toutefois la vérité m'oblige à vous dire que Daillé parut après avoir honte, vis-à-vis de ses confrères d'Allemagne, d'avoir autant accordé à l'Eglise Romaine. Mais, quoiqu'il ait dit ensuite sur des opinions pernicieuses ajoutées par elle aux articles nécessaires, les aveux que nous avons cités n'en sont pas moins certainement venus de lui.

Ant. de minis, Arch. Spalatro, en lmatie.

J'ai encore un témoin important à vous produire, le trop fameux Archevêque de Spalatro qui, réfugié en Angleterre sous Jacques I, y publia en 1616 son ouvrage latin sur la république ecclésiastique, où il s'exprime ainsi : « Autre chose « est s'éloigner de la foi par défaut, autre chose nuire à la foi « par excès. L'hérésie proprement dite consiste dans le « défaut, c'est-à-dire lorsqu'un article nécessaire est nié ou « non admis. Je suis né, il est vrai, dans l'Eglise Romaine ; « je lui dois mon éducation, mes dignités, j'ai vieilli dans son « sein. Quoique j'aie long-tems été imbu de ses erreurs, je ne « veux, je ne puis avouer que j'aie jamais été hérétique dans « le sens ci-dessus exposé, pas même matériellement. Car « assurément il n'est article fondamental de la foi, que cette « Eglise rejette ou que j'aie jamais rejeté avec elle.» Et ensuite sur cette question : « Que faut-il donc penser de l'Eglise « Romaine? Est-elle Catholique ou non? Je réponds, eu égard « au défaut dans les choses fondamentales, que cette Eglise a « toujours été, est encore aujourd'hui parfaitement Catho- « lique, en tant qu'elle conserve et professe la foi Catholique « et fondamentale dans toute son intégrité, quoique je ne « doute point que la foi n'y soit plutôt malade que saine, et « qu'elle n'y ait perdu de sa beauté par un mélange d'addi- « tions étrangères.»

Il n'est pas jusqu'au fougueux ministre Jurieu qui n'ait été contraint d'avouer que le salut peut s'opérer dans l'Eglise

Romaine. Il nie ensuite, il est vrai, l'avoir dit, et voudroit sans doute ne l'avoir pas fait...Il redouble d'invectives et de calomnies contre elle, jusqu'à prétendre que l'idolâtrie y est aussi grossière qu'autrefois dans Athènes. " Mais avec tout " cela, dit M. Bossuet, Dieu est le maître, Dieu force les " ennemis de la vérité et les calomniateurs de l'Eglise à dire " plus qu'ils ne veulent; et tout en calomniant l'Eglise, " comme on le voit, il faut qu'ils viennent aux pieds de " cette Eglise avouer qu'on se sauve dans sa communion." Les passages de Jurieu viennent à la suite: vous pouvez les voir dans le 3e, avertissement de ce grand Evêque aux Protestants. Lettre II Appendix

Je passe à quelques faits particuliers qui ne font pas moins connoître que l'opinion des docteurs réformés est favorable à l'Eglise Romaine. Henri IV, après avoir conquis son Royaume l'épée à la main, s'attacha sérieusement à l'étude de la Religion. Quoique l'intérêt de sa couronne pût le faire pencher vers le Catholicisme, il balança les raisons de part et d'autre: et ce fut principalement sur l'aveu des théologiens de son parti qu'il se décida pour la Religion Catholique, car les plus habiles ministres lui ayant avoué qu'il pouvoit aussi faire son salut dans cette Eglise: " Eh " bien, s'écria-t-il, je veux prendre le parti le plus sûr." M. de Sully non-seulement lui avoit déclaré qu'il tenoit pour assuré qu'on pouvoit se sauver étant Catholique, mais encore il nomma à ce Prince cinq des principaux ministres qui ne s'éloignoient pas de ce sentiment. Mém. de Su ch. 38.

J'ai lu autrefois en anglois la déclaration que fit avant sa mort la Duchesse d'Yorck, sous Charles II, des raisons qui l'avoient portée à embrasser la Religion Catholique. Je n'en ai plus que la traduction sous les yeux: elle est fidèle, j'ai lieu de le croire. " J'ai voulu, y dit-elle, conférer de ces " matières avec les deux plus habiles Evêques que nous " ayons en Angleterre; et tous deux m'ont avoué ingénue- " ment qu'il y a bien des choses dans l'Eglise Romaine " qu'il seroit à désirer que l'Eglise Anglicane eût toujours Voyez à la du 2e. vol. l'Hist. du C par Maimbourg.

" conservées, comme la confession qu'on ne sauroit désavouer
" que Dieu même n'ait commandée, et la prière pour les
" morts, qui est une des plus authentiques et des plus an-
" ciennes pratiques de la Religion Chrétienne: que pour
" eux, ils s'en servoient en particulier sans en faire une pro-
" fession publique.

" Comme je pressois un de ces Evêques sur les autres
" points de controverse et principalement sur la présence
" réelle de Jésus-Christ au saint sacrement de l'Autel, il me
" répondit librement que, s'il étoit Catholique, il ne voudroit
" pas changer de Religion: mais qu'ayant été élevé dans
" une Eglise, dans laquelle il croyoit avoir tout ce qui est
" nécessaire au salut, et y ayant reçu son baptême, il ne
" croyoit pas la pouvoir quitter sans un grand scandale." Et l'unité! et le schisme! y pensiez-vous, Milord?

Elisabeth Christine, épouse de Charles VI, et mère de l'immortelle Marie Thérèse, voulut, avant d'accepter la Couronne Impériale, s'assurer de l'affaire la plus importante, de son salut. Elle consulta sur le changement de Religion les plus habiles docteurs Protestants, qui lui déclarèrent par un écrit authentique et public, que la Religion Catholique conduisoit aussi au salut.

A l'occasion du mariage projeté et ensuite ratifié de la Princesse Wolfenbuttel avec Charles III, Roi d'Espagne, la Faculté de Théologie de Helmstadt fut consultée sur la question suivante: une Princesse Protestante, destinée à épouser un Prince Catholique, peut-elle en sûreté de conscience embrasser la Religion Catholique? Tous les Professeurs se déclarèrent pour l'affirmative dans une réponse longue et motivée qu'ils signèrent unanimement le 28 Avril 1707. Vous pouvez la lire à la suite d'un petit écrit qui a pour titre: Motifs qui ont déterminé le Duc Antoine Ulrich de Brunswick à quitter la Communion Luthérienne pour entrer dans l'Eglise Catholique. (1)

---

(1) Chez Keating, Libraire, Duke-street, Grosvenor-square, à Londres, 1814.—Note de l'Editeur.

A ces décisions, je pourrois joindre des témoignages de vos docteurs particuliers, tels que Baro, Booker, Cowell son défenseur, Bunny, Some, Morton, Montague, Heylin, Potter, Laud, Stillingfleet, etc. Je ne vous en citerai qu'un seul, mais d'un grand poids : " Je déclare et je dois le déclarer
" franchement, dit Thorndyke : je ne sache aucun article
" nécessaire au salut qui soit prohibé par l'Eglise de Rome ;
" aucun incompatible avec le salut qui soit prescrit par
" elle." (1)

Que dirons-nous de tant de personnages qui nés et nourris dans les Communions Protestantes, accoutumés à n'entendre parler que des erreurs, des superstitions, des idolâtries de l'Eglise Romaine, amenés ensuite par circonstances à examiner de près sa doctrine, ses principes, son culte, en ont reconnu la pureté, la conformité avec la pratique et la foi primitives, ont déposé leur haine contre elle avec les préjugés qui ne s'étoient accrédités dans leur esprit que par de fausses représentations et imputations calomnieuses, ont fini par se ranger au nombre de ces enfants, et la défendre, la venger des erreurs et des crimes, dont ils l'avoient eux-mêmes si long-tems accusée ? Tels entr'autres, dans ma patrie, le célébre Cardinal Du Perron, le sage et judicieux Desmahis, l'éloquent Pelisson, le savant Morin Prêtre de l'oratoire, et Papin long-tems Ministre zélé du Calvinisme, et qui après avoir prêché ses erreurs à la France, à l'Angleterre, à l'Allemagne, vint les reconnoître et les abjurer entre les mains du grand Evêque de Meaux : et dans votre patrie, Challoner, Gother, les deux Hay, et l'auteur anonyme d'un excellent ouvrage qui ne fait pas moins d'honneur à son cœur qu'à son esprit, (2). Tous ces hommes distingués, auxquels j'en

---

(1) Thorndyke in Epilog. p. 146.

(2) An Essay towards a proposal for Catholic Communion, ouvrage précieux, que je ne puis assez recommander aux Anglois qui veulent connoître la véritable Eglise. Il a été réimprimé à

Lettre II. — Appendix I.

aurois pu joindre bien d'autres, ont laissé après eux des écrits admirables, également utiles et à ceux qui recherchent la vérité, et à ceux que leur zéle porte à la défendre.

Je puis personnellement vous certifier, Monsieur, qu'ayant souvent eu occasion, pendant le long séjour que j'ai fait dans votre patrie, de m'entretenir sur la différence de nos religions avec des Evêques, des Docteurs Anglicans, même avec des

---

Londres depuis une douzaine d'années aux frais de feu M. Sheldon Constable, Seigneur de Burton.

Et pour vous citer des exemples plus récents, je vous rappellerai ici deux conversions marqnantes, celle de M. Nathaniel Thayer, qui après avoir été ministre de la secte des Puritains à Boston, s'est converti à Rome en 1783, et a lui-même publié les motifs qui l'ont ramené à l'unité Catholique: celle de Mlle. Elisabeth Pitt, parente de l'immortel ministre, dont les talents et l'éloquence ont fait si long-tems l'admiration et l'étonnement de l'Angleterre, elle prononça ses vœux au couvent de la Visitation d'Abbeville le 26 Novembre, 1787. Voici comme elle termine la lettre qu'elle écrivit sur sa conversion à M. le Curé de St. Jacques de la même ville, le 20 Juin, 1788: " Quant aux Protestants qui pourroient en avoir " communication, je ne me crois pas faite pour les instruire, " encore moins pour les convertir: mais je les conjure comme mes " frères, dont le salut m'est très-cher, de suivre un conseil: c'est " de ne point rejeter, sans y avoir apporté le plus sérieux examen, " les doutes que doivent faire naître dans leur esprit, s'ils y pensent " mûrement devant Dieu, la nouveauté de leur croyance, et ses " variations depuis la Réforme, comparées à l'ancienneté et à " l'unité de la doctrine Catholique; car la vraie Foi est une. Elle " doit nécessairement remonter jusqu'aux Apôtres et à Jésus- " Christ. Dieu veuille les éclairer, comme il a daigné m'éclairer " moi-même pour me tirer de l'erreur, où m'avoit engagée le mal- " heur de ma naissance et de mon éducation." L'Allemagne offre de nos jours une foule de Protestants éclairés qui ont embrassé le Catholicisme, tels que le savant M. Schlegel et sa femme, fille du célèbre Mendelsohn, M. le Comte de Stolberg, non moins illustre par son profond savoir que par sa grande naissance, &c. &c.

laïques fort instruits : je les ai toujours trouvés du même sentiment, et presque d'un même langage. Ils me disoient : "Que leur Religion et la mienne, étoient également bonnes : "que la plupart des différences tomboient sur des cérémonies, "des objets de discipline, quelques-unes aussi sur des opinions "ajoutées, disoient-ils, à la croyance antique par notre Eglise, "et que la leur avoit jugé convenable de retrancher : qu'au "reste, ils regardoient les Eglises de France et d'Angleterre "comme deux sœurs, en qui l'on retrouvoit un air de famille, "et les principaux traits de ressemblance."

Plût au ciel, Monsieur, que cette ressemblance pût devenir parfaite, comme elle l'étoit autrefois, et comme elle n'auroit jamais dû cesser de l'être !

Après les faits, les témoiguages que vous venez de lire, j'ose me flatter, Monsieur, qu'il ne vous reste plus de doute sur l'injustice des imputations faites à l'Eglise Romaine. Elles ont pris leur origine dans l'aigreur, la malignité, la haine qu'inspire toujours l'esprit de parti et dans le malheureux intérêt qu'on avoit d'étendre et de soutenir la défection. Dénuées de réalité et de preuves, elles retombent sur ceux qui les ont inventées : et ne justifieront jamais la rupture. "Ce fut "donc mal à ceux qui les premiers pressèrent la séparation "sur de pareils motifs." (1)

Au reste, pour prouver que toutes ces accusations étoient inadmissibles, il m'auroit suffi, sans autre détail, d'une seule observation, qui va terminer cette note déjà trop longue. Qui sont ceux qui ont osé accuser l'Eglise de nouveauté dans le dogme, d'erreur dans la doctrine, de superstition dans la pratique, d'idolâtrie dans le culte ? Qui sont-ils ? Il est essentiel de le remarquer.

En tête de tous paroît un religieux Augustin, Luther, puis Carlostadt archidiacre, Melanchton professeur de langue grecque, tous trois à Wittemberg : à leur parti accoururent

---

(1) "It was evil done of them who first urged such a separation." —Bunny's Treatise tending to Pacification, p. 109.

Lettre II. Appendix I. bientôt Œcolampade moine de St. Laurent près d'Augsbourg, un Munster cordelier, un Bucer Dominicain, et le fameux Muncer qui de disciple devint le chef forcené des Anabaptistes : voilà pour les premiers Luthériens. En Suisse, Zuingle curé de Glaris ; à Genève, en Suisse et en France le jeune curé de Pont l'Evêque près Noyon, Calvin ; Théodore de Béze poëte latin et prieur à Long-jumeau ; Pierre Martyr Florentin, sorti du chapître régulier de St. Augustin, accouru d'Italie avec Ochin Général des Capucins pour dogmatiser en Suisse, puis à Strasbourg, puis en Angleterre, puis encore en Suisse où il mourut : voilà pour les Calvinistes. (1)

En Ecosse, Knox, moine, prêtre et ensuite disciple fougueux de Calvin, dont il va porter les principes dans sa patrie, où il met tout en feu (2) ; le Comte de Murray frère naturel et très dénaturé de Marie Stuart, passé de son couvent de St. Andrew à la Régence du Royaume : Buchanan, l'ingrat calomniateur de Marie Stuart ; voilà pour les Presbytériens. Enfin pour réformateurs de votre patrie, j'apperçois une Chambre des pairs, à l'exception de plusieurs Lords et de tous les Evêques, une foible majorité de la Chambre des Communes, avec la Reine Elisabeth et son conseil. Or que voyons-nous dans les personnages que je viens de vous nommer ? Je ne touche point ici aux motifs personnels d'ambition, d'intérêt, de cupidité, aux mœurs, à la conduite de ces ardents fabricateurs de réforme, qui n'offrent rien moins que d'Apostolique : je laisse à part le scandale de ces mariages de Prêtres, de religieux avec des religieuses, qui renouvelés parmi nous, au fort de notre impie révolution, ont excité le mépris et la risée. (3) Mais je le

[Margin note:] ...a, dit-on, rétracté à la mort ...ut ce qu'il ...roit dit d'injurieux à l'honneur de Marie.

(1) Voyez Appendix II.

(2) The ruffian of the Reformation, dit le Dr. Samuel Johnson.

(3) On connoît aussi la raillerie d'Erasme sur ces accouplements sacriléges : " Œcolampade vient d'épouser une assez belle fille, " apparemment que c'est ainsi qu'il veut mortifier sa chair. On a

demande, qu'étoient donc ces personnages dans la hiérarchie ecclésiastique? Est-ce bien eux que Jésus-Christ avoit en vue, quand il disoit: "Allez, instruisez toutes les nations... "je suis avec vous jusqu'à la fin du monde?" Est-ce à eux qu'il a dit: "Qui vous écoute, m'écoute: qui vous méprise, "me méprise?" Etoit-ce à eux qu'il annonça son Esprit-Saint, qui viendroit les instruire de toute vérité? Mais puisque ces hautes et magnifiques promesses ont été faites aux Apôtres et à leurs successeurs, puisque les Apôtres et après eux les Evêques seuls ont, dans tous les tems, suivant les promesses et l'établissement de Jésus-Christ, gouverné son Eglise, décidé les controverses, déclaré en juges ce qui a été révélé, ce qui ne l'a point été, il étoit facile et simple de fermer la bouche aux innovateurs, en leur répondant de toute part unanimement: "Qui êtes-vous pour trancher sur la doctrine, pour "décider que tel dogme est une erreur, telle discipline une "corruption, telle pratique une idolâtrie, et pour ordonner une "scission dans l'Eglise? Vous n'êtes, vous, que des laïcs, de "simples fidèles; vous n'êtes que des Ecclésiastiques d'un ordre "inférieur. La décision ne vous va point ni aux uns, ni aux "autres: elle arrive de plus haut. Parlez de vos plaintes, "exposez vos doutes, à la bonne heure; mettez au jour vos "raisonnemens sur les matières qui vous choquent et vous "scandalisent. Sollicitez, pressez, si vous le voulez, vos "supérieurs dans l'ordre spirituel, vos juges les Evêques "de les examiner. Mais attendez avec respect leur juge-"ment, et recevez-le avec soumission; car tel est l'ordre de "Dieu; et l'obéissance est votre devoir, votre partage en "religion."

Lettre II. Appendix I.

Au lieu de cette marche chrétienne et canonique, on les

"beau dire que le Luthéranisme est une chose tragique: pour "moi je suis persuadé que rien n'est plus comique, car le dé-"nouement de la pièce est toujours un mariage, comme dans les "comédies."

Lettre II.

Appendix I.

voit dédaigner l'autorité de tous les Evêques du monde, s'en arroger à eux-mêmes une suréminente, renverser l'ordre du divin Législateur, mettre à sa place l'anarchie, prêcher, commander la séparation, déchirer en pièces le corps de Jésus-Christ; et voilà ce qu'ils ont appelé une réforme. Qu'on lui donne tel nom qu'on voudra, il est plus clair que le jour qu'une pareille réforme portera éternellement sur le front le caractère de la révolte, et dans la tache ineffaçable du schisme le signe de la réprobation.

APPENDIX II.

Notice Historique sur les Jugements que ces premiers Réformateurs ont portés les uns des autres et sur les effets de leurs Prédications.

Sur Luther.

Il témoigne lui-même "qu'étant Catholique, il avoit "passé sa vie en austérités, en veilles, en jeunes, en orai-"sons, avec pauvreté, chasteté, et obéissance." Une fois réformé, c'est un autre homme: il dit "que comme il ne "dépend pas de lui de n'être point homme, il ne dépend "pas non plus de lui d'être sans femme, et qu'il ne peut pas "plus s'en passer que de subvenir aux nécessités naturelles "les plus viles.

Lettre II — Appendix ; Tom. 5, in 1, ad Galat v. 14. Ibid. Serm. Matrim. fol.

"Je m'esmerveille plus, ô Luther, lui écrivoit Henry VIII, "comment tu n'es honteux à bon escient, et comme tu "oses lever les yeux et devant Dieu et devant les hommes, "puisque tu as été si léger et si volage de t'être laissé "transporter par l'instigation du Diable, à tes folles con-"cupiscences. Toi, frère de l'ordre de St. Augustin, as le "premier abusé d'une nonain sacrée; lequel péché eût été, "le tems passé, si rigoureusement puni, qu'elle eût été en-"terrée vive, et toi fouetté, jusqu'à rendre l'âme. Mais "tant s'en faut que tu ayes corrigé ta faute, qu'encore, chose "exécrable! tu l'as publiquement prise pour femme, ayant "contracté avec elle des noces incestueuses, et abusé de "la pauvre et misérable p....., au grand scandale du monde,

Dans Florim. p. 299.

Lettre II. — Appendix II. « reproche et vitupère de ta nation, mépris du saint mariage, « très-grand déshonneur et injure des vœux faits à Dieu. « Finalement, qui est encore plus détestable; au lieu que « le déplaisir et honte de ton incestueux mariage te dût « abattre et accabler, ô misérable! tu en fais gloire; et au « lieu de requérir pardon de ton malheureux forfait, tu pro- « voques tous religieux débauchés par tes lettres, par tes « écrits d'en faire le même."

Conrad. Reis. sur la Cène du Seigneur, B. 2. « Dieu, pour châtier l'orgueuil et la superbe de Luther, « qui se découvre dans tous ses écrits, dit un des premiers « sacramentaires, retira son esprit de lui, l'abandonnant à « l'esprit d'erreur et de mensonge; lequel possédera toujours « ceux qui ont suivi ses opinions, jusqu'à ce qu'ils s'en « retirent."

L'Egl. de Zurich, contre la Conf. de Luth. p. 61. « Luther nous traite de secte exécrable et damnée: mais « qu'il prenne garde qu'il ne se déclare lui-même pour « archi-hérétique, par cela même qu'il ne veut et ne peut « s'associer avec ceux qui confessent le Christ. Mais que « cet homme se laisse étrangement emporter par ses démons! « que son langage est sâle, et que ses paroles sont pleines des « diables d'enfer; il dit que le diable habite maintenant « et pour toujours dans le corps des Zwingliens; que les « blasphèmes s'exhalent de leur sein ensatanisé, sursatanisé, « et persatanisé: que leur langue n'est qu une langue men- « songère, remuée au gré de Satan, infusée, perfusée et trans- « fusée dans son venin infernal. Vit-on jamais de tels dis- « cours sortis d'un démon en fureur!"

Rép. à la Conf. de Luther. « Voyez-vous, s'écrioit Zwingle, comme Satan s'efforce « d'entrer totalement en possession de cet homme?"

L'Egl. de Zurich, ibid. « Il a écrit tous ses livres par l'impulsion et sous la « dictée du démon, avec lequel il eut affaire, et qui dans la « lutte paroît l'avoir terrassé par des arguments victo- « rieux."

T. 2. Respons. ad Confes. Lutheri, fol. 454. « Il n'est point rare, disoit Zwingle, de voir Luther se « contredire d'une page à l'autre....et à le voir au milieu des
Ibid. fol. 381. « siens, vous le croiriez obsédé d'une phalange de démons."

L'homme le plus savant de ce siècle, celui qui a été appelé l'honneur de la Hollande, l'amour et les délices de la Grande-Bretagne et de presque toutes les nations, Erasme, écrivoit à Luther lui-même : " Les gens de bien gémissent du " schisme funeste dont tu ébranles le monde, par ton esprit " arrogant, effréné et séditieux."

Lettre l

Appendix Préface l'édit. de L an 164

Epit. à L 1626.

" Luther, écrivoit encore Erasme, commence de ne plus " plaire à ses Disciples, au point qu'ils le traitent d'héré- " tique, et affirment que, dénué de l'esprit de l'Evangile, il " est livré aux délires d'un esprit humain."

Epit. au C Sadolet, 16

" Véritablement Luther est fort vicieux, disoit Calvin ; " plût à Dieu qu'il eût pris soin de réfréner davantage " l'intempérance qui bouillonne en lui de tout côté ! " plût à Dieu qu'il eût songé davantage à reconnoître ses " vices !"

Cité dans rad. Schlu berg, Th Calv. liv. 2, 126.

" Calvin disoit encore que Luther n'avoit rien fait qui " vaille...qu'il ne faut point s'amuser à suivre ses traces, " être papiste à demi ; qu'il vaut mieux bâtir une Eglise " tout à neuf....Quelquesfois, il est vrai, Calvin donnoit des " louanges à Luther, jusqu'a l'appeler le Restaurateur du " Christianisme." Il ne pouvoit souffrir pourtant qu'on l'honorât du nom de dernier Elie. Ses disciples ont fait, depuis, la même protestation. " Ceux, disent-ils, qui mettent " Luther au rang des Prophètes, et constituent ses livres " pour règle de l'Eglise, ont très-mal mérité de l'Eglise " de Christ, et exposent soi et leurs Eglises à la risée et " coupe-gorge de leurs adversaires."

V. Floril

Ibid. p. 8

In Admon lib. Conc c. 6.

" Ton école, répondoit Calvin au Luthérien Wesphal, " n'est qu'une puante étable à pourceaux...m'entends-tu, " chien ? m'entends-tu, phrénétique ? m'entends-tu, grosse " bête ?"

Zuingle indigné de l'accueil que Luther avoit fait à sa version des Ecritures, tempête à son tour contre celle de Luther, " l'appelant un imposteur qui change et rechange " la sainte parole."

Carlostadt retiré à Orlamunde avec sa femme, s'y étoit

Lettre II. — ppendix II. tellement fait goûter des habitants, qu'ils faillirent lapider Luther, accouru pour le gourmander sur ses mauvaises opinions touchant l'Eucharistie; Luther nous l'apprend dans sa n.2, fol.447, ea. Germ. lettre à ceux de Strasbourg: "Ces Chrétiens me chargèrent "à coups de pierre, me donnant telle bénédiction: vas-t-en "à tous les mille Diables! te puisses-tu rompre le col, avant "d'être de retour chez toi!"

Sur Carlostadt.

En voici le portrait tracé par le modéré Mélanchton. "C'étoit, dit-il, un homme brutal, sans esprit, sans science, "sans aucune lumière du sens commun qui, bien loin d'avoir "quelque marque de l'esprit de Dieu, n'a jamis su ni pra-"tiqué aucun des devoirs de la civilité humaine. Il pa-"roissoit en lui des marques évidentes d'impiété. Toute "sa doctrine étoit ou judaïque ou séditieuse. Il condamnoit "toutes les lois faites par les payens. Il vouloit que l'on "jugeât selon la loi de Moïse: parce qu'il ne connoissoit "point la nature de la liberté chrétienne. Il embrassa la "doctrine fanatique des Anabaptistes, aussi-tôt que Nicolas "Stork commença de la répandre....Une partie de l'Alle-"magne peut rendre témoignage que je ne dis rien en cela "que de véritable."

Il fut le premier prêtre de la réforme qui se maria, et dans la messe de nouvelle fabrique, qui fut composée pour son mariage, ses fanatiques partisans allèrent jusqu'au point de qualifier de bienheureux cet homme qui portoit des *marques évidentes d'impiété.* L'oraison de cette messe étoit Citée dans Florim. ainsi conçue: "Deus, qui post tam longam et impiam sa-"cerdotum tuorum cæcitatem, *Beatum* Andræam Carlosta-"dium eâ gratiâ donare dignatus es, ut primus, nullâ habitâ "ratione papistici juris, uxorem ducere ausus fuerit; da, "quæsumus, ut omnes Sacerdotes, receptâ sanâ mente, "ejus vestigia sequentes, ejectis concubinis aut eisdem

" ductis, ad legitimi consortium thori convertantur; per " Dom. nost. &c."

Lettre I — Appendi

" On ne peut nier, nous disent les Luthériens, que Car- " lostadt n'ait été étranglé du Diable, vu tant de témoins " qui le rapportent, tant d'auteurs qui l'ont mis par écrit, et " les lettres mêmes des Pasteurs de Bâle." Il laissa un fils Hans Carlostadt qui, détaché des erreurs de son père, se rangea à l'Eglise Catholique.

Hist. de August. fi

Sur Zwingle.

" Je ne refuse pas, écrivoit Melanchton, d'entrer en con- " férence (à Marburg) avec Œcolampade; car de parler à " Zwingle, c'est temps perdu....ce n'est pas toutefois " une légère entreprise, parce que leur opinion est agréable " à plusieurs, qui veulent toucher les mistères de Dieu à " la main, et se laissent cependant conduire à leur curio- " sité." Luther de même répondant au Landgraft, lui dit: " A quoi sert cette conférence, si les uns et les autres y por- " tent une opinion préjugée, et viennent avec la résolution " de ne céder rien? Je sais certainement qu'ils errent. " Ce sont des ruses du Diable; toutes choses vont par ce " moyen en pis."

Cité da Floris

" Je ne saurois, dit Zwingle de lui-même, dissimuler le " feu qui me brûle et me pousse à l'incontinence, puisqu'il " est vrai que ses effets ne m'ont déjà que trop attiré de " reproches déshonorants parmi les Eglises.

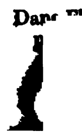
In Parene Helvet. t. d. 113

" L'imprimeur de Zurich, écrit Lavatherus, fit présent de " la traduction de Zwingle à Luther, qui la lui renvoya " avec injures: Je ne veux, dit-il, lire les livres de ces gens, " vu qu'ils sont hors de l'Eglise de Dieu, et sont non-seulement " damnés, mais traînent avec eux plusieurs misérables per- " sonnes. Tant que je vivrai, je leur ferai la guerre par " mes prières et mes écrits."

Schlüsse lib. 2, Th Calvin, dans Flo p. 96.

L'opinion de Carlostadt sur l'Eucharistie sembloit à Luther inepte; celle de Zwingle trompeuse et méchante; qui ne donnoit que du vent et de la fumée aux Chrétiens, au lieu

Dans



Lettre II. Appendix II.

du vrai corps de Jésus-Christ, qui n'avoit parlé ni de signe, ni de figure.

Epitome Colloq. Maul Brunæ, an. 1564, p. 82.

« Les Zwingliens écrivent que nous les tenons pour frères ; « c'est une fiction si folle et si impertinente, proclamoient « les Luthériens en plein synode, que nous ne pouvons « nous étonner assez de leur impudence. Nous ne leur « accordons pas même une place dans l'Eglise, loin de « reconnoître pour frères des gens que nous voyons agités « par l'Esprit de mensonge, et proférant des blasphèmes « contre le fils de l'homme. »

Brentius in Recogn. Prophet. et Apost. in fine.

In Bullingeri Coronide, an. 1544.

Brentius, celui que l'Evêque anglois Jewel appeloit le grave et savant vieillard, déclare « que les dogmes des « Zwingliens sont diaboliques, pleins d'impiétés, de dépra- « vations et de calomnies ; que l'erreur de Zwingle sur « l'Eucharistie en entraînoit beaucoup d'autres encore plus « sacriléges ; il annonçoit que par les Zwingliens on verroit « bientôt renaître dans l'Eglise de Dieu l'hérésie des Nesto- « riens, les divers articles de notre religion disparoître l'un « après l'autre, et à leur place, arriver la superstition des « Payens, des Talmudistes et des Mahométans. »

Tom. 2, fol. 36, cité dans Florim.

« Zwingle, écrivoit Luther, est mort et damné voulant, « comme un larron et séditieux, contraindre les autres, par « force d'armes à suivre son erreur. »

Gualter in Apolog. tom. 1, oper. Zwingle, fol. 18.

« Plusieurs Protestants, témoigne l'apologiste de Zwingle, « n'ont point fait scrupule de prononcer qu'il étoit mort « dans ses péchés, et de l'envoyer ainsi aux enfers. »

Luth. Epist. ad Jacob. Presbyt.

« Heureux qui n'a point assisté au conseil des Sacramen- « taires, ne s'est point arrêté dans la voie des Zwingliens, et ne « s'est point assis dans la chaire des Zurichois ! vous en- « tendez ce que je pense. »

Sur Calvin.

Obligé de quitter la France pour se soustraire à des poursuites juridiques, Calvin passa en Allemagne, y recherch a

la plupart de ceux qui remuoient alors les consciences, et agitoient les esprits. A Basle il fut présenté par Bucer à Erasme, qui se tenoit aux écoutes, sans se laisser emporter aux opinions des novateurs. Erasme, après s'être entretenu avec lui sur quelques-uns des points de la religion, fort étonné de ce qu'il avoit découvert dans cette âme, se tourna vers Bucer, et lui dit, en lui montrant le jeune Calvin : " Je vois un grand fléau s'élever dans l'église " contre l'église ; *video magnam pestem oriri in ecclesiâ, contra* " *ecclesiam.*"

Lettre II. Appendix II.

L'esprit intolérant et sanguinaire de cet homme devenu trop célèbre se montre dans une de ses lettres au Marquis du Poët, son ami : " Ne faites faute, lui dit-il, de défaire " le pays de ces zélés fanatiques, qui exhortent les peuples " par leurs discours à se roidir contre nous, noircissent " notre conduite, et veulent faire passer pour rêverie notre " croyance. Pareils monstres doivent être étouffés, comme " fis en l'exécution de Michel Servet, Epsagnol. A l'avenir " ne pense pas que personne s'avise de faire chose sembla- " ble." L'original de cette lettre a été conservé dans les archives du Marquis, à Montelimart. On assure que M. de Voltaire en reçut en 1772 une copie authentique, qu'il avoit demandée, et qu'après l'avoir lue il écrivit en marge des vers contre Calvin.

Les mauvais sentiments de Calvin sur la Trinité excitèrent contre lui le zèle d'un homme, qui d'ailleurs partageoit ses opinions sacramentaires : " Quel démon t'a poussé, " ô Calvin, à déclamer avec Arius contre le Fils de Dieu ?.... " C'est cet Antechrist du Septentrion que tu as l'imprudence d'adorer, ce grammairien Melanchton."—" Garde- " toi, lecteur chrétien, et vous surtout, ministres de la parole, " gardez-vous des livres de Calvin....Ils contiennent une doc- " trine impie, les blasphèmes de l'arianisme, comme si l'esprit " de Michel Servet, en s'échappant du bûcher, avoit à la plato- " nicienne transmigré tout entier dans Calvin." Au reste le même auteur donna pour titre à ses écrits : " Sur la

Stancharus « Mediat. in Ca vi. instit. No.

Id. ibid. o. 3

Lettre II. — Appendix II.

" Trinité, sur Jésus-Christ notre Médiateur contre Henri " Sullinger, Pierre Martyr, Jean Calvin et les autres mi- " nistres de Zurich et Genève, perturbateurs de l'Eglise de " Dieu."

En enseignant que Dieu étoit l'auteur de tous les péchés, Calvin révolta contre lui tous les partis de la Réforme. Les Luthériens de l'Allemagne se réunirent pour réfuter un si horrible blasphème. " Cette opinion, disent-ils, doit être " partout en horreur, en exécration : C'est une fureur stoï- " cienne, fatale aux mœurs, monstrueuse et blasphéma- " toire."

Corpus Doctrinæ Christianæ.

" Cette erreur Calvinistique est horriblement injurieuse à " Dieu, et de toutes les erreurs, la plus funeste au genre " humain. Selon cette théologie calvinienne, Dieu seroit " le plus injuste tyran..... et ce n'est plus le démon, mais " Dieu lui-même, qui sera le père du mensonge."

Conrad Schlusseinb. Calvin. Theolog. fol. 46

Le même auteur, qui étoit surintendant, Inspecteur général d'Eglises Luthériennes en Allemagne dans les trois livres qu'il publia contre la Théologie Calvinienne, n'y nomme jamais les Calvinistes sans leur donner les épithètes d'*infidèles*, d'*impies*, de *blasphémateurs*, *charlatans*, *hérétiques*, *incrédules*, *gens frappés d'un esprit d'aveuglement* et *de vertige*, *gens sans front* et *sans pudeur*, *ministres turbulents* et *brouillons de Satan*, &c.

Francfort, 1592

Heshusius, après avoir exposé la Doctrine des Calvinistes déclare avec indignation, " que non-seulement ils transforment " Dieu en démon, ce dont la seule pensée fait horreur, mais " qu'ils anéantissent le mérite de Jésus-Christ à tel point " qu'ils sont dignes d'être rélégués au fond des enfers."

Lib. de præsent. corp. Chr. an 1560, in fine.

Les Calvinistes eux-mêmes réclamèrent contre cette doctrine abominable de leur chef. Bullinger en démontra la fausseté par l'Ecriture, les Pères et le témoignage de l'Eglise entière : " Il est donc évidemment prouvé par l'Ecriture " conclut-il, ce dogme enseigné partout depuis les Apôtres " que Dieu n'est pas l'auteur du mal, la cause du péché " mais bien notre volonté corrompue, notre concupiscenc

Decad. 3. Serm. 10.

"et le diable qui la meut, l'excite et l'enflâme." Et Chatillon, que Calvin avoit long-tems recueilli dans sa maison, nourri à sa table, Chatillon fut un des premiers à prendre la plume contre son bienfaiteur et son maître, quoiqu'avec les égards qu'il lui devoit à ce double titre. "C'est un Dieu "faux, lui dit-il, que celui qui est lent à la miséricorde, "prompt à la colère, qui a créé la plus grande partie des "hommes pour les perdre, et les a prédestinés non-seule-"ment à leur damnation, mais à la cause même de leur "damnation. Il auroit donc, ce Dieu, arrêté de toute éter-"nité; il veut donc actuellement et fait que l'on soit néces-"sité à pécher, en sorte que les vols, les adultères, les homi-"cides ne se commettent que par son impulsion. Car il "suggère aux hommes des affections perverses et déshon-"nêtes; il les endurcit non par simple permission, mais avec "force, avec efficace, en sorte que l'impie accomplit l'œuvre "de Dieu et non la sienne; et que ce n'est plus Satan, mais "le Dieu de Calvin, qui est réellement le père du men-"songe."

Lettre II — Appendix I

Castellion lib. de præd tin. ad Calv.

A son tour Calvin n'oublie pas de reprocher à Chatillon son ingratitude, et ajoute: "Jamais homme n'a porté plus "loin l'orgueil, la perfidie, l'inhumanité. Qui ne te connoît "point pour imposteur, pour un bouffon, d'une impudence "cynique, et toujours prêt d'aboyer contre la piété, n'est "fait pour juger de rien." Vers la fin de sa réponse, il le congédie avec cette bénédiction genevoise: "Que le Dieu "Satan t'appaise: ainsi soit-il." Genève, 1558.

Vers 1588, parut à Londres un écrit composé ou du moins approuvé par les Evêques Anglicans contre la secte Calvinienne de Puritains. Calvin et Bèze y sont dépeints comme des gens intolérants et orgueilleux, qui par révolte ouverte contre leur Prince légitime avoient fondé leur Evangile, et prétendoient dominer les Eglises avec une tyrannie plus odieuse que celle si souvent reprochée par eux aux souverains Pontifes. Ils protestent en présence du Dieu tout puissant que: "Parmi tous les textes de l'Ecriture cités par

A survey of the pretended holy Discipline, p. by Bishop Bancroft.

Lettre II. — Appendix II.

" Calvin ou ses disciples, en faveur de l'Eglise de Genève " contre celle d'Angleterre, il n'est pas un seul qui ne soit " détourné dans un sens inconnu à l'Eglise et à tous les " Pères, depuis les Apôtres : en sorte que si Augustin, Am- " broise, Jérôme, Chrysostome, &c. revenoient à la vie et " voyoient de quelle manière l'Ecriture étoit citée par ces " docteurs genevois, ils s'émerveilleroient qu'au monde ait " jamais pu se rencontrer un homme d'une audace assez dé- " bordée, pour oser, sans la moindre couleur de vérité, abuser " ainsi de la parole de Dieu, de soi-même, de ses lecteurs, " et de l'univers entier." Et après avoir déclaré que de cette source genevoise il s'étoit répandu en Angleterre une doctrine empoisonnée, séditieuse, catilinaire, ils ajoutent: " Heureuse, mille fois heureuse notre Isle, si nul Anglois, " nul Ecossois n'avoit mis pied à Genève, s'il n'avoit jamais " connu un seul de ces docteurs genevois!"

e Card. Richeeu, traité p. ouvert. liv. 2, . 319, 320.

Les partisans de Calvin ont essayé, et je souhaiterois pour sa mémoire qu'ils y eussent réussi, de le justifier sur le crime et la flétrissure, dont on l'accusoit hautement de porter la marque à l'épaule. " Ce qui doit passer pour une conviction " indubitable des crimes imputés à Calvin, est que depuis " qu'il a été chargé de cette accusation, l'Eglise de Genève " non-seulement n'a pas justifié le contraire, mais même " n'a pas nié l'information que Berthelier, envoyé par ceux " de la même ville, fit à Noyon. Cette information étoit " signée des plus apparents de la ville de Noyon et avoit " été faite avec toutes les formes ordinaires de la justice. " Et, dans la même information, l'on voit que cet héré- " siarque ayant été convaincu d'un péché abominable, que " l'on ne punit que par le feu, la peine qu'il avoit méritée " fut, à la prière de son Evêque, modérée à la fleur-de-lis..... " Ajoutez à cela que Bolseque, ayant rapporté la même in- " formation, Berthelier qui vivoit encore au tems de Bol- " seque, ne le démentit point; ce qu'il eût fait, sans doute s'il " eût pu le faire, sans trahir le sentiment de sa conscience, " et sans s'opposer à la créance publique. Ainsi le silence

" et de toute une ville intéressée et de son secrétaire, est, en " cette occasion, une preuve infaillible des déréglements imputés à Calvin." Ils étoient alors si peu contestés, qu'un auteur Catholique, parlant de la vie infâme de Calvin, avance comme un fait connu en Angleterre, que: " Le Chef des " Calvinistes avoit été fleur-de-lisé et fugitif. Et que son " antagoniste Wittaker, avouant le fait, n'y répond que par " cet indigne parallèle: Calvin a été stigmatisé; mais St. " Paul l'a été, d'autres l'ont été aussi." Je trouve encore que le grave et savant Anglois Stapleton, fort à portée d'en être instruit, puisqu'il avoit passé sa vie dans le voisinage de Noyon, parle de l'aventure de Calvin dans les termes d'un homme très-sûr de son fait. " Inspiciuntur etiam adhùc hodiè civitatis Noviodunensis in Picardia scrinia et " rerum gestarum monumenta: in illis adhùc hodiè legitur " Joannem hunc Calvinum, sodomice convictum ex Episcopi et Magistratûs indulgentiâ, solo stigmate in tergo " notatum, urbe excessisse; nec ejus familiæ honestissimi " viri, adhùc superstites, impetrare hactenùs potuerunt, ut " hujus facti memoria, quæ toti familiæ notam aliquam inurit, " è civicis illis monumentis ac scriniis eraderetur." Au reste, les Luthériens d'Allemagne en parloient également alors, comme d'un fait: " De Calvini variis flagitiis et sodomiticis " libidinibus, ob quas stigma Joannis Calvini dorso impressum fuit à Magistratu, sub quo vixit."—" Et quant au " silence affecté de Bèze, ils répondent que s'étant illustré " par les mêmes crimes et la même hérésie que son héros, " il ne mérite sur ce point la confiance de personne."

Lettre I[l] — Appendix

Compian. d[e] la 3e raison 1581.

Né en 153[?] Il avoit près 30 ans lors [que] Calvin mou[rut] en 1564.

Promptuar. [Ca]tholic. pars [?] p. 133.

Conrad Sch[lus]semb. Cal[vin.] Theolog. li[b.] fol. 72.

On peut bien dissimuler comme Bèze, et d'autres après lui, mais, certes on n'a point inventé à plaisir sur la mort de cet homme le récit que nous en fait un témoin oculaire et des contemporains et que personne n'entendra sans compassion et sans horreur. Voici ce que nous en apprend le témoin oculaire et son disciple alors: " Calvinus in desperatione " finiens vitam obiit turpissimo et fœdissimo morbo, quem " Deus Rebellibus et Maledictis comminatus est, priùs ex-

Joan. Ha[ren] apud Pet. [Cut]zemium. — V. Dict. de [Bay]ler, art. Cal[vin].

Lettre II. — Appendix II.

Conrad. Schlussemb. in Theolog. Calvin. lib. 2 fol. 72. Francof. an 1592.

"cruciatus et consumptus. Quod ego verissimè attestari "audeo, qui funestum et tragicum illius exitum et exitium "his meis oculis præsens aspexi." Les Luthériens de l'Allemagne témoignent: "Deum etiam in hoc sæculo judicium "suum in Calvinum patefecisse, quem in virgâ furoris visi- "tavit, atque horribiliter punivit, ante mortis infelicis horam. "Deus enim manu suâ potenti adeò hunc hereticum per- "cussit, ut desperatâ salute, demonibus invocatis, jurans, "execrans, et blasphemans miserrimè animam malignam "exhalarit; vermibus circa pudenda in apostemate seu "ulcere fætentissimo crescentibus, ita ut nullus assistentium "fætorem amplius ferre posset."

Sur Théodore de Bèze.

Traduct de Florim. p. 1048.

Passons au célèbre Biographe de Calvin; les Luthériens vont nous apprendre l'estime et le cas qu'il en faut faire. "Qui "ne s'étonnera, dit Heshusius, de l'incroyable impudence "de ce monstre, la vie duquel orde et infâme est connue de "toute la France par ses épigrammes plus que cyniques? "Et néanmoins vous diriez, à l'ouïr parler, que c'est quelque "saint homme, un autre Job, ou l'un de ces autres Anacho- "rètes du désert, voir plus grand que St. Paul ou St. Jean, "tant il trompette partout son exil, ses labeurs, sa pureté et "l'admirable sainteté de sa vie."

Schlussemberg in Theolog. Calvin, lib. 2 passim.

Si nous voulons nous en rapporter à un homme constitué en dignité parmi les Luthériens; "Bèze, nous dit-il, retrace "au vif, dans ses écrits l'image de ces gens ignares et "grossiers qui, au défaut de raisons et d'arguments, se "prennent aux injures; ou de ces hérétiques dont la der- "nière ressource est de recourir aux insultes;... c'est ainsi "que pareil à un démon incarné, cet homme obscène, tout "paitri d'artifices et d'impiétés, vomit ses blasphèmes saty- "riques." Le même Luthérien témoigne: "Qu'après avoir "passé 23 ans de sa vie, à lire plus de 220 productions

" Calviniennes, il n'en avoit rencontré aucune où les injures, " les blasphèmes fussent aussi accumulés que dans les écrits " de cette bête farouche.... que si quelqu'un en pouvoit " douter, ajoute-t-il, qu'il parcoure ses fameux dialogues " contre le Dr. Heshusius. On ne les croiroit jamais écrits " par un homme, mais par Beelzebuth en personne. J'aurois " horreur de répéter les obscènes blasphèmes que cet être " impur et Athée vomit, dans le plus grave sujet, avec un " mélange dégoûtant d'impiétés et de bouffonneriès: sans " doute il avoit trempé sa plume dans une encre infernale."

Lettre II — Appendix

" Bèze, qui fut François, dit Florimond, et grand arc-bou- " tant de l'opinion de Calvin, attaqua la version de Luther " comme méchante, nouvelle et inouïe."—" Vraiment, re- " prirent les Luthériens, il sied bien à un bâteleur François, " qui n'entend pas un mot de notre langue, d'apprendre les " Germains à parler Allemand !"

P. 96.

Sur Mélanchton.

Bornons-nous au jugement qu'en ont porté ceux de sa communion. Les Luthériens déclarent en plein Synode, " qu'il avoit si souvent changé d'opinions sur la primauté " du Pape, sur la justification par la foi seule, sur la Cène, " sur le libre arbitre, que toutes ses incertitudes avoient fait " chanceler les foibles dans ces questions fondamentales, " empêché un grand nombre d'embrasser la Confession " d'Augsbourg: qu'en changeant et rechangeant ses écrits, " il n'avoit donné que trop de sujet aux *Pontificaux* de " relever ses variations et aux fidèles de ne savoir plus à " quoi s'en tenir sur la véritable doctrine." Ils ajoutent: " que son fameux ouvrage sur les lieux théologiques pour- " roit, plus convenablement, s'appeler Traité sur les *Jeux* " *Théologiques*."

Colloq. Alt. fol. 502, 503 1568.

Schlussemberg va même jusqu'à déclarer : " que frappé " d'en haut, par un esprit d'aveuglement et de vertige, Me-

Theol. Cal. lib. 2. p.

Lettre II. " lanchton ne fit plus ensuite que tomber d'erreur en erreur,
Appendix II. " et finit par ne plus savoir ce qu'il falloit croire lui-même."
Ibid. p. 92. Il dit encore: " que, manifestement, Melanchton avoit contredit la vérité divine, à sa propre honte et à l'ignominie perpétuelle de son nom."

Sur Œcolampade.

Les Luthériens ont écrit dans l'Apologie de leur Cène, qu'Œcolampade, fauteur de l'opinion sacramentaire, parlant
Voy. Florim. p. 175. un jour au Landgraf, lui dit: " J'aimerois mieux qu'on m'eût coupé la main, que non pas qu'elle eût rien écrit contre l'opinion de Luther en ce qui regarde la Cène." Ces paroles rapportées à Luther par un homme qui les avoit entendues, parurent adoucir un instant la haine du Patriarche de la Réforme; il s'écria en apprennant sa mort: " Ah! misérable et infortuné Œcolampade, tu as été le prophète de ton malheur, quand tu appelas Dieu à prendre vengeance de toi si tu enseignois une mauvaise doctrine. Dieu te pardonne, si tu es en tel état qu'il te puisse pardonner!"

Pendant que les habitants de Bâle plaçoient dans leur cathédrale cette épitaphe sur son tombeau: " Jean Œcolampade, Théologien,... premier auteur de la doctrine évangélique dans cette ville, et véritable Evêque de ce temple." Luther écrivoit de son côté que: " Le diable
De Miss. priv. duquel Œcolampade se servoit l'étrangla de nuit dans son lit.—C'est ce bon maître, dit-il encore, qui lui avoit appris qu'en l'Ecriture il y avoit des contradictions. Voyez à quoi satan réduit les hommes savants!"

Sur Ochin.

Ce Religieux, Supérieur des Capucins, quittant l'Italie et son ordre où il s'stoit fait la plus grande réputation par l'austérité de sa vie et un talent distingué pour la parole, se rendit avec Pierre Martyr en Suisse, d'où, après avoir connu

les Sacramentaires et s'en être fait connoître, il alla plus loin, prêcher l'Arianisme. " Il est devenu, écrivoit Bèze à Didu- " cius, un scélérat paillard, fauteur des Ariens, moqueur de " Christ et de son Eglise." Lettre II, Appendix 41. Florim. p. 206

Il est vrai que de son côté Ochin n'avoit pas mieux traité ceux de Genève et de Zurich; car, dans son dialogue contre la secte des dieux terrestres, il s'exprimoit ainsi sur leur compte: " Ces gens veulent qu'on tienne pour article de foi " tout ce qui sort de leur cervelle: qui ne les veut suivre est " hérétique. Ce qu'ils songent de nuit (allusion à Zwingle) " est mis par écrit, imprimé, tenu pour oracle. Ne pense " pas qu'ils démordent jamais. Tant s'en faut qu'ils veulent " obéir à l'Eglise, qu'au contraire l'Eglise leur doit obéir. " N'est-ce pas être papes, être dieux en terre et tyranniser " les consciences des hommes?"

Tels furent les principaux auteurs des soulèvements religieux et politiques qui désolèrent l'Eglise et le monde au XVIe. siècle. Ils se connoissoient parfaitement entre eux; ils s'étoient vus, s'étoient abouchés dans différentes conférences; ils travailloient à l'envi, sinon de concert, à l'œuvre de ce qu'ils appeloient la Réforme. Il est impossible de se former aujourd'hui sur leur doctrine, leurs caractères et leurs personnes des notions plus exactes que celles qu'ils en avoient eux-mêmes et qu'ils nous ont transmises. Il seroit donc peu raisonnable de ne point nous en rapporter aux témoignages réciproques qu'ils nous ont laissés les uns des autres. Il n'est pas moins vrai aussi, qu'à nous en tenir à leurs propres jugements, nous ne saurions nous défendre de les regarder tous comme des êtres odieux, d'indignes ministres, soit qu'ils se soient rendus mutuellement justice ou qu'ils se soient calomniés entre eux.

Vous donc qui venez de les entendre eux-mêmes révéler au monde leurs propres turpitudes, continueriez-vous encore à les prendre pour vos guides, vos maîtres, vos pères dans la foi? Jusqu'ici vous n'aviez appris à les regarder que

Lettre II. — Appendix H. comme des êtres extraordinaires, doués de sainteté, de vertus, de tous les dons du ciel; et dans cette persuasion vous vous honoriez de vous en dire les disciples et les enfans. Vous voyez maintenant votre erreur; vous voyez ce qu'ils furent; ils vous l'ont dit eux-mêmes. Croyez-les sur ce point: c'en est assez pour les abandonner sur les autres, et pour abjurer, puisque vous le pouvez, une descendance désormais flétrissante, ignominieuse à vos yeux.

Que pouvoit la Religion attendre de pareils hommes? Que pouvoit l'univers espérer de leurs prédications? Quels fruits s'en promettre, et quels furent effectivement ceux qu'il en recueillit? Eux-mêmes encore vont nous l'apprendre:

Luther in postillâ, sap. 1. Dom. Advent. "Le monde empire tous les jours et devient plus méchant. "Les hommes sont aujourd'hui plus acharnés à la vengeance, "plus avares, dénués de toute miséricorde, moins modestes "et plus incorrigibles; enfin plus mauvais qu'en la papauté."

Luther in Serm. Conviv. German. fol. 55. "Une chose aussi étonnante que scandaleuse est de voir "que, depuis que la pure doctrine de l'Evangile vient d'être "remise en lumière, le monde s'en aille journellement de "mal en pis."

Id. sur la 1ère. aux Corinth. ch. 15. "Les nobles et les paysans en sont venus à se vanter, sans "façon, qu'ils n'ont que faire d'être prêchés; qu'ils aiment "mieux qu'on les débarrasse tout-à-fait de la parole de "Dieu; et qu'ils ne donneroient pas une obole de tous nos "sermons ensemble. Eh! comment leur en faire un crime, "dès qu'ils ne tiennent nul compte de la vie future? Ils "vivent comme ils croient; ils sont et restent des pour-"ceaux, croient en pourceaux, et meurent en vrais pour-"ceaux."

Calvin, après avoir déclamé contre l'Athéisme, qui régnoit surtout dans les palais des princes, dans les tribunaux et les premiers rangs de sa communion: "Il est encore, ajoute-t-il,

Liv. sur les Scandales, p. 128. "une plaie plus déplorable. Les Pasteurs, oui, les Pas-"teurs eux-mêmes qui montent en chaire....sont aujourd'hui "les plus honteux exemples de la perversité et des autres "vices. De là vient que leurs sermons n'obtiennent ni

" plus de crédit ni plus d'autorité que les fables débitées " sur la scène par un histrion. Et ces Messieurs pourtant " osent bien encore se plaindre qu'on les méprise et les " montre au doigt pour les tourner en ridicule. Quant à " moi, je m'étonne plutôt de la patience du peuple; je m'é- " tonne que les femmes et les enfants ne les couvrent pas de " boue et d'ordures." Lettre II. Appendix. II.

" Ceux que j'avois connus purs, pleins de candeur et de " simplicité, dit un témoin non suspect, je les ai vus depuis, " une fois passés à la secte (des Evangéliques), commencer à " parler de filles, courir les jeux de hasard, mettre de côté " la prière, s'adonner tout entiers à leurs intérêts, devenus " les plus impatients, vindicatifs et frivoles, changés d'hommes " en vipères. Je sais bien ce que j'en dis." Erasme Ep. aux Frères de la Basse Allemagne.

" Je vois plusieurs Luthériens, mais peu d'Evangéliques. " Regarde un peu ces gens et considère si le luxe, l'avarice, " la paillardise ne règnent davantage entre eux que parmi " ceux qu'ils détestent. Montre-moi quelqu'un qui, par le " moyen de son Evangile, soit fait meilleur. Je t'en mon- " trerai bien plusieurs devenus pires. Peut-être a-ce été " mon malheur, mais je n'en ai point vu qui ne soient em- " pirés par leur Evangile." Id. Ep. à, an 1526.

Luther souloit dire, " qu'après la révélation de son Evan- " gile, la vertu avoit été éteinte, la justice opprimée, la " tempérance garottée, la vérité déchirée par les chiens, la " foi devenue chancelante, la dévotion perdue." Aurifaber, fol 623, v. Florim. p. 225.

C'étoit alors un proverbe en Allemagne, pour annoncer qu'on alloit passer joyeusement la journée en débauche: " hodiè Lutheranicè vivemus; nous nous en donnerons au- " jourd'hui à la Luthérienne." Bened. Morgenstern, traité de l'Egl. p. 221.

" Que si les souverains évangélisants n'interposent leur " autorité pour apaiser toutes ces contestations, nul doute " que les Eglises de Christ ne soient bientôt infestées d'hé- " résies, qui les entraîneront ensuite à leur ruine.... Par tant " de paradoxes, les fondements de notre religion sont ébran- " lés, les principaux articles mis en doute, les hérésies en- Sturm. ratio ineundæ Concord. p. 2. an 1579.

Lettre II. Appendix H. « trent en foule dans les Eglises de Christ, et le chemin « s'ouvre à l'athéisme. »

Sylv. Czecanovius de corrupt. morib. « Vit-on jamais dans aucun siècle les gens de tout sexe et « de tout âge se livrer comme dans le nôtre, à la fougue, au « feu de leurs passions, disoit un des premiers témoins de la « Réforme?... Il est passé aujourd'hui en oracle divin, ce « mot de Luther, qu'il n'est pas plus possible de retenir son « envie que sa salive; ni plus facile à l'homme et à la femme « de se passer l'un de l'autre, qu'à l'un ou à l'autre de se « passer de boire et de manger. Impossible, entendez-vous « chanter de tout côté et sur tous les tons, de ne pas sacrifier « à Venus dès qu'on en est d'âge. »

Wigandus de bonis et malis German. « Ne voyons-nous pas aujourd'hui, s'écrie un autre témoin, « les adolescents même donner dans la débauche, et si l'on « parvient à les en retirer, demander à grands cris qu'on les « marie. Les filles aussi, soit déjà tombées, soit encore « simplement lascives, vous jetent sans cesse au nez cette « impertinente sentence de Luther: que la continence est « impraticable, attendu que Venus n'est pas moins nécessaire « que le manger. Suivant la mode nouvelle, les enfans s'é- « pousent et de là sans doute vont provenir les valeureux « champions qui doivent repousser le Turc au-delà du Cau- « case. »

Mélancht. sur le ch. 6. de St. Matth. « Nous en sommes venus à un tel degré de barbarie, que plusieurs sont persuadés que s'ils jeûnoient un seul jour, on les trouveroit morts la nuit suivante. »

Jacob. Andræs. sur le ch. 21 de St. Luc. vers. 1583. « Il est certain que Dieu veut et exige de ses serviteurs une discipline grave et chrétienne. Mais elle passe chez nous pour une nouvelle Papauté, un nouveau monachisme. » Nous avons appris depuis peu, disent les nôtres, que l'on se sauvoit uniquement par la foi dans Jésus-Christ. Eh bien! permettez donc que nous laissions là les œuvres, dès que nous pouvons nous sauver par le Christ, sans autre appui que ses mérites, et la grâce de Dieu. « Et là-dessus, afin que le monde sache qu'ils ne sont point Papistes, et qu'ils n'ont nulle confiance aux bonnes œuvres, ils n'en pratiquent aucune.

Au lieu de jeûner, ils boivent et mangent nuit et jour, changent les prières en jurements, et voilà ce qu'ils appellent l'Evangile rétabli, ou la Réformation de l'Evangile, dit Smidelin." Lettre II. Appendix.

" Il n'y a nullement à s'étonner, qu'en Pologne, en Transilvanie, en Hongrie et autres lieux plusieurs passent à l'Arianisme, quelques-uns à Mahomet: la doctrine de Calvin mène à ces impiétés." Le même, préface cont. l'Apol. de Danæu

" Certes pour dire vrai, il y a bien plus de conscience et d'honnêteté chez la plupart des Papistes que dans plusieurs Protestants. Et si nous examinons les siècles passés, nous y trouverons plus de sainteté, de dévotion, de zèle quoique aveugle, plus de charité, de fidélité les uns pour les autres, que l'on en voit aujourd'hui parmi nous." Stubbes' motiv. to Good Works p. 43, an 1596

" Que les Protestants regardent les Catholiques d'un œil aussi charitable que sévère; et ils verront chez eux certaines règles excellentes, certains secours particuliers pour augmenter en dévotion, en sainteté, pour vaincre le péché et avancer dans la vertu: qu'ils se regardent ensuite eux-mêmes d'un œil moins partial, moins complaisant, et ils verront que leur doctrine et leur Réforme sont bien loin de renfermer autant de perfection." Sir Edward Sandes, an 160 relat. Secti. 48

C'en est assez, sans ajouter à ces témoignages ceux de Capiton, de Bucer, de Melanchton, qui pourront trouver leur place dans la lettre suivante et sans transcrire ici sur l'Angleterre ce que rapportent Strype, Camden, Dugdale, et même Henri VIII dans une déclaration à son parlement (1). Voilà donc les premiers fruits de la Réforme et nous les connoissons par ses auteurs même, ses partisans et ses premiers témoins. Leurs aveux, leurs gémissements arrachés par l'étendue, la notoriété du scandale proclameront éternellement à l'univers qu'avec la Réforme, se sont propagés les vices et les désordres; que chez les nations où elle a été adoptée, et à mesure qu'elle a gagné du terrein, on a vu la dévotion s'affoiblir, la

(*) Voyez Lettres d'Atticus, p. 64, 65, 3e édit. Lond. 1811.

Lettre II. Appendix II. piété s'éteindre, les mœurs se détériorer, la foi se perdre graduellement dans la multitude, et jusques dans les ministres eux-mêmes; à tel point qu'aujourd'hui dans le berceau et le foyer du Calvinisme, à Genève où ils abondent, vous en trouveriez à peine quatre ou cinq, je le sais, qui consentissent à prêcher la divinité de notre Rédempteur, à l'enseigner dans les Catéchismes. Et on a osé nous donner les progrès d'une telle Réforme en preuve de la protection divine, comme si le ciel pouvoit avouer pour ses Apôtres des hommes tels que ceux-ci se sont réciproquement dépeints eux-mêmes, comme s'il pouvoit s'associer aux désordres, sourire à la propagation du vice, favoriser le dépérissement de la foi et du Christianisme!

LETTRE III

Nous venons de voir que l'unité dans la foi et le gouvernement est un dogme absolument essentiel enseigné par Jésus-Christ, par les Apôtres et leurs successeurs d'âge en âge, reconnu, célébré dans toutes les Eglises, dans toutes les communions du monde chrétien. Dès que nous nous réunissons tous sans exception pour admettre le principe, il faut aussi que nous nous réunissions pour admettre sa conséquence immédiate et nécessaire ; et la voici : Jésus-Christ nous a donc fourni un moyen quelconque de conserver et de maintenir cette unité. Car de nous obliger tous, sous menace de damnation, à n'avoir qu'un baptême, qu'une foi, à ne former entre nous qu'un seul corps, une seule Eglise, et nous laisser sans moyen, sans possibilité d'y parvenir, où seroit sa providence ? sa justice ? Or nous savons tous et nous le professons hautement que sa providence et sa justice n'ont jamais manqué et ne manqueront jamais aux hommes. Nous sommes donc tous assurés que Jésus-Christ ne nous a pas laissé sans moyen de pouvoir remplir son grand commandement. Il ne s'agit plus que d'examiner quel est ce moyen institué par lui, afin que, suivant son ordre et sa volonté, nous nous y portions tous de concert, que nous l'adoptions avec sincérité, et que nous nous y attachions exclusivement. Lettre III

Lettre III. Si chacun de nous étoit dirigé par une révélation immédiate, une inspiration individuelle, il n'est pas douteux que nous ne pourrions jamais sortir de l'unité. Mais que ce moyen ne soit pas celui que la Providence nous accorde, il n'est personne, s'il n'est enthousiaste ou fanatique, qui en puisse douter raisonnablement. Chacun de nous sent assez en lui même qu'il n'est point doué de cette assistance miraculeuse.

Mais peut-être Jésus-Christ auroit-il laissé sa doctrine à nos interprétations particulières : peut-être auroit-il voulu que pour expliquer ses dogmes, entendre sa loi, nous n'eussions d'autre guide à suivre que nous-mêmes, d'autre juge à écouter que notre sens privé ? S'il étoit venu établir sur la terre diversité dans la croyance, pluralité dans le gouvernement de son Eglise, à la bonne heure. Car nous avons déjà vu, et bientôt nous le verrons mieux encore que la liberté d'interpréter tout à notre gré, de préférer et de suivre nos propres conceptions, est le moyen immanquable d'amener les disputes, les querelles, les discordes, de multiplier les sectes à l'infini : il est donc diamétralement opposé à l'unité : il est donc proscrit. Il nous en faut chercher un autre, et nous ne le trouverons jamais que dans une autorité suprême, qui parle en maître, qui pèse également sur tous, qui ait droit de déclarer ce qui est révélé, ce qui ne l'est pas, ce qu'il faut croire, ce qu'il faut rejeter ; et qui conséquemment à l'abri elle-même de l'erreur, nous en garantisse en nous soumettant à ses décisions. Voilà le moyen puissant, efficace, le seul que nous concevions, dans l'état où nous sommes, pour nous tenir toujours

unis. Sans lui, il est impossible que nous le soyons jamais; avec lui, impossible que nous ne le soyons pas toujours. Il a donc été établi: nous n'en saurions douter. Il tient nécessairement au précepte de l'unité comme un effet tient à sa cause, une conséquence à son principe. N'y eût-il point d'écriture au monde, n'y eût-il aucun monument de la tradition primitive, nous n'en serions pas moins certains de l'institution de cette éminente et infaillible autorité, dès que la nécessité de ne faire qu'UN dans la croyance et dans la communion nous est démontrée. Lettre III.

Mais, grâces à Dieu, nous avons l'Ecriture sainte, nous avons la tradition suivie de tous les siècles depuis la prédication de l'Evangile, d'âge en âge, jusqu'à nos jours. L'une et l'autre attestent de la manière la plus autentique l'institution positive de cette autorité.

1°. Jésus-Christ après sa résurrection reparut à différentes reprises pendant 40 jours au milieu de ses Apôtres et de ses Disciples pour les consoler, leur donner ses dernières instructions leur parlant du Royaume de Dieu: qu'est-ce à dire? De son Eglise indubitablement, de ses progrès et de ses obstacles, de ses combats et de ses triomphes, des formes essentielles dans sa hiérarchie et dans son gouvernement, et de ses rapports nécessaires avec les puissances du monde. Ce fut dans les dernières apparitions que, annonçant à ses Apôtres que sa mission étant finie la leur alloit commencer, il leur adressa solennellement ces grandes paroles: " Tout pouvoir " m'a été donné dans le ciel et sur la terre. Allez " donc, enseignez toutes les nations.... leur appre-

L'Ecriture Sainte.

St. Matthieu ch. 28, v. 18. Beaus. Lenf.

Lettre III. " nant à observer toutes les choses que je vous " commandées : voici, je suis toujours avec vous ju " qu'à la fin du monde." Quelle autorité pour in truire ! jamais pareille ne fut conférée sur terre. El arrive aux Apôtres de la toute puissance même et le soumet le genre humain entier. Quelle sûreté, quel confiance ne donne point à leur enseignement ce se mot : *Je suis avec vous !* Allez, ne craignez rien que les hommes, que les démons se soulèvent cont vous : leurs efforts, leurs prestiges n'y prévaudro point, je les tiens sous ma main ; toute puissance e à moi dans le ciel et sur la terre : et par la vertu d cette puissance, dès ce moment je suis à vos côté sans cesse avec vous, sans la moindre interruption, p même d'un seul jour et jusqu'au dernier de tous les jour Qu'un Potentat assemble ses ministres et leur dis " Allez, portez mes volontés à tout mon empire, instru " sez-en mes peuples." Il y a droit, il le peut : mais e est-il qui pût dire : instruisez en tous les peuples ? U tel ordre ne sauroit partir que de celui-là seul à qui l race humaine entière seroit soumise. Et ce Potent encore, eût-il fait la conquête de l'univers, oseroit-bien ajouter : *Je suis avec vous jusqu'à la fin d monde,* lui foible et mortel comme nous, lui dont l pouvoir expire avec la vie et va s'ensevelir dans l même tombeau ? Cette promesse ne convient qu' Jéus-Christ seul, et montre bien ce qu'il est. Il l fait en maître et la tient en Dieu. Par cette parole garantit son Eglise contre toute erreur dans l'enseigne ment et lui assure la perpétuité de son existence, so indéfectibilité pendant la durée du monde. Déj cette parole a soutenu son Eglise contre la terre e

l'enfer pendant près de deux mille ans : c'est assez sans doute pour nous convaincre qu'elle la soutiendra jusqu'à la consommation, à quelque distance que nous en soyons encore. Lettre III.

Il avoit dit anciennement au chef de ses Apôtres, lorsqu'il lui ôta le nom qu'il avoit porté jusque-là pour lui en donner un symbolique et mystérieux : " Tu " es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, " et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre " elle." St. Matthieu, ch. 16, v. 18. Et à tous les Apôtres en commun : " De " mon côté je prierai mon Père et il vous donnera un " autre consolateur, savoir l'esprit de vérité..... St. Jean, ch. 14, v. 16. Quand " celui-là sera venu, savoir l'esprit de vérité, il vous " enseignera toute vérité." Ibid. ch. 16, v. 13. Certes, ces passages sont si clairs qu'on y saisit du premier coup et la stabilité de l'édifice qu'il s'étoit proposé d'élever dès que tout l'effort de l'enfer ne le renversera jamais, et la pureté inamissible de l'enseignement dans son Eglise dès qu'avec elle l'Esprit de toute vérité réside éternellement.

Je ne m'étonne pas que, destinant les Apôtres à le représenter un jour, et leur réservant d'en haut cette assistance tutélaire et continuelle, il leur eût dit dans le cours de sa prédication, comme aussi aux 72 Disciples : " Qui vous écoute m'écoute ; qui vous mé" prise, me méprise." St. Luc, ch. 10, v. 16. Expression simple et pourtant d'une énergie à faire ressortir d'un seul trait et au plus haut, d'une part l'autorité de l'enseignement, de l'autre le devoir de l'obéissance. Après ce mot frappant et péremptoire : " *Qui vous méprise, me méprise,*" comment concevoir l'aveuglement ou l'impiété de ces chrétiens, qui dans la suite eurent le front de mé-

Lettre III. priser cet enseignement? Nous apprenons encore de S
Ch. 10, v. 14. Matthieu que le Sauveur détachoit quelquefois les Ap
tres pour annoncer dans les villes et les maisons de
Judée que le règne des cieux étoit proche: " Lorsqu'o
" ne vous recevra point, leur disoit-il alors, et qu'on n'é
" coutera point vos instructions, en sortant de cet
" maison ou de cette ville, secouez la poussière de v
souliers." Et quel sera le châtiment de ceux qui auron
refusé les instructions des Apôtres? Apprenons-le d
Jésus-Christ: " Je vous dis en vérité qu'au jour d
" jugement Sodome et Gomorrhe seront traitées ave
" moins de rigueur que cette ville-là." Cet oracl
parti de l'Homme-Dieu a bien de quoi effrayer. Qu
ceux-là le méditent et s'en fassent l'application, qu
persistent avec leurs pères à fermer l'oreille aux instruc
tions et à repousser l'autorité qui a droit de leur parler

Je sais que, pour leur défense ils ont dit que ce
menaces contre les réfractaires d'une part, cette auto
rité absolue, infaillible de l'autre devoient se borner
la personne des Apôtres et à l'époque de leur minis
tère, sans s'étendre à leurs successeurs et aux siècles
venir. Mais afin qu'on ne cherche plus à vous le per
suader, remarquez bien, je vous prie, les paroles où l
transmission de ces mêmes prérogatives, de ces même
pouvoirs et leur perpétuité dans l'Eglise sont fortemen
prononcées. En effet, Jésus-Christ n'a-t-il pas dit: je su
avec vous jusqu'à la consommation du monde? N'a-t-
pas dit: les portes de l'enfer ne prévaudront jama
contre elle? N'a-t-il pas dit: l'esprit de vérité demeu
rera éternellement avec vous? C'est donc et les Apôtre
en premier lieu; et pour la suite des siècles, ceux qu
devoient leur succéder dans la plénitude du sacerdoce

qu'il institue ses ministres, ses ambassadeurs, ses représentants pour continuer et consommer son œuvre. Lettre III.

Ne craignons pas de nous répéter : il est beau, il est utile de contempler à son origine le ministère qu'il plût à notre Sauveur de créer et de laisser après lui : car il y paroît véritablement en souverain, en Dieu. Il envoie les ministres de sa parole, comme il a été envoyé, lui à qui toute puissance avoit été donnée dans le ciel et sur la terre. Où les envoie-t-il ? A toutes les nations: ils porteront à toute créature sa parole, c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, tous ses commandemens ; tous, sans aucune restriction : mais en seront-ils écoutés ? Il y a ordre à toute la terre de les recevoir et défense à qui que ce soit, sous des peines éternelles et les plus rigoureuses de les mépriser. Du reste avec une obligation si étroite pour nous de nous rendre à leur autorité, il étoit de toute justice qu'il ne pût y avoir nulle erreur, nul mensonge à craindre de leur part : aussi jamais ne sera-t-il donné à l'enfer de prévaloir contre leurs instructions et contre l'Eglise qu'ils ont à fonder : l'esprit divin reste éternellement sur elle pour lui apprendre toutes les vérités : et d'âge en âge l'enseignement, toujours incorruptible, s'y perpétuera sans autres limites que celles de l'univers, sans autres bornes que celles du tems. Tel est l'ordre et l'arrêt de notre Législateur, à qui seul il appartenoit d'en commander l'exécution. (1)

---

(1) Jamais ordre ne fut si fidèlement rempli, jamais instructions ne furent suivies avec un zèle aussi infatigable. D'abord les Apôtres prêchent à Jérusalem et dans la Judée. Ils parlent avec une autorité qui en impose, et qui étonne. Quoique pauvres, simples,

Lettre III. Il est impossible, ce me semble, pour qui ne s'obstine point à s'aveugler, de ne pas reconnoître dans le

---

modestes, rien ne les intimide. L'esprit qui les anime, les élève au-dessus des considérations humaines. Aux petits, aux grands, devant le peuple, devant les magistrats, dans les Synagogues, le Sanedryn ils s'énoncent avec la même fermeté, le même ton de confiance, de supériorité et d'empire. Assemblés en concile, ils ne craignent point de prononcer en leur nom, et en celui de Dieu: "Il a paru "bon au St. Esprit et à nous." Ainsi écrivent-ils en tête de leur décret. De la Judée ils se répandent dans l'univers, les uns marchent droit au centre de l'empire et s'y fixent: d'autres dans ses villes principales, d'autres pénètrent à ses extrémités, quelques-uns même au-delà, et jusques dans les Indes.

Partout ils annoncent le Royaume de Dieu, partout ils établissent le gouvernement que Jésus-Christ leur avoit tracé, et qu'à leur tour ils retracent à leur disciples avec ordre de le transmettre à leurs successeurs. Le Divin Maître leur avoit dit: "Enseignez "les nations à observer tous les préceptes que je vous ai donnés:"

Act. ch. 20. v. 26. Et St. Paul dit à ceux de Milet et d'Ephèse, "Je proteste aujourd'hui que je vous ai annoncé toute la volonté de Dieu, sans vous "en cacher quoi que ce soit."

Il leur avoit dit qu'il seroit avec eux jusqu'à la fin des siècles, ce qui suppose nécessairement une chaîne perpétuelle de successeurs: et dans tous les lieux, où la parole fructifie, ils instituent des Evêques:

Ibid. v. 28. "Veillez sur tout le troupeau dont le St. Esprit vous a "établis Evêques, pour paître l'Eglise de Dieu." Ils leur confèrent les pouvoirs dont ils sont eux-mêmes revêtus avec ordre de les transmettre à leur tour:

Ep. à Tite, ch. 1, v. 5. "Je vous ai laissé en Crète afin que, suivant "l'ordre que je vous ai donné, vous établissiez des Evèques dans "chaque ville, choisissant des personnes sans reproche."

Jésus-Christ leur avoit dit, comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie, et ils se portent pour ses ministres:

1. aux Cor. ch. 4, v. 1. ch. 5, v. 20. "Que chacun nous "regarde comme les ministres de Dieu." Et encore: "Nous faisons donc la charge d'ambassadeurs de Jésus-Christ, comme si "Dieu exhortoit par nous." Sans doute que les ambassadeurs d'un tel maître sentoient bien la dignité de leur caractère et savoient en prendre le ton:

Ep. à Tite, ch. 2, v. 15. "Enseignez ces choses, exhortez, reprenez

Testament de notre Sauveur, d'une part l'établissement d'une autorité spirituelle, toujours guidée par l'esprit de verité dans les choses de la Révélation, incapable Lettre III.

" avec empire et une pleine autorité, ne souffrez pas que l'on vous " méprise."

Et parce que l'autorité tombe où cesse l'obéissance, les Apôtres avoient été avertis qu'ils eussent, en cas de refus et d'opposition, à secouer la poussière de leurs souliers, et que les réfractaires seroient traités plus sévèrement que Sodome et Gomorrhe. Les Apôtres avertirent aussi les fidèles de la soumission qu'ils devoient à leurs Evêques. " Souvenez-vous de vos conducteurs, qui vous ont prêché la parole " de Dieu, et imitez leur foi." Et vous, Monsieur, souvenez-vous ici de votre suprême gouvernante, chassant les Evêques qui lui prêchoient la parole de Dieu, et au lieu de l'imiter, rejetant leur foi. " Obéissez à vos conducteurs, et leur soyez soumis." Rapelez-vous encore et vos ancêtres de 1558, et tous ceux qui se disoient ailleurs Réformateurs et Réformés. Aux Heb. ch. 12, v. 7. Ibid. v. 17.

Jésus-Christ avoit dit à ses Apôtres: " Qui vous écoute, m'écoute: qui vous méprise, me méprise:" Et les Apôtres, sanctionnant par le même motif la déférence qu'ils exigeoient des fidèles aux instructions de leurs Evêques: " Celui qui viole ces pré-" ceptes, disoient-ils, ne méprise pas un homme, mais Dieu; ce " même Dieu qui nous a donné son Saint-Esprit." Quel contraste entre la soumission, le respect commandés par l'Ecriture pour les Evêques, et l'insubordination, le mépris des Réformateurs vis-à-vis d'eux! N'en retraçons pas ici le pénible récit: nous ne l'avons vous et moi que trop souvent entendu. Mais apprenons du moins de l'Ecriture la conduite qu'ils auroient dû tenir. C'étoit aux successeurs de Pierre, aux successeurs des Apôtres qu'il leur falloit recourir et leur adresser les paroles, qu'autrefois Corneille, sa famille et ses amis adressèrent à Pierre: " Nous voici donc maintenant tous " en votre présence et devant le Seigneur, prêts à écouter tout " ce vous aurez à nous dire de sa part." Voilà ce que le respect prescrit par l'Ecriture leur ordonnoit de faire; vous savez ce qu'ils ont fait. Aux Thess. ch. 4. v. 8. Act. ch. 10, v. 33.

Lettre III. par conséquent de nous égarer dans l'enseignement qu lui est attribué, et de l'autre le devoir de la soumission et de l'obéissance aux instructions propres à cette autorité. Nous sommes assurés (car il y auroit du blasphème à douter que l'Homme-Dieu remplisse ses promesses) nous sommes assurés que cet enseignement infaillible, quelque bouleversement qu'il arrive dans les affaires du monde, ne sortira jamais de son Eglise. Quant à l'obéissance et à la soumission, elles ne cesseront jamais d'être un devoir. Mais son observation ainsi que celle de tous les autres devoirs, tient à la volonté, à la liberté des hommes. Ce qu'il y a de certain et d'aussi clair que la lumière du soleil, c'est que tous ceux qui remplissent ce devoir d'obéissance aux instructions de l'autorité spirituelle, ne sauroient jamais être divisés, une fois que cette autorité à parlé. Ce qu'il y a de certain et d'aussi clair que le soleil, c'est que, par leur soumission à sa parole, il faut nécessairement qu'ils restent unis entre eux et dans une même Eglise, dans une même foi. L'autorité donnée par Jésus-Christ à ses Apôtres et à leurs successeurs est donc moyen qu'il a établi et que nous cherchions, pour amener à lui, pour cimenter dans un seul corps et dans une même croyance les hommes de toutes les nations, de tous les pays, de tous les siècles.

Et en effet, que telle ait été réellement l'intention de notre divin Législateur, nous l'apprenons positivement et en propres termes de l'Apôtre St. Paul. Le passage que je vais citer de son Epître aux Ephésien mérite singulièrement votre attention. « C'est donc

Ch. 4, v. 12, 13, 14, « Jésus-Christ, dit il, qui a établi les uns Apôtres « les autres Prophètes, les autres Evangélistes, les « autres Pasteurs et Docteurs pour l'œuvre du mi

" nistère, pour l'assemblage des saints, pour la con- Lettre III.
" struction du corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce que
" tous les hommes se rencontrent dans l'unité de la
" foi .... afin que nous ne flottions point comme des
" enfants et que nous ne soyons point emportés çà et
" là par tout vent de doctrine et par la tromperie des
" hommes et leur adresse à séduire." St. Paul, comme vous voyez, nous révèle ici la pensée intérieure de Jésus-Christ, sa volonté, son intention positive en nous donnant ses Apôtres et après eux les Evêques souvent désignés par St. Paul sous le nom de Pasteurs, de Docteurs et de Prêtres. Par quel motif a-t-il établi leur ministère? Pour assembler ses saints de toutes les parties du monde et par leur réunion élever l'édifice de son Eglise ou de son corps mystique. Et le ministère des Pasteurs, combien doit-il durer? jusqu'à ce que tous les fidèles, attirés par leur enseignement, deviennent membres de ce grand corps, et s'y rencontrent successivement dans l'unité de la foi jusqu'à la fin du monde. Ainsi le concours vers la même Eglise, l'adhérence au même corps, l'accord dans la même foi, sont l'effet, le but, et l'objet du ministère établi par Jésus-Christ.

La suite du passage le confirme d'une manière encore plus forte. Car, suivant deux métaphores de St. Paul, Jésus-Christ nous a donné le ministère des Pasteurs, afin qu'affermis par leurs instructions, nous ne flottions jamais dans l'incertitude, semblables à des enfans qui, abandonnés à eux-mêmes, vont à l'aventure de droite et degauche sans savoir où diriger leurs pas:
" et afin encore que nous ne soyons jamais emportés
" çà et là, à tout vent de doctrine." L'enseignement

Lettre III. de nos conducteurs est donc pour nous tous une ancre solide et de bon poids. Tenons ferme sur cette ancre, et laissons faire les vents, la tempête et les flots. Nous en serons agités sans doute, mais non pas entraînés. L'ancre immobile nous retiendra constamment à la vue du port, et dirigés uniformément entre nous vers un même centre. Quant à ceux qui, trompés par les artifices et les séductions de quelques hommes, se détacheront, pour les suivre, de cet appui salutaire, vous les verrez devenus tous le jouet des vents, n'ayant plus de guide que leur propre estime toujours incertaine sur les hautes mers, s'égarant de mécomptes en mécomptes et dans la confusion des avis, ne sachant quelle route tenir, les uns disparoître à la fin sous les flots, et les autres parcourir tumultuairement un labyrinthe d'erreurs éternelles. C'est l'histoire de l'Eglise et de toutes les sectes qui s'en sont séparées; et St. Paul est trouvé juste dans sa doctrine par l'expérience constante de dix-huit cents ans.

Tradition des premiers siècles. 2°. Que si dans le petit nombre d'écrits que nous avons sur la prédication de notre Seigneur et sur celle des Apôtres, nous trouvons des preuves si manifestes de l'infaillibilité, combien n'en durent-ils pas avoir et de plus frappantes et de plus multipliées, ceux qui eurent le bonheur d'entendre Jésus-Christ et après lui ses Disciples s'expliquer sur cet important article? On sait que les écrivains sacrés n'ont rapporté que très-succintement ce qu'a fait et dit notre Sauveur, ce qu'ils ont dit et fait eux-mêmes. St. Jean va jusqu'à déclarer que si on en vouloit donner tous les détails, le monde contiendroit à peine les livres qu'il en faudroit écrire. Ces paroles que nous lisons sur les promesses

Evang. dernier vers.

faites à l'Eglise, doivent donc être regardées comme quelques traits échappés. Ils suffisent à la vérité pour commander notre croyance : mais ils durent être plus répétés et plus développés de vive voix par Jésus-Christ. En effet, en imposant aux uns l'obligation d'enseigner, à tous les autres celle d'écouter, il a fallu nécessairement les prémunir tous contre la crainte ou de se tromper ou d'être trompés. En leur enjoignant par dessus toutes choses de conserver entre eux l'unité d'un bout du monde à l'autre, Jésus-Christ a dû insister fortement sur le seul moyen qui pourroit les y retenir et à leur tour les Apôtres le dire, le redire encore partout où ils portoient la parole et l'Evangile. Ils ont dû expliquer aux Evêques, à mesure qu'ils en établissoient, que le droit et l'obligation d'instruire seroient dans tous les siècles au corps épiscopal de l'Eglise : que les décisions rendues par lui deviendroient pour les peuples une règle de foi manifeste et en même tems inébranlable par la puissance de l'Esprit-Saint. Il est même à penser que les Apôtres auront porté leur sollicitude jusqu'à leur expliquer la manière dont ils pourroient un jour s'entendre et se concerter, suivant les circonstances qu'il plairoit au ciel d'envoyer à son Eglise, pour l'exercice de leur autorité et la promulgation de leur enseignement. Ces considérations me persuadent que, de sa nature, le dogme de l'infaillibilité a dû être un des plus clairement connus dès les premiers tems de l'Eglise. Toutefois je n'ai point de peine à vous avouer que nous n'en apercevons pas autant de traces dans les trois premiers siècles que dans les suivants. Ils n'en sont pourtant point dépourvus et je vous en ferai connoître quelques-unes. Si elles ne

Lettre III. s'y rencontrent pas si fréquemment, outre qu'il nous reste moins de monuments de ces tems reculés, je vous en dirai encore deux raisons particulières. Quelque certitude qu'on eût alors que du concours des Evêques il résulteroit un jugement infaillible, il n'y avoit nulle nécessité d'y recourir pour condamner des hérésies si évidemment contraires à la foi, comme l'étoient celles des premiers siècles, qu'on ne sait de quoi s'étonner davantage, de l'audace ou de l'extravagance de leurs auteurs. Il étoit bien simple et bien facile à chaque Docteur de réfuter de pareilles opinions par leur opposition manifeste à la doctrine que les Apôtres venoient récemment d'enseigner. Tout le premier siècle étoit rempli de leurs disciples : le second même en possédoit beaucoup ; et ceux qui ne l'étoient point alors avoient été pour la pluspart insruits par les successeurs immédiats de ces derniers. Ainsi le monde retentissoit encore de la voix et de l'enseignement des Apôtres : la mémoire en étoit fraîche et présente dans les esprits. Leurs chaires, suivant l'expression de Tertulien, étoient, pour ainsi dire, parlantes : il suffisoit alors de dire aux novateurs : " Ainsi n'enseignoient point les Apôtres, ainsi n'ont-ils pas écrit. Votre doctrine n'est point la leur : nous l'entendons pour la première fois : elle est fausse, elle est impie." La seconde raison est l'impossibilité qu'il y avoit pour les Evêques, durant le feu des persécutions, de s'assembler et de prononcer un jugement en commun, et de donner alors au monde des preuves éclatantes de leur autorité. Dans ces jours de recherches et de sang, il n'y avoit pas d'autre moyen d'obvier aux nouveautés que par des condamnations particulières, où cependant les Evêques laissent apercevoir des traces non équivoques du sentiment de leur

infaillibilité. Tout homme qui s'avisoit alors de dogmatiser et de vouloir accréditer ses folles idées, étoit noté par l'Evêque diocésain qui l'avertissoit, le reprenoit charitablement, le réfutoit, le menaçoit, et le condamnoit enfin. L'affaire alloit ensuite de proche en proche, et suivant les facilités des circonstances, aux Evêques voisins, à ceux de la province, à ceux des Eglises Apostoliques et avec plus d'empressement et de déférence encore à celui qui présidoit sur la chaire éminente du Prince des Apôtres. Pour la plupart du tems, c'étoit de cette chaire principale que partoit la condamnation, et que du centre de l'unité elle parvenoit dans tous les sens jusqu'aux extrémités. Les Evêques y adhéroient par un consentement exprès ou tacite : et leurs approbations partielles formoient par leur grande réunion le jugement irréfragable de l'Eglise dispersée : le dogme en étoit affermi, et le novateur réfractaire signalé désormais à tous les fidèles, comme il le seroit de nos jours après une pareille sentence, sous le nom diffamant d'*hérétique*. Ainsi furent condamnés au second siècle et flétris comme corrupteurs de la foi, Saturnin, Basilide, Valentin, Carpocrates, Cerdon et Marcion. (1) Lettre III

(1) Ce seroit une erreur historique de penser que les Eglises fussent alors isolées, sans communication entre elles, inconnues les unes aux autres, tandis que dès son origine elles ne tendoient qu'à s'unir, à se faire connoître mutuellement, à s'appuyer les unes sur les autres. Souvenez-vous de Fortunatus se rendant à Rome pour réclamer l'autorité du Pape dans le mouvement qui venoit de s'élever à Corynthe : de Clément qui le renvoie avec quatre députés pour travailler à y rétablir l'ordre et la paix : de Polycarpe, allant lui-même dans une vieillesse si avancée, conférer avec le Pape Anicet sur des matières de discipline : d'Ignace écrivant sept Epîtres à différentes Eglises durant la longue route qui le menoit au martyre,

Lettre III. Dans les époques moins orageuses et lorsque l'Eglise respiroit sous des Empereurs plus doux et plus humains, les Evêques se réunissoient autant que le permettoient les circonstances, et prononçoient avec autorité sur les affaires qui intéressoient la foi. Eusèbe observe, en parlant des premiers siècles, " qu'à la naissance d'une hérésie tous les Evêques du monde accouroient pour éteindre le feu." L'ambitieux Montan aspire à se faire passer pour le Paraclet promis par Jésus-Christ. Il séduit par l'austérité de ses mœurs, de ses préceptes et par le ton imposant de ses prophéties. Les Evêques d'Asie s'assemblent plusieurs fois à

Hist. Eccles. liv. 2, ch. 25,

n 131, sous Marc Aurèle.

---

et les priant d'envoyer des Prêtres affidés à son Eglise d'Antioche pour la consoler de son absence et bientôt de sa mort.—Voici d'après Eusèbe l'adresse de la lettre sur le martyre de Polycarpe. " L'Eglise de Dieu qui est à Smyrne salue tous les peuples de la " sainte et catholique Eglise répandue par toute la terre." L'an 166.—Eusèbe nous a encore conservé la lettre des Eglises de Vienne et de Lyon aux Eglises d'Asie et de Phrygie sur le martyre de Pothin, Attalus, de Sabina et leurs compagnons, en 177.—Même dès le tems des Apôtres la correspondance étoit ouverte et fréquente entre toutes les Eglises. St. Paul loue les Romains de ce que " leur foi est annoncée dans l'univers entier : de ce que leur " obéissance à l'Evangile est divulguée en tout lieu." Il les prie de saluer ses collaborateurs Prisca et Aquila qui ont exposé leurs jours pour sauver les siens, et à qui non-seulement lui, mais toutes les Eglises des Gentils ont de grandes obligations. Contraint de rester à Athénes il envoie Timothée aux Thessaloniciens pour les soutenir dans les persécutions qu'ils essuyoient. De l'Asie mineure St. Jean, suivant l'ancienne tradition, adressoit sa 1re. Epître aux Parthes si éloignés de lui et hors de l'Empire Romain. St. Pierre écrivoit aux Chrétiens du Pont, de Gallacie, de Cappadoce, de l'Asie, de Bythinie, et ensuite à tous les fidèles de la dispersion. St. Jacques et St. Jude adressoient leurs épîtres à toutes les tribus dispersées, à tous ceux qui se conservoient en Dieu et en Jésus-Christ.

Ch. 1, v. 8.

:h. 16, v. 19.

Ibid. v. 4.

. aux Thessal. :h. 3, v. 1, 2.

Hiérapolis, et après des ménagements et un long examen déclarent fausses et prophanes les prophéties de Montan et celles de Priscilla, de Maximilla, qui avoient quitté leurs maris pour s'attacher aux extravagances de l'imposteur, condamnent leur doctrine, leurs erreurs, et les retranchent eux-mêmes de la communion de l'Eglise.

Lettre III
An 181, so Comode.

En 255 lorsque la paix fut rendue aux Chrétiens sous l'Empereur Gallus, plusieurs de ceux qui étoient tombés dans les dernières persécutions demandèrent la paix et la communion de l'Eglise, et y furent reçus après avoir subi les rigueurs de la pénitence publique. Novatien, prêtre d'un caractère dur et farouche, s'indigne de la condescendance qu'on avoit montrée pour ces foibles et lâches Chrétiens, soutient qu'on ne peut accorder l'absolution à ceux qui sont tombés dans l'idolâtrie, et se sépare du Pape Corneille dont même il veut usurper le siége: un synode de soixante Evêques le condamne à Rome et le chasse de l'Eglise.

Paul de Samosathe, Evêque d'Antioche en 262, pour attirer à la religion la Reine Zénobie, essaye de réduire les mystères à des notions intelligibles, attaque celui de la Trinité en niant la divinité de notre Sauveur. Les Evêques de la province prennent l'alarme, accourent pour une seconde fois à Antioche, condamnent les erreurs de Paul, le déposent de son siége, et l'excommunient d'une voix unanime. Paul protégé par Zénobie s'obstine à ne pas quitter son siége, jusqu'à ce qu'Aurélien devenu maître d'Antioche ordonne que la maison épiscopale appartiendroit à celui auquel les Evêques de Rome adresseroient leurs lettres, jugeant, ajoute Théodoret, que celui qui ne se soumettoit point

Lettre III. à la sentence de ceux de sa religion, ne devoit plus rien avoir de commun avec eux.

Ces exemples, auxquels il seroit facile d'en ajouter d'autres, prouvent que dès les premiers siècles, les Evêques prononçoient péremptoirement sur les choses de la foi, déclaroient ce qui étoit révélé, ce qui ne l'étoit pas, retranchoient de l'Eglise ceux qui refusoient de leur obéir, les reléguoient parmi les hérétiques et les infidèles, en les dévouant à l'anathème. Et ce n'étoit point parce que ces hommes avoient enseigné des opinions erronées, mais parce qu'ils ne se rendoient pas à l'autorité de leurs supérieurs ecclésiastiques, parce qu'ils persistoient dans leurs opinions, après qu'elles avoient été condamnées, et qu'ils se constituoient con-
Ep. 62. tumaces et rebelles à la décision épiscopale. « Les « superbes et les contumaces sont frappés à mort par « le glaive spirituel, disoit St. Cyprien, alors qu'ils « sont retranchés de l'Eglise.» (1) Or pour frapper d'une mort spirituelle les esprits superbes et dévouer les contumaces à une damnation éternelle, il falloit bien que les Evêques connussent tous leurs droits, qu'ils fussent convaincus qu'ils ne pouvoient se tromper dans leurs jugements, il falloit bien qu'ils se tinssent assurés que Jésus-Christ étoit avec eux, que l'esprit de vérité ne les abandonneroit jamais, et que, suivant l'ordre du maître, quiconque ne les écoutoit pas, méritoit d'être traité en publicain, en payen. Loin de soupçonner ces vénérables Evêques d'avoir méconnu leur autorité, on seroit plutôt tenté de les accuser de l'avoir

(1) « Spirituali gladio superbi et contumaces necantur, dum de « Ecclesiâ ejiciuntur.»

exagérée, de l'avoir étendue au-delà de ses bornes, en s'attribuant dans des synodes trop peu nombreux une infaillibilité, qui n'avoit été donnée qu'au corps entier des Evêques. Mais il faut observer que les opinions condamnées dans ces premiers synodes, l'avoient peut-être déjà été par les Apôtres ; que peut-être aussi ce petit nombre d'Evêques assemblés connoissoit avec certitude la doctrine de leurs confrères absents, et qu'en tout cas l'acceptation de ces derniers devoit arriver en son tems, et finir par ajouter au poids des sentences synodales le dernier sceau de l'infaillibilité. (1)

Lettre III.

(1) Eusèbe nous apprend que le concile d'Antioche, après avoir condamné Paul de Samosathe, adressa une lettre synodale à Denys Evêque de Rome, à Maxime Evêque d'Alexandrie, à tous les Evêques, à tous les Prêtres, à tous les Diacres du monde et à toute l'Eglise Catholique sous le ciel."

Liv. 7.

" Les fidèles qui étoient dans l'Asie, dit encore Eusèbe, s'assemblèrent plusieurs fois et dans plusieurs lieux d'Asie, et ayant examiné la doctrine de Montan, ils la condamnèrent, ce qui fit que ces hérétiques furent chassés de l'Eglise et privés de la communion Catholique." On auroit pu s'étonner, remarque le savant Thomassin, qu'Eusèbe, après avoir dit que les Montanistes furent condamnés par toute l'Eglise Catholique, se contente de prouver cela par les conciles qui furent tenus en Asie....Mais les Eglises d'Asie vivoient en communion et en parfaite intelligence avec les autres Eglises Catholiques du monde. Elles étoient bien informées que les nouveautés ne déplaisoient pas moins aux autres Eglises qu'à elles-mêmes. Le silence des autres Eglises confirmoit l'examen et le jugement que celles d'Asie avoient fait.

Traité dogm. hist des mo ens dont s'est servi po maintenir l'unité dans tous les tem ch. 2, art. 7.

" Le Pape Corneille écrivit une lettre à Fabius, Evêque d'Antioche, où il lui apprit ce qui avoit été résolu par le concile et tous les Evêques d'Italie et d'Afrique, outre plusieurs autres provinces. On avoit aussi publié les lettres de St. Cyprien et des autres Evêques d'Afrique qui s'étoient assemblés."

Eusèbe, sur No

LETTRE III. Les faits que je viens de vous rapporter, parlent assez d'eux-mêmes. Les Evêques ont déployé l'autorité dans toute l'étendue qu'elle pouvoit avoir: les fidèles l'ont reconnue, en se conformant aux sentences lancées contre les hérétiques, avec lesquels ils ont cessé dès lors toute communication. Ainsi l'usage et la pratique de la primitive Eglise prouvent suffisamment que le dogme de l'infaillibilité y étoit très-connu. Nous voyons encore dans le peu d'écrits qui nous sont venus de ces tems, que les Pères supposoient ce dogme comme une vérité généralement établie.

Revenons aux belles épîtres de St. Ignace, dont

Athan. 1, disc. contre Arius. St. Alexandre, après avoir assemblé un concile à Alexandrie, où Arius et ses premiers adhérents furent condamnés d'une voix unanime, écrivit à tous les Evêques une letttre synodale, dont Théodoret nous a conservé une copie. Il expose les procédés et la doctrine de son concile : " Nous professons tous, dit il entre autres choses, " une seule Eglise Catholique et Apostolique, toujours invincible, " quoique tout le monde conspire à lui faire la guerre, et victo- " rieuse de toutes les entreprises impies des hérétiques, par la con- " fiance que nous donne le Père de famille en disant: Prenez " courage, j'ai vaincu le monde."—Et voici comme il termine: " Condamnez-les avec nous à l'exemple de nos confrères qui m'ont " écrit et qui ont souscrit au mémoire que je vous envoie avec " leurs lettres : il y en a de toute l'Egypte et de la Thébaïde, de " la Lybie, et de la Pentapole, de Syrie, de Lycie, de Pamphylie, " d'Asie, de Cappadoce, et les provinces circonvoisines. Je m'attends " à recevoir de vous des lettres semblables. Car après plusieurs " autres remèdes, j'ai cru que le consentement des Evêques ache- " veroit de guérir ceux qu'ils ont trompés."

On envoyoit ces décrets à toutes les Eglises, et c'étoit de leur unité qu'ils tiroient leur dernière force.—C'est la remarque de Bossuet sur le jugement que je viens de rapporter du synode d'Alexandrie contre Arius, hist. des Variat. liv. 7, art. 69.

je vous ai parlé dans ma lettre précedente. " Je criois " étant parmi vous, je disois étant parmi vous, je " disois à haute voix : attachez-vous à l'Evêque." —" Fuyez les divisions, comme la source des maux : " suivez tous l'Evêque, comme Jésus-Christ suit son " Père." Vous voyez l'autorité épiscopale marquée comme le moyen de préserver l'unité.—" Je vous dis " adieu en Jésus-Christ. Soyez soumis à l'Evêque " et aux Prêtres suivant le commandement de Dieu." —" Je vous exhorte à faire tout en la concorde divine, " l'Evêque présidant en la place de Dieu." C'est toujours à la chaire épiscopale qu'il attache le lien de la concorde. " Vous devez concourir à la volonté de " l'Eveque, comme vous faites. Car vos dignes Prêtres " sont d'accord avec l'Evêque, comme les cordes d'une " lyre, et votre union fait un concert merveilleux....pre- " nons donc garde de ne pas résister à l'Evêque, afin " d'être soumis à Dieu....car tous ceux que le Père " de famille envoie pour le gouvernement de sa " maison, vous devez les recevoir, comme celui qui " les envoie." Ne pressons point les paroles de St. Ignace jusqu'à conclure qu'il attachoit l'infaillibilité individuellement à chaque Evêque. Ceux dont il parle, il les connoissoit personnellement: il savoit que leur doctrine étoit pure, conforme à la doctrine universelle; que l'union régnoit entre eux et leurs prêtres, entre eux et tous ceux que le père de famille avoit envoyés pour le gouvernement de sa maison. Or cette union eût cessé aussitôt qu'un Evêque eût enseigné quelque dogme contraire à la doctrine reçue dans l'Eglise, comme nous avons vu par l'exemple de Paul de Samosathe, condamné et déposé par ses confrères.

Lettre III. Aux Philadel

Aux Smyrnie

Aux Trallien

Aux Magné

Aux Ephésie

Lettre III. C'étoit donc en dernière analyse, sur la conformité à l'enseignement général des Evêques, que St. Ignace fondoit d'une part l'autorité particulière de chaque Evêque, de l'autre la soumission entière qu'il exigeoit pour lui des fidèles: et par une conséquence ultérieure il falloit bien, dans ses principes, que l'enseignement de la majorité des Evêques fût infaillible autrement les fidèles auroient pu, en s'y conformant d'après l'ordre de Dieu, être entraînés dans l'erreur, sans aucun moyen de s'en sauver. En un mot, si nous entendons la doctrine de ce grand homme, il nous apprend que l'unité de l'Eglise dépend de la soumission des fidèles à leur Evêque particulier et de l'accord de tous les Evêques entre eux, c'est-à-dire que l'autorité suprême donnée au corps des Evêques est la sauve-garde de l'unité.— Nous lisons la même doctrine enseignée 140 ans après par l'illustre docteur et martyr de Carthage: " L'Eglise " Catholique est une, écrivoit St. Cyprien, et les Evê- " ques joints ensemble sont les liens de cette union." Ce peu de mots comprend tout le sujet de cette lettre et de la précédente: vous y entendez en abrégé la théorie entière de l'unité et de l'infaillibilité de l'Eglise. (1)

Ep. 33.

Né en 120. martyr sous Marc-Aurèle, en 203.

Cinquante ans avant St. Cyprien, Irénée, arrière

---

(1) " Il n'y a qu'un Episcopat répandu de tout côté en plusieurs " Evêques unis ensemble." Cypr. dans son Epître à Antonien Evêque d'Affrique: et encore au livre de l'unité: " l'Eglise Catho- " lique est unie entre toutes ses parties, et consolidée par le ciment " (glutino) des Evêques adhérents les uns aux autres. Nous qui " sommes Evêques et qui présidons dans l'Eglise, nous devons par- " ticulièrement et plus fermement embrasser cette unité et la dé- " fendre."

disciple de St. Jean par Polycarpe et Papias, et après le martyre de St. Pothin second Evêque de Lyon, écrivoit son grand ouvrage sur les hérésies. Ecoutez ce qu'il dit au livre 4e ch. 43. " C'est " pourquoi il faut obéir à ceux qui président dans " l'Eglise, qui tiennent leur succession des Apôtres, " comme nous l'avons montré et qui avec la succession " de l'Episcopat, ont reçu la grâce certaine de la vé- " rité, suivant le bon plaisir du Père." Où se trouve la grâce certaine de la vérité, il ne sauroit assurément y avoir d'erreur à craindre; là se trouve donc l'infail-libilté. Et encore au ch. 45 du même livre, parlant des successeurs des Apôtres, il ajoute: " Ce sont eux " qui conservent la foi que nous avons au seul Dieu qui " a tout fait, et qui nous exposent les Ecritures, sans " danger d'erreurs." Suivons donc hardiment leurs expositions de l'Ecriture, assurés que nous le sommes avec St. Irénée, que nous ne pouvons jamais nous égarer sur leurs pas, ni nous tromper en adoptant leurs interprétations. Lettre III.

Tertullien, si célèbre par ses écrits et surtout par son excellent livre des prescriptions contre les hérétiques, les y apostrophe ironiquement ainsi: " Eh bien! il le " faudra donc pour vous complaire: toutes les Eglises " seront tombées dans l'erreur!... aucune n'aura été " regardée par l'Esprit-Saint! pas une seule n'aura été " guidée par lui dans la vérité, par lui que le Christ " avoit envoyé, qu'il avoit demandé à son Père, pour " être auprès des siens le docteur de la vérité! Il aura " donc négligé son ministère, cet agent de Dieu, ce " Vicaire du Christ, en souffrant que les Eglises vins- " sent à penser, à croire autrement, qu'il avoit lui- Mort en 216

Lettre III. "même annoncé par la bouche des Apôtres!" Tertullien observoit en cet endroit que d'après les hérétiques, il s'ensuivroit que toutes les Eglises étoient tombées dans l'erreur, puisque toutes s'accordoient dans les articles que les hérétiques rejetoient. Il relève l'absurdité d'une telle supposition par l'assistance perpétuelle de l'Esprit-Saint, assurée à l'Eglise par Jésus-Christ. Il croyoit donc l'Eglise toujours guidée dans le vrai par l'Esprit-Saint, et sous sa conduite toujours à l'abri de l'erreur: il le croyoit sur les mêmes raisons, les mêmes promesses qui l'ont persuadé avant et depuis à tous les siècles chrétiens.

Si j'ai prolongé la discussion des trois premiers siècles, c'est qu'en général ils sont moins connus, et qu'il falloit montrer que les promesses de Jésus-Christ, pour être alors plus récentes, n'en devoient être que plus vives dans la mémoire des hommes; que les Evêques, qui illustrèrent l'Eglise naissante, connoissoient bien les droits et les obligations de leur ministère, et que, pour faire paroître avec plus d'éclat le dogme de l'infaillibilité, dont les esprits étoient profondément imbus, il ne manquoit alors que des circonstances favorables. Elles arrivèrent enfin, lorsque la Providence appela Constantin (1) au trône et y fit asseoir la religion avec lui. Bientôt on vit des Evêques de toutes les parties du
En 325. monde s'assembler à Nicée, où la doctrine d'Arius fut solennellement examinée et proscrite: celle de Macé-
En 381. donius le fut ensuite au concile général de Constan-
En 431. tinople: celle de Nestorius à Ephèse: celle d'Eu-

(1) En 306, proclamé ensuite à Rome par le sénat Premier Auguste, 313.—

tichés à Calcédoine. Il seroit superflu de nommer tous les conciles Œcuméniques qui marquèrent les siècles suivants jusqu'au concile de Trente. Qu'on observe attentivement les circonstances, les motifs qui amenèrent la convocation de ces conciles, la manière dont les Pères y procédèrent, celle dont leurs décrets furent reçus dans le monde; et on apercevra dans tous les siècles cette persuasion généralement répandue, que l'autorité épiscopale est le moyen institué par Jésus-Christ pour préserver l'unité entre tous ses disciples, et que les jugemens adoptés par la majorité des Evêques sont pour tous une règle infaillible de la foi. Il seroit long de poursuivre en détail cet examen sur tous les conciles: bornons-nous à celui de Nicée.

Lettre III. En 451.

Arius condamné dans un synode d'Alexandrie, porte ses plaintes à plusieurs Evêques du dehors, leur expose ses principes, proteste de sa soumission, implore leurs lumières et leur appui, parvient à se faire des amis, des protecteurs, grand nombre de prosélytes: sa cause devient bientôt alarmante par les séditions, le tumulte et les meurtres qu'elle occasionne. Constantin essaye d'y porter remède et n'y réussit pas. Le feu cependant alloit toujours croissant, et l'Empereur avec les Evêques qu'il a consultés, *ne voit pour l'éteindre d'autre moyen que l'autorité d'un concile universel.* Il le convoque à Nicée. Sur cette nouvelle, les esprits se calment, les partis s'apaissent, chacun se flatte de voir bientôt triompher sa cause, et reste en paix dans l'attente du jugement définitif qui sortira de Nicée. On y voit arriver d'Europe, d'Afrique et d'Asie, au nombre de 318, des Patriarches, des Métropolitains, des Evêques, à leur suite grand nombre de docteurs et à la tête

Lettre III.

le célèbre Osius de Cordoue, représentant le chef de l'Eglise, Sylvestre. Arius y est appelé : plusieurs de ses partisans y étoient déjà. Il vient lui-même rendre compte de ses sentiments. Vous voyez jusqu'ici l'opinion universelle bien constatée. Tout se range à l'autorité qui va prononcer : Arius et les siens lui rendent hommage et s'y soumettent d'avance : L'auguste et vénérable sénat ouvre ses séances. Constantin s'y montre dans toute la pompe impériale. Je vous prie de remarquer ce passage dans la réponse qu'il fait à une harangue qui vient de lui être adressée au nom de tous les Pères. „ La fureur de la division se répandant dans
« les esprits et pénétrant les cœurs, les anime les uns
« contre les autres, trouble la paix, ruine la foi,
« rendant incertaine, remplit les pays de désordre
« de tumulte, et après tout, expose la religion au mé-
« pris, à la risée, aux blasphèmes de nos adversaires
« (les payens), qui en tirent avantage pour la décla-
« rer. J'ai cru pour remédier à un si grand mal, qu'il
« n'y avait rien de si puissant que toute l'Eglise agis-
« sant avec autorité dans cette sainte assemblée qui la
« réprésente."

Eusèbe, Sozomène, Théodoret, Nicéphore.

La première affaire dont s'occupa le Concile fut celle d'Arius. Il y procéda avec cette maturité, cette sagesse qu'on devoit attendre d'une assemblée si grave, si savante, où siégeoient encore grand nombre de Confesseurs de la foi, mutilés dans la persécution de Licinius et couverts de cicatrices que baisa respectueusement Constantin. Arius et sa doctrine y furent condamnés unanimement, la Consubstantialité du Verbe reconnue et fixée au Symbole immortel, qui est encore aujourd'hui dans toutes les bouches Chrétiennes. Les Pères

Voyez l'Hist. de l'Arianisme liv. 1. Maimbourg.

de Nicée à la fin de leur travail adressèrent une lettre synodale à toutes les Eglises qui sont sous le ciel pour notifier leurs jugements et les offrir à l'acceptation de tous les Evêques du monde. Ils y disent: " Que tout " d'une voix il a été résolu d'anathématiser Arius avec " sa doctrine impie." Ils avoient déjà présenté le décret de sa condamnation à l'Empereur, qui l'avoit reçu avec la plus haute vénération comme s'il eût été dressé par le ciel même, et qu'il lui eût été envoyé de la part de Dieu: il ajouta que quiconque ne s'y soumettroit point seroit exilé comme rebelle à une décision divine. Cette menace réduisit à l'obéissance Arius et les fauteurs de sa doctrine, qui jusques-là avoient refusé de souscrire à la décision du Concile. Constantin fit ensuite expédier deux lettres, l'une encyclique adressée en général aux Eglises, l'autre à celle d'Alexandrie où l'hérésie avoit pris naissance. Dans la première on lit ces mots: " Tout ce qui se fait dans les Conciles des " Evêques doit être rapporté à la volonté de Dieu." Et dans la seconde, après avoir rappelé les tumultes, les discordes, les schismes que l'hérésie avoit suscités, il ajoute: " C'est pour parvenir à les faire disparoître " que par la volonté de Dieu j'ai assemblé un si grand " nombre d'Evêques à Nicée." Et à la fin: " Ce que " 300 Evêques ont ordonné n'est autre chose que la " sentence du fils unique de Dieu: le Saint-Esprit a " déclaré la volonté de Dieu par ces grands hommes " qu'il inspiroit. Donc que personne ne doute, que " personne ne diffère: mais revenez tous de bon cœur " dans le chemin de la vérité." (1) Avant de les con-

Lettre III.

Ruffin, Gélas.

(1) C'est ainsi que l'on proposoit la décision du Concile, comme

Lettre III. Hist. de l'Arianisme. gédier il rassembla les Evêques dans son palais, où il leur fit un excellent discours pour leur recommander la paix de l'Eglise, qu'ils conserveroient en gardant inviolablement entre eux une parfaite union de cœur et d'esprit dans l'unité de doctrine et de sentiment, conformément à ce que le Saint-Esprit venoit d'établir Euseb. Sozom. par eux-mêmes dans le Concile. Eusèbe de Césarée qui s'y étoit long-tems opposé au mot consubstantiel, a écrit depuis la vie de Constantin, où il loue son zèle infatigable pour faire prévaloir la foi salutaire que le Saint-Esprit lui-même avoit vraiment promulguée par l'organe des Saints Pères réunis à Nicée.

Après la condamnation d'Arius, on examina la question de la Pâque: tous les Pères convinrent de l'observer le même jour, et les Orientaux promirent de se conformer à la pratique de toutes les autres Eglises, c'est-à-dire, de l'Italie, de l'Afrique, de la Lybie, de l'Egypte, de l'Espagne, des Gaules, de la Bretagne, de la Grèce, de l'Asie et du Pont. « Le Concile de « Nicée, dit Athanase dans son apologie, a été double« ment utile, parce que les peuples de Syrie, de Cilicie « et de Mésopotamie ne célébroient point la Pâque au « jour qu'il falloit: et parce que l'hérésie arienne s'étoit « élevée contre l'Eglise. Tout l'univers s'assembla dans « ce Concile. Le jour de Pâques y fut réglé pour tous, « et l'Arianisme y fut condamné. Il est vrai que pour

---

un oracle divin, après lequel il n'y avoit plus à examiner: car on ne doit pas douter que ces lettres de l'Empereur ne fussent dictées par les Evêques, ou du moins dressées suivant leurs instructions.—Réflexion que fait le judicieux Fleury après avoir rapporté les lettres de l'Empereur. Hist. Eccl. tom. 1, pag. 150, édit. in-4to.

" le jour de Pâques on usa de ces termes: il nous a " semblé, à l'exemple des Apôtres, afin que tout le " monde obéît; mais pour régler la foi on dit: l'Eglise " Catholique croit, aussitôt on ajouta la Confession " entière, pour montrer que ce n'étoit pas une doctrine " nouvelle, mais celle des Apôtres: et que ce qu'ils met- " toient par écrit, n'étoit pas de leur invention, mais " venu des Apôtres." Lettre III

Que si dans la suite Arius et quelques-uns de ses partisans rétractèrent leur parole et l'obéissance qu'ils avoient jurée, les passions humaines n'expliquent que trop ce parjure. Nous devons en gémir sans doute, et déplorer les funestes suites qu'il eut sous les malheureux règnes de Constance et de Valens. Mais il nous suffit de savoir qu'Arius et ses partisans avoient reconnu l'autorité avant qu'elle se fût expliquée; qu'ils s'étoient même soumis depuis à sa décision et qu'ils ne hazardèrent à se révolter contre elle, qu'assez long-tems après en avoir été condamnés. Quant aux autres Evêques du monde qui n'avoient pu assister au Concile, presque tous applaudirent à ses décrets; les Docteurs les plus éclairés en prirent la défense, aussitôt qu'ils furent méconnus, et généralement toutes les nations s'y conformèrent. Le Symbole de Nicée, dejà adopté par l'Eglise universelle, fut pour la seconde fois solennellement proclamé au Concile général de Constantinople, et y reçut les additions nécessitées par l'hérésie de Macédonius contre le Saint-Esprit. Dès le sixième siècle il fut publiquement récité dans les Eglises Grecques sur l'ordonnance de Timothée, Patriarche de Constantinople; chanté dans les Eglises d'Espagne, suivant la forme des Eglises Orientales, par décret du Concile de Tolède;

Lettre III. dans les Gaules et dans l'Allemagne vers la fin du huitième siècle ; vers l'an 1014, dans toute l'Italie par la constitution de Benoît VIII ; enfin il a été retenu par la Réforme ; de nos jours, il est encore en honneur dans presque toutes les sociétés protestantes.

Et pour vous dire un mot sur le sentiment particulier des Docteurs les plus célèbres de l'Eglise, le savant Eusèbe de Césarée, long-tems opposé dans le concile au terme consubstantiel, n'a pas laissé d'écrire depuis que le Saint-Esprit lui-même avoit vraiment promulgué la foi par l'organe des Pères de Nicée. Il avoit déjà compté parmi les maux que Licinius avoit faits à l'Eglise, la défense d'assembler des Conciles : "Car on ne peut, ajoute l'historien, terminer sans synode les controverses de grande importance." On sait avec quelle force, quelle éloquence Athanase soutint pendant une lutte de cinquante ans contre les demi-Ariens les décisions de Nicée. Menacé de l'exil dans son siége et de la mort dans son exil, il fit voir le même courage, et n'eut pas moins de crédit aux extrémités des Gaules, à Trèves que dans l'Egypte et dans Alexandrie. De tous les lieux où il fut contraint de se réfugier, il combattoit avec une fermeté inébranlable l'hérésie armée de la puissance de deux Empereurs, et fit plusieurs fois triompher en synode la formule de Nicée, comme la règle de foi orthodoxe. Il l'appelle la parole de Dieu, l'oracle divin et sacré de l'Esprit-Saint. "Qu'a-t-il pu manquer au Concile de Nicée "pour en demander d'autres ? Les Indiens même ne "l'ignorent pas, et tous les Chrétiens des pays bar-"bares le révèrent....La parole de Dieu, qui a parlé "par ce concile Œcuménique, demeurera à jamais."

Dans la vie de Constantin.

Hist. Eccles. liv. 1, c. 51.

Ep. aux Ev. d'Afrique.

Voici comme il commence la confession de foi que l'Empereur Jovien lui avoit demandée en 363, après les règnes si agités et si malheureux de Constance et de Julien : " Sachez donc, ô Empereur, que c'est " ici la foi qui a été prêchée dès le commencement, " que les Pères du concile de Nicée ont reconnue, " et qu'elle est suivie par toutes les Eglises du monde, " soit en Espagne ou en Angleterre, dans les Gaules, " dans toute l'Italie, dans la Dalmatie, dans la Dace, " la Mysie, la Macédoine, toute la Grèce, la Pamphy- " lie, la Lycie, l'Isaurie, l'Egypte, la Lybie, le Pont, " la Cappadoce. Il faut ajouter à cela toutes les " Eglises qui nous sont voisines, aussi bien que celles " d'Orient, excepté un petit nombre qui sont dans le " parti des Ariens. Nous connoissons tous ceux que " nous venons de nommer et encore d'autres plus " éloignés : nous avons même de leurs lettres." Cyrille d'Alexandrie s'exprime avec la même vénération sur les Pères de Nicée. " Certes, Jésus-Christ " étoit avec eux, lui qui a dit : quand deux ou trois " personnes seront assemblées en mon nom, là je serai " au milieu d'elles : car que Jésus-Christ ait lui-même " invisiblement présidé cette sainte et grande assem- " blée, comment seroit-il permis d'en douter ?" St. Hilaire, St. Basile, St. Jérome tiennent le même langage. St. Ambroise, dont les sentimens doivent se retrouver dans tout cœur chrétien, n'a point balancé de publier : " J'embrasse l'ordonnance de Nicée, " dont ni la mort ni le glaive ne pourra me séparer." St. Augustin le nomme, " le Concile de l'univers, " dont les décrets sont à l'égal des commandemens " célestes." En parlant de l'erreur de St. Cyprien

Lettre III.

Ep. 35, liv. 5.

Lettre III. sur la rebaptisation, il dit: " Que ce saint martyr
Liv. 2, ch. 4, sur le Bapt. " s'en seroit tenu à la décision de l'Eglise, si la vérité " avoit été éclaircie et déclarée de son temps par un " Concile universel," comme elle le fut à Arles et à
Serm. 14. de Verb. Apost. Nicée. De ses principes sur l'Eglise, qui sont aussi les nôtres, ce grand homme concluoit en un autre endroit, ainsi que nous le faisons avec lui: " Qu'on " peut souffrir les disputes, avant que les matières " soient décidées par l'autorité de l'Eglise, mais que " disputer après cela, c'est renverser le fondement
Ep. 78 à Léon August. " de l'Eglise même." Le Pape Léon déclare que " ceux-là ne sauroient être comptés par les Catholiques, " qui ne suivroient pas les définitions du vénérable " Synode de Nicée, ni les règles du grand Concile de
Liv. 1. ép. 24. " Calcédoine."—" Je professe, écrivoit Grégoire-le-" Grand, que je reçois et vénère les quatre premiers " conciles généraux, comme les quatre livres du St. " Evangile." Socrates, qui écrivoit son histoire ecclé-
Liv. 1, ch. 2. siastique un siècle après le concile, dit: " Que les " Pères de Nicée, quoique la plupart simples et peu " savants, ne pouvoient tomber dans l'erreur, parce " qu'ils étoient éclairés par la lumière du Saint-" Esprit."

Il seroit assurément facile, s'il n'étoit long et fatiguant, de produire ici bien d'autres passages que fournissent sur le même sujet les écrits des Docteurs de l'Eglise. Vous serez peut-être plus aise de savoir que l'autorité des Pères de Nicée a trouvé des défenseurs jusque dans la Réforme. Les plus savants et les plus modérés de ses théologiens n'ont pas fait difficulté de se soumettre aux décisions des quatre premiers conciles généraux; et sur celui de Nicée, voici comme s'ex-

prime entre autres un des plus habiles docteurs de votre Eglise Anglicane, Bull, Evêque de St. David: « Il s'agissoit dans ce concile d'un article principal de « la religion chrétienne (de la divinité de Jésus-« Christ). Si dans un article principal on s'imagine « que tous les pasteurs de l'Eglise aient pu tomber « dans l'erreur, et tromper tous les fidèles, comment « pourra-t-on défendre la parole de Jésus-Christ, qui « a promis à ses Apôtres et en leurs personnes à leurs « successeurs d'être toujours avec eux? promesse « qui ne seroit pas véritable, puisque les Apôtres ne « devoient pas vivre si long-tems, n'étoit que leurs « successeurs sont ici compris en la personne des Apôtres même." Vous voyez l'infaillibilité du Concile de Nicée reconnue par le savant Evêque de St. David, appuyée sur le plus ferme des fondemens, la promesse de Jésus-Christ, dont la parole ne passera point. Le raisonnement de Bull est celui de l'antiquité, de tous les Pères, et celui de l'Eglise dans tous les tems. Il pouvoit, il devoit le ramener à elle et il ne l'a point fait. Déplorable exemple de la tyrannie qu'exercent même sur les meilleurs esprits les préjugés d'éducation et les misérables intérêts du monde! (1)

Lettre III. Défense de la foi de Nicée, præf. No. 2, p. 2.

---

(1) Pendant que j'étois en Angleterre, il m'est tombé entre les mains une collection très-volumineuse de notes décousues et superficielles sur l'histoire ecclésiastique, qui m'ont paru montrer beaucoup de lecture et peu de savoir. L'auteur qui se dit théologien, faisant allusion au passage ci-dessus, en témoigne beaucoup d'humeur contre le savant Evêque. Il observe néanmoins, et plus raisonnablement qu'il n'a l'air de le penser, qu'avec de pareils principes sur l'autorité de l'Eglise, Bull auroit dû franchir le pas tout rondement, et passer à l'Eglise Romaine. Il n'y a pas moins de justesse dans

Lettre III. Ce que je viens de vous exposer sur les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi le premier concile général, doit, ce semble, suffire pour vous convaincre qu'avant et après cette assemblée, ainsi que durant sa tenue, on étoit généralement persuadé que l'infaillibilité avoit été assurée à l'Eglise pour maintenir l'unité de doctrine et de gouvernement. Vous avez vu les motifs qui portèrent les Evêques à en désirer la convocation, et l'Empereur à la procurer. Vous avez vu tous les partis reconnoître d'avance l'autorité du grand concile, et prêts à se soumettre aux décisions qu'il porteroit. Vous avez entendu les illustres témoignages qui lui ont été rendus ensuite, sa formule de foi applaudie dans le monde, accueillie comme si elle descendoit du ciel même, célébrée dans les chants, dans les solennités du culte et de la liturgie, gravée dans la mémoire de tous les fidèles, et répétée d'âge en âge d'un bout de la terre à l'autre par toutes les bouches chrétiennes. Quant à l'opinion qui régnoit parmi les Pères du concile, quelque défiance de leurs propres lumières qu'ils puissent avoir individuellement, il n'en étoit aucun sans doute qui ne se souvînt alors de la promesse, et qui, sur la parole de Jésus-Christ, ne fût convaincu que l'Esprit de vérité planoit invisiblement sur l'assemblée pour en diriger les décisions. Vous avez déjà entendu un de ceux qui y siégeoient parmi les juges de la foi,

---

cette réflexion, que de certitude dans la doctrine qui lui a donné lieu. Heureux le critique et l'Evêque, si le premier avoit su apprendre de celui-ci le principe, et si tous les deux avoient eu le courage d'en suivre la conséquence! Au reste, cet auteur, dont les notes légères ont laissé peu de traces dans mon esprit, s'appelle, autant qu'il m'en souvient, le docteur Jortin.

Eusèbe de Césarée ; et encore Athanase, qui eut l'honneur d'y accompagner Alexandre son Patriarche, et s'y distingua par son érudition et son éloquence. Sans vous redire ici leurs témoignages, il suffit des anathèmes lancés par le concile. Ils montrent visiblement une confiance entière dans l'infaillibilité. Une société qui ne l'auroit point, et qui de son aveu peut se laisser surprendre à l'erreur, pourroit à la vérité exclure de son sein quiconque refuseroit de se conformer à ses lois : mais dénoncer à l'exécration, dévouer à une malédiction éternelle, et livrer à satan ceux qui n'accepteroient point ses décisions, cela passe de trop loin les droits et le pouvoir des hommes. Il n'appartient qu'à une société assurée d'un privilége extraordinaire, et qui se sentant sous la main de Dieu, sous la garde et la conduite de son Esprit-Saint, est fermement persuadée qu'avec un tel guide elle ne sauroit chanceler ni faillir dans ses jugements. Lettre III.

Au surplus, ce principe d'autorité, si solidement établi par la tradition et l'Ecriture sainte, va ressortir davantage, en le mettant en contraste avec le principe de la Réforme. Il est évident que celle-ci n'auroit jamais fait un pas, non plus qu'aucune autre hérésie avant elle, si elle s'étoit rendue, comme elle le devoit, à l'autorité qui la condamnoit. Il lui a fallu commencer, en se mettant à l'œuvre, par se constituer en révolte contre elle : il lui a fallu de nécessité travailler avant tout à renverser le rempart qui seul alloit arrêter sa marche et qui jusqu'alors étoit tenu généralement dans le monde pour avoir été posé par la main de Jésus-Christ même. Les Reformateurs ont donc dit et répété aux peuples que tous les hommes étant sujets

Lettre III. à l'erreur, nul mortel, nulle assemblée ne pouvoit s'arroger un titre à l'infaillibilité : qu'elle étoit l'appanage de Dieu ; que l'Ecriture inspirée par lui, seule la partageoit avec lui, que seule elle étoit la règle de notre foi, assez claire, au moins dans l'essentiel, pour que chacun la pût entendre, juger de la bonne ou mauvaise doctrine, et former sa religion dans sa conscience. Arrêtons-nous sur ce principe qui substitue le sens privé à l'enseignement uniforme du corps épiscopal.

L'Ecriture seule règle de notre foi ! L'écriture suffisamment claire et intelligible à tous les esprits ! Mais commencez donc par enseigner aux hommes à lire. Les trois quarts du genre humain ne le savent pas, ou l'ont si mal appris qu'ils hésitent à chaque mot. Ce sont des laboureurs, des ouvriers, des hommes de peine, condamnés à gagner leur pain à la sueur de leur front, et qui n'ont ni l'aptitude ni le tems, ni l'instruction nécessaires pour apprendre.

L'Ecriture seule règle de notre foi ! suffisamment claire et intelligible à tous les esprits ! Nous lisons
ch. 8, v. 27. aux actes des Apôtres ce qui suit : " Philippe partit
" donc et il rencontra un eunuque Ethiopien qui
" étoit venu à Jérusalem pour y adorer. C'étoit un
" des premiers officiers de Candace, reine d'Ethiopie,
" et sur-intendant de tous ses trésors. Il s'en retour-
" noit assis sur son chariot. Il lisoit le Prophète
" Isaïe. Alors l'Esprit dit à Philippe : Allez, ap-
" prochez de ce chariot ; il y courut, et ayant ouï que
" l'eunuque lisoit le prophète Isaïe, il lui dit : Enten-
" dez-vous bien ce que vous lisez ? Comment le
" pourrois-je entendre, lui répondit-il, si quelqu'un
" ne me l'explique ?" Mettez aujourd'hui l'Ecriture

à la main de tous ceux qui savent lire, et demandez à la plupart : entendez-vous bien ce que vous lisez-là ? S'ils sont d'aussi bonne foi que l'eunuque de Candace, ils vous répondront avec lui : comment le pourrions-nous entendre, si quelqu'un ne nous l'explique ? Lettre III.

L'Ecriture seule règle de notre foi ! suffisamment claire et intelligible à tous les esprits ! Et d'où vient donc que les sublimes Réformateurs, ceux-là même qui les premiers ont fait de l'Ecriture seule la règle de notre foi, n'ont jamais pu s'entendre sur le sens de cette même Ecriture ? D'où vient que Luther, Zwingle, Calvin et ceux qui en sont provenus, n'ont su de la vie s'accorder entre eux ? Je n'en finirois pas de sitôt si je voulois vous raconter tous leurs différends. En voici un exemple : " Il est clair par l'Ecriture, dit Zwingle, " que l'on ne reçoit dans le sacrement que du pain et " du vin."—" Vous vous trompez, répond Calvin, il " est clair par l'Ecriture, que le vrai corps et le vrai " sang sont présents non au sacrement, mais à qui le " reçoit dignement. Vous n'y entendez rien l'un et " l'autre, s'écrie Luther, en s'avançant au milieu " d'eux, et vous êtes deux ânes. C'est du diable que " vous tenez cette doctrine. Il est clair par l'Ecriture, " ajoute t il d'un ton plus calme, qu'il faut accuser le " St. Esprit de mensonge, ou croire que le sacré corps " et le sacré sang de Jésus-Christ sont véritablement " et réellement présents au sacrement, aussi bien " qu'à celui qui le reçoit." Si l'Ecriture est si claire, si intelligible, d'où viennent, je le répète, leurs disputes éternelles ? Et pourquoi la Réforme, en suivant un seul et même guide, s'est-elle dévoyée en des routes si diffé-

Lettre III. rentes. (1) Vingt fois ils ont essayé de se rallier, vingt fois ils ont tenté si quelque formule générale et bien dressée ne concilieroit pas tous les partis : aucune n'a

---

Calv. epist. ad Melanchton, p. 145.

(1) " Il est de grande importance, écrivoit Calvin à Melanchton, qu'il ne passe aux siècles à venir aucun soupçon des divisions qui sont parmi nous. Car il est ridicule au-delà de ce qu'on peut imaginer, qu'après avoir rompu avec tout le monde, nous nous accordions si peu entre nous dès le commencement de notre Réforme." Il parloit ici des disputes sur le sens de ces mots, *ceci est mon corps*.

Luther contre Zwingle et Œcolompade.

Luther disoit encore mieux sur le même sujet : " Si le monde doit subsister plus long-tems, je le déclare, avec toutes ces interprétations diverses qu'on nous donne sur l'Ecriture, il ne nous reste d'autre moyen de conserver l'unité de la foi, qu'en recevant les décrets des conciles, et en nous réfugiant sous leur autorité." Il avoit donc enfin senti la nécessité de l'unité dans le Foi et l'impossibilité de l'obtenir sans l'autorité suprême de l'Eglise ? Seroit il possible, qu'après 200 ans d'expérience de plus, les Protestants ne fussent pas encore frappés et convaincus de la justesse de sa réflexion ?

Etourdis pas la confusion d'idées qui régnoit chez eux, Melanchton et Chatillon déclaroient, le premier " qu'on savoit assez qui éviter, mais non qui suivre." Le second " qu'il doutoit fort si la vérité étoit ou n'étoit pas de leur côté".

Dans les Epît. Théol. de Bèze p. 13.

" Mais les nôtres enfin, comment sont-ils, s'écrioit Duditius ? Dispersés, agités par tout vent de doctrine, emportés au large d'un côté et d'autre. Quel est aujourd'hui leur sentiment en Religion, vous pouvez peut-être l'apprendre ; quel il sera demain, impossible à deviner. En quoi s'accordent-ils, s'il vous plaît, tous ceux qui font la guerre au Pontife Romain ? Du premier au dernier, parcourez tous les articles ; vous ne verrez rien d'avancé par un de nos docteurs, qu'aussitôt un autre ne se récrie à l'impiété...ils se font un nouveau symbole tous les mois, menstruam fidem habent."

Georg. Major sur la confus. des dogmes.

" Les Papistes nous objectent nos dissentions : j'avoue qu'on ne sauroit assez les déplorer. J'avoue aussi que les simples en sont

les réconcilier encore. Pour faciliter le rapprochement si désiré, quelques-uns ont depuis imaginé de trouver du superflu dans l'Evangile, de le réduire au simple nécessaire, à des points fondamentaux, comme si Jésus-Christ avoit enseigné des dogmes ou des préceptes inutiles, comme s'il n'avoit pas ordonné à ses apôtres d'annoncer tout ce qu'il leur avoit prescrit, et ne leur avoit pas dit que le St. Esprit les instruiroit de tous les points : comme si St. Paul n'avoit point protesté à ceux de Milet et d'Ephèse, qu'il leur avoit annoncé toute la volonté de Dieu, sans leur en cacher quelque chose ; et que St. Jacques n'eût pas écrit : "Quiconque ayant observé tout le reste de la loi, la viole en un seul commandement, n'est pas moins sujet à la condamnation, que s'il les avoit tous transgressés ?" Et même encore après toutes leurs restrictions arbitraires, que dis-je ? après toutes leurs réductions sacriléges, ils ne se sont pas mieux accordés sur ce petit nombre de points fondamentaux. (1)

Lettre III. — St. Matt. ch. 28, v. 18. — St. Jean, ch. 14, v. 26. — Act. ch. 20, v. 26. — Ch. 2, v. 10. Beaus. l'Enf.

---

troublés, au point de ne plus savoir où est la vérité, et s'il reste encore à Dieu une Eglise sur terre."

" Rien ne décredité autant notre Evangile, que nos discordes intestines." (Melancht. cons. Theolog. p. 249.)

(1) " Qui est-ce, dit un Calviniste, qui pourra décider, au consentement de tous, quels sont les dogmes nécessaires au salut, et qui y suffisent précisément ! Je le prendrai pour un grand Prophète." (Arnald. Polenburg. in præst. viror. ep. Voyez préjugés légitimes de M. Nicole, p. 358.)

Un autre auteur Calviniste, dans son livre sur la réunion du Christianisme, avoit écrit : " que d'autres qui sembloient avoir visé " à cette réconciliation générale, n'avoient pas assez distingué ce " qui est fondamental de ce qui ne l'est pas." L'auteur également calviniste des remarques sur cet ouvrage, en fait une sur ce passage,

Lettre III. Certes, la honte de leurs débats, de leurs divisions intestines devoit bien enfin leur ouvrir les yeux, et une si longue expérience les convaincre, que le principe dont ils sont partis, n'est propre qu'à donner de l'enflure aux érudits, et mettre en jeu, en opposition les passions humaines. Ce n'est pas un aiguillon, mais le frein qu'il faut aux savants, aux superbes. Ils n'ont pas moins besoin de guide que les simples, et la sagesse de notre Législateur éclate en cela, qu'elle les plie également sous le joug de la même autorité pour les contenir tous dans l'unité de la même doctrine.

Concluons donc, Monsieur, que l'Ecriture seule, loin d'être une règle de foi commune à tous les hommes, ne sauroit l'être pour aucune classe particulière des hommes : pas pour celle des savants qui ne s'en sont servi jusqu'ici que pour s'égarer entre eux dans des contestations interminables sur plusieurs matières importantes : pas pour le grand nombre de personnes qui, avec la capacité de lire, n'ont pas celle de comprendre: pas pour la classe si générale des ignorants, des simples, hommes et femmes, à qui les lettres sont totalement inconnues. Qu'il n'y ait point d'autre règle sous le ciel, et tous les docteurs du monde consumeront leurs jours en dissertations savantes, en querelles opiniâtres, infructueuses sur le sens des Ecritures ; et les gens d'une éducation ordinaire sortiront de la vie, sans avoir su à quoi s'en tenir sur ce qu'ils auront lu : et la

---

Nicole, préjugés légitimes contre les Calvinistes, ibid. qui ne laisse pas d'être curieuse : " A quoi, dit-il, pense cet homme ? " Croit-il qu'il soit si aisé de convenir de ce qui est fondamental ou " qui ne l'est pas ? N'est-ce pas jusqu'ici *une difficulté insurmon-* " *table ?*"

multitude des ignorants, des simples, pour n'avoir pas su lire, sera condamnée à ne jamais connoître Jésus-Christ. Mais non, il n'en est pas ainsi : et ce malheur est bien plus à craindre pour les savants que pour les petits que le monde méprise, et que Jésus-Christ a préférés, à cause de la droiture et de la simplicité de leur âme. Il les a trop chéris, pour n'avoir pas voulu se mettre à leur portée, et s'en faire connoître. " O mon Père, s'é-" crioit-il dans une effusion de tendresse pour eux, " je vous rends grâces de ce que vous avez caché ces " choses aux savants, et de ce que vous les avez révé-" lées aux petits."

Lettre III.

Matth. ch. 11 v. 25. Luc, ch. 10, v. 21.

Qu'un législateur, un fondateur d'empire ou de république, sans se mettre en peine de créer des magistrats, des tribunaux, livre le code de ses lois aux mains de ses peuples et leur dise : " Prenez, lisez, interprétez mes lois vous-mêmes : elles sont claires, intelligibles. Surtout, plus de procès, mais amour fraternel, concorde, unité parmi tous :" ne voilà-t-il pas une république bien ajustée ? Et que va-t-il résulter de cette admirable et nouvelle ordonnance ? D'abord, les trois quarts ne sachant pas lire et n'ayant pas de tems à perdre pour gagner de quoi vivre, jetteront là le code sans se soucier de ce qu'il y a dedans. Les autres y liront tout ce que leur intérêt leur fera désirer d'y trouver. D'après le texte commenté à volonté, nul n'aura tort, chacun sans contredit aura la loi de son côté. Ainsi plus de termes aux chicanes, disputes sans fin, haines implacables, le feu au cœur, aux quatre coins de l'Empire. Enoncer simplement une pareille hypothèse, c'est déjà en avoir fait sauter aux yeux la folie. Qu'on la transporte, si l'on veut à un autre monde :

Lettre III. elle ne va point au nôtre. Aussi ne fut-il jamais législateur qui n'instituât des magistrats avec une autorité suprême; jamais fondateur d'empire qui n'en sentît le besoin essentiel pour interpréter les sens de la loi, en faire l'application à tous les cas particuliers, pour maintenir la sûreté des biens et des personnes, c'est-à-dire pour décider en dernier ressort sur des objets aussi frivoles, aussi passagers que leurs propriétaires, sur des intérêts de poussière et de boue: et l'on voudroit que Jésus-Christ, lui qui connoît le cœur et ses replis, l'homme et ses petites passions, sa curiosité inquiète, sa manie pour la singularité, pour paroître à la tête, se faire un nom, des créatures, des sectateurs; lui qui connoît l'ignorance, l'incapacité de la multitude, et qui pourtant a voulu réunir les uns avec les autres sous la même loi, et faire de tous les peuples du monde un seul peuple de frères; on voudroit, dis-je, que Jésus-Christ eût manqué d'une prévoyance ordinaire, dans l'Eglise, dont il est roi, dans son plan de concorde universelle, où il s'agit des âmes qu'il a rachetées de son sang, de leur bonheur dans cette vie et dans l'éternité. (1)

Vos ancêtres ont débuté par dire : l'homme est sujet à l'erreur, et l'infaillibilité est l'appanage de Dieu seul. Jusques-là nous sommes d'accord, et quand nous attribuons cette prérogative aux Evêques réunis, nous sommes loin de la croire inhérente à leur nature, qui ressemble à la nôtre ; nous la déduisons du ciel et de sa promesse. Nous la prenons en grâce, en pur don que

(1) " La piété est utile à tout, ayant les promesses de la vie " présente et de la vie à venir." St. Paul, 1 à Tim. c. 4, v. 8.

Jésus-Christ a daigné leur faire pour notre utilité, afin que nous ne fussions plus des enfans abandonnés et flottants, mais conduits par une main paternelle et ferme. Pour vous, qui ne voulez ni des promesses ni des dons de votre Sauveur, vous qui que vous soyez, réformateurs ou réformés, Luthériens ou Calvinistes, Anglicans ou Presbytériens, Méthodistes, Anabaptistes, ou Sociniens, vous qui avouez que la communion dont vous êtes membres, n'aspire point à ce privilége d'en haut, vous qui avouez qu'elle peut faillir et vous entraîner à l'erreur, comment pourriez-vous sans inquiétude continuer et achever avec elle votre pélerinage? Comment ne pas craindre de donner tous ensemble dans des écarts pernicieux ? Comment marcher avec une conscience rassurée, quand, de votre aveu, vos pas ne le sont point ? Votre communion entière pourroit s'égarer, dites-vous : elle n'est donc pas l'Eglise à qui Jésus-Christ a dit que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle ? Votre communion pourroit s'égarer ; elle n'est donc pas l'Eglise à qui Jésus-Christ donnoit cette admirable et consolante assurance: " Voici, je suis avec vous jusqu'à la consommation du " monde ?" Elle pourroit s'égarer ; elle n'est donc point l'Eglise à qui s'adresse cette promesse magnifique de son divin fondateur : " Je vous enverrai l'Esprit " de vérité, qui demeurera éternellement avec vous, " et qui vous instruira de toute vérité ?" Elle pourroit s'égarer ; elle n'est donc pas *l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et le soutien de la vérité ?* Elle pourroit s'égarer: où sont donc ces Apôtres, ces pasteurs, ces docteurs qui par institution divine dirigeront toujours l'Eglise, la fixeront dans la foi, afin qu'elle ne

Lettre III.

Matth. ch. 16, v. 18.

Matt. ch. 28, v. 18.

St. Jean, ch. 14, v. 16, ch. 16, v. 13.

1 à Tim. ch. 3, v. 15.

Ep. aux Ephés. ch. 3, v. 12, 13.

Lettre III. puisse jamais être emportée à tout vent de doctrine? Avouez-le, Monsieur: voilà vos ancêtres, par leur propre principe, visiblement retranchés du corps de Jésus-Christ. Ils ont renoncé aux promesses, rejeté les dons qu'il a faits aux siens: ils n'en sont donc plus: ils ont cessé d'y appartenir: et vous voilà tous déclarés par vous-mêmes étrangers à son Eglise, dès que vous l'êtes aux priviléges dont il lui a plû de la décorer.

Mais voici une autre conséquence du même principe qui pourra vous étonner, et qui, je l'avoue, m'a causé de la surprise, dès que je l'ai aperçue. Vous vous souvenez de tout ce que nous avons dit ici et dans la lettre précédente sur l'autorité d'enseignement dans les gouverneurs, sur le devoir de la soumission dans les gouvernés, sur l'énormité de l'hérésie et du schisme. Eh bien! Monsieur, avec le beau principe de la Réforme, toute autorité disparoît dans les supérieurs, toute obéissance dans les fidèles; il n'y a plus d'hérésie, plus de schisme, ou si vous le voulez, l'hérésie, le schisme, que l'Ecriture et toute l'antiquité nous peignent comme les plus noirs de tous les attentats, se trouvent désormais au rang des actions permises, toutes simples et fort innocentes. En effet, dès que vous ne reconnoissez d'autre règle de foi que l'Ecriture, et que vous laissez à tous les hommes le droit de l'interpréter d'après leurs propres lumières, je ne fais évidemment qu'user de mon droit, en adoptant l'interprétation qui me paroît la plus raisonnable. Elle vous semble extravagante! tant qu'il vous plaira: vous pensez ainsi, je ne m'y oppose point. Souffrez que comme vous j'use de mes droits. Mais vous heurtez de front la doctrine généralement reçue! D'accord: que me fait

à moi l'opinion d'autrui ! ne me parlez plus d'autorité : j'en suis affranchi. L'exemple n'est point ma règle. Ma raison est mon seul guide ; et tant que je n'aurai pas de nouvelles lumières, sur telle et telle question, il faut que je m'en tienne à l'opinion que j'ai choisie. Mais direz-vous encore, ce choix même et la persévérance dans le choix, constituent précisément l'hérésie. A la bonne heure : je serai donc hérétique, vous le serez aussi, quand il vous plaira ; tous les autres de même, il n'y aura plus que des hérétiques au monde, parce que tous ayant également le droit de choisir, chacun choisira l'opinion qui lui semblera préférable." Il y a plus, et si parmi toutes les sociétés chrétiennes qui existent, je n'en trouve aucune de mon avis, je me fais par le même droit une société à part : y vienne qui voudra ; si la fantaisie n'en prend à personne, je resterai seul, et mon église sera toute où je suis. (1)

Lettre I

J'ai peut-être l'air à vos yeux d'imaginer d'absurdes hypothèses, pour charger injustement la Réforme. Point du tout, Monsieur ; et si vous prenez la peine de remonter à sa naissance, ou de consulter les ouvrages des plus célèbres latitudinaristes, (2) vous verrez que

---

(1) Je me rappelle d'avoir lu quelque part qu'un certain M. Johnson, Anglois, avoit dans sa maison, à Amsterdam, une Eglise composée de quatre individus, et que bientôt elle fut divisée et réduite à deux, attendu que le dit Johnson excommunia son père et son frère, qui de leur côté l'excommunièrent aussi.

(2) Entr'autres Strimesius, Belgius et autres professeurs, tant de l'université de Francfort sur l'Oder, que de l'Académie de Dusburg au Duché de Clèves ; Jurieu et ses partisans en Hollande, Cartwright, Chillingworth, Burnet, en Angleterre. Papin, long-tems attaché à leurs principes, finit par être effrayé de leurs conséquen-

Lettre III.

je ne suis qu'historien. Les premiers Réformateurs et leurs émissaires détachés de toute part pour propager la doctrine, s'étoient flattés qu'en remplissant le monde de leurs fougueuses déclamations contre la prétendue tyrannie du Pape et des Evêques, ils se substitueroient insensiblement à leur place, et s'attireroient tout ce qu'ils parviendroient à leur enlever de considération et d'autorité. L'illusion ne dura guères, et il ne leur fallut pas beaucoup attendre pour se convaincre où aboutissoient leurs belles expériences. Tous ceux qui avoient donné dans leurs idées, s'étoient mis à commenter les Ecritures, à rechercher, comparer les passages, à raisonner sur l'ancien et le nouveau Testament. Car on avoit eu grand soin de leur en préparer des versions en différentes langues, et chacune assaisonnée au goût du traducteur et suivant les opinions qu'il vouloit accréditer. (1) La manie des controverses

---

ces. Il vit qu'il faudroit absolument ouvrir l'Eglise aux Sociniens, et même étendre le salut hors de Jésus-Christ. Il s'arrêta au bord de l'abîme : et là, mesurant toute sa profondeur, et fixant ensuite ses regards sur la divine et inévitable autorité de l'Eglise, il la reconnut, s'humilia devant elle et vint se rendre à Bossuet.

Le savant Emser, docteur de Leipsic, y découvroit plus de mille faussetés.

(1) Luther fit une version de l'Ecriture en langue vulgaire : Zwingle, après l'avoir examinée, publia qu'elle corrompoit la parole de Dieu. Les Luthériens dirent la même chose de la version de Zwingle. Œcolampade et les théologiens de Basle firent une autre version : mais, suivant le fameux Bèze, elle est impie en plusieurs endroits : ceux de Basle en dirent autant de celle de Bèze. En effet, ajoute Dumoulin, autre savant Ministre, il y change le texte de l'Ecriture ; et en parlant de celle de Calvin, il dit que Calvin fait violence à la lettre évangélique, qu'il a transposé et ajouté du sien. Les Ministres Genevois se crurent obligés de faire une ver-

avoit donc gagné tous les états ; le courtisan et le magistrat, l'homme d'épée et l'homme d'affaires, les femmes elles-mêmes, surtout celles qui se piquoient de bel esprit et de savoir, tous se mêloient de théologie. Le moine ennuyé de la cellule, jetoit là le froc, gagnoit le large, et s'en alloit en bon Protestant édifier le parti, et régenter les successeurs des Apôtres : le petit bourgeois tranchoit du docteur, le magister du village ne se croyoit pas moins habile que les nouveaux ministres. Ceux-ci eurent beau remontrer : on les laissa dire, bientôt on ne les écouta plus, nul n'entendoit à obéir ; tous réclamoient leurs droits, leur indépendance, et cette liberté des enfans de Dieu qu'on leur avoit si fort exaltée dès l'origine. Ainsi les armes, dont les ministres avoient renversé l'autorité légitime de leurs supérieurs, furent tournées contre eux-mêmes. De la liberté on en étoit bientôt venu à la licence, à l'anarchie, chacun tirant de son côté, arrangeant l'Eglise à sa fantaisie, et se forgeant des dogmes à son gré. Rien ne tenoit, tout alloit en ruines. " L'autorité des ministres est entièrement abolie, tout se " perd, tout va en ruine. Il n'y a parmi nous aucune " Eglise, pas même une seule où il y ait de la " discipline...le peuple nous dit hardiment : vous " voulez faire les tyrans de l'Eglise qui est libre ; " vous voulez établir une nouvelle Papauté."—" Dieu " me fait connoître ce que c'est qu'être Pasteur, et le

Lettre II

Capiton, col gue de Buce Strasbourg, écrivant à ami Farell.

Int. Ep. C p. 5.

sion exacte, mais Jacques I, Roi d'Angleterre, déclara au colloque de Hamptoncourt, que de toutes les versions, c'étoit la plus méchante et la plus infidèle.

Lettre III. « tort que nous avons fait à l'Eglise par le juge-« ment précipité et la véhémence inconsidérée qui « nous a fait rejeter le Pape. Car le peuple accou-« tumé et comme nourri à la licence, a rejeté tout-à « fait le frein......ils nous crient : je sais assez l'Evan-« gile ; qu'ai-je besoin de votre secours pour trouver « Jésus-Christ ? Allez prêcher ceux qui veulent vous « entendre." Bucer, collègue de Capiton à Strasbourg faisoit les mêmes aveux en 1549, et ajoutoit qu'on n'avoit rien tant recherché, en embrassant la Réforme, Ibid. p. 509, 510. « que le plaisir d'y vivre à sa fantaisie." Mycon, successeur d'Œcolampade dans le ministère de Basle, Ibid. p. 52. fait entendre les mêmes plaintes : « Les laïques, dit-« il, s'attribuent tout, et le magistrat s'est fait Pape." Et ce paisible et malheureux Mélanchton, qui passa la moitié de sa vie à pleurer le parti où il s'étoit engagé, et mourut sans avoir eu la force de l'abandonner. Lib. 2, ep. 202 « L'Elbe, écrivoit-il confidemment à un ami, l'Elbe « avec tous ses flots n'a pu me fournir assez d'eau pour « pleurer les malheurs de la Réforme divisée."— « Vous voyez les emportemens de la multitude et ses « aveugles désirs," écrivoit-il encore à son ami Camerarius.

Tant d'excès et d'attentats qui se commettoient journellement dans la Réforme, ouvrirent enfin les yeux aux chefs sur les principes qu'ils avoient d'abord mis en avant, et leur firent comprendre qu'il falloit changer de méthode et de langage. Aveugles ! de n'avoir pas connu plutôt que pour détruire il n'est besoin que d'enthousiasme et d'ivresse, à quoi la multitude est si malheureusement portée ; mais qu'on ne sait plus quand on voudroit reconstruire, par où rame-

ner à l'ordre et à la subordination des esprits une fois infatués de leur indépendance religieuse! Quoiqu'il en soit, les réformateurs y employèrent les ressources de leur esprit, le crédit qu'ils avoient chez les Princes, et le peu d'empire qu'ils retenoient encore sur les peuples. Voyez avec quelle ardeur s'y portoit ce pauvre Mélanchton: "Plût à Dieu, plût à Dieu, disoit-il, "que je puisse non point confirmer la domination des "Evêques, mais en rétablir l'administration! Car "je vois quelle Eglise nous allons avoir, si nous renversons la police ecclésiastique. Je vois que la "tyrannie sera plus insupportable que jamais.... "Quel sera l'état de l'Eglise, poursuit-il, si nous "changeons toutes les coutumes anciennes, et qu'il "n'y ait plus de prélats et de conducteurs certains?" Lettre III Liv. 3, ep.

"Nos gens me blâment de ce que je rends la juridiction aux Evêques. Le peuple accoutumé à la "liberté, après avoir une fois secoué ce joug, ne le "veut plus recevoir, et les villes de l'Empire sont "celles qui haïssent le plus cette domination. Elles ne "se mettent point en peine de la doctrine et de la religion, mais seulement de l'empire et de la liberté." Liv. 1, ep. Adressée Luther.

A quelque tems de là, il paroît que les ministres et les principaux personnages du parti étoient revenus à son avis; car au lieu de dire: nos gens me blâment, il dit à présent: "Nos gens demeurent d'accord que "la police ecclésiastique, où on reconnoît les Evêques "supérieurs de plusieurs Eglises, et l'Evêque de "Rome supérieur à tous les Evêques, est permise. "Il a été aussi permis aux rois de donner des revenus "aux Eglises: ainsi il n'y a point de contestation sur "la supériorité du Pape et sur l'autorité des Evêques; Resp. ad Be

Lettre III. " et tant le Pape que les Evêques peuvent aisément
" conserver cette autorité. Car il faut à l'Eglise des
" conducteurs pour maintenir l'ordre, pour avoir l'œil
" sur ceux qui sont appelés au ministère ecclésiasti-
" que, et sur la doctrine des Prêtres, et pour exercer
" les jugemens ecclésiastiques : de sorte que s'il n'y
" avoit point de tels Evêques, il en faudroit faire.
" La monarchie du Pape serviroit aussi beaucoup à
" conserver entre plusieurs nations le consentement
" dans la doctrine. Ainsi on s'accorderoit facilement
" sur la supériorité du Pape, si on étoit d'accord sur
" tout le reste, et les Rois pourroient eux-mêmes
" aisément modérer les entreprises du Pape sur le
" temporel de leurs royaumes." Que de réflexions ce passage et bien d'autres du même ton, que je pourrois ajouter, ne font-ils pas naître sur la force irrésistible de l'expérience et de la vérité, qui oblige enfin à reconnoître les principes qu'on avoit soi-même renversés ? Ce n'est pas Mélanchton seul qui pensoit alors ainsi. Vous aurez remarqué cette déclaration : " Nos gens demeurent d'accord." Dans la Confession d'Augsbourg, on avoit déjà fait sonner assez haut l'autorité de l'Eglise, le consentement de l'ancienne Eglise, de l'Eglise Catholique, et même l'enseignement de l'Eglise Romaine. Je vous en ai rapporté les passages précédemment. Quant aux Calvinistes, sans retracer ici cette multitude de professions de foi, de synodes, dont le but est évidemment d'instruire et de retenir les esprits par la voie d'autorité, je noterai quelques sentences du Synode de Delpht, parce qu'on y a imité de plus près le langage de l'Eglise Catholique et presqu'adopté la même doctrine.

Les Remonstrants avoient avancé que le Synode Lettre III.
dont on les menaçoit, ne seroit pas infaillible comme les Apôtres. Il n'étoit pas facile à des Calvinistes de le nier ouvertement: ceux du Synode de Delpht ne 1618.
laissèrent pas de leur répondre en ces mots: "Jésus-"Christ, qui a promis aux Apôtres l'esprit de vérité, "dont les lumières les conduiroient en toute vérité "a aussi promis à son Eglise d'être avec elle jusqu'à "la fin des siècles, et de se trouver au milieu de deux "ou trois qui s'assembleroient en son nom;" d'où ils concluoient peu après, "que lorsqu'il s'assemble-"roit de plusieurs pays des pasteurs pour décider, "selon la parole de Dieu, ce qu'il faudroit enseigner "dans les Eglises, il falloit avec une ferme confiance "se persuader que Jésus-Christ seroit avec eux selon "sa promesse." Or ce Synode provincial (ce qu'il faut remarquer) fut ensuite lu, approuvé au Synode national de Dordrecht, appelé dans tout le parti le Synode presqu'Œcuménique, parce qu'en effet il s'y trouva des députés d'Angleterre, d'Ecosse, du Palatinat, de la Hesse, des Suisses, de Genève, de Bremen, d'Emden, en un mot de tout le corps de la Réforme non uni aux Luthériens, à l'exception des François, que des raisons d'état en tinrent éloignés, mais qui l'approuvèrent ensuite. Nous voyons ici le Calvinisme entier revenu à son tour aux principes d'autorité, comme auparavant le Luthéranisme dans la confession d'Augsbourg.

Les docteurs particuliers qui sont venus depuis, et qui ont montré plus de savoir et de modération dans l'un et l'autre parti, ont adopté les mêmes principes et tenu à peu près le même langage. Je n'en excepte

Lettre III. pas même tout-à-fait M. Jurieu, que je pourrois vous citer, s'il ne valoit mieux vous faire connoître un personnage plus grave, plus solidement instruit, l'Abbé de Lokkum, M. Molanus, l'ami et collaborateur de Leibnitz dans le projet de conciliation conduit assez longtems entre eux et M. Bossuet, mais malheureusement échoué. M. Molanus assigne pour troisième règle de la foi : « l'interprétation de l'Ecriture adoptée d'un « consentement commun ou autorisée par la pratique « de l'Eglise ancienne et moderne. . . . . ou qui sera « approuvé par un concile Œucuménique tenu légi- « timement et librement. Tous les Chrétiens sont « d'accord, dit-il, sur les points suivants : 1°. Que tels « ou tels conciles ne sont point par eux-mêmes et tou- « jours nécessaires, mais seulement à cause de cer- « taines circonstances, comme quand on ne peut au- « trement apaiser les troubles de l'Eglise."

« 2°. On est d'accord que l'interprétation de l'Ecri- « ture donnée par le concile doit être préférée, au « moins extérieurement, à celle de tout particulier, « c'est pour cela que la Confession d'Augsbourg dé- « clare qu'un concile général est le moyen final prati- « qué par l'antiquité pour procurer la paix de « l'Eglise, et demande qu'on l'emploie. Le Synode « de Dordrecht, tous les conciles tenus dans les deux « partis, et même celui des Apôtres, confirment la « même chose. Enfin on en trouve encore une con- « firmation bien précise dans les actes du Synode de « Charenton, où il est dit que s'il étoit permis à tous « et à chacun de s'en tenir à des interprétations parti- « culières, il y auroit autant de Religions que de « paroisses. 3°. On est encore d'accord que les con-

" ciles Œcuméniques (1) ont très-souvent erré, et Lettre III.
" que quand on leur attribue l'assistance du St. Esprit,
" ou cette infaillibilité à laquelle tous les chrétiens doi-
" vent une soumission intérieure, on n'a jamais pré-
" tendu que l'infaillibilité leur appartient, précisément
" parce qu'ils sont conciles, mais à cause du consente-
" ment subséquent de la plus grande partie de l'Eglise,
" à laquelle l'assistance du St. Esprit est promise."
Et dans la nouvelle explication de sa méthode, il dit :
" Si l'Eglise avoit décidé dans un concile indubita- Ibid. p. 322.
" blement Œcuménique, tels que le sont, de l'aveu de
" tous les partis, le premier de Nicée, les trois de Con-
" stantinople, celui de Calcédoine, et celui d'Ephèse,
" le contraire de ce que prétendent les Protestants, il
" n'est pas douteux que cette décision ne dût l'empor-
" ter." Voilà donc, suivant le savant Abbé et suivant M. Leibnitz, puisqu'ils travailloient ensemble, l'autorité de l'Eglise remise en honneur : d'après eux et les actes de Charenton, il n'est permis à personne de préférer ses interprétations particulières, parce qu'autrement il y auroit autant de religions que de paroisses : le concile Œcuménique devroit l'emporter sur tout : l'infaillibilité est attachée à la plus grande partie de l'Eglise, parce que l'assistance du St. Esprit lui a été promise. En exigeons-nous davantage ? Et en demandions-nous plus au tems de Luther et de Calvin ? Qui ne se sentiroit profondément ému de pitié, en

---

(1) Je ne sais qui peut accorder que des conciles Œcuméniques aient erré : ce ne peut pas être certainement M. Molanus, qui nous enseigne le contraire dans ce même passage.



Lettre III. voyant le schisme funeste, qui s'est opéré à force de décrier une autorité à laquelle on devoit un jour revenir ? O aveuglement, illusion de l'homme ! ô misère de vos coupables réformateurs et de leur nombreuse descendance !

Mais c'est trop vous retenir en pays étranger : je me hâte de vous ramener à vos compatriotes. Dès que l'Angleterre, à qui la gloire est due peut-être de mieux entendre ses intérêts temporels, de posséder mieux l'art de gouverner, eut pris la fatale résolution de légaliser le schisme et de se créer une constitution religieuse, elle sentit la nécessité d'investir sa nouvelle Eglise de toute la force et de toute la puissance nationale. Un des premiers soins du Parlement fut de porter une loi pour établir l'uniformité du culte. La suprême Gouvernante se conduisit sur le même plan. Elle n'eut pas plutôt substitué ses Evêques à ceux de l'ancienne Eglise, qu'elle leur fit savoir qu'ils eussent à s'assembler et à tracer une formule de foi qui servît de base à la croyance commune de ses sujets. Ils s'assemblèrent en effet en 1562, et dressèrent les 39 articles qui reçurent ensuite l'approbation de la Gouvernante et la sanction légale du Parlement. Mais que pouvoit la Gouvernante, que pouvoit le Parlement sur les esprits, après avoir instruit les peuples à mépriser la sainte autorité que Jésus-Christ avoit donnée à son Eglise ? Que prétendoient surtout les nouveaux lords spirituels dans leur vingtième article ? De quel front y réclamoient-ils pour eux le droit de juger les controverses, de décider les matières de la foi, de forcer l'obéissance à leurs décisions par toutes les censures spirituelles, eux qui naguères s'étoient fait gloire d'abju-

rer l'autorité de l'Eglise universelle, et venoient d'afficher si indignement l'insubordination contre leurs supérieurs légitimes ? D'où leur venoit aujourd'hui cette haute idée de la dignité épiscopale et cette attribution de pouvoirs, si déplacée sans doute dans leurs propres personnes, et pourtant au fond très-chrétienne ? Il est donc certaines vérités fortes, dont les hommes se trouvent pénétrés et comme empreignés, quoiqu'ils en aient, auxquelles ils sont contraints, quand leurs intérêts se taisent, de rendre hommage : ils posent alors en théorie les principes, comme s'ils ne se souvenoient déjà plus de les avoir combattus la veille par leurs actions. Au reste, tout ce que ceux-ci gagnèrent, fut de donner un éclat plus scandaleux à la contradiction qu'on leur reprocha entre leur doctrine actuelle et leur conduite publique. « Qui êtes-vous, leur disoit-on, « d'où venez-vous ? Hier on ne vous connoissoit pas. « De qui occupez-vous la place ? De vos maîtres dans la « foi, de vos supérieurs à qui le droit d'y siéger appar- « tient encore, à moins que la force seule ne le fasse « perdre. Vous avez méconnu l'autorité en eux, et « vous voudriez la faire reconnoître en vous ? Mais eux « du moins ils la tenoient de l'Eglise universelle, avec « laquelle ils étoient en communion ; ils faisoient par- « tie de la descendance et de la chaîne apostolique : « mais vous, en rompant la communion, n'avez-vous « pas rompu la chaîne ? N'êtes-vous pas sorti de la « ligne ? Intrus sur ces siéges antiques, vous y com- « mencez votre origine. Vous n'avez d'être, vous « n'avez de pouvoir que par la Gouvernante : vous « êtes ses créatures, comme elle-même l'est du Parle- « ment : votre autorité vous vient d'elle, la sienne de

Lettre II.

Lettre III. « lui. Faites ensemble, tant qu'il vous plaira, des « réglemens de police, entre vous et les vôtres, à la « bonne heure. Mais ne prétendez pas subjuguer nos « opinions: elles sont libres, vous le savez, vous nous « l'avez appris, et sans cela vous ne seriez point où « vous êtes. » La contestation a continué depuis et dure encore entre les partisans de l'Eglise établie et les sectes nombreuses qui n'en veulent pas. Les premiers, d'accord avec l'institution du divin législateur, jugent avec raison que sans autorité rien n'est uni dans l'Eglise : les autres, d'accord avec le principe de la Réforme, et beaucoup plus conséquents, jugent que s'il faut se rendre à l'autorité spirituelle, il n'étoit nul besoin de commencer par s'en affranchir, et qu'à tout prendre, il valoit mieux s'en tenir à celle qui tiroit son origine de Dieu même. Il est certain que la doctrine du vingtième article est insoutenable dans le principe de la Réforme, en Angleterre, ainsi que sur le Continent. (1) Il n'y avoit d'autre moyen de la rétablir qu'en revenant au principe catholique. Il eût fallu que les premiers réformateurs, instruits par l'expérience, eussent franchement avoué leurs torts, déclaré hautement qu'ils s'étoient égarés et qu'il ne pouvoit y avoir d'ordre, d'unité, de salut à espérer, qu'à l'ombre d'une autorité infaillible. Un aveu de cette vigueur eût été trop héroïque pour l'attendre de ceux-là-même

(1) Voyez, entre autres, Lord Sommer's Tracts, vol. 2, p. 460, où vous trouverez un écrit anonyme dont l'auteur s'exprime d'une manière forte et virulente contre le vingtième article, et contre l'Evêque Sparrow, éditeur des 39 articles et des canons.

qui avoient lévé l'étendart de la révolte. Mais vous qui venez de si loin après eux ; vous qui, sans partager leur agression, partagez leur égarement et les suites funestes dont ils ont été les premiers témoins, et qu'ils ont tant déplorée sur la fin de leur carrière, qui vous empêche de vous rendre à la clarté des preuves, à la force de la vérité, à la leçon de l'expérience ? Ne perdez jamais de vue le jour où la Réforme prit naissance dans votre patrie et ailleurs, et dites : l'Eglise et son autorité étoit alors comme avant, comme aujourd'hui, comme toujours, consolidée sur les promesses de Jésus-Christ : ce fondement n'est pas moins inébranlable que celui de l'univers, puisque le doigt de Dieu les soutient également l'un et l'autre, et leur assure la même durée. Lettre III.

" Oui Monsieur, me direz-vous : je vois avec vous et avec nos Réformateurs les maux qui sont sortis de leurs principes. Je reconnois malgré moi que les hommes ont abusé pour leur perte des droits qu'on leur avoit d'abord attribués : je suis frappé d'ailleurs de ce que vous m'avez dit en faveur de l'infaillibilité de l'Eglise : vos preuves m'embarrassent, je ne sais qu'y répondre. Toutefois, Monsieur, pardonnez ma franchise : je suis Anglois : j'aime, j'adore la liberté. Vos principes d'autorité la détruisent : ils ne sont propres qu'à faire des esclaves et je ne saurois le devenir."

Je m'attendois à ce dernier retranchement de votre côté, Monsieur ; je connois les sentimens de vos compatriotes et leurs idées de liberté, qu'ils portent jusque dans le sanctuaire. Je me souviens même que pendant mon séjour à Londres, un de vos Evêques (le Dr. Hoarseley, si ma mémoire a bien retenu son nom) publia un écrit où il poussoit à outrance cette objec-

tion contre les principes catholiques. J'ai lu dans le tems cet écrit, dirai-je avec scandale ? c'est trop peu ; avec indignation. Comment, me disois-je à moi-même, comment un homme, doué de raison et de beaucoup d'esprit, se va-t-il imaginer qu'on fasse de lui un esclave, parce qu'on lui propose de soumettre son opinion particulière au jugement uniforme de tous les Evêques de la terre ? La liberté, selon lui, seroit donc pour chaque individu de se préférer, soi seul à la plus haute autorité du monde ? Mais n'est-ce point là plutôt le comble de l'orgueil, le dernier terme de l'extravagance ? « Ne se point soumettre à une pa-
« reille autorité, seroit le comble de l'impiété et de
« la plus aveugle arrogance....quelle preuve plus ma-
« nifeste de notre ingratitude envers Dieu, que de
« mettre notre gloire et nos efforts à combattre une
« autorité, qu'il créa pour nous être en aide et en
« assistance ?» (1)

Eh ! quoi, Monsieur, parce que sur le seul fait des dogmes révélés, on exige que vous suiviez la décision de l'antiquité, de tous les conciles, universellement adoptés, vous allez vous regarder comme dégradé de votre liberté, comme traité en esclave ? Etoit-on esclave en Italie, en Allemagne, en France, en Espagne, en Angleterre, où fleurissoient tant de célèbres universités, où tant de grands hommes ont paru dans tous les genres ? Et pour n'en citer ici qu'un seul, mais le premier de tous, Bossuet, à votre sens, étoit-il un esclave, lui dont le vaste génie a embrassé tant de

---

(1) St. Aug. à son ami Honoratus, sur l'utilité de croire à l'Eglise,

sciences et les a traitées en maître? Lui dont l'éloquence inimitable et souveraine a terrassé les ennemis qu'il a combattus, fait tant de conquêtes à la vérité, érigé tant de trophées immortels à la Religion? Mais direz-vous pour les dogmes au moins, Bossuet n'étoit qu'esclave, puisqu'il enseigne si fortement lui-même que, quand l'Eglise a parlé, il ne reste plus qu'à croire et se taire. Lettre IV.

Un moment, Monsieur, je vous prie. J'ai peut-être quelque chose à vous dire qui vous fera rougir salutairement de votre idée et la repoussera pour jamais de votre esprit. Répondez-moi, s'il vous plaît: Si Jésus-Christ reparoissoit sûr la terre, ou plutôt si vous aviez eu le bonheur de l'y contempler, d'entendre sa prédication, lui auriez-vous refusé l'obéissance? Vous seriez-vous tenu pour esclave parce qu'il vous auroit commandé de croire à sa parole? Vous vous taisez! Eh bien! l'autorité sous laquelle il s'agit de vous plier aujourd'hui, c'est la sienne encore. Ce n'est point à la voix de l'homme que vous obéissez, en écoutant l'Eglise; c'est à celle de Jésus-Christ: il a parlé par ses Apôtres: toute la chrétienneté en convient. Il a parlé par leurs successeurs; et, jusqu'au cinquième siècle, les Protestants même en tombent d'accord. Il a continué de parler et il parlera jusqu'à la fin du monde par leur organe, cela est démontré: lui-même l'a dit, l'a promis, l'a souvent assuré: vous en avez entendu les preuves. Laissez donc là vos idées rampantes de servitude, et sentez-vous plutôt ennobli sous un joug que votre divin Rédempteur a placé de sa main sur vous, et sans exception sur l'universalité du genre humain.

LETTRE IV.

Lettre IV. En même tems que les Réformateurs affectoient pour l'Ecriture Sainte une déférence absolue, une soumission exclusive, ils réunissoient toute leur haine et toutes leurs attaques contre l'infaillibilité de l'Eglise. Cette disposition ne doit point vous surprendre, Monsieur, et vous en pénétrerez aisément le motif. On redoute avec raison un juge impartial, inflexible, dont on ne sauroit éviter l'œil toujours ouvert, et la sentence irréformable : on n'en impose point à un tribunal suprême, dont l'office est de maintenir la loi dans son intégrité, d'y rappeler ceux qui s'en écarteroient, de l'expliquer à ceux qui l'entendroient mal, de redresser toutes les erreurs, en donnant au texte sa juste et vraie signification : à un tribunal, armé d'ailleurs d'une autorité sacrée pour condamner et proscrire les réfractaires et les contumaces. Le moyen d'échapper à sa condamnation, à ses anathèmes, étoit de lui contester ses titres de création divine, et d'anéantir, s'il avoit été possible, sa juridiction. Les auteurs de la Réforme virent bien qu'ils n'avoient point d'autre parti à prendre : ils le prirent, et y employèrent tous leurs efforts : ils se flattèrent d'y réussir, en substituant au jugement des Evêques l'autorité de la parole de Dieu, si religieusement révérée par tous les fidèles, si imposante à

des oreilles chrétiennes : et comme ils se réservoient le droit de l'interpréter, il ne leur restoit plus rien à craindre en appelant de l'Eglise à l'Ecriture, c'est-à-dire, à une lettre insensible et passive, qui se prête plus commodément à ce qu'on veut lui faire signifier, qui reçoit des interprétations diverses, et ne réclame point, parce qu'elle est muette ; qui souffre des violences, se laisse mettre à la torture, et ne se plaint point, parce qu'elle est morte. Ils établirent donc pour maxime première, que le juge de la foi étoit, non l'Eglise, mais l'Ecriture Sainte. Je viens d'examiner avec vous ce principe ; et si les raisonnemens que j'avois à lui opposer ne se sont pas trop affoiblis sous ma plume, vous avez dû conclure, ce me semble, qu'il étoit absolument insoutenable en lui-même et dans ses conséquences. Lettre IV.

Pour seconde maxime, ils enseignèrent que l'essentiel de la religion étoit dans l'Ecriture, et effectivement, si elle étoit la seule règle de foi, la foi s'y devroit trouver toute entière. La conséquence est logique ; mais non moins fausse en elle même que son principe. Nous allons le prouver bientôt.

Mais d'abord l'un et l'autre servent ici à nous faire juger combien peu les premiers siècles étoient alors connus. Les Réformateurs ne cessoient d'en vanter avec raison la pureté : ils vouloient, disoient-ils, faire revivre cet âge d'or du Christianisme ; et le monde renouvelé alloit voir renaître la primitive Eglise, qu'on opposoit toujours à l'Eglise Romaine. Ils supposoient donc ces trois choses : 1°. que l'antiquité n'avoit eu d'autre règle de foi que les livres saints : 2°. qu'elle n'avoit cru et pratiqué que les dogmes et les préceptes

Lettre IV. qui s'y trouvent : 3°. que ceux qui ne s'y trouvent pas, avoient été ajoutés à la simplicité de la foi et du culte, dans les tems qu'ils appeloient d'ignorance et de corruption ; d'où ils concluoient qu'en retranchant ces additions superflues, disoient-ils, superstitieuses, idolâtres ; et en suivant la règle qu'ils supposoient celle de l'antiquité, (1) ils se rencontreroient infailliblement avec elle, et rameneroient ainsi l'Eglise à sa pureté primitive. Tel fut le beau rêve qu'ils débitèrent à leur apparition dans le monde, de bonne foi, si l'on veut ; mais plus sûrement par l'ignorance où l'on étoit alors sur les premiers siècles. Car vous avez déjà vu, touchant le premier point, Monsieur, que l'antiquité

Histoire de la Réforme de la Suisse, par Ruchat, professeur de belles-lettres à Lauzan. t. 2, p. 27. éd. de Genève, 1727.

(1) En 1528, à la dispute de Berne, où se trouvoient Zwingle, Pellican, Bullinger, Œcolampade, Capiton et Bucer, la seconde des dix thèses portoit ; " L'Eglise de Christ ne fait point d'ordonnances et de lois sans la parole de Dieu." Et il ne s'agissoit là que de lois qui regardent le salut et obligent la conscience, d'après l'explication donnée à la thèse par Kolb, au nom des Réformés.—

Id. p. 95. Bucer répliquant à un Catholique assura " qu'on avoit déjà prouvé " que la vraie Eglise ne fait aucun réglement qui ne soit clairement " fondé en l'Ecriture."

Id. tome 6. p. 34, 35. En 1536, à la dispute de Lauzanne, Virel dit : " qu'il ne suffit de " dire, je l'ai trouvé écrit (dans les Pères), mais qu'il faut s'en " tenir à l'Ecriture ; *et c'est ce que fait l'Eglise du Seigneur*."—

Apolog. ch. 1, No. 15. " Les Saints Pères, assuroit Jewel au nom de l'Eglise Anglicane, " n'ont jamais combattu les hérétiques que par les armes de l'Ecriture."—" Aussi, témoigne-t-il plus bas, lorsque nous avons désiré

Id. ch. 6, No. 16, 17. " rendre l'Eglise à son intégrité et pureté primitive, nous n'avons " pas cherché à bâtir sur d'autre fondement que celui posé par les " Apôtres et Jésus-Christ : après l'avoir entendu-lui-même nous " adressant encore la parole, après avoir considéré l'exemple de la " primitive Eglise, nous avons procédé, etc."



a posé la règle de foi dans l'enseignement des Evêques, selon l'ordre de Jésus-Christ, et l'instruction des Apôtres : sur le troisième, vous verrez clairement dans la suite de cet examen que les articles, traités d'additions postérieures, appartiennent aux tems primitifs : sur le second, vous allez voir que loin de penser que les dogmes et les préceptes furent exclusivement contenus dans l'Ecriture, l'antiquité nous apprend, d'après l'Ecriture même, que plusieurs articles nous sont venus des Apôtres par une tradition purement orale. Lettre IV

Le clergé d'Elisabeth, d'accord avec les novateurs du Continent et comme eux en opposition avec les livres saints et l'antiquité, déclara donc "que la Sainte Ecri-
" ture contient toutes les choses nécessaires au salut ;
" et qu'ainsi on ne peut obliger personne à croire
" comme un article de foi, ou à regarder comme une
" chose nécessaire au salut, ce qui n'y est pas lu, ou
" ne peut se prouver par elle." Mais sans aller plus loin, montrez-nous donc, Milords, la validité de votre baptême par l'Ecriture seule ?—Jésus-Christ y ordonne de le conférer, non en versant de l'eau sur la tête des croyans, mais en les plongeant eux-mêmes dans l'eau. Le mot βαπτίζειν, dont se servent les Evangélistes, emporte rigoureusement cette signification, ainsi qu'en conviennent les savants, et à leur tête Casaubon, de tous les Calvinistes le plus versé dans la langue grecque. Or le baptême par immersion a cessé depuis plusieurs siècles, et vous ne l'avez reçu comme nous que par infusion : c'en seroit donc fait de votre baptême si vous n'en établissiez la validité sur la Tradition et la pratique de l'Eglise. Et encore : nous voyons par l'Ecriture que Jésus-Christ chargea ses Apôtres et leurs succes- Article 6

seurs de prêcher, de baptiser: mais nous ne lisons nulle part qu'il ait communiqué ce droit à des hérétiques, qu'il traitoit de payens. Cela posé, je vous le demande: de qui avez-vous reçu le baptême? N'est-ce pas de l'Eglise Romaine? Et que pensez-vous d'elle? Ne la tenez-vous pas pour hérétique, et même pour idolâtre? Vous ne sauriez donc, aux termes de l'Ecriture, prouver la validité de votre baptême; et pour en fournir la preuve, vous êtes forcés de la chercher avec le Pape Etienne, avec les Conciles d'Arles et de Nicée, dans la Tradition Apostolique.

Vous reconnoissez avec nous le précepte de sanctifier le Dimanche; et d'après le soin dont vous l'inculquez à vos peuples, d'après les sages réglemens de police qui concourent avec vos instructions à l'affermir dans les esprits, (1) je ne puis douter que vous ne regardiez ce précepte comme nécessaire au salut. Cependant, il

(1) Je dois le publier à la gloire du gouvernement Anglois, et à la honte des Etats Catholiques: le Dimanche est observé en Angleterre avec une régularité extérieure, dont nous sommes malheureusement bien éloignés. Dans ce jour, spécialement consacré à Dieu, les lois et les mœurs de la nation ne souffrent point d'assemblées publiques, hors des Eglises et des Temples: point de bals, de redoutes, de masquerades, point de Ranelagh, de Wauxhall: les théâtres sont fermés, les spectacles interdits. A Londres, dont le commerce est si prodigieux, les voitures publiques restent en repos, le cours des lettres est suspendu, la poste ne les reçoit pas, quoiqu'il soit permis à celles parties la veille de faire route à leur destination: dans tout le Royaume, ces charriots du négoce s'arrêtent sur les grandes routes. Je ne sais si un acte passé le Dimanche ne seroit pas annullé par sa date seule. Ce qui est sûr, c'est que la justice civile est contrainte d'oublier ses poursuites, et laisse au débiteur le droit de paroître librement au jour du Seigneur. En ce jour encore, le parlement est clos, malgré l'urgence des affaires, et je l'ai toujours

aut l'avouer, l'Ecriture se tait absolument sur ce pré- Lettre IV
epte : on y voit partout le Sabbat, le Dimanche nulle part. Et vous voilà pour une troisième fois obligés en matière essentielle de vous appuyer avec nous sur la Tradition, qui nous montre de tems immémorial le Dimanche substitué au Sabbat, pour célébrer en un même jour les deux grands prodiges de l'Ere ancienne et moderne, l'univers sorti du néant, et Jésus-Christ du tombeau.

Pour écarter la Tradition, vous nous enseignez, Milords, que l'Ecriture a tout ce qu'il faut au salut. Enseignement étrange et bisarre ! Je ne saurois m'empêcher de le marquer, lorsque très-positivement vous êtes redevables des Ecritures à la Tradition, que vous les tenez de sa main, et que sans elle vous ne sauriez comment vous y prendre pour démontrer leur autenticité : car on ne prouve qu'un livre soit de tel Apôtre, de tel Evangéliste, que parce qu'il a été reçu et lu comme tel dans les Eglises. Mais enfin, faudroit-il, pour vous complaire un instant, admettre votre sixième article ? Eh bien ! j'y consens : et cependant ouvrons-les ensemble, ces divines Ecritures. Qu'y lisons-nous ?
« Je vous loue, mes frères,.....de ce que vous gardez les 1. aux Cori ch. 11, v.
« Traditions et les règles que je vous ai données.—
« Demeurez fermes (notez bien ceci, je vous prie) et 2. aux Th ch. 2, v. 1

vu interrompre respectueusement ses séances à l'approche des grandes solennités. Il faut convenir qu'il y a dans ces lois un ton de sagesse et de gravité qui en impose.

Des Anglois de distinction m'ont témoigné l'étonnement qu'ils avoient eu de ne point trouver dans les pays Catholiques, le même respect pour le Dimanche. Ils m'ont avoué qu'ils avoient été là-dessus fort scandalisés de nos mœurs, et certes, ils n'en avoient que trop de sujet.

tre IV. « conservez les Traditions que vous avez apprises, *soit* « par nos paroles, *soit* par notre lettre.» Revoyons ici votre article. Qu'y diroit l'Apôtre? Il veut qu'on tienne également ce qu'il a enseigné soit par écrit, soit de vive-voix. Et vous, Milords, que voulez-vous? Rien qui ne soit écrit. C'en est assez. Je continue à

Timothée, v. 20. lire. « O Timothée, gardez le dépôt qui vous a été con-

Timothée, v. 13, 14, « fié.»—«Proposez-vous pour modèle les saintes instruc- « tions que vous avez entendues de moi. Gardez, par le « Saint-Esprit qui habite en vous, l'excellent dépôt

2, v. 2. « qui vous a été confié.»—« Gardez ce que vous avez « appris de moi devant plusieurs témoins, et donnez-le « en dépôt à des hommes fidèles, qui soient eux-mêmes « capables d'en instruire les autres.» Apparemment vous ne doutez point, Milords, que Timothée ait suivi cet ordre et que les hommes fidèles et capables, instruits par lui, n'en aient instruit d'autres à leur tour. Ainsi de main en main, de siècle en siècle, le dépôt est parvenu jusqu'à vous. Et tout à coup vous refusez de l'accepter! Vous refusez de le transmettre! Vous interrompez, vous brisez la chaîne traditionnelle, Apostolique! Et sous prétexte de ne vous en rapporter qu'à l'Ecriture, vous méprisez les ordres réitérés qu'elle vous présente en toute lettre! Avouez-le de bonne foi, Milords: vous n'avez pas pensé, en jetant à l'écart la Tradition, que vous alliez vous embarrasser dans des contradictions et avec vous-mêmes, et avec l'Ecriture Sainte. Nous la recevons, nous la vénérons, ainsi que vous, comme le plus beau présent que Dieu ait fait aux hommes: honorez de même avec nous sa parole non écrite, puisqu'elle n'en vient pas moins de lui. Réformez votre article: restons fermes ensemble, suivant précepte de l'Apôtre,

et retenons toute doctrine qui nous aura été ensei-gnée, soit de vive voix, soit par écrit. Lettre IV.

Je reviens à vous, Monsieur, et je vous prie de peser les observations que j'ai encore à vous offrir sur cette matière importante. Elles nous sont suggérées par l'exemple des Apôtres et celui de leurs successeurs durant les beaux siècles de l'Eglise. 1°. Nous voyons souvent que Jésus-Christ ordonne à ses disciples de prêcher sa doctrine, de la porter à toutes les nations: "Allez, leur disoit-" il, enseignez tous les peuples: annoncez-leur tous mes " commandemens." Nous ne voyons nulle part qu'il leur " eût dit: Allez, écrivez pour toutes les nations ce que je leur ordonne de croire et de pratiquer, et qu'elles en aient toujours entre les mains et sous les yeux le détail le plus exact, tracé par votre plume." Nous voyons les Apôtres et les disciples, après avoir reçu l'Esprit-Saint, parcourir toute la Judée, annonçant à leurs compatriotes le Royaume de Dieu: tout s'y passe en exhortations, en paroles, en prières. S'ils avoient eu le dessein de donner au monde et de lui laisser après eux un code complet de la Révélation, il semble qu'ils eussent dû l'exécuter avant de se séparer. Observons-les donc au moment où, se partageant l'univers pour en accélérer la conquête, ils vont quitter Jérusalem et la Judée, et marcher chacun de son côté, à leur destination particulière. Ils partent, et n'emportent avec eux nulle écriture, nul corps de doctrine rédigé d'un commun accord. Tous cependant portent le même Evangile, mais dans leur âme: ils traversent les villes, les provinces, les royaumes; et ne se présentent point aux nations, les livres sacrés à la main: ils font entendre d'une bouche inspirée la doctrine Evangélique; ils ne la produisent

Lettre IV. point en écrit. A les voir, à les suivre, ils ne paroissent pas même songer aux moyens d'instruire par les yeux. C'est aux cœurs qu'ils s'adressent et qu'ils parlent : ce sont eux qu'ils veulent gagner à Jésus-Christ. Ils sont tout occupés de prêcher, et non d'écrire ; de graver la parole, non sur les livres, mais dans les âmes. Plusieurs années se sont déjà passées, et nul ouvrage n'est encore sorti de leur plume. (1) Vous remarquerez que des douze Apôtres, deux seulement nous ont laissé l'Evangile, et même St. Jean dans un âgé très-avancé, à Ephèse, sous l'empereur Nerva, l'an 96. Si vous examinez les occasions qui les ont portés à écrire, vous verrez que des circonstances particulières et locales, ménagées sans doute dans les vues de la Providence, pour l'utilité du monde, mais qui cependant éloignent toute idée de plan prémédité, ont donné naissance à ces écrits, ainsi qu'à tous ceux qui composent le Nouveau Testament. Nous devons l'Evangile de St. Marc à la ferveur et à l'empressement des Chrétiens de Rome." Les auditeurs de St. Pierre à Rome, nous apprend Eusèbe sur le témoignage de Clément d'Alexandrie, prièrent Marc son disciple de mettre par écrit la doctrine du Sauveur. Il le fit ; et Pierre inspiré d'en haut examina cet ouvrage, l'agréa, le confirma de son autorité, et ordonna qu'on le lût dans les Eglises. " St. Luc débute par nous instruire du motif qui lui avoit mis la plume à la main.

Hist. Eccles. liv. 2, ch. 14.

(1) Il faut excepter l'Evangile de St. Matthieu. Car nous apprenons de St. Jean Chrysostome, que huit ans après l'Ascension du Sauveur, au moment de porter ses pas et sa prédication aux gentils, St. Matthieu, à la sollicitation des Juifs, leur traça dans leur langue l'histoire de Jésus-Christ et de sa Révélation.

Sur St. Matt.

Des hommes ignorans et grossiers, poussés par un zèle aveugle et blâmable, avoient essayé de leur propre mouvement de raconter les faits et les paroles du Sauveur : leurs écrits se répandoient parmi les Chrétiens sous les faux titres d'Evangile, selon Pierre, selon Thomas, selon Philippe, selon Barthelmie, selon Matthias, selon les douze Apôtres, etc. Il étoit important de faire tomber ces misérables rapsodies. St. Paul exhorta ses disciples à publier une narration exacte, et Luc l'exécuta sous les yeux de son maître, dans l'Achaïe, et la Béotie, au rapport de St. Jérome, l'année 58, la seconde de Néron. Quant à St. Jean, c'est pour réfuter les hérésies de Corinthe et des Elionites que, s'élevant d'un vol d'aigle au-delà des tems, il nous montre Jésus-Christ au sein de la Divinité, fils de Dieu, Dieu lui-même, et qu'il redescend ensuite avec lui sur la terre, pour nous raconter son incarnation, sa vie, son ministère parmi les hommes. Lettre IV.

Les Epîtres, pour la plupart, sont ou des réponses à des consultations, ou des instruetions à des Eglises spécialement dénommées, ou même à des individus. Provoquées par des circonstances locales, mais toujours dictées par l'Esprit-Saint, elles parurent successivement à des époques différentes, à des distances éloignées : faites pour les occurences du lieu, des personnes et quelquefois du moment, elles roulent sur des sujets relatifs et particuliers, quoiqu'elles renferment en même tems des avis, des leçons, des préceptes qui s'appliquent à l'universalité des Chrétiens. Mais ceci ne suffit pas pour annoncer ou supposer dans l'écrivain sacré, encore moins dans le collége des Apôtres, une résolution prise, un dessein prémédité de nous tracer

Lettre IV. un corps complet de doctrine. Il est vrai que tous ces écrits furent reçus avec une avidité singulière par les fidèles auxquels ils étoient adressés ; qu'ils furent communiqués de proche en proche avec un saint empressement ; et que du jour où ils furent connus jusqu'à celui où je vous en parle, ils ont été lus dans toutes les assemblées religieuses, dans toutes les Eglises du monde, et qu'ils le seront perpétuellement jusqu'à sa consommation. Il est vrai qu'on y reconnoissoit l'enseignement des Apôtres, qu'on y goûtoit leur parole, qu'on y retrouvoit leur prédication, et qu'absents on croyoit encore les entendre. Il est vrai que les premiers fidèles durent admirer l'accord et la ressemblance de ce qu'ils lisoient avec ce qu'ils leur avoient ouï dire. Ils ne purent pourtant point ne pas remarquer que tout ce qu'ils avoient entendu n'y étoit pas ; ils ne purent donc pas, en recevant ces ouvrages comme un dépôt sacré de la parole divine, les regarder comme le seul et unique dépôt de cette parole. En effet, jamais les Apôtres marquèrent-ils qu'on eût à se borner, pour la croyance et la pratique, à ce qu'ils écrivoient ? Marquèrent-ils jamais qu'ils avoient mis par écrit tout ce qu'ils avoient prêché de vive-voix ? ou même tout ce qui étoit nécessaire au salut ? Il n'existe pas une sentence semblable dans tout le Nouveau Testament. Elle est sortie de vos Réformateurs, qui l'ont tirée de leur cerveau ou empruntée des anciennes hérésies, mais non de la Sainte Ecriture, quelque protestation qu'ils nous fassent sans cesse de ne rien enseigner qui n'y soit. Qu'ils vous montrent donc ce principe, puisqu'ils l'admettent, et veulent que vous l'admettiez ; qu'ils vous le montrent dans les

livres saints. Mais comment s'y pourroit-il rencontrer, lorsque le principe contraire s'y trouve de mot à mot? Car vous avez vu St. Paul revenir fréquemment aux enseignemens qu'il avoit donnés de vive-voix; vous l'avez entendu distinguer positivement ses instructions verbales de ses instructions épistolaires, et prescrire qu'on eût à observer également et les unes et les autres. Jusqu'à vos pères de 1562, cet ordre avoit été observé en Angleterre, ainsi que sur le Continent jusqu'au jour où la Réforme montra sa tête. A cette époque, si funeste pour votre patrie et la mienne, le précepte de St. Paul y a été solennellement transgressé pour la première fois, et pour la première fois on y a dit: en matière de salut, rien qui ne soit écrit. Mais les premiers Chrétiens qui ont passé plusieurs années sans écritures, qui les ont reçues successivement, à des distances éloignées, et ont attendu l'Evangile de St. Jean jusqu'à l'année 96; mais ces peuples barbares et pourtant si religieux qui n'avoient encore aucune écriture lorsque St. Irénée nous parloit d'eux vers la fin du second siècle: ils n'auroient donc connu ni ce qu'ils devoient croire, ni ce qu'ils devoient pratiquer; ils auroient été sans ressource pour le salut, eux qui l'ont opéré avec une étendue, une vivacité de foi que nous n'atteindrons jamais? Il faut que la Réforme soutienne, au moins ici que le moyen qu'ils avoient alors de connoître la loi et qui leur suffisoit, devint absolument inutile, aussitôt que le ciel daigna y en ajouter un second, et que la parole qui prit des caractères lisibles, dépouilla celle qui n'en prit pas, du mérite et de la valeur dont elle avoit joui jusques-là dans le monde chrétien. Je viens de vous prouver, Monsieur, que cette notion ne

Lettre IV. s'accorde nullement avec la conduite et l'enseignement des Apôtres : vous allez voir qu'elle ne s'accorde pas mieux avec la conduite et l'enseignement de leurs successeurs, et que l'antiquité ne la connut jamais.

2°. Je suppose que la Réforme eût à prononcer sur une question de foi. Comment s'y prendroit-elle pour approuver ou condamner la doctrine soumise à sa décision ? Elle ne connoît que l'Ecriture : pour elle, tout ce qui importe au salut s'y trouve : pour elle, rien ne sauroit s'exiger qui ne s'y lise en toutes lettres, ou ne puisse s'en tirer par bonne et due conséquence. Elle n'auroit donc et ne pourroit avoir que les Ecritures à consulter. Mais ainsi n'en alloit-il pas dans l'antiquité. Elle examinoit non-seulement les Ecritures, mais encore ce que croyoient et enseignoient les Eglises, surtout les Eglises Apostoliques, et ce que les Pères les plus célèbres avoient marqué dans leurs ouvrages : son examen portoit à la fois et sur l'Ecriture Sainte et sur l'enseignement traditionnel, sur la parole de Dieu écrite et non écrite. En voulez-vous un exemple, mais le plus illustre de tous, et qui nous dispensera d'accumuler ici une multitude de faits ? Le grand Concile de Nicée avoit à prononcer sur Arius qui prétendoit justifier sa doctrine par l'Ecriture. Nous apprenons par les historiens du tems comment il procéda dans son examen : « Les Evêques.... opposoient aux fausses subtilités des Ariens, les grandes vérités de l'Ecriture, et l'ancienne créance de l'Eglise depuis les Apôtres jusqu'alors. » — « Après avoir long-tems, *mûrement* et *pleinement* considéré ce sujet adorable, il parut à tous les nôtres ensemble que la consubstantialité devoit être définie de foi, de la

Maimbourg d'après Eusèbe

Gélase.

" même manière que cette foi nous avoit été transmise Lettre IV.
" par nos Saints Pères après les Apôtres." Vous voyez une question fondamentale, solennellement décidée sur l'une et l'autre autorité, sur l'Ecriture dont Arius s'appuyoit, et sur la Tradition des Saints Pères, conformément à laquelle la décision fut portée. Ce trait seul bat en ruines le principe de la Réforme, et lui montre combien elle s'est écartée de la marche antique.

Mais voici quelque chose de bien autrement fort, une autre question d'importance, célèbre par ses antagonistes, d'une part le chef de l'Eglise, de l'autre le Primat d'Afrique; et qui après avoir agité, partagé l'Eglise près d'un siècle, est définitivement décidée, sans recours possible à l'Ecriture, par la tradition seule, dans ce même Concile général, c'est-à-dire dans la plus auguste assemblée qui ait jamais été convoquée. J'entends ici l'affaire de la rebaptisation. On chercheroit en vain dans l'Ecriture la manière dont les hérétiques doivent être reçus dans l'Eglise, s'il faut les admettre avec le baptême qu'ils ont eu au-dehors, ou s'il faut le leur administrer de nouveau. Vous sentez, Monsieur, combien cette question intéresse le salut, et combien la méprise seroit fatale, si leur baptême étant nul, on ne le leur conféroit pas dans l'Eglise. L'Ecriture n'en parlant point, tout fut décidé par la pratique des Eglises. Mais au moment où la question s'éleva, cette pratique n'étoit pas encore généralement connue; les conversions, les retours d'hérétiques n'étant alors ni journaliers, ni même si fréquens dans tous les pays. St. Cyprien, voyant qu'en Afrique on les recevoit sans renouveler leur baptême, ne sachant pas d'ailleurs ce qui se pratiquoit dans les lieux éloignés, se persuada

ettre IV. par beaucoup de raisonnemens spécieux, que cet usage blessoit les vrais principes de l'Eglise et de la foi. Il convoqua ses confrères à Carthage, et de concert avec eux, décida qu'on changeroit dorénavant de méthode, et que le baptême seroit conféré de nouveau à tous ceux qui viendroient de l'hérésie. Cette décision fit bruit: le successeur de Pierre, Etienne, fit entendre de sa chaire suréminente et principale, la voix de la Tradition. St. Cyprien, ne la croyant ni si générale ni si ancienne, ne se rendit point. Le différent continua et ne fut levé que par la décision de Nicée, qui reçut sans nouveau baptême tous les hérétiques, excepté les disciples de Paul de Samosate, qui en altéroient la forme. « Nous-mêmes, dit St. Augustin en parlant de la querelle de Cyprien et du Pape, nous n'oserions assurer « avec Etienne la validité d'un tel baptême, si elle ne « nous étoit confirmée par la concorde très-parfaite de « l'Eglise Catholique, à l'autorité de laquelle St. Cy« prien se seroit aussi soumis, si de son tems le Con« cile plénier avoit éclairci et décidé cette question." Que la Réforme se rende enfin à l'évidence de ce fait; qu'elle reconnoisse avec le grand Concile de Nicée que l'Ecriture ne contient pas seule tout l'essentiel; que la Tradition peut suppléer à son silence, puisqu'ici, au défaut des livres saints, tout se juge sur la croyance ancienne et générale, justement attribuée à l'enseignement des Apôtres.

Jamais la Réforme n'auroit songé à mettre en principe, que l'Ecriture seule décide de tout l'essentiel, si elle s'étoit souvenue de cet exemple décisif et sans replique: et si elle n'avoit point perdu de vue cet axiôme de l'antiquité, auquel St. Augustin revient si

ouvent; qu'il faut attribuer à l'institution des Apôtres out ce qu'on voit généralement cru et observé dans les Eglises, sans qu'il soit possible d'en apercevoir l'origine et le commencement. Lettre IV.

Et si elle avoit eu devant les yeux cette doctrine des premiers siècles, marquée dans Vincent de Lérins en es termes. "Il faut croire et tenir avec le plus grand 'soin, ce qui a été cru et tenu en tous lieux, en tout 'tems, et par tous. Car le propre du Catholique est 'de s'attacher à l'universalité, à l'antiquité, au con-'sentement. Or suivre l'universalité, c'est admettre 'pour vraie, cette foi unique, professsée par l'Eglise 'dans tout l'univers. Suivre l'antiquité, c'est ne 's'écarter jamais des sentimens manifestement célé-'brés par nos ancêtres et nos Pères. Suivre le con-'sentement, c'est adhérer de même, et dès la plus 'haute antiquité, aux définitions, aux sentences de 'tous, ou presque tous nos maîtres dans la foi." Communit. ch. 10.

Et si elle avoit voulu prendre conseil de St. Chrysostôme qui, sur le fameux passage de St. Paul aux Thessaloniciens, s'exprime ainsi: "Nous voyons par 'là que les Apôtres n'écrivoient pas tout, mais qu'ils 'enseignoient plusieurs choses de bouche seulement. 'De quelque manière qu'elles nous viennent d'eux, 'nous sommes également obligés de les croire. 'Croyons la Tradition de l'Eglise; il doit nous suffire 'pour cela que ce soit une Tradition."—Et de St. Basile sur le même passage: "Parmi les dogmes de "l'Eglise, dit-il, il y en a qui sont contenus dans les "Ecritures, d'autres viennent de la Tradition: et les "uns et les autres ont une égale force par rapport à "la piété. Car ce seroit porter un coup mortel à l'Evan- 3e. Sermon sur le ch. 2. de la 2e. Ep. aux Thessal. Du St. Esprit, ch. 27.

Lettre IV. « gile, que de regarder les Traditions comme des « choses qui ont peu d'autorité."—Et encore de St. Epiphane qui nous prouve la nécessité de la Tradition.

Hæres. 75. « Nous ne trouvons point tout dans l'Ecriture, dit-il, « parce que les Apôtres, qui nous ont laissé plusieurs « choses par écrit, nous en ont aussi laissé d'autres par « la Tradition."

Et si elle avoit remarqué, ce qui mérite fort de l'être par sa singularité, notre question proposée en propres termes par un auteur célèbre du second siècle, et décidée comme il suit : « On demande, dit Tertullien, « s'il ne faut admettre de Tradition que celle qui est « écrite ? (Voilà précisément la prétention de la Ré-« forme ; en voici la réfutation.) A commencer par « le baptême ; au moment d'entrer dans l'eau, mais « peu avant, nous protestons, dans l'Eglise et sous la « main de l'Evêque, que nous renonçons à Satan, à « ses pompes, à ses anges : de là, nous sommes « plongés à trois reprises, répondant quelque chose « de plus que n'a prescrit Notre Sauveur dans l'Evan-« gile. Retirés des eaux, nous goûtons un mélange « de lait et de miel : et de cette heure, pendant une « semaine nous nous abstenons du bain journalier. « Le sacrement d'Eucharistie, ordonné par le Seigneur « au tems du repas et à tous, nous le prenons dans « nos assemblées avant le jour, et seulement de la « main de celui qui préside. Nous offrons pour les « morts : nous célébrons annuellement la naissance « des martyrs.... (le jour de la mort est celui de la « naissance à l'immortalité.) Que si vous me de-« mandez sur ces usages et autres semblables quelque « loi des Ecritures, vous n'y en trouverez point : mais

v. de la cour. du soldat. No. 3. 4.

" on vous offre la Tradition qui les ajoute, la coutume " qui les confirme, et la foi qui les pratique." Lettre IV

Le jour me manqueroit, pour parler à la manière de St. Basile, (1) si je voulois vous retracer tout ce qu'ont dit les Pères sur la tradition. Je ne m'étonne pas qu'ils y insistent si fréquemment. Ils touchoient au berceau de l'Eglise par deux ou trois intermédiaires: ils voyoient de près les moyens et les règles qui avoient servi à l'aggrandir et à l'étendre. Ils se souvenoient que

---

" Le jour me manqueroit, si je voulois vous raconter tous les " mystères transmis à l'Eglise sans Ecriture. Pour omettre les " autres; cette profession de foi en Dieu le Père, le Fils, et le " Saint-Esprit (symbole des Apôtres), de quelle Ecriture l'avons-" nous?" Il avoit dit avant: " Les paroles de l'invocation, dans " la consécration du pain et du calice eucharistiques, qui des " saints nous les a laissées par écrit? Car nous ne nous contentons " point de celles que rapportent l'Evangile et l'Apôtre: nous en " ajoutons et devant et après, comme étant d'une grande importance " au mystère, et qui nous sont venues par une Tradition non écrite." Et ceci fort remarquable encore au même endroit: " Les Apôtres et " les Pères qui ont prescrit, dès le principe, certains rits à l'Eglise, " ont su conserver aux mystères leur dignité, par le secret et le " silence où ils les ont enveloppés. Car ce qui est porté à l'oreille " et aux regards des peuples, n'est plus tout-à-fait mystérieux. " C'est pour cela que plusieurs choses nous ont été transmises sans " Ecriture, de peur que le vulgaire, trop familiarisé avec nos dogmes, " ne passât de l'accoutumance au mépris. Autre chose est un " dogme, autre chose la prédication. Les dogmes veulent être tûs, " et les prédications publiées. C'est encore une espèce de silence " que l'obscurité dont l'Ecriture se couvre à dessein pour rendre " les dogmes plus difficiles à comprendre." Concluez à présent, je vous prie, Monsieur, ce que le savant Evêque de Césarée eût pensé de votre Réforme, qui prétend tout prendre dans l'Ecriture, et dans la Tradition rien.

Sur le St. Esprit, ch. 27. No. 67.

Ibid. No. 66.

St. Basile, Archev. de Césarée en Cappadoce mourut en 379

Lettre IV. les Apôtres, tout occupés du ministère de la parole, avoient rarement pris la plume, par occasion seulement et par nécessité; que leur prédication avoit été journalière, abondante; leurs écrits accidentels et succints: que si le fonds de la doctrine y étoit, le développement ne s'y pouvoit rencontrer; que pour le détail, il en falloit toujours venir à leurs explications verbales; que même sur les mystères et sur les dogmes, ils avoient à dessein jeté dans leurs livres un certain voile d'obscurité pour en défendre l'accès aux profanes, tandis qu'au milieu des fidèles, de leurs amis, ils s'exprimoient librement et à découvert; enfin qu'ils ne confièrent jamais à l'Ecriture les paroles et les prières dont ils accompagnoient la célébration des mystères. Ces formules sacrées et souvent essentielles se déposoient dans les cœurs, dans la mémoire, et se transmettoient de bouche en bouche plus sûrement dans le secret. A l'exemple de leurs maîtres, les hommes apostoliques écrivirent peu: c'étoit aussi pour eux le tems d'agir, plutôt que de composer des ouvrages: et quand ils prenoient la plume, ce n'étoit guères que pour faire connoître au-dehors ce qu'ils avoient entendu prêcher aux Apôtres. Journellement ils le redisoient autour d'eux à leurs auditeurs, et quelquefois le communiquoient au loin par écrit. De cette manière, dans les Eglises où les Apôtres avoient prêché, leur doctrine se maintenoit par la succession des disciples aux Apôtres, des auditeurs des disciples aux disciples même, et ainsi les uns aux autres. Quant au-dehors, elle y parvenoit par les communications qui s'entretenoient d'une Eglise à l'autre: une fidèle et active correspondance attestoit et propageoit dans l'univers l'enseignement venu des

Apôtres et de Jésus-Christ, en établissant, suivant l'énergique expression de Tertullien, comme une *consanguinité* de doctrine dans toutes les Eglises du monde. Lettre IV.

Venoit-il à s'élever quelque doute ou question nouvelle, on recouroit aussitôt aux Eglises Apostoliques: on les consultoit de préférence, ces Eglises, dans lesquelles "présidoient encore les chaires d'où les "Apôtres avoient fait entendre leurs prédications, Tertull. sur le prescript. et qui après eux semblent avoir été laissées vacantes par honneur:) "dans lesquelles se récitoient leurs "Epîtres autentiques, qui rappeloient pour ainsi dire "le son de leurs voix et les traits de leur phisio-"nomie." Ibid. Observez que Tertullien joint ici les chaires des Apôtres avec leurs Epîtres, pour marquer que la parole écrite, et la parole prêchée alloient toujours ensemble. "Etes-vous à proximité de l'Achaïe? "vous avez Corinthe. N'êtes-vous point éloigné de "la Macédoine? vous avez l'Eglise des Philippiens, "celle des Thessaloniciens. Que si vous pouvez vous "porter en Asie, vous avez Ephèse. (1) Mais ap-"procheriez-vous de l'Italie? vous avez Rome," Ibid. dont Tertullien n'oublie pas ici de relever le siége du ton le plus noble, et le mieux senti dans les vrais principes du christianisme. "Voyez ce que Rome a appris, ce "qu'elle a enseigné, et la parfaite harmonie de sa doc-"trine avec celle des Eglises Africaines." Vous l'en-

(1) "L'Eglise d'Ephèse, fondée par Paul, gouvernée par Jean, (il y termina ses jours après y avoir long-tems vécu avec la mère que Jésus-Christ lui avoit léguée du haut de la croix) "jusqu'au "règne de Trajan, est sans contredit un des témoins les mieux "pourvus de la tradition Apostolique."—Irénée, ch. 23.

tendez, Monsieur : on ne se livroit point sur les questions nouvelles aux disputes qui ne terminent rien : on ne se laissoit aller ni à l'esprit particulier, ni à l'enthousiasme : on ne s'abandonnoit point à des discussions érudites et pénibles, on ne se régloit point par l'ostentation et l'étalage de quelques docteurs : tout se décidoit par l'enseignement et la tradition des Eglises Apotoliques. C'étoit là, suivant l'heureuse expression de Thomassin, leur savante simplicité et leur méthode solide pour examiner les questions de foi.

Une circonstance particulière contribua beaucoup à maintenir dans ces beaux siècles la pureté des traditions apostoliques. Dieu, dans des vues de protection sur son Eglise, permit qu'au milieu des dangers et des persécutions, quelques-uns de ces premiers et saints Evêques poussassent leur carrière à un âge très-avancé: et comme jadis dans l'ancien monde, les Patriarches, à la faveur de leurs longues années, transmirent plus aisément à la postérité ce qu'ils avoient appris de leurs Pères et de leurs aïeux sur la création du monde, sur les dogmes de la religion et les principaux traits de l'histoire antédiluvienne, ainsi dans le christianisme, ces vieillards vénérables servirent à témoigner que la foi présente étoit exactement la même qu'ils avoient reçue des Apôtres ou des disciples des Apôtres. Sans parler de St. Jean, qui vécut un siècle, et de son disciple centénaire Polycarpe, qui souffrit le martyre en 166, nous apprenons de Clément d'Alexandrie que « quelques-uns de ceux « qui avoient succédé immédiatement aux Apôtres et « préservé la Tradition de la vraie doctrine prêchée par « St. Pierre, St. Jacques, St. Jean, St. Paul, avoient « vécu jusqu'au tems où il écrivoit ses *Stromates*, pour

« verser et cultiver la semence de la vraie foi dans les « cœurs." (1) Cette remarque, il faut en convenir, eût été aussi inutile que déplacée, dans le principe de la Réforme. Car qu'étoit-il besoin de la longue vie de ces saints personnages pour préserver les traditions apostoliques, et cultiver dans les âmes la semence de la vraie foi, si on n'avoit eu rien à croire ou à pratiquer que ce qu'on lisoit dans les Ecritures, ou ce qui s'en pouvoit aisément déduire? Lettre IV.

Au surplus, Monsieur, ne pensez pas qu'en faisant ici le procès aux auteurs de la Réforme, je veuille étendre les mêmes reproches à tous ceux qui sont nés depuis dans son sein. Parmi les personnages distingués dont elle a droit de s'honorer, il en est grand nombre qui ont cru devoir l'abandonner dans ses maximes outrées sur la suffisance des Ecritures: il faut le dire à leur louange, c'est une justice qui leur est due, et que je me plais à leur rendre. A peine les premières controverses furent ouvertes, que plusieurs s'aperçurent déjà que dans le parti on avoit poussé les choses trop avant. Ils commencèrent d'entrer en composition sur le principe, voulant bien admettre la Tradition sur certains points, et pourtant la rejetant sur les autres, pour l'honneur de la Réforme. (2) Ces

(1) Clément d'Alexandrie mourut en 217. Il écrivit ses Stromates vers la fin du second siècle.

(2) Il est remarquable que la confession d'Augsbourg et l'apologie déclarent ne point mépriser le consentement de l'Eglise Catholique, et vont jusqu'à réclamer l'autorité de l'ancienne Eglise. Zwingle convient que les Apôtres enseignoient de leur vive voix, et que les Epîtres qu'ils envoyoient étoient plutôt pour confirmer les peuples en ce qu'ils avoient appris de bouche, que pour les instruire. Art. 21. Tom. 2. fol. 43

Lettre IV. concessions premières en ont amené de plus franches et de moins limitées. Des esprits sages, fort éclairés venant à considérer de sens rassis les préceptes de l'Apôtre, l'esprit de la primitive Eglise, et la confiance qu'on ne pouvoit refuser à la piété, à la ferveur des premiers siècles, à la déposition, au témoignage de tous ces saints Evêques, ces illustres martyrs de Jésus-Christ, ont senti la force irrésistible des preuves, et ont adopté franchement les idées et le langage de l'antiquité sur la Tradition. Je pourrois vous en citer beaucoup; je me bornerai à trois ou quatre, que je ne

---

Calvin et Bèze ne tardèrent pas de recourir eux-mêmes à la tradition contre les Ariens sortis de leur école. "Les paroles sacrées, "avoit dit Ochin, sont d'elles-mêmes très-claires, mesmement ès "choses nécessaires à salut: que si la Trinité ne s'y montre claire-"ment, personne n'est obligé d'y croire....Je ne trouve pas que le "St. Esprit y soit appelé Dieu, ni le Seigneur. J'aime mieux "rentrer dans le cloître, qu'avouer cela." Mais Calvin les ramenant à la parole non écrite, leur enseignoit sur la 2de à Timothée: "Par cela est repoussée l'arrogance d'aucuns insensés, qui se "vantent de n'avoir besoin de docteurs, parce que la lecture de "l'Ecriture est suffisante. Qui ne tiendra compte de l'aide de la "vive voix, et se contentera de l'Ecriture muette, il sentira quel "mal c'est de mépriser le moyen ordonné de Dieu et de Jésus-"Christ pour apprendre."—"Eh! Quoi? saints Pères," s'écrioit Bèze contre Stator, Ochin et les autres, "vous qui pendant tant "d'années, non de parole, mais par écrits qui ne mourront jamais "avez contre l'autorité de tant de Rois, de Princes et hérétiques "avec tant de labeur jusqu'à répandre votre sang, défendu ce "grand mystère de la Trinité, sera-t-il dit que vous ayez été im-"prudents et ignorants? Oh! Athanase, qui as pour ce sujet couru "presque toute la terre, à quel propos as-tu fait et bâti avec une "telle brieveté cet admirable symbole? &c."

Dial. 2.

Dial. 4.

ité dans Flo-nond. p. 955.

Ib. p. 959.

èze liv. sur la unit des hérét.

choisirai point parmi les moins connus et les moins distingués.

Grotius va parler le premier. (1) “ De l'aveu du Dr. Rivet, ce que dirent les Apôtres, soit par ordre exprès de Dieu, soit en pleine connoissance de cause, n'a pas moins d'autorité que ce qu'ils écrivirent. Rien de plus vrai. Or que les Apôtres n'aient point écrit tout ce qu'ils ont dit, St. Paul le témoigne lui-même, en ordonnant qu'on obéisse à tout ce qu'il avoit enseigné, *soit par parole, soit par lettres*.” (Ici Grotius ajoute le passage de St. Chrysostôme que je vous ai cité plus haut, et conclut que dans l'un et l'autre cas l'autorité est la même.) “ Mais, dit le Docteur, nous sommes assurés des écrits; nous ne saurions l'être des paroles. Je le nie positivement. Les écrits sont pleins de variations, comme il se voit en comparant les manuscrits. Il y a dans les uns des particules qui ne sont point dans les autres. Il y a diversité dans les mots, isolés ou réunis. Y démêler l'original, n'est ni petite besogne, ni toujours heureuse. Mais comment s'assurer qu'il y ait des Traditions Apostoliques, demande le Dr. Rivet? Le voici. D'abord c'est une présomption juste d'attribuer aux Apôtres ce qui se trouve partout, et n'a point d'autre origine connue. A quoi si vous ajoutez

(1) Ceci est tiré de son *Votum pro pace*, pag. 137, petit écrit judicieux et impartial, composé contre Rivet et ceux qui comme lui étoient opposés à une réconciliation avec l'Eglise Catholique. Il est fort à regretter que cet ouvrage ne soit pas plus connu. On ne sauroit trop en recommander la lecture à toutes les sociétés Protestantes. Vous le trouverez en Anglois, *a Vote for Peace*.

Lettre IV. " des témoins d'une piété, d'une prudence, d'une au- " torité reconnues dans l'Eglise, et qui vous disent : " cela vient des Apôtres, nous avons alors toute la " preuve qu'on peut désirer dans ces matières, la même " précisément, par laquelle nous distinguons les écrits " Apostoliques de ceux qui ne le sont point."

" J'avoue aussi, écrit M. Leibnitz à Bossuet, (1) " que non-seulement la connoissance du Canon (des " Ecritures), mais même de toute l'Ecriture Sainte " n'est point nécessaire absolument; qu'il y a des " peuples sans Ecritures, et que l'enseignement oral, " ou la Tradition peut suppléer à son défaut." Comparez cet aveu avec le principe de la Réforme. M. Leibnitz donne plus à la tradition, que St. Irénée n'en demandoit au second siècle.

Il avoit dit dans une lettre précédente : (2) " La " question est, si les vérités révélées sont toutes dans " l'Ecriture Sainte, ou sont venues du moins d'une " Tradition Apostolique, ce que ne nient point plusieurs " des plus accommodants entre les Protestants."— Sur quoi l'illustre prélat lui répond : " Il ne s'agit pas " ici de disputer sur l'autorité des Traditions Aposto- " liques ; puisque vous dites vous-même, Monsieur, " que les plus accommodants, c'est-à-dire comme je " l'entends, non-seulement les plus doctes, mais encore " les plus sages des Protestants ne le nient point, " comme je crois en effet l'avoir remarqué dans votre " savant Calixte, et dans ses disciples." (3)

(1) Lettre 36e. dans les œuvres de Bossuet, tom. 11e. édit. de Paris, in-4to. 1778.

(2) Lettre 31e. même volume.

(3) Lettre 32e. ibid.

M. Leibnitz encore, ou plutôt son habile associé dans le projet de conciliation, M. Molanus, traite ainsi de la Tradition ou parole non écrite: (1) "Que de "procès sur cette matière? on pourra facilement les "accommoder, en disant que la question entre nous "et les Catholiques n'est pas, s'il y a des Traditions, "mais s'il y a des articles nécessaires à salut qui ne "soient point dans l'Ecriture, ou qui ne s'en puisse "tirer par de bonnes conséquences. C'est ce dernier "que les Protestants nient. Mais ce qu'il y a parmi "eux de gens modérés demeurent d'accord que nous "devons à la Tradition non-seulement l'Ecriture, mais "encore son sens véritable et orthodoxe dans les articles fondamentaux, pour ne point parler des autres "choses que Calixte, Horneius, et Chemnitius ont "avoué il y a long-tems, qu'on ne peut connoître que "par ce moyen. Certainement ceux des Protestants "qui reçoivent, après le symbole des Apôtres et celui "de St. Athanase, les cinq premiers Conciles généraux avec les Conciles d'Orange et de Milève, avec "le consentement du moins des cinq premiers siècles, "pour second principe de théologie, en sorte que "les articles fondamentaux ne puissent être expliqués "autrement qu'ils l'ont été par le consentement unanime des docteurs, n'auront guère de quoi disputer "avec l'Eglise Romaine." L'observation de M. Bossuet sur ce chapitre de M. Molanus est fort courte. "Pour ce qui est de la Tradition, le même auteur "demeure d'accord que nous lui devons, non-seule-

(1) Œuvres posthumes de Bossuet, vol. 1, p. 98. édit. d'Amsterd. in-4to. 1753.

Lettre IV. « ment l'Ecriture sainte, mais encore *la légitime et* « *naturelle interprétation de cette Ecriture, et qu'il* « *y a des vérités qu'on ne peut connoître que par son* « *secours :* ce qui nous suffit, en sorte que cet article « est pleinement concilié, si l'on en croit ce savant « homme. (1)

Il pourra vous paroître étrange, et pourtant il est bien vrai que l'homme, qui peut-être eut plus de part à la rédaction des 39 articles, l'Evêque Jewel, s'appuie continuellement sur la Tradition, sur les Pères et la primitive Eglise dans l'apologie, qu'il publia en 1562 avec l'approbation de ses confrères, et par ordre de la suprême gouvernante, comme aussi, assure-t-on, avec l'applaudissement de toutes les sociétés Protestantes de l'Europe. Voilà donc l'autorité de la Tradition reconnue, invoquée, appelée en leur propre défense par les lords spirituels de la Convocation, au moment même où ils viennent de la rejeter indirectement, en déclarant qu'il falloit s'en tenir à l'Ecriture seule pour l'essentiel du salut. Que ces messieurs s'accordent comme ils l'entendent. Quant à moi, laissant à part ici leur sixième article, je m'en tiens au témoignage autentique de leur apologie, en faveur de la Tradition.

J'ai dans ce moment sous les yeux la traduction d'un fort bon ouvrage, que j'ai lu autrefois en Anglois. (2) J'y trouve un passage emprunté d'un auteur Protestant, (3) que je suppose appartenir à l'Eglise Angli-

(1) Œuvres posthumes de Bossuet, vol. 1, p. 215.

(2) La conversion d'Angleterre au Christianisme comparée avec sa Réformation Prétendue, Paris, in-8vo. 1729.

(3) La Tradition nécessaire.

cane. Or l'auteur protestant cité, après avoir considéré les préceptes de St. Paul sur les Traditions orales, fait les réflexions suivantes : " Nous voyons ici une " mention expresse des Traditions de St. Paul, et par " conséquent des Traditions Apostoliques, enseignées de " bouche aussi bien que par écrit, et la condamnation " de ceux qui ne les observent pas également." (et plus encore sans doute de ceux qui les méconnoissent, au point de les mettre tout-à-fait de côté, tels que les auteurs de la Réforme et du 6e. article.)...." Ainsi il " est évident par l'Ecriture que toutes les vérités du " christianisme furent d'abord confiées aux Evêques " par une Tradition orale, et qu'il leur fut ordonné de " garder précieusement ce dépôt, et de le faire passer " à leurs successeurs : et l'on ne trouve en aucun " endroit de St. Paul et des autres Apôtres qu'ils aient " eu dessein d'y mettre par écrit, soit conjointement, " soit séparément, tout ce qu'ils avoient enseigné " comme nécessaire au salut, et d'en faire un détail " si complet qu'on ne put regarder comme tel que ce " qui y étoit contenu." Ces réflexions fort justes portent directement contre le sixième article, et en sont un désaveu non équivoque. Lettre

" Je ne suis nullement de ceux (1) qui admirent les " vastes connoissances, en fait de théologie, révélées à " ce dernier siècle : et je ne sache point du tout qu'on " soit aujourd'hui plus à portée qu'on ne l'étoit autrefois,

---

(1) The Naked Truth, or the state of the primitive Church, by Herbert Croft, Bishop of Hereford, as verily supposed. Lord Somer's Collection of Tracts, vol. 3, p. 329, on Tradition, or the Authority of Primitive Fathers, ibid. p. 341.

Lettre IV. " de pénétrer les vérités de l'Évangile et de ses " mystères ...que tous ces saints et anciens Pères de " l'Eglise aient été plus spirituels, et par conséquent " bien plus clairvoyants dans les choses spirituelles, " que nous autres pauvres et charnelles créatures de " ces derniers tems, est chose évidente par la vie sainte " et toute spirituelle qu'ils ont menée. *L'homme " animal ne reçoit point les choses qui partent de " l'esprit de Dieu....il ne peut même les connoître, " parce qu'il faut être spirituel pour en bien juger.* " Or que nous soyons des créatures animales, char- " nelles, aveugles, cela n'est que trop, beaucoup trop " visible....Il est fort simple que les sentimens, les " intentions de Jésus-Christ et de ses Apôtres aient " été bien mieux connus de ceux qui vécurent tout " près d'eux, que de ceux qui sont venus si long-tems " après dans des siècles corrompus. La raison est " bonne, sans doute; mais elle trouble furieusement " ceux qui, habitant au pied de la montagne, dans " la vallée des ténèbres et des iniquités, sont bien " moins à même de discerner ce que Jésus-Christ fit " entendre au haut du Mont Sion, que ceux qui se " trouvèrent placés à des degrés plus rapprochés du " sommet. C'est pourquoi je tiendrai toujours à " devoir de prêter une oreille attentive et respectueuse " à ce que me disent ces saints hommes de la primi- " tive Eglise. Plus ils nous offrent de vertus et d'an- " tiquité, plus sans doute ils méritent notre déférence."

1 aux Corinth. ch. 2, v. 14.

Préface Latine au recueil des Canons de la primitive Eglise.

Le savant Evêque de St. Asaph, Beveridge, après avoir dit pour complaire au sixième des 39 articles, que dans les préceptes nécessaires au salut, l'Ecriture étoit fort claire à tous les yeux, développe ses propres sen-

timents comme il suit : " Dans les objets de doctrine et
" de discipline, si nous ne voulons ni errer ni trans-
" gresser, gardons-nous avant tout de tenir opiniâtré-
" ment à nos conceptions, à nos conjectures ou à
" celles d'autrui. Examinons plutôt ce qu'a pensé
" l'Eglise universelle, ou du moins la majeure partie
" des Chrétiens ; et attachons-nous au sentiment qui
" a été unanimement adopté par les Chrétiens de tous
" les siècles. Car ainsi qu'en tout, le consentement
" de tous est la voix de la nature, suivant Cicéron :
" de même dans les questions, le consentement de
" tous les Chrétiens doit être tenu pour la voix de
" l'Evangile. Il y a bien des articles qui ne se lisent
" point en termes précis dans les Ecritures, et qui
" pourtant s'en déduisent par l'assentiment universel
" des Chrétiens : par exemple, qu'il faille adorer trois
" personnes distinctes dans la Sainte Trinité, le Père,
" le Fils, et le Saint-Esprit ; que chacune d'elles est
" Dieu et qu'il n'y a pourtant qu'un seul Dieu : que
" le Christ soit Dieu et homme dans une seule et même
" personne...(sont-ce là des articles nécessaires au
" salut, ou non ?) Ces points, et d'autres semblables,
" ne sont pas tracés en toutes lettres dans l'un ou
" l'autre Testament : et néanmoins qu'ils soient fondés
" sur tous les deux, c'est ce dont il est convenu, et l'a
" toujours été parmi les Chrétiens, si vous en exceptez
" quelques hérétiques, dont il ne faut pas plus tenir
" compte en religion que des monstres dans la nature.
" Et encore, que les enfants doivent être lavés dans
" l'eau sainte du baptême....et le dimanche religieuse-
" ment observé....que chaque année il faille solenniser
" la passion, la resurrection, l'ascension de Notre



" Seigneur, la descente de son Esprit-Saint, et quoique " l'Eglise doive être gouvernée par les Evêques, dis- " tingués des Prêtres, et supérieurs à eux ; ces arti- " cles et d'autres encore ne sont nulle part commandés " expressément dans les Saintes Ecritures : et néan- " moins depuis 1500 ans ils sont suivis dans la pra- " tique publique de l'Eglise....ce sont comme des " notions communes plantées dès l'origine dans le " cœur des Chrétiens...dérivées de la Tradition des " Apôtres, qui avec la foi ont propagé dans l'univers " ces rits ecclésiastiques, et pour ainsi parler ces in- " terprétations génerales de l'Evangile : autrement, il " seroit incroyable, et même impossible qu'elles eussent " obtenu une telle unanimité dans tous les lieux, dans " tous les tems et chez tous les Chrétiens."

Parmi les partisans et les défenseurs des Traditions primitives, vous pouvez compter encore les Thorndike, les Collier, les Bull, les Parker (Samuel), les Bramhals, les Dodwels, les Waterland, etc. Enfin l'antagoniste et le contempteur déclaré des Saints Pères, le Dr. Mid-dleton, se désole de leur trouver tant d'admirateurs et de disciples parmi les docteurs de l'Eglise Anglicane. " Quoiqu'en général, dit-il, les Eglises réformées " tiennent que l'Ecriture seule suffise, je ne sais còm- " ment il s'est fait parmi nous que nos docteurs ont " toujours été portés à joindre l'autorité de la primitive " Eglise à celle de l'Ecriture ; à chercher dans les " anciens conciles des doctrines dont l'Ecriture ne " parle point, ou pas assez : d'ajouter les St. Pères au " collége des Apôtres, et en accordant les mêmes dons, " les mêmes pouvoirs aux uns et aux autres (en ceci " le Docteur n'est point exact), de ranger les tradi-

" tions primitives de niveau avec les préceptes Apos-
" toliques."(1)

(1) Introductory discourse, p. 67, to a free Enquiry into the miraculous powers, &c. by Conyers Middleton, principal librarian of the University of Cambridge, Edit. in 4to. London, 1752.

Mais que dire de ce Docteur Middleton qui, après avoir ouvert tous les monuments de la Tradition, après avoir jeté un œil curieux et pénétrant dans les écrits des Pères, se sent tout à coup comme saisi d'une horreur religieuse, et frémit en lui-même? Qu'y a-t-il donc vu? Le Catholicisme, bon Dieu! le Catholicisme en entier: il le dit, il le prouve; et au lieu de conclure qu'on avoit donc eu tort de s'élever dans la Réforme contre des dogmes, des pratiques vénérables, au lieu de préférer à ses indévots et turbulents ancêtres du sixième siècle, les Pères les plus voisins des Apôtres, leurs plus fidèles, leurs plus saints imitateurs, cet esprit bisarre et forcené prend aussitôt le change, jette là toute la Tradition, repousse loin de lui les Pères: il n'en veut plus, parce qu'il ne sauroit se rendre à la primitive Eglise, sans renoncer à sa chère et glorieuse Réformation.

Il lui étoit entré en tête, et rien sur terre ne l'en auroit fait démordre; il lui étoit donc entré fortement en tête que la messe, ses autels, son sacrifice, la prière pour les morts, et par conséquent le purgatoire, le signe de la Croix, les saintes huiles, l'invocation des Saints, l'honneur rendu aux reliques, étoient des dogmes, des usages superstitieux, idolâtres. Il les voit pourtant dès les années primitives, il en convient franchement. Eh bien! ces siècles primitifs, Apostoliques ne seront plus pour lui que des siècles idolâtres, superstitieux; et à l'entendre, il n'aura pas moins fallu que toutes les lumières, toutes les vertus d'un Luther, d'un Calvin, pour dégager enfin le Christianisme de sa rouille antique, et des souillures de son berceau. Cela ne tient-il pas du délire et du blasphème? Qui ne seroit effrayé des excès où peuvent se laisser emporter les hommes, même les plus instruits, une fois abandonnés à eux-mêmes et à leurs préjugés?

Donnez-vous un moment, je vous prie, la satisfaction de raprocher le Dr. Middleton de l'Evêque Croft. Celui-ci, loin d'admirer les

Lettre IV. De tout ce qui a été exposé jusqu'ici dans cette lettre, il s'ensuit clairement, je pense, que la révélation a

---

grandes lumières, dont les tems modérés se sont vantés en Théologie, pense qu'à sa source la doctrine étant plus immédiate, devoit être plus certaine et plus pure. Celui-là se persuade au contraire qu'à peine promulguée, la religion a été généralement corrompue, au point de n'avoir pu recouvrer sa beauté première que seize siècles après son divin instituteur. L'un saisi de respect et d'amour pour les grands modèles de vertus et de science que lui offre en foule la primitive Eglise, tombe aux pieds de la vénérable et sainte antiquité : l'autre indigné de quelques faits miraculeux, ou de quelques opinions qu'il aperçoit çà et là dans les écrits des Pères, et que personne ne le contraint d'adopter, n'a pas honte de les entacher de fouberie ou d'incapacité ; il proteste toutefois qu'il les reconnoît comme témoins valables, et ne laisse pas de récuser en effet l'autorité de leur témoignage. L'Evêque déclare pieusement qu'il leur prêtera toujours une oreille respectueuse, et ne la leur prête jamais ; il reste sourd à leurs instructions, et dans sa vallée de ténèbres il ne voit, en leurs écrits, ni la messe, ni le sacrifice, ni la prière pour les morts, ni la vénération pour les reliques et les images, ni l'invocation des Saints, etc. Le docteur en revanche, quoique plus avant dans la même vallée, a tout vu, tout entendu, tout compris, mais se donne bien garde de rien croire et de déférer à l'autorité sur ces articles.

Voilà certainement deux hommes en qui la science abonde : ils ne s'en accordent pourtant pas mieux. C'est que la science même égare, si elle n'est entée sur des principes fixes et invariables. Vous ne trouveriez jamais chez nous un exemple semblable, tandis que vous en verrez mille du même genre parmi vos docteurs. Cela ne devroit-il pas enfin convaincre les gens sages et modérés de la Réforme, qu'en laissant à chacun le droit de juger pour lui-même, il y aura toujours autant de diversités dans les opinions que dans les goûts, (1) et que le frein salutaire de l'autorité peut seul dompter

---

(1) Le Dr. Middleton en convient en propres termes : " It is every man's right to judge for himself, and a difference of opinion is as natural to us as difference of taste, p. 38. 16.

d'abord été enseignée toute entière par la prédication des Apôtres et des disciples ; que par la suite de leur ministère, elle a été successivement et partiellement publiée dans des écrits inspirés ; et qu'ainsi elle a été transmise au monde de deux manières, par paroles et par lettres, c'est-à-dire, par la Tradition et par l'Ecriture, double dépôt originel et sacré de la doctrine chrétienne. L'un, premier en date, et long-tems seul, Lettre IV.

---

l'indocilité et la fougue capricieuse de l'esprit humain! *Date frænum indomito animali et impotenti naturæ.*

Mais si nous devons en croire tous ces Pères, disoit Middleton, nous voilà nécessairement entraînés au Papisme. Donnez à la doctrine des Pères tel nom qu'il vous plaira ; appellez-la Papisme, s'il vous convient. Ne vaut-il pas mieux, n'est-il pas plus sûr d'être Papiste avec les Augustins, les Jérômes, les Ambroises, les Hilaires, avec les Chrysostômes, les Basiles, les Cyrilles, les Athanases, les Cypriens, les Justins, les Tertulliens, les Ignaces et les Clémens, avec ces hommes apostoliques, ces témoins irréprochables qui ont étonné le monde par leurs vertus, par une fin héroïque ; et ne cessent de l'édifier encore par leurs écrits, que de continuer dans le Protestantisme à la suite de messieurs Luther, Calvin, Zwingle, Bèze, Knox et Buchanan, ou si vous voulez, de Milords Barlow, Scory, Coverdale, Hodgskin, Kitchin, etc. qui ont illustré leurs noms, les uns par leur audace à violer le vœu de leurs premiers engagmens, les autres par leur servile flexibilité à la volonté des puissances, quelques-uns par des séditions, des guerres, des flots de sang, tous par la révolte contre leur Eglise maternelle, et dont aucun, que je sache, n'a encore été préconisé pour une humble et tendre piété, pour la mortification des sens, l'abnégation de soi-même, pour l'austérité des mœurs, ou pour une vie angélique et spirituelle ? En vérité, est-il permis, est-il raisonnable de balancer entre les uns et les autres ? Et n'ai-je point moi-même à rougir ici de me voir contraint de flétrir la mémoire de ces saints illustres par une si indigne comparaison ?

Lettre IV. recueilli d'abord dans les cœurs, dans la mémoire des fidèles, puis consigné peu à peu et en parties détachées dans les écrits des Pères et les actes des Conciles. L'autre, venu plus tard et par dégrés, mais fixé lisiblement sur le papier par les Apôtres, ou leurs disciples, monument durable et divin, qui parlera sans cesse aux yeux, comme à l'esprit et au cœur de tous les fidèles. Le premier, d'un travail plus long pour nous à rechercher, plus difficile à reconnoître, parce qu'il est épars et diffus dans un plus grand nombre de monuments, et qu'il s'y trouve mêlé à beaucoup d'objets, qui sans être étrangers à la révélation, ne sont pourtant point elle. Le second, rempli d'une doctrine toute inspirée, toute céleste, mais quelquefois inaccessible dans ses hauteurs, et comme toute loi écrite, ne pouvant jamais sans interprète, et sans juge, se faire entendre et suivre uniformément. L'Ecriture plus étendue sans comparaison, plus riche, plus précieuse, plus excellente, et néanmoins laissant quelques articles à désirer : la tradition destinée surtout à nous les transmettre ces mêmes articles, en suppléant à ce qui manque dans les livres saints. D'où il suit encore, que s'il étoit permis ou convenable de faire un choix entre ces deux dépôts et de les accepter l'un sans l'autre, la préférence seroit due sans aucun doute à celui des Ecritures : mais que suivant la saine raison, et l'enseignement de la sage antiquité, suivant l'ordre de St. Paul, ils sont absolument inséparables : que l'un nous offrant des articles qui ne sont point dans l'autre, il faut rapprocher et consulter les deux, pour en former un tout et connoître la révélation dans son universalité : qu'au reste, des Apôtres venant à nous sur deux lignes paral-

lèles, ils ne sauroient jamais s'embarrasser ou se contrarier dans leur marche, mais qu'ils se prêtent au contraire une aide mutuelle, et s'éclairent réciproquement l'un de l'autre. Enfin que nous devons également, à ce qu'ils contiennent tous les deux, et notre respect et notre soumission, parce que le même esprit, qui a conduit la plume des Apôtres, a aussi dirigé leur langue, et que les paroles sorties de leur boúche ne sont pas moins divines que celles qu'ils ont depuis tracées de leur main. Lettre IV.

LETTRE V.

Lettre V. A la lecture de la lettre précédente, il se sera probablement élevé une difficulté dans votre esprit, je le prévois : Comment s'assurer, aurez-vous dit, que telle ou telle doctrine est vraiment de Tradition Apostolique, que tel article, dont je n'aperçois par des traces suffisantes dans l'Ecriture, a été effectivement enseigné par les Apôtres, et transmis fidèlement d'eux à nous ? Vous allez bientôt le comprendre, je m'en flatte, si vous avez la patience de suivre ce que j'ai à vous exposer, et si je parviens à vous rendre avec clarté les notions dont je vais essayer de vous présenter le développement.

Si chacun de nous étoit chargé de discerner entre plusieurs articles, ceux qui viennent d'une Tradition Apostolique, et ceux qui n'en viennent pas, nous nous trouverions généralement condamnés à un travail qui surpasse nos forces. En effet, la prédication des Apôtres, celle qu'ils n'ont point écrite, a d'abord été confiée uniquement à la mémoire des fidèles, fixée dans les Eglises particulières par l'enseignement oral et successif des premiers Evêques, et dans la suite recueillie partiellement et suivant les occasions, dans les écrits des Pères, dans les actes des Synodes et des Conciles. D'où il résulte, que pour constater que tel ou tel article est de Tradition vraiement Apostolique, il nous fau-

droit consulter la croyance des Eglises particulières, examiner soigneusement les actes des Conciles, les écrits volumineux des Pères des Eglises Grecque et Latine. Qui ne voit que ce travail exige un tems, une érudition qui le rendent généralement impraticable ? Il se rencontre à la vérité des hommes d'une capacité, d'une application extraordinaires, et que leur goût, leur inclination portent à ce genre de recherches ; à l'aide des règles de la critique, toutes fondées sur le bon sens, ils balancent, et pèsent les autorités, ils distinguent ce que les Pères enseignent comme docteurs particuliers, de ce qu'ils déposent comme témoins de la croyance, de la pratique de leur tems, et attachent avec discernement les divers degrés de crédibilité qui sont dûs soit à leur enseignement, soit à leur déposition. On sent assez qu'un travail semblable ne sauroit convenir qu'à un petit nombre : et après tout encore, quelque heureux qu'il soit, il ne mène guères à des résultats incontestables. Il nous faut donc un autre moyen qui nous fasse atteindre tous ensemble avec certitude aux Traditions Apostoliques et divines. Ce moyen, quel est-il ?

Souvenez-vous, Monsieur, de ce que nous avons dit sur l'Ecriture Sainte : nous avons clairement reconnu, que, vu l'ignorance et l'incapacité des uns, l'orgueil et l'entêtement des autres, l'autorité d'un interprète, d'un juge infaillible étoit absolument nécessaire pour faire connoître et adopter uniformément les dogmes que l'Ecriture enferme. Il en faut dire autant, et encore à meilleur droit, de la Tradition. Le même juge, le même interprète qui nous ouvre le sens des livres divins, nous manifeste aussi celui de la Tradition.

Lettre V. Or ce juge, cet interprète, je dois vous le redire ici, est le corps enseignant de l'Eglise, les Evêques réunis dans le même sentiment, au moins en grande majorité. C'est à ceux que dans la personne des Apôtres, ont été faites ces magnifiques promesses : "Allez, enseignez, " je suis avec vous : qui vous écoute m'écoute. L'es- " prit de vérité vous fera connoître toute vérité, etc." Eux seuls ont donc le droit d'enseigner ce qui est révélé, de déclarer ce qui est dans la parole écrite ou non écrite : eux seuls aussi ont toujours été en possession de l'exercer. Les autres ecclésiastiques n'y ont jamais prétendu, quelqu'ait été leur rang, leur dignité, leur science. Ils peuvent être consultés, entendus : il est même convenable qu'ils le soient, et ils l'ont toujours été : car ils forment le conseil des Evêques, et leur érudition acquise par de longues études porte la lumière dans les discussions. Mais comme ils n'ont point la plénitude du sacerdoce, ils ne sont point membres du corps éminent, qui a succédé au collége des Apôtres, et qui avec lui a reçu les promesses. Ils sont donc sans pouvoir, sans autorité pour prononcer : leur devoir est d'attendre respectueusement la sentence, et une fois portée de s'y soumettre. Avant la décision, il leur étoit libre et permis de discuter la question en sens contraire, de soutenir leur sentiment avec tout le poids de leur érudition, la force et la chaleur de leur éloquence. Dès que les supérieurs ont prononcé, toutes disputes sont interdites, les discussions sont fermées. Confondus désormais avec les simples et les petits, les plus savants docteurs déposent leurs opinions particulières, confessent humblement qu'ils étoient dans l'erreur, et reçoivent le jugement des Evêques

comme des décrets émanés du ciel. Tel est l'ordre de Jésus-Christ, qui ne souffre dans son Eglise ni orgueil, ni enflure, ni opiniâtreté, soit dans les riches, soit dans les grands, soit dans les érudits du monde. Aussitôt qu'il a parlé par ses ministres, il veut que toutes les têtes, et celles-là même par l'organe desquelles il vient de se faire entendre, il veut, dis-je que toutes les têtes s'humilient également et s'inclinent de niveau devant ses oracles.

Qu'il soit donc posé en principe, qu'aux Evêques appartient exclusivement le droit d'enseigner ce qui a été révélé, ou ne l'a point été, c'est-à-dire, ce qui est conforme ou contraire à l'Ecriture et à la Tradition, ou simplement à l'une des deux. Voilà jusqu'où s'étend leur autorité, et jamais au-delà. Ils ne peuvent rien ajouter à la Révélation ; ils n'en peuvent rien retrancher : ils en sont les interprètes, les juges, non pas les maîtres. En nous enseignant ce que nous avons à croire, ils nous montrent ce qui a toujours été cru : seulement ils rendent la croyance plus explicite et plus claire, là où auparavant elle étoit plus vague, et moins distincte. C'est donc toujours la foi ancienne qu'ils nous proposent : jamais une foi nouvelle qu'ils introduisent. Car la révélation n'est point une œuvre humaine qu'il soit permis de retoucher : elle est sortie toute parfaite de Jésus-Christ : et ses disciples, inspirés par lui, l'ont fidèlement transmise, soit de vive voix, soit par écrit à leurs successeurs, en leur ordonnant de la transmettre avec la même fidélité à ceux qui les remplaceroient.

Ainsi les Evêques, en succédant au ministère apostolique, se trouvent spécialement chargés de conserver

Lettre V. l'Ecriture et la Tradition. Déjà ils avoient passé les années de la cléricature et du sacerdoce à les connoître, à les étudier, à les méditer. Devenus par l'Episcopat les gardiens et les interprètes de ce double dépôt de la Révélation, ils l'ont plus assidument entre les mains et sous les yeux. S'élève-t-il quelque doctrine nouvelle, qui doive bientôt exiger de leur part un jugement dogmatique ? Ils s'y préparent en redoublant leur application, en consultant alternativement l'un et l'autre dépôt, en les comparant entre eux, en les approfondissant avec tout le soin dont ils sont humainement capables : et certes, quand ils en viendront au jugement, celui *qui est toujours avec eux*, et *qui doit les instruire de toute vérité*, ne permettra jamais qu'ils s'accordent à donner un sens erronné à la parole écrite, ou à celle qui ne l'est pas. Leur décision commune y sera nécessairement, et toujours conforme, soit qu'ils la tirent de l'une et de l'autre à la fois, soit simplement de l'une des deux. Vous et moi ne l'aurions peut-être aperçue ni dans l'une, ni dans l'autre de ces deux sources. Mais des yeux intérieurement éclairés par un rayon céleste, decouvrent avec certitude ce qui échappe à une pénétration, purement humaine. Il ne peut donc plus nous rester de doute sur un dogme quelconque, dès que le corps enseignant de l'Eglise a prononcé qu'il a été révélé par Jésus-Christ, c'est-à-dire, qu'il est contenu dans l'Ecriture, ou dans une Tradition Apostolique, ou dans l'une et l'autre en même tems. Savants et ignorants, la décision est pour tous : non qu'il soit interdit à ceux que leur goût y porte, de chercher les preuves du dogme, soit dans l'Ecriture, ou dans les monumens de la Tradition. Bien loin de là, cette étude leur mé-

ritera des louanges, et nous les rendra recommandables. Lettre V.
Déjà même, dirigés et placés sur la voie par le jugement de l'Eglise, ils en découvriront plus facilement les vestiges et les traces. Mais rien ne nous oblige en général d'entreprendre cet examen laborieux et fatigant. Nos maîtres, nos Pères dans la foi l'ont fait pour nous. Ils ont ensuite décidé que tel dogme est dans l'Ecriture, que tel autre vient d'une Tradition Apostolique; ils l'enseignent d'un commun accord : nous le savons; c'est un fait, il est connu des plus simples : c'est assez pour tous. Tous sont également fondés à recevoir avec la plus ferme confiance un jugement, qui en lui-même est le plus impartial, le plus imposant qu'on puisse obtenir sur terre, et que de plus le ciel s'est engagé de porter jusqu'à l'infaillibilité. (1)

Comme cette doctrine vous a été jusqu'ici tout-à-fait étrangère, et qu'elle constitue proprement le caractère distinctif entre l'Eglise Catholique et les sociétés Protestantes, souffrez que je vous l'expose sous un nouveau jour, afin de vous la rendre plus sensible. D'abord, ne perdez point de vue que, suivant toutes nos preuves, la promesse d'infaillibilité faite dans les Apôtres à leurs successeurs ne regarde aucun de ceux-ci personnellement et en particulier, parce que Jésus-Christ ne demeure éternellement avec aucun, nul d'entre-eux n'étant immortel, mais qu'elle s'adresse à tous les successeurs collectivement et en corps. D'où il suit que, si séparément et individuellement ils sont susceptibles d'erreur,

(1) Rien ne doit être plus vénérable en terre que la decision d'un véritable Concile Œcuménique. Leibnitz, lettre à Mme. la Duchesse de Brunswick, 2 Juillet, 1694.

Lettre V. ils ne sauroient plus l'être, en vertu de la promesse, dès qu'ils sont réunis : que quelque déférence qu'exigent de notre part leurs opinions personnelles, nous ne devons néanmoins le sacrifice de la nôtre, et notre soumission intérieure qu'à leurs décisions communes : que la vérité devant toujours se trouver dans le consentement général, c'est ce consentement qu'il nous faut connoître et suivre, puisqu'en le suivant nous ne pouvons nous égarer, et qu'en ne le suivant pas au contraire, nous nous égarons certainement, car alors nous sortons de la route et de la ligne que Jésus-Christ nous a tracée; nous nous éloignons des guides qu'il a chargés expressément de nous conduire. Gardons-nous donc de jamais fermer l'oreille à leurs voix, de nous départir jamais de leurs instructions uniformes. Dans quelques circonstances que se manifeste leur consentement, dès qu'il nous est connu, dès qu'il est notoire pour nous, il suffit; notre devoir est d'y adhérer, notre salut de nous y tenir fortement attachés.

Remarquez à présent, je vous prie, qu'un jugement dogmatique peut être rendu en plusieurs manières, mais qu'il ne devient décisif et péremptoire que d'une seule, par le consentement général, ou l'acceptation du corps épiscopal réuni à son chef. Je m'explique sur les deux parties de cette proposition.

Successeurs des Apôtres, et comme eux gardiens de la foi, les Evêques, par la haute dignité dont ils sont revêtus dans l'Eglise, possèdent exclusivement le droit d'interpréter l'Ecriture et la Tradition, et de prononcer d'après l'une et l'autre sur les questions de foi.(1) Une

(1) Episcopum oportet judicare, interpretari, consecrare.—Pontif. Rom. in fol. p. 50.—L'Evêque est le seul juge ordinaire et naturel

doctrine pernicieuse menace de troubler et d'infecter un diocèse. L'Evêque a le pouvoir et le droit d'assembler son clergé, et après avoir mûrement délibéré avec lui, de prononcer une sentence doctrinale, dès qu'il juge ce moyen convenable et suffisant pour étouffer l'erreur dans son berceau. Arius commençoit à répandre le venin de sa doctrine dans Alexandrie, et déjà il s'étoit gagné des partisans par la subtilité de ses raisons. Le Saint Patriarche, « préférant de le ramener par la « douceur, à le contraindre par autorité, choisit des « prêtres des deux partis, qui soutinssent de part et « d'autre leurs raisons en dispute réglée, tandis que « lui, environné des principaux de son clergé, prési- « doit comme juge à cette conférence, pour décider le « différent par un jugement solennel..... Il termina la « dispute, en prononçant la sentence en faveur de « ceux qui avoient soutenu la Divinité et l'Eternité « du Fils de Dieu, et défendit à Arius d'enseigner ou « de tenir une opinion qui détruisoit les fondemens de « la religion chrétienne.» (1) Lettre V.

Avec combien plus de raison, ce même droit n'appartient-il pas éminemment à celui qui préside sur l'Episcopat tout entier, et qui, du centre de l'unité, où il siége, étend sa surveillance et sa juridiction à toutes les Eglises du monde? Aussi voyons-nous, et même dès les temps les plus reculés, que la plupart des sen-

---

de toute ce qui regarde la Religion : et c'est à lui à décider les questions de foi et de morale, en interprétant la Sainte Ecriture et en rapportant fidèlement la Tradition des Pères.—Fleury, Institut. au droit Eccl. t. 1, ch. 13.

(1) Maimbourg, Hist. de l'Arian. t. 1, p. 17 et 19.

Lettre V. tences dogmatiques ont pris naissance de cette chaire principale, d'où part le rayon du gouvernement, suivant une expression aussi juste que brillante. (1) Si vous considérez d'une part cette vigilance toujours active que le Vicaire de Jésus-Christ exerce sur toutes les Eglises, de l'autre ces avertissemens que, dans les causes majeures, chaque Evêque tient à devoir de lui adresser, vous concevrez aisément que rien d'essentiel en Religion ne sauroit échapper à sa connoissance, rien d'important se remuer aux extrémités les plus éloignées, qu'il ne retentisse bientôt au centre. Dès-lors, sans donner à l'erreur le tems de s'accroître, sans attendre que les Evêques puissent s'assembler en concile, le premier Pasteur va au-devant du mal, signale l'hérésie naissante, la condamne solennellement, et lui oppose aux yeux de l'univers la Tradition toujours pure et indéfectible du Saint-Siége.

Nous apprenons aussi par l'histoire de l'Eglise, que très-fréquemment les Evêques d'une province ou d'un empire se sont réunis en conciles particuliers, et que là, pour remédier aux atteintes portées contre la foi, ils ont proscrit les opinions erronées et enseigné la vraie doctrine de la Révélation dans leurs décrets dogmatiques.

Voilà donc des sentences doctrinales rendues de trois manières diverses, ou parties de trois tribunaux différents. Chacune de ces sentences a une autorité proportionnelle et qui lui est propre, celle du tribunal dont elle est émanée ; aucune pourtant n'est encore décisive

(1) Sermon sur l'Unité.

et péremptoire, mais toutes peuvent le devenir par l'acceptation. Car si le décret du concile particulier, celui du Souverain Pontife, et même celui d'un seul Evêque se trouvent reçus et généralement approuvés par les Evêques dispersés dans la Catholicité, et à la tête de tous, par le Pape, alors ils deviennent les décrets de l'Eglise universelle : l'acceptation commune y attache le sceau de l'infaillibilité et les range dorénavant parmi les articles de foi.

Il se rencontre enfin des occasions moins fréquentes, mais plus graves, plus solennelles, où l'Eglise explique et fait entendre son enseignement de la façon la plus imposante et la plus illustre. Par exemple une doctrine pernicieuse, après avoir infesté les pays où elle a pris naissance, gagne les nations voisines, se propage dans les contrées plus éloignées, et menace encore de pousser au-delà ses ravages. Une peste générale exige un remède qui le soit aussi : de toutes les parties du monde, à la demande des Souverains ou de leur agrément, les Evêques sont convoqués par le Chef de l'Eglise : ils frappent d'anathème les novateurs et leurs opinions ; et pour fixer dans la foi ceux qui l'ont jusqu'ici professée, et y ramener ceux qui s'en sont laissé égarer, ils proclament à l'univers ce que Jésus-Christ lui a révélé. Je n'entre point avec vous dans les questions qui se traitent parmi les théologiens sur les conditions requises pour constituer ces conciles, appelés généraux malgré la foible minorité des Evêques qui les composent, en comparaison du ceux qui n'y assistent point. Ce qui est incontestable et avoué, c'est que l'acceptation des décrets publiés donne à ces conciles la preuve éclatante de leur œcuménicité, et met ainsi

Lettre V. hors de doute et en évidence l'infaillibilité de leur enseignement.

Je pourrois justifier les principes que je viens de vous exposer, par le témoignage d'une foule de Docteurs. Je ne vous en citerai qu'un seul, celui qui fut la lumière de son siècle, et le sera des siècles à venir. " La dernière marque qu'on peut avoir que ce concile " ou cette assemblée représente véritablement l'Eglise " Catholique, c'est lorsque tout le corps de l'Episcopat, " et toute la société qui fait profession d'en recevoir " les instructions, l'approuve et le reçoit : c'est là, dis- " je, le dernier sceau de l'autorité de ce concile, et de " l'infaillibilité de ses décrets." (1) " Le Concile d'O- " range, dont il est fait mention dans la réponse, " n'étoit rien moins qu'universel. Il contenoit des " chapitres que le Pape avoit envoyés. A peine y " avoit-il douze ou treize Evêques dans ce concile. " Mais parce qu'il est reçu sans contestation, on n'en " rejette non plus les décisions que celles du Concile " de Nicée : *parce que tout dépend du consentement.* " L'auteur même de la réponse (Leibnitz ou Molanus) " reconnoît cette vérité, que tout dépend de la certi- " tude du consentement. Le nombre ne fait rien, dit-il, " quand le consentement est notoire."—" Il n'y avoit " que peu d'Evêques d'Occident dans le Concile de " Nicée : il n'y en avait aucun dans celui de Constanti- " nople : il n'y avoit dans celui d'Ephèse et dans celui " de Calcédoine que les seuls Légats du Pape : et ainsi

(1) Réponse de M. Bossuet à plusieurs lettres de M. Leibnitz : lettre 22e, p. 115, vol. XI, édit. in-4to. 1778.

" des autres. Mais *parce que tout le monde consentoit* Lettre V.
" *ou a consenti après*, ces décrets sont les décrets de
" tout l'univers. Si l'on veut remonter plus haut,
" Paul de Samosathe n'est condamné que par un con-
" cile particulier tenu à Antioche : mais parce que le
" décret en a été adressé à tous les Evêques du monde,
" et qu'il en a été reçu (car *c'est là qu'est toute la*
" *force*, et sans cela, l'adresse ne serviroit de rien),
" ce décret est inébranlable." (1)

(1) Ibid, p. 120, 12'.

Et encore dans la défense du Clergé de France, liv. 8, ch. 3. Après la dissolution du premier Concile de Constantinople, le Pape Damase assista en personne à celui de Rome célébré par les Occidentaux, qui rendirent œcuménique le Concile de C. P. en *consentant à ses décrets*.—Et au ch. 5e. du même livre.—Je trouve à-peu-près la même chose dans une des lettres circulaires, écrites après le Concile de Calcédoine. En voici les paroles : " Presque " tous les Evêques d'Occident d'un *commun accord*, et avec eux le " St. Archevêque de Rome (St. Léon), ont confirmé de vive-voix et " par écrit les décisions des Saints Pères assemblés à Calcédoine." Et encore au ch. 9, il cite ces paroles du Pape Gélase : " Un concile " illégitime n'est ni reçu de toute l'Eglise, ni approuvé spécialement " par le St. Siége : au lieu qu'un Concile légitime est reçu de toute " l'Eglise, et spécialement approuvé par le St.-Siége." Ainsi il faut que l'approbation de l'Eglise principale paroisse avec plus de distinction, il est vrai, que celle des autres Eglises : *mais il n'en est pas moins nécessaire* que le consentement de toute l'Eglise intervienne.—Le consentement du St. Siége ou, si vous voulez, sa confirmation, jointe à l'approbation de l'Eglise universelle, forme donc le témoignage final de la canonicité d'un concile.....Ce témoignage général n'est pas seulement propre à confondre les interprétations malignes, mais aussi quelquefois à lever les difficultés des plus gens de bien qui, quoique convaincus de l'infaillibilité des conciles

Gélas. Epist. 13, ad Episc. Dard.

Lettre V. "J'ai fort bien saisi votre théorie, répliquez-vous: "et peut-être vous seroit-il moins difficile de me la "persuader, que de la faire adopter à un grand nombre "de vos Catholiques. J'ai voyagé autrefois en Italie: "j'ai questionné quelques docteurs de cette contrée, et "les ai entendu raisonner bien autrement sur cette "matière. Ils maintenoient, eux, que l'infaillibilité, "selon vous accordée au corps épiscopal, étoit l'ap-"panage personnel du Vicaire de Jésus-Christ; et peu "s'en falloit qu'ils ne traitassent d'hérésie l'opinion "contraire des Gallicans. Vous voilà donc en guerre "intestine entre vous sur un article très-important. "Car il ne vous suffit pas de croire que l'Eglise ait été "mise par notre Divin Législateur en possession d'une "si haute prérogative; il faut encore que vous sachiez "dans quelle partie de l'Eglise réside cette possession. "Si c'étoit dans le corps universel des Evêques, comme "il résulteroit de vos preuves, il est inconcevable que "ce corps universel ignore que cette prérogative lui "appartienne. Et cependant vous en êtes encore à "savoir dans quelle partie de l'Eglise la fixer, les uns "la plaçant dans le Souverain Pontife, les autres dans "le concile œcuménique, par qui est représenté le "corps universel des Evêques. Accordez-vous donc "entre vous, s'il vous plaît, avant d'exiger qu'un Pro-"testant se rende à votre opinion."

œucuméniques, peuvent douter de bonne foi si tel Concile est vraiment œcuménique.....Ainsi nous avons grande raison d'assurer que le consentement de l'Eglise universelle, joint à la confirmation du St. Siégé, forme la preuve *finale* et *décisive* de l'œcuménicité d'un concile.

Je suis bien aise, Monsieur, que vous me fournissez vous-même l'occasion de répondre à cette difficulté : vos ministres nous l'ont répétée cent fois : elle est spécieuse, je n'en disconviens pas. Je vais y satisfaire aussi briévement que possible. 1°. Il est un point dont les Catholiques de tous les pays tombent d'accord et qui suffit pour que nous puissions tous ensemble reconnoître l'autorité suprême et infaillible. En effet, ceux qui la placent dans le premier des Evêques, soutiennent aussi qu'il ne peut jamais arriver que le grand nombre des Evêques soit séparé de lui. Donc, où se montre visiblement la majorité des Evêques, là se trouve l'infaillibilité suivant les uns et les autres; suivant nous qui l'attribuons à cette majorité : suivant eux, qui enseignent que le Pape n'en peut jamais être séparé dans les décisions solennelles. Donc il est reconnu de part et d'autre que l'infaillibilité est inséparable du grand nombre des Pasteurs. 2°. Autre principe dont nous convenons avec les partisans de l'infaillibilité papale : ils n'ont nulle peine d'avouer que la majorité des Evêques est infaillible, quand il est unie au successeur de Pierre : et nous en avons encore moins à le proclamer infaillible, quand il est uni à la majorité des Evêques. Ainsi de part et d'autre, la force consiste dans l'union du chef avec les membres : ainsi de part et d'autre, il y a toujours infaillibilité où le grand nombre des Pasteurs est uni à celui qui est à leur tête. Et de fait, ils sont certainement unis entre eux : de fait, il faut bien qu'ils le soient, il faut bien qu'ils s'accordent sur la même doctrine; autrement, ils cesseroient de se regarder comme formant un même corps, une seule et même Eglise. Que si jamais il

Lettre V.

Lettre V. arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, et ce que nos opposants jugent impossible, s'il arrivoit jamais que le grand nombre vînt à se séparer du chef, il faudroit alors que l'un des deux partis adoptât le sentiment de l'autre, pour préserver l'Eglise du plus grand des malheurs, du schisme.

3°. En examinant de près cette dispute si agitée dans les écoles, il paroît qu'elle doit être reléguée parmi les questions spéculatives et oiseuses; et que dans le fonds l'on revient de part et d'autre au même sentiment. En effet les plus ardents et les plus habiles défenseurs de la prérogative pontificale enseignent qu'une sentence partie de la chaire de St. Pierre *ne devient un décret de foi que par l'acceptation de l'Eglise répandue dans l'univers.* Ils doivent donc raisonner sur les jugemens rendus *ex cathedrâ,* comme nous le faisons tous sur les jugemens rendus par les conciles généraux, dont l'infaillibilité est reconnue par tout Catholique; et dire avec nous, c'est par l'acceptation que nous sommes convaincus qu'un concile est réellement œcuménique; et c'est par elle également que nous connoissons avec certitude que le Pape a prononcé *ex cathedrâ.* Ainsi nous accordons-nous tous dans le même principe; et en dernière analyse, nous attachons de part et d'autre le sceau de l'infaillibilité au consentement universel. (1)

Je ne puis me refuser à vous donner en finissant, la satisfaction de lire votre difficulté et la réponse tracées de main de maître. " Les Protestans nous repro-

---

(1) Ce raisonnement est de Bossuet. Voyez Coroll. Defens. Cler. Gallic. parag. 8, et Dissert. præv. parag. 21.

" chent que nous mettons dans l'Eglise une infailli-
" bilité à laquelle nous ne pouvons assigner aucun
" sujet, puisque les uns la mettent dans le Pape seul,
" les autres dans le concile universel, et les autres
" dans tout le corps de l'Eglise répandue par toute la
" terre. Ils ne veulent pas voir que ces sentiments,
" qu'ils supposent contraires les uns aux autres, s'ac-
" cordent parfaitement ; puisque ceux qui reconnois-
" sent l'infaillibilité dans le Pape même seul, la recon-
" noissent à plus forte raison, quand toute l'Eglise est
" d'accord avec lui ; et que ceux qui la mettent dans le
" concile, la mettent à plus forte raison dans l'Eglise
" que le concile représente. Voici donc la doctrine
" catholique, parfaitement concordante dans toutes ses
" parties. L'infaillibilité réside originairement dans
" le corps de l'Eglise. D'où il s'ensuit qu'elle réside
" aussi dans le concile qui la représente, et qui la
" renferme en vertu ; c'est-à-dire dans un concile qui,
" se portant publiquement pour œcuménique, demeure
" en communion avec toute le reste de l'Eglise, et dont
" aussi pour cette raison les décisions sont regardées
" comme celles de tout le corps. Ainsi l'autorité du
" concile est établie sur l'autorité et le consentement
" de toute l'Eglise, ou plutôt ce n'est autre chose que
" cette autorité et ce même consentement.

" Pour le Pape, qui doit prononcer le sentiment
" commun de toute l'Eglise, lorsqu'elle ne peut s'as-
" sembler ou qu'elle ne juge pas nécessaire de le faire,
" il est bien constant parmi nous que, lorsqu'il pro-
" nonce, ainsi qu'il y est tenu, le sentiment commun
" des Eglises, et que toute l'Eglise consent à son
" jugement, c'est en effet le jugement de toute l'Eglise,

Lettre V. " et par conséquent un jugement infaillible. Ce qu'on " peut dire de plus au sujet du Pape, n'est ni de foi, " ni nécessaire: puisqu'il suffit que l'Eglise ait un " moyen unanimement reconnu, pour décider les ques- " tions qui diviseroient les fidèles." (1)

---

(1) Œuvres posthumes de Bossuet, tom 1, p. 217, édit. in 4to.

Les Réformateurs ont attaqué la puissance exorbitante qui, de leur tems, étoit plus généralement attribuée au Pape dans les choses du ciel et dans celles de la terre. S'ils s'étoient bornés à prouver que ces prétentions étoient nouvelles, qu'elles s'accordoient mal avec l'esprit de l'Evangile, avec la doctrine des Pères, avec celle des Souverains Pontifes les plus saints, les plus illustres, on n'auroit eu qu'à louer leur zèle pour le maintien des vrais principes. Mais loin de tout esprit de sagesse et de modération, ils se sont déchainés contre le successeur de St. Pierre avec une grossièreté infâme; ils ont vomi contre le St. Siége des injures si basses, si dégoûtantes qu'on auroit honte de les transcrire, et qu'elles auroient dû révolter les honnêtes gens de tous les pays. Ainsi n'auroient jamais parlé des hommes de Dieu. Mais on ne se donne point le ton d'Apôtre, quand on ne l'est pas: il faut l'être, pour l'avoir. N'y eût-il d'autre reproche à faire aux Réformateurs; qui ne jugeroit, à leurs accents d'emportement et de fureur, que Dieu n'a pu susciter, pour réformer son Eglise, des hommes brutaux et forcenés, qui profèrent un langage de démons.

S'il est permis de juger des sentiments des Grecs par un de leurs écrivains habiles et modérés, voici ce que dit Helias Meniates, Evêque de Zerniza, vers la fin du 17e siècle: "Je tiens la contestation sur " le pouvoir suprême du Pape pour la cause principale de nos di- " visions: c'est le mur de séparation entre les deux Eglises...S'il étoit " possible de s'entendre sur ce seul point, il ne seroit pas difficile " d'ajuster les autres, et d'arriver à une réunion parfaite." Se plaçant ensuite entre les Protestans et les Ultramontains, ce savant homme montre aux premiers que le Pape, loin d'être l'Antéchrist, est le successeur légitime de l'Apôtre, et qu'il est à la tête de la hiérarchie de l'Eglise universelle. Contre les seconds, il soutient que

La Pierre d'Achoppement, ouvrage traduit en plusieurs langues.

le Pape n'est point un monarque tout-puissant dans l'Eglise, que les Evêques ne tirent point leur autorité de lui, mais de Jésus-Christ: il accorde volontiers qu'il est le premier entre ses frères, et qu'il occupe au milieu d'eux la première place d'honneur: il soutient encore qu'il n'est ni le seul juge, ni l'interprète unique de la Révélation; qu'il n'est point au-dessus du concile, ni doué du privilége personnel de l'infaillibilité; mais qu'à l'Eglise universelle appartiennent ces prérogatives, qu'elle est au-dessus du Pape, avec le droit de juger sa conduite: il soutient enfin que Jésus-Christ ne lui a conféré nulle puissance sur le temporel, loin d'avoir mis les sceptres et les couronnes aux pieds et à la disposition de son Vicaire, qu'il a fait Evêque dans son Eglise, et non pas Empereur de l'univers. Lettre V.

Nous disons à nos frères égarés des Eglises Protestantes: Jetez avec nous un voile sur les injures dont on a couvert indignement la chaire de St. Pierre. Entrez dans les sentimens des hommes instruits et modérés parmi vous. Déjà vous avez entendu Mélanchton. "Il n'y a point de contestation sur la supériorité du Pape et l'autorité des Evêques....La monarchie du Pape serviroit aussi beaucoup à conserver entre plusieurs nations le consentement dans la doctrine." Et n'oubliez pas ce mot de Grotius: "Que l'Evêque, dit-il, préside sur les prêtres, le Métropolitain sur les Evêques, et par dessus tous, l'Evêque de Rome. Cet ordre doit toujours rester dans l'Eglise, parce que sa cause reste toujours, le danger du schisme." Cité dans m dernière lettr Votum pro pace.

Nous disons à nos frères séparés, les chrétiens de l'Eglise Grecque: Comment pouvez-vous prolonger un schisme, le plus funeste des maux, et des crimes le plus impardonnable, pour des opinions qu'il vous est loisible de ne point adopter? Elles vous semblent inadmissibles, et à nous de même. La foi ne les commanda jamais: combattez-les, vous le pouvez; mais soyez des nôtres. Il nous suffit presque des concessions que vos savants ont déjà faites. Sans doute ils n'auroient pas refusé le peu qu'il leur restoit à faire. Soyons unis: nous l'avons été pendant neuf siècles consécutifs, et nos Eglises alors étoient l'une et l'autre plus saintes et plus florissantes.

Nous disons enfin, avec tout le respect que nous professons pour nos supérieurs et nos frères des Eglises Ultramontaines, nous leur disons: Vous, qui seriez encore imbus des principes exagérés qui

Lettre V. dans les siècles modernes ont pris naissance chez vous, songez à tous les maux qu'ils ont causés à l'Eglise, et qu'au lieu de donner au St. Siége un pouvoir qu'il n'avoit pas, ils lui ont fait perdre celui qu'il avoit réellement; songez aux calomnies qu'ils ont occasionnées, aux inquiétudes qu'en ont souvent conçues les puissances mêmes amies; songez aux jalousies, aux aversions qu'ils ont nourries dans les Etats Protestants, aux prétextes qu'ils fournissent encore aux Eglises Grecques pour entretenir et justifier leur schisme. Tant et de si puissants motifs ne commandent-ils pas le sacrifice de quelques maximes arbitraires? Direz-vous que, regardant la question comme n'étant pas encore décidée, il vous est loisible, ainsi que dans toute question indécise, de soutenir le sentiment que vous préférez? Le principe est assurément très-catholique; je n'en veux qu'à son application, que je trouverois ici aveugle et même repréhensible. Lorsque d'une opinion quelconque résultent des conséquences funestes à l'Eglise et au salut des âmes, la charité, la justice en commandent le sacrifice. Il est certain qu'en pressant ces maximes ultramontaines on mettroit éternellement obstacle au retour des communions séparées. Je n'assurerois pas de même que les Grecs se réconciliassent avec nous, si nous nous entendions tous avec eux sur l'autorité du Pape. Ils le disent, et même les plus faits pour donner le ton parmi eux. A les croire, vos assertions seules les retiennent encore à l'écart. N'en voilà-t-il pas assez pour vous faire un devoir d'y renoncer? Car, je vous prie, si le premier, le plus impardonnable des crimes est d'enlever les peuples à l'unité, le second ne seroit-il pas de les empêcher d'y revenir? Ne leur rendez donc pas, je vous en conjure, l'accès à la réunion plus difficile. Mais plutôt essayez de leur en applanir la route. Du moins vous aurez mis les Grecs à l'épreuve; et l'on verra, dans une affaire de première importance, si leurs aveux étoient sincères.

Que si, tout intérêt à part, vos opinions vous sembloient tenir de trop près à la foi pour les abandonner; eh bien! jusqu'à ce que l'Eglise les ait consacrées en dogmes, gardez-les en vous-mêmes. Et cependant, ne vous refusez pas de les soumettre à un nouvel examen. Prenez seulement en main Bossuet; pesez ses preuves. Non, nous vous le prédisons avec confiance, vous ne les peserez point en vain.

LETTRE VI.

Nous avons reconnu que la révélation, confiée immédiatement aux Apôtres, avoit été transmise par eux de vive voix et par écrit : que par eux, le double dépôt de l'Ecriture et de la Tradition avoit été remis à leurs disciples, pour passer de main en main et d'âge en âge à leurs successeurs, dont la charge seroit d'y chercher exclusivement et non ailleurs les articles de la doctrine chrétienne ; et le privilége de les en déduire, sans risquer jamais collectivement de s'égarer. Nous avons reconnu que le devoir et l'obligation des fidèles étoient de se soumettre aux instructions uniformes qu'ils en recevroient, et que la croyance du Catholique habile ou ignorant reposoit avec une égale solidité sur l'enseignement du corps épiscopal uni à son chef. Nous avons reconnu enfin que cet enseignement infaillible nous étoit surtout manifesté dans les décrets solennels acceptés universellement par les Evêques de la catholicité. D'où il suit que nous admettons sans balancer pour articles de foi tous ceux que l'Eglise nous enseigne et nous propose comme tels et comme révélés. Lettre VI.

Ainsi nous croyons et nous confessons comme de foi la divinité de Jésus-Christ, définie contre Arius dans le grand Concile de Nicée ; la divinité du Saint-Esprit enseignée contre Macédonius par le Concile Œcuménique de Constantinople. Nous croyons de An. 325. An. 381.

Lettre VI. foi que le St. Esprit procède du Père et du Fils, par les décisions données successivement contre les Grecs
An. 1215,1274, 1439. dans les Conciles généraux de Latran, de Lyon, et de Florence. Nous croyons de foi l'unité de personne en
An. 431. Jésus-Christ, avec le Concile général d'Ephèse, tenu contre Nestorius; et avec le même Concile nous proclamons la Vierge Marie, *mère de Dieu*. Par celui
An. 451. de Calcédoine contre Eutichès, nous croyons de foi les deux natures, humaine et divine unies et non confondues dans la personne de Notre Sauveur. Le péché originel, nié au cinquiéme siècle par Pélage, nous le croyons de foi sur l'enseignement de plusieurs conciles du même siècle, sur la constitution du Pape Zozime, universellement acceptée de tous les Evêques, à l'exception de dix-huit déposés pour ce fait; sur le 1er et le 4e canon du Concile général d'Ephèse et depuis sur les décrets du Concile de Trente. Guidés par ces hautes autorités nous croyons de foi la nécessité du baptême pour effacer en nous cette tache mystérieuse, et ouvrir le ciel à la race malheureuse du coupable Adam.

Jusqu'ici, Monsieur, vous êtes d'accord avec nous sur ces différents points de doctrine. Vos Réformateurs les ont respectés; ils les ont trouvés trop fortement empreints dans leur propre conscience, trop foncièrement enracinés dans l'esprit des peuples, pour songer à y porter atteinte. Toutefois ils en ont dit assez pour donner à d'autres plus d'audace, et apprendre bientôt aux Sociniens qu'on pouvoit hardiment encore s'en prendre à ces vérités fondamentales du christianisme. Le droit de juger une fois donné à tous, il n'est plus rien de sacré, rien d'inébranlable, rien *qui puisse* tenir debout.

Grâces au ciel, on n'est point allé si loin dans votre Eglise. On a continué d'y croire et d'y enseigner les dogmes que j'ai nommés et quelques autres qui y tiennent. Observez pourtant la différence dont on les croit dans votre communion et dans la nôtre. Le principe de l'Eglise Anglicane est de n'admettre comme révélé et nécessaire à salut que les dogmes qui se lisent dans l'Ecriture ou s'en peuvent tirer par bonnes conséquences. Or à présent, Monsieur, parlez-moi, je vous prie, avec franchise: ces dogmes que vous croyez essentiels, les avez-vous pris dans l'Ecriture? avez-vous examiné, approfondi le texte sacré? avez-vous comparé les passages entre eux? Non que je doute assurément qu'avec la pénétration, la justesse d'esprit que je vous connois, vous n'eussiez de vous-même reconnu la vérité de ces dogmes dans les passages de l'Ecriture où ils sont établis. Mais cet examen, cette discussion, vous n'y êtes jamais entré, je le sais. Le genre d'affaires dont vous avez été tout occupé, ne vous a donné ni le tems ni la liberté, ni même le goût de vous jeter dans ces recherches théologiques. Vous croyez simplement sur les instructions que vous avez reçues de vos parens, de vos maîtres, qui de même les avoient reçues des leurs, et ainsi de suite en remontant à l'époque de la Réforme. Votre croyance et celle de vos compatriotes en général n'a donc en dernière analyse pour appui, que l'autorité de vos Réformateurs, qui ne s'en sont jamais prétendu aucune infaillible, et s'en sont même très positivement défendus. Voyez où vous en êtes, et combien votre foi, votre salut se trouvent avanturés sur une autorité toute humaine, et dès lors chancelante, caduque et fautive. Mais le

Lettre VI.

ttre VI. Catholique imbu de la promesse, convaincu que Jésus-Christ qui a parlé par ses Apôtres, parlera toujours par leurs successeurs, certain qu'il ne peut s'égarer sur les pas des guides qu'il lui est ordonné de suivre, se sent ferme dans sa foi, dans son salut. Il sait que l'un et l'autre sont appuyés sur l'Eglise, comme sur le roc inébranlable, aux pieds duquel viendront éternellement se briser les efforts de l'enfer.

Instruit par la même autorité, le Catholique admet au nombre des articles de foi et des mystères révélés, celui du plus auguste des sacremens, l'Eucharistie, sous chacune des espèces du pain et du vin, dont la substance n'est plus; il adore Jésus-Christ voilé, mais présent et tout entier. Il sait, ou peut aisément savoir, qu'au jour où pour la première fois cette croyance fut attaquée dans l'onzième siècle par Bérenger, un cri d'indignation s'éleva de toute part contre lui, que la foi antique fut maintenue par les docteurs de la chrétienneté, entre autres par le savant Archevêque de Cantorbéry Lancfranc, et définie unanimement par plusieurs conciles, comme elle l'a été depuis dans celui de Trente. Ici malheureusement la lice se rouvre entre les sociétés Protestantes et l'Eglise Catholique; et nous allons nous retrouver aux prises, dès qu'il a plû à vos ancêtres, après s'être accordés avec nous sur tous les autres mystères, de nous abandonner et de nous attaquer sur celui-ci. Votre convocation de 1562 n'avoit pas, pour l'épargner, les mêmes raisons qui lui avoient fait respecter les premiers. Dès le règne d'Edward VI, les opinions de Zwingle avoient été accréditées; elles avoient fait de tristes progrès dans votre patrie, et vos nouveaux Evêques eux-mêmes n'avoient pu s'en sauver

à leur article 28e ils s'élèvent brusquement contre la Transubstantiation, rejettent en même tems le culte, l'adoration rendus à Jésus-Christ dans son sacrement, comme contraires au texte des Ecritures et à l'institution de l'Eucharistie. Lettre VI.

Quant à la présence réelle, que nous devons envisager comme le grand article, le point principal du mystère, ils se montrent plus réservés: ils ne disent point ouvertement ni qu'il faille l'admettre, ni qu'on doive la rejeter; ils se servent d'expressions qui semblent se prêter à l'un et à l'autre de ces sentimens. On voit qu'ils avoient également peur d'effaroucher ceux qui tenoient encore en grand nombre à la présence réelle, et ceux qui n'en vouloient plus. M. Burnet, avec une franchise plus qu'ordinaire, et sa justesse d'esprit accoutumée, admire cette adroite délicatesse de la convocation. Il se complaît à nous faire remarquer que l'article fut couché de manière à ce que chacun y trouvant son compte, tous en fussent plus facilement attirés, et vinssent ainsi grossir l'Eglise naissante. Qu'une insidieuse et foible politique s'y prenne de la sorte, à la bonne heure; cette méthode astucieuse peut servir les vues et l'intérêt du moment. Mais s'accorde-t-elle avec une religion éternelle et divine? n'est-elle pas indigne du caractère épiscopal? la foi ne connut jamais ces tempéramens, ce vague, cette indécision. Elle est franche; sa marche est droite, son langage simple, précis et décidé. Elle ne transige point avec l'erreur, parce qu'elle ne sauroit s'allier avec elle. Au reste, ces ménagemens politiques de vos lords spirituels décéloient assez le fond de leurs pensées, et il fallut être bien borné pour se laisser méprendre à leurs pitoyables

ettre VI. artifices. Car enfin, si tous ou la plupart avoient cru la présence réelle, ils auroient tenu à devoir, à honneur d'en faire une haute profession, de prémunir leurs ouailles contre l'hérésie, en condamnant avec une vigueur sacerdotale les opinions Zwingliennes. Ils n'y croyoient donc point pour la plupart : leur réserve, leur silence l'attestent. Mais dès-lors, que ne la condamnoient-ils ouvertement ? Que signifient cet embarras, ces piéges, ces réticences concertées ? Reconnoissez ici, Monsieur, la marche inévitable de l'erreur. De tout tems elle s'est montrée timide, insidieuse au début, et toujours ses premiers pas ont été mal assurés.

Je serois en droit de me refuser à toute discussion ultérieure, et de vous renvoyer sur l'Eucharistie, comme sur tous les autres articles de la foi, aux jugemens qui en ont été portés par l'Eglise. J'ai établi son autorité ; j'ai montré qu'elle la tenoit de son divin fondateur ; qu'au moment de quitter la terre, il l'avoit léguée à ses Apôtres, et dans leurs personnes à ceux qui leur succédroient dans le ministère ; qu'il n'avoit cessé d'enseigner par leur organe, et continueroit jusqu'à la fin du monde d'enseigner par celui de leurs successeurs ; qu'en conséquence l'enseignement de l'Eglise sera toujours à l'abri de l'erreur ; qu'en l'écoutant, c'est Jésus-Christ qu'on écoute, qu'en la méprisant, c'est Jésus-Christ qu'on méprise. Vous en avez vu les preuves : elles vous ont paru convaincantes. Que si l'impression qu'elles avoient faites sur vous, s'est affoiblie, relisez les ; soumettez-les, si vous le voulez, à un nouvel examen. Mais quand une fois on est pénétré de leur solidité, il n'y a plus à balancer. La décision a été portée, tout est dit ; il ne reste qu'à l'accepter et

l'y soumettre. Cette méthode simple et en même temps certaine abrége pour tout Catholique savant ou ignorant, les difficultés interminables dans les sociétés Protestantes. Lettre VI.

Mais les raisonnemens que vous avez souvent entendu opposer à la croyance des Catholiques sur ce mystère, ceux que vous avez lus dans les écrits de vos docteurs ont fait sur vous une impression profonde : ils reviennent souvent à votre esprit, et y balancent, dites-vous, la force de l'induction générale tirée d'une autorite infaillible. Eh bien ! Monsieur, je consens d'entrer avec vous dons le fonds de cette controversé ; je m'engage à vous justifier les décrets de l'Eglise sur l'Eucharistie, à vous montrer leur conformité avec la doctrine de Jésus-Christ. Je la vois d'avance dans toute son étendue ; je l'aperçois d'un seul trait avec toutes ses preuves devant mes yeux. Si seulement je pouvois la retracer avec la même rapidité devant les vôtres ! Mais la discussion sera nécessairement longue : il faut vous y résigner. Le repos de votre esprit l'exige : le sujet est de toute importance. Je craindrois aussi que mon silence ne vous parût un aveu tacite de la foiblesse de ma cause ; et je ne dois pas laisser à vos docteurs cette sorte davantage dans votre esprit.

Avant de commencer le développement des preuves, il est bon d'écarter certaines difficultés générales qui pourroient en diminuer l'effet. Ces difficultés naissent chez les uns, de notions fausses que se figure une imagination surprise ; chez les autres, de raisons spécieuses qui leur semblent démontrer l'impossibilité physique de la présence réelle. Les premiers s'indignent à l'idée seule des conséquences qu'ils se

Lettre VI. croiroient obligés d'admettre. Si Jésus-Christ étoit réellement présent dans l'Eucharistie, il se seroit donc, disent-ils, abandonné à la merci des pervers, il se seroit remis lui-même dans la main de ses créatures, en leur donnant le pouvoir de faire subir à son corps adorable les dernières indignités, de le jeter aux animaux, de le traîner dans la fange, ou de le fouler sous les pieds? Mais d'abord ces Messieurs ne réfléchissent point qu'on feroit de pareilles objections contre la présence de Dieu qu'ils admettent dans l'univers. Ils répondront sans doute que Dieu n'est point présent dans tous les lieux en substance, comme nous le disons de l'Eucharistie, mais uniquement par sa science infinie, et par l'action d'une puissance illimitée. L'observation est juste, et pourtant les objections n'en reviennent pas moins. Car ne paroît-il pas indigne de la Majesté Suprême, que son œil pur et immortel soit ouvert à toutes les scènes d'horreur et de débauches? Que des représentations, des œuvres pleines de ridicules ou de turpitudes, des images dégoûtantes ou infâmes trouvent place dans les conceptions divines et aillent se réfléchir dans l'intelligence incréée? Loin de nous cependant de semblables illusions. Dieu voit tous les forfaits, et son regard n'en est point souillé; il les connoît, et la pureté de son essence n'en est point altérée. (1) Gardons-nous également de croire que les

---

An 334. (1) St. Pierre Chrysologue, Archevêque de Ravennes, parlant de la femme qui s'approcha doucement derrière Notre Seigneur, et toucha la frange de sa robe, comme pour lui dérober la vertu de la guérir du flux de sang dont elle étoit travaillée depuis douze ans,

Sermon 35. fait la refléxion suivante: " Elle savoit que la divinité ne pouvoit

profanations exercées sur une hostie consacrée, puissent toucher et affecter la personne de Jésus-Christ. Le seul droit qu'il ait accordé à ses ministres sur elle, c'est de pouvoir à leur volonté la rendre présente sur les autels, et encore d'une manière qu'il ne leur a pas donné de comprendre. Les pervers peuvent à la vérité profaner les voiles sous lesquels il se couvre, les prostituer aux animaux immondes, les traîner dans la fange ou sous leurs pieds. Car il abandonne à leurs outrages insensés l'enveloppe qu'il a mise entre eux et lui, vile et commune par elle-même, il est vrai, et toutefois digne de nos respects, de notre vénération par la présence de l'hôte éternel qu'elle nous cache. Là s'arrêtent leurs profanations; elles ne vont point jusqu'à son corps adorable, sur lequel il ne leur laisse aucune prise. Inaccessible à tous leurs sens, il est à l'abri de toutes leurs atteintes; et non moins impalpable qu'invisible, au milieu des plus indignés déportements, sa personne divine reste éternellement impassible et inviolable. Lettre VI.

D'autres empruntent leurs argumens d'une métaphysique plus abstraite encore, et nous étalent d'un air triomphant leurs prétendues démonstrations de l'impossibilité qu'un même corps puisse exister en plusieurs lieux à la fois. Leur triomphe sans contredit seroit

" être ni flétrie par le tact, ni blessée par la vue, ni offensée par
" l'odeur, ni lésée par l'ouie, ni souillée par les pensées humaines.
" Car si le soleil touche les ordures par ses rayons, sans en être
" souillé lui-même, à combien plus forte raison, le Créateur du
" soleil peut-il toucher quoi que ce soit, sans en contracter la
" moindre souillure ?"

Lettre VI. assuré, s'il étoit question dans l'Eucharistie d'un corps existant sous les mêmes formes, avec les qualités et dans les proportions naturelles d'un corps humain. Car il ne viendra certainement dans l'idée de personne de croire ou de proposer à croire qu'un corps tel que le vôtre ou le mien puisse se rencontrer dans plusieurs lieux simultanément. Mais il s'agit d'un corps passé à un état tout-à-fait différent du nôtre, devenu impalpable, invisible, inaccessible à tous nos sens. Il s'agit d'une présence dont nous ne prétendons point expliquer le mode, que nous avouons même au-dessus de notre intelligence. Comment veut-on démontrer l'impossibilité d'une telle présence simultanément multipliée, et de l'existence d'un pareil corps en plusieurs lieux à la fois ? Veut-on la soutenir plus impossible que l'impalpabilité et l'invisibilité ? Si l'on convient que Notre Seigneur a pu déroger aux lois ordinaires de la matière, au point de dérober son corps à tous nos sens, ne peut-il pas y déroger encore au point de le rendre présent en plusieurs endroits ensemble ? A-t-on, pour le nier, une connoissance suffisante des propriétés de la matière ? A-t-on suffisamment pénétré son essence ? Car affirmer l'impossibilité d'une chose quelconque, c'est établir que les qualités qu'on lui connoît répugnent, ou s'excluent mutuellement entre elles. On ne sauroit le prouver si on les ignore. Le premier pas est donc de les connoître ; et jusqu'ici les élémens primitifs, les qualités intimes de la matière, les modifications dont elle est susceptible sous la main du tout-puissant, sont des mystères pour l'homme ; quelques progrès qu'on ait pu faire dans l'analyse des corps, leur formation, leur organisation échappent toujours à

nos recherches ; et à cet égard, comme sur le reste, le secret du Créateur n'a pas encore été découvert. J'ai pitié, je l'avoue, de ces génies transcendants qui, pour justifier leur incrédulité et renverser notre croyance, nous transportent avec eux dans des régions inconnues, et veulent que nous adoptions pour démonstrations lumineuses les raisonnemens qu'ils nous débitent à perte de vue dans le vague et comme dans la nuit du cahos. Ce qu'il y a de particulier, c'est que, pour la plupart, ils ne se font nulle peine d'admettre d'autres mystères non moins incompréhensibles que celui-ci ? Vous croyez avec nous, leur dirois-je, la Trinité, l'Incarnation. Ces dogmes n'ont-ils pas aussi leurs hauteurs inaccessibles ? Le Socinien ne croit-il pas y apercevoir des impossibilités, des absurdités ? Vous lui répondez que ses objections prouvent uniquement les bornes de l'esprit humain et nullement l'impossibilité de ces dogmes. C'est aussi ce que je vous réponds sur celui de l'Eucharistie. La naissance de Jésus-Christ ne semble-t-elle pas répugner à nos idées ? Qu'il ait pris un corps et soit venu au monde du sein d'une vierge, qu'y a-t-il en apparence de plus impossible, d'après ce que nous observons des lois naturelles et des propriétés du corps humain ? Qu'après sa résurrection, ses disciples étant assemblés, et *tenant les portes fermées, parce qu'ils craignoient les juifs*, il ait deux fois apparu au milieu d'eux ; comment expliquer ce prodige, et l'accorder avec les notions que nous nous sommes formées de la matière ? (1) Et après son Ascension,

Lettre VI.

St.Jean, c.20 v. 19.

(1) Un de vos docteurs raconte quelque part : que les disciples étant assemblés à huis clos, Jésus-Christ ouvre tout-à-coup les

Lettre VI. qu'il ait apparu à St. Paul de la même manière qu'il
ère.auxCor. s'étoit montré après sa passion à St. Pierre, aux Apôtres,
ch. 15. aux disciples et à plus de 500 frères ensemble, le concevez-vous plus aisément ? Car nous avons manifestement ici la présence de Jésus-Christ en deux endroits à la fois, dans le ciel à la droite de son Père, et en terre devant St. Paul auquel il se montroit, tel qu'autrefois, pour convaincre ses Apôtres de sa résurrection, il s'étoit fait voir à leurs yeux avec son humanité entière, les mêmes membres, les mêmes traits qu'ils lui avoient connus avant sa mort. Que direz-vous encore du dogme de la résurrection générale, dont la croyance vous est commune avec nous ? Pouvez-vous y atteindre par la pensée ? Concevez-vous l'état dans lequel nos corps seront alors changés ? Concevez-vous qu'ils puissent, sans cesser d'être les mêmes, se dépouiller de toutes leurs qualités sensuelles et terrestres, pour en revêtir de spiritualisées et d'angéliques ?
tth. c, 22. v. 30. Car là ni on ne boit ni on ne mange, là on ne se marie point, dit le Seigneur, mais on sera comme les anges. Et suivant la haute théologie de St. Paul,
e.auxCor. 15, v. 42. « le corps est semé corruptible, il ressuscitera incor« ruptible : il est semé vil et abject, il ressuscitera

---

portes à deux battans (flings the doors wide open) dit-il : [Si pourtant ma mémoire a bien retenu ses expressions, ce que je n'oserois assurer, mais je réponds du sens :] et s'avance au milieu de la salle. Et voilà comme ce rare génie tourne et change à son gré le récit évangélique, pour l'accommoder à sa fantaisie : c'est encore le même docteur Jortin que j'ai déjà cité dans une autre occasion.

Quod janius clausis Dominus ingressus est, inter alia ejus miracula numerabit, quicumque sanæ mentis est.—Cyril. Alex. sæculo V.

" glorieux : il est semé infirme, il ressuscitera plein " de force : il est semé corps animal, il ressuscitera " corps spirituel. Il y a un corps animal, il y a un " corps spirituel." Après ces vérités incontestables, admises et pourtant inintelligibles, que signifient les difficultés que vous nous objectez ? A quoi bon se créer des impossibilités imaginaires sur un état de choses qui nous passe de si loin ? Si Dieu, comme vous n'en doutez pas, destine nos corps sensuels et grossiers à un état de spiritualité que nous ne comprenons pas, pourquoi Notre Seigneur ne pourroit-il mettre son corps sacré dans un autre état spirituel et encore plus incompréhensible ? Vous raisonnez sur la matière telle que nous la voyons, sur les corps tels qu'ils frappent nos sens : et il s'agit ici d'une matière imperceptible, d'un corps qui échappe à tous nos sens. Vous nous parlez du corps animal, et il faudroit parler d'un corps spirituel. Mais, direz-vous, que veut dire un corps spirituel ? Et comment allier ces deux idées entre elles ? En vérité, Messieurs, je suis sûr qu'elles s'allient ; car nous l'apprenons de St. Paul : mais comment et de quelle manière ? Je ne l'entends pas mieux que vous. Et voilà où tous nos raisonnemens métaphysiques sur l'Eucharistie viennent aboutir, à notre ignorance.

Lettre VI

J'ajoute une observation générale sur les mystères. La Révélation nous parle d'un ordre surnaturel, nous entretient d'une vie à venir et du Royaume de Dieu. Elle vient du ciel et nous y appelle : elle nous en montre la route et nous indique les moyens d'y parvenir. Est-il surprenant que dans tout ce qu'elle nous enseigne sur ce monde inconnu, il se rencontre quelques dogmes

Lettre VI. mystérieux, tandis que ce monde où nous sommes nés, ce monde qui a été créé pour nous, ne nous offre partout qu'objets impénétrables, partout que mystères? Nous voyons tout ce qui se passe autour de nous, et nous ne comprenons rien, absolument rien. Fixez dans ce monde tel objet qu'il vous plaira, depuis la plus petite des graines jusqu'au cèdre majestueux, depuis l'insecte imperceptible qui se fatigueroit à parcourir la tête d'une épingle jusqu'à l'animal le plus monstrueux; depuis l'atôme jusqu'aux globes qui roulent sur nos têtes dans un espace dont la profondeur est incommensurable, et avec une rapidité de mouvement que l'imagination même ne peut suivre dans son vol, tout est mystère pour nous; tout, et la goutte d'eau que verse la nuée, et le brin d'herbe que nous foulons sous nos pas, et le grain de sable que le vent emporte, tout est inexplicable, et ce que nous apercevons, et ce qui est en contact ou en rapport plus ou moins éloigné avec nous, tout confond nos recherches, tout est mystère, et le plus grand sans doute pour l'homme est l'homme lui-même. (1) Cependant nous croyons l'existence des objets qui nous environnent, et nous avons bien raison de la croire, parce que les preuves en sont très-certaines. C'est donc de la preuve que dépend et doit dépendre en tout notre croyance et dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel : c'est aux preuves qu'il faut s'attacher. Ce qui est prouvé, qu'il soit en lui-même concevable ou non, ce qui est

(1) "Faites-moi entendre et développez-moi ces choses inférieures et terrestres, et je vous croirai capable de pénétrer aussi dans les choses hautes et divines."—St. Augustin.

prouvé doit être cru et ne peut pas même ne point l'être. D'où il suit que notre examen doit porter non sur la nature des dogmes qui excède les bornes de notre esprit, mais sur les preuves de leur existence, desquelles nous sommes à portée de connoître et de juger; c'est donc fort mal s'y prendre que de dire avec vos docteurs: "Dieu ne peut rien révéler qui répugne à "la raison: Or le dogme de l'Eucharistie répugne à "la raison; donc etc." Car alors ils sont forcés d'entrer dans la nature des choses que nous tenons tous pour incompréhensible, par conséquent de divaguer d'inconnus en inconnus et de raisonner en l'air. Mais voici la méthode qu'indique le bon sens, et que doit suggérer la conscience de notre propre foiblesse: "Dieu "ne peut rien révéler qui répugne à la raison: or il "a révélé, ou il n'a pas révélé le dogme de l'Eucharistie; donc, etc." Car ici nous pouvons tous nous entendre: ici l'examen et la décision sont du ressort de notre esprit. Il s'agit d'un fait: Dieu a-t-il ou n'a-t-il pas révélé le mystère de l'Eucharistie? S'il n'est point prouvé que Dieu l'ait révélé, de concert ensemble écartons le mystère. Si au contraire les preuves en sont certaines, nous devons tous absolument nous rendre: vous et vos docteurs, il faut indispensablement l'admettre, lui rendre hommage et laisser là de côté les vaines objections d'une raison impuissante et orgueilleuse. Or je veux examiner avec vous cette question de fait: j'entreprends de vous convaincre que le mystère de l'Eucbariste nous a été révélé tel que nous l'admettons. Lettre VI

Nous avons vu que la Révélation nous avoit été transmise de vive voix et par écrit; que, pour la connoître

Lettre VI. toute entière il falloit recourir au double dépôt de l'Ecriture et de la Tradition. Je les ouvrirai donc et les exposerai devant vos yeux l'un après l'autre : et j'espère, avec l'aide du ciel, en produire des preuves si décisives que vous serez contraint d'avouer que tout inconcevable que soit ce mystère, il a certainement été révélé au monde par Jésus-Christ, et que les décrets de l'Eglise sur l'Eucharistie sont manifestement conformes à l'un et l'autre dépôt de la révélation.

L'Ecriture Sainte.

Ouvrez, je vous prie, l'Evangile au chapitre sixième de St. Jean, trop long pour être ici transcrit en entier. Veuillez bien seulement suivre, le livre à la main, les raisonnemens que vous fournira ce chapitre. L'Evangéliste raconte de quelle manière miraculeuse Notre Sauveur nourrit au désert les cinq mille hommes qui l'y avoient suivi : comment il se déroba, par la fuite, à leurs transports d'admiration, et aux honneurs qu'ils vouloient lui rendre, en le proclamant Roi : comment il rejoignit vers le soir la barque de ses Apôtres au milieu de la mer de Tibériade, en allant à eux sur les eaux : comment enfin il fut rejoint lui-même le lendemain à Capharnaüm par la foule qu'il avait nourrie la veille : c'est au verset 25 que commence l'entretien, qui ne peut être assez médité, entre Jésus et cette multitude de Juifs. Après avoir blâmé leur avidité pour une nourriture périssable, et leur indifférence à chercher la nourriture immortelle, il leur dit que le moyen de l'obtenir est de croire à celui que Dieu leur a envoyé : il leur reproche leur incrédulité à son égard,

malgré les prodiges qu'il a opérés devant eux. Il ajoute que la manne dont ils avoient parlé, et que leurs pères avoient mangée au désert, n'étoit point le pain céleste : que le pain de Dieu est celui qui est descendu d'en haut ; que lui-même est ce vrai pain céleste ; qu'il est descendu du ciel ; qu'il a été envoyé par Dieu son père pour les sauver. A ces mots les Juifs ne se contiennent plus. « N'est-ce point là Jésus, le fils de Joseph, V. 42.
« dont nous connoissons le père et la mère ? comment « donc dit-il : je suis descendu du ciel ?" Mais Jésus, sans leur révéler le secret de sa naissance humaine, les ramène encore à son origine céleste, à sa mission divine, et insiste plus fortement que jamais sur l'obligation de croire à ses paroles, à son témoignage : « En V. 47.
« vérité, en vérité, je vous le déclare, qui croit en « moi, a la vie éternelle." Que signifie cet exorde et cette manière de ne s'ouvrir qu'à demi et par degrés ? D'où vient qu'il leur rappelle à reprises consécutives la nécessité de la foi due à son caractère, à ses miracles, à sa divinité ? A quoi tendent ces recommandations préliminaires ? Où en veut-il venir, et que pense-t-il à leur proposer ? Quelque chose de fort étrange sans doute et d'une extrême difficulté à recevoir : autrement il se seroit expliqué sans détour et sans user de toutes ces précautions.

Sa méthode étoit d'annoncer de loin les grands mystères qu'il devoit accomplir. Ainsi avant de l'instituer, enseigna-t-il la nécessité du baptême pour entrer au royaume des cieux ; ainsi ses disciples l'entendirent-ils souvent discourir sur sa passion, sa mort, sa résurrection, sur la descente du Saint-Esprit : ainsi annonce-t-il dans ce chapitre même son ascension et son retour au V. 63.

Lettre VI. ciel. En les avertissant d'avance, il tenoit les esprits en attente : il ménageoit aussi la foiblesse des hommes en leur épargnant les impressions trop vives que des prodiges imprévus auroient faites sur les sens. Par ces mêmes motifs il les prévient ici d'un miracle qu'il projetoit de faire, de celui qui peut étonner davantage la raison humaine. Il choisit, pour l'annoncer, la circonstance qui avoit le plus d'analogie et de rapport avec l'Euchristie, celle de la multiplication des pains, dont venoient d'être témoins ceux mêmes auxquels il s'adressoit.

Après avoir fait valoir tous les droits qu'il avoit à leur entière confiance, il vient enfin à déclarer le grand objet qui l'occupe, et l'exprime nettement en ces
V. 51. mots : " Je suis le pain vivifiant ; quiconque mangera " de ce pain vivra éternellement : et ce pain que je " donnerai, c'est ma chair laquelle je donnerai pour " la vie du monde." Le secret suspendu jusqu'ici est donc proféré : le grand mystère est déclaré ; il a été entendu : le sens de la réalité a été compris ; mais sera-t-il cru ? Non, les Juifs, au lieu de s'en remettre à Jésus-Christ sur la manière dont il leur donneroit sa chair à manger, ne s'attachent qu'à celle dont ils mangeoient les chaires communes ; ils éclattent aussitôt en murmures, se regardent entre eux avec des signes d'improbation, de répugnance, et bientôt ils s'écrient : " Comment cet homme pourroit-il nous " donner sa chair à manger ?" Ils avoient donc bien compris qu'il avoit parlé d'une manducation réelle.

N'allons pas plus loin pour le moment. J'ai ici, Monsieur, deux observations à vous offrir. Quand nous proposons à vos docteurs ou à ceux de leur parti l'auguste mystère de l'Eucharistie, n'entrent-ils pas

aussitôt en contestation? Ne donnent-ils pas contre notre croyance des signes d'improbation, de mépris, d'aversion! Ne nous répondent-ils pas avec dédain, à la manière des Juifs de cet Evangile: "Comment "pourroit-il nous donner sa chair à manger?" En vain nous essayons de leur représenter que le pain de Dieu est celui qui est descendu du ciel; que "ce pain "qu'il nous a donné, c'est sa chair, celle-là même "qu'il a donnée pour la vie du monde, que l'œuvre "que Dieu demande de nous, c'est de croire en celui "qu'il a envoyé;" et que suivant la déclaration solennelle de Notre Sauveur sur ce sujet même: "Qui "croit en lui, a la vie éternelle." En vain nous leur représentons encore, que quelque haute, quelque incompréhensible que soit cette manducation réelle, la promesse n'en est pas moins sortie de la bouche de Jésus-Christ, et que s'il est au-dessus de la raison de la concevoir, évidemment il est contre la raison de douter de sa parole, quand on ne peut douter qu'il l'ait donnée, et qu'on reconnoît sa divinité. Ils nous répondent toujours avec les Juifs incrédules: "Com- "ment pourroit-il nous donner sa chair à manger?" Lettre VI.

Changeons pour un instant le lieu de la scène, et supposons qu'un de vos missionnaires, expliquant à des infidèles ce point de la doctrine chrétienne, fît naître, sans le vouloir, dans l'esprit de ses auditeurs l'idée de la manducation réelle, et que ceux-ci choqués d'une pareille proposition s'écriassent: que voulez-vous dire? et comment votre Dieu pourroit-il nous donner sa chair à manger? Que répondroit votre missionnaire? Ne devroit-il pas dire qu'ils ont mal saisi le sens de ses paroles, que jamais il n'eut l'intention de leur pro-

Lettre VI. poser à croire une manducation réelle: que la chair de Jésus-Christ n'est point une nourriture véritable, mais figurée, que son sang n'est point uu breuvage réel, mais idéal: qu'il ne s'agit de manger sa chair et de boire son sang que par la foi: que le pain eucharistique est le symbole de son corps, le vin celui de son sang: que l'un et l'autre sont des signes que son amour a daigné consacrer et nous laisser après lui, pour nous consoler de son absence. Ainsi, ou à-peu-près du moins, s'expliqueroit ici votre missionnaire pour écarter toute idée d'une manducation réelle. Mais Jésus-Christ s'y prend-il de la sorte pour écarter la même idée dont les Juifs se montrent si fortement révoltés? Que réplique-t-il à l'insulte insensée qu'ils lui font, en lui disant brusquement en face: "Comment cet homme-là pourroit-il nous donner sa chair à manger? Ecoutons-le.

"En vérité, en vérité je vous le dis," (affirmation qui dans la bouche de l'Homme-Dieu équivaut à un serment) "si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie. Qui mange ma chair et qui boit mon sang, a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. Car ma chair est *véritablement* une nourriture, et mon sang est *véritablement* un breuvage. Quiconque mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui. Comme le Père qui est vivant m'a envoyé, et que je vis par le Père, ainsi celui qui me mange, vivra par moi. C'est ici le pain qui est descendu du ciel.....qui mangera de ce pain vivra éternellement." N'êtes-vous point frappé, Monsieur, de ce que vous venez d'entendre?

Manque-t-il quelque chose à ces paroles, pour en déterminer le sens ! Avouez que ce langage est tout différent de celui que nous avons entendu de la bouche de votre missionnaire. Jésus-Christ, loin de rétracter l'idée d'une manducation réelle, la confirme de nouveau dans l'esprit des Juifs, tout révoltés qu'ils en fussent déjà : loin d'adoucir le sens qu'il avoit donné à ses premières paroles, il le fortifie comme par serment, et poursuit en le présentant toujours dans des termes plus énergiques : loin de dire à la manière de votre docteur, que sa chair n'est qu'une nourriture figurée, son sang un breuvage idéal, il affirme que sa chair est *véritablement* une nourriture, son sang *véritablement* un breuvage. Dans le discours du missionnaire tout parle de figure, de symbole, de manducation spirituelle, de souvenir et d'absence : dans celui de Jésus-Christ rien de tout cela, pas un mot de ce langage symbolique et figuré : tout y exprime, tout confirme de plus en plus la réalité de sa chair comme nourriture, de son sang comme breuvage, la réalité de la manducation : tout respire et suppose sa présence au Sacerment. Il s'y communique à celui qui le mange, comme la nourriture ordinaire se communique à celui qui la prend et en tire la vie : " Celui qui me mange demeure en moi " et moi en lui." Et encore, celui qui le mangera vivra par lui comme il vit par son Père ; donc il vivra par lui en réalité et en substance, car c'est ainsi qu'il vit par son père.—Enfin la vérité de la manducation est comparée à celle de la mission qu'il a reçue ; et qu'y a-t-il de plus réel, de plus attesté que sa mission céleste ? Ainsi vous trouvez du côté de Jésus-Christ, sa présence, sa communication, son intimité par la vérité de son corps et de son sang donnés comme nour-

Lettre VI. riture et breuvage ; du côté de l'homme, la réalité de la manducation, le gage certain de la vie, de la résurrection, du salut, et tous ces prodiges attestés par les affirmations réitérées et le serment même de l'Homme-Dieu. Que voulez-vous de plus pour déterminer avec certitude le sens qu'il attachoit à ses paroles ? Que leur manque-t-il pour vous en convaincre et arracher votre croyance ? Jésus-Christ, après avoir exposé, répété et affirmé tant de fois le sens de la réalité, ne réussira-t-il pas enfin à vous persuader de la croire, et direz-vous toujours avec ces Juifs aveugles et obstinés : Comment cet homme pourroit-il nous donner sa chair à manger ?

Encore une observation. Suivant les principes de vos docteurs, le seul tort que purent avoir les Juifs, fut d'entendre littéralement ce qui leur avoit été dit en figure, et de prendre pour réelle une manducation qui, dans l'intention du Sauveur, ne devoit avoir lieu que par la foi. Mais ici en voulant donner ce tour à la faute des Juifs, ce sont vos docteurs qui prennent eux-mêmes le change. En effet, s'il en avoit été ainsi, Jésus auroit sur-le-champ aperçu l'erreur de ces Juifs, et ne les y auroit pas laissés. Il n'avoit besoin que d'un mot pour corriger leur méprise, apaiser leurs murmures, et réconcilier les cœurs à sa doctrine. Et cette explication si simple, il n'auroit pas voulu la leur donner ! Lui qui reprenoit les disciples toutes les fois qu'il en avoit été mal compris, lui qui venoit de faire un miracle pour nourrir cette multitude de Juifs, et se les étoit attachés par ses bienfaits, lui qui n'étoit venu du ciel que pour les instruire et les sauver ! Il les voit s'irriter, s'envenimer contre *lui par* un simple mal entendu qu'il lui est facile de

Marc, c. 16, v. 24. Matth. c. 16, v. 11, c. 15, v. 16. etc.

dissiper et il s'y refuse! Il les laisse dans l'illusion! Que dis-je? Il les y jette lui-même: car la force de ses paroles entraînoit nécessairement la réalité. Les Juifs les entendirent ainsi, et ne durent pas les entendre en un sens opposé. C'eût été à Notre Seigneur de repousser de leur esprit l'idée qu'il leur avoit donnée de la réalité, s'il n'avoit point voulu qu'ils la crussent: il ne l'a point fait. C'étoit donc la réalité qu'il avoit en vue, la réalité qu'il entendoit, la réalité qu'il avoit promise, et qu'il vouloit qu'on crût d'avance sur la parole et l'assurance qu'il donnoit de l'accomplir un jour. Lettre VI.

La faute des Juifs fut moins de mal comprendre que de ne vouloir point croire, et s'ils méritèrent d'être condamnés, ce ne fut point tant par défaut d'intelligence que par défaut de foi. Je m'explique: ils comprirent que Jésus-Christ avoit dit qu'il leur donneroit réellement sa chair à manger et son sang à boire; et ils avoient eu raison de comprendre ainsi: car très-positivement, c'étoit ce qu'il avoit dit. Ils jugèrent qu'il ne pouvoit pas leur donner sa chair à manger de la même manière que se mange la chair des animaux; et en cela avoient-ils encore raison? Quelle étoit donc leur faute? La voici: ils ne connoissoient d'autre manière de manger la chair que de la déchirer sous les dents, ou crue et sanglante, ou cuite et apprêtée, et parce que cette manière est la seule qu'ils connoissent, ils concluent que c'est la seule possible; ils ne veulent pas qu'il en puisse exister quelqu'autre qui leur soit inconnue. Ils se décident sur leurs propres idées, mesurent leur foi sur leurs conceptions bornées; et ne voyant pas la possibilité de ce que

Lettre VI. Jésus leur annonce, ils refusent de le croire. (1) Mais n'avoient-ils pas souvent entendu parler de lui comme d'un personnage unique ? Ne l'avoient-ils pas approché, connu et suivi ? N'avoient-ils pas été témoins de plusieurs miracles, et tout récemment de la multiplication des pains ? Son air, ses traits, sa face auguste où ils voyoient quelque chose de plus qu'humain, ses discours pleins d'une sagesse surprenante, sa vie si sainte, si pure ; tout devoit leur inspirer la confiance ; tout devoit leur montrer en lui un génie supérieur, un prophète qui commandoit à la nature : il y a plus, il venoit de leur révéler qu'il étoit descendu du ciel, qu'il étoit envoyé vers eux par Dieu son Père : l'imposture

---

(1) Ce que Jésus-Christ avoit déjà dit aux Juifs, ce qu'il ajoute bientôt après devant eux en parlant à ses disciples, suffisoit pour les avertir les uns et les autres qu'ils ne devoient point s'attacher à l'idée d'une manducation charnelle. Il avoit déjà dit plusieurs fois qu'il étoit lui-même le pain vivifiant, le pain descendu du ciel, que le pain qu'il leur donneroit à manger, était sa chair qu'il donneroit pour la vie du monde ; que quiconque mangeroit de ce pain, vivroit éternellement. Par ces déclarations répétées il leur donnoit assez à entendre qu'ils mangeroient sa chair sous la forme et la figure du pain, qu'ils participeroient à la substance de son corps et s'en nourriroient sous l'apparence et l'image de cet aliment ordinaire de l'homme, et quand bientôt après il dit aux Disciples qu'ils le verroient monter où il étoit avant, n'étoit ce pas leur apprendre qu'il ne leur donneroit pas d'une manière visible, sa chair à manger puisque visiblement ils le verroient disparoître, et monter au ciel en corps et en personne dans les proportions sensibles et naturelles du corps humain ? N'étoit-ce pas leur dire que, quoiqu'il leur donnât sa chair à manger, il n'en resteroit pas moins vivant, moins entier : que par conséquent il ne parloit pas d'une chair ordinaire qui dût être donnée pour sustenter une vie mortelle, et pour être mise en pièces et consumée en la mangeant.

ne pouvoit avoir place dans une âme telle que se montroit la sienne, ni le mensonge sortir d'une pareille bouche. Les Juifs devoient donc croire à sa mission céleste, à sa divinité ; ils devoient ajouter foi à tous ses discours, et dès lors se dire à eux-mêmes : "Nous "ne concevons pas, il est vrai, de quelle manière "il l'entend, de quelle manière il pourra nous faire "manger sa chair et boire son sang. Mais dès qu'il "le dit, dès qu'il l'assure, il faut bien que cela se "puisse : il faut bien qu'il ait, pour accomplir sa "promesse, des moyens que nous n'apercevons pas. "Il est saint, il est bon ; il ne sauroit se jouer de "notre crédulité. Il est envoyé de Dieu, il vient du "ciel, c'est Dieu lui-même sous les traits de l'homme ; "il sait donc tout, il peut tout ce qu'il veut ; et dès "qu'il nous certifie qu'il nous donnera sa chair à man-"ger, son sang à boire, oui, nous en sommes per-"suadés ; oui, nous en sommes convaincus sur sa pa-"role ; et sans le concevoir, nous le croyons." Voilà ce qu'ils auroient dû penser, ce qu'ils auroient dû dire et confesser fermement. Leur faute, leur condamnation est de ne l'avoir ni pensé, ni avoué ; d'avoir mis de côté tant de motifs qui commandoient leur abandon, leur entière confiance en lui ; d'avoir préféré leurs propres conceptions anx siennes; d'avoir osé le regarder comme capable de leur proposer l'impossible, c'est-à-dire, de vouloir les tromper, ou de se tromper lui-même, et dans cette insultante alternative, de s'être opiniâtrément refusés à le croire.

Ces réflexions sur le malheur des Juifs en font naître une dans mon esprit qui m'effraie pour vous et pour ceux de votre communion. Comme ces Juifs, vous

Lettre VI. rejetez la réalité de la manducation que Jésus-Christ leur annonce, et vous dites avec eux : comment pourroit-il nous donner sa chair à manger ? Mais en vous, cette même incrédulité devient beaucoup plus impardonnable. Les Juifs ne connoissoient alors ni la résurrection, ni l'ascension de Notre Sauveur, ni la descente de l'Esprit-Saint annoncée par lui, et suivie de tant de prodiges qui ont changé la face du monde. Ces œuvres éclatantes et divines ont placé pour vous l'autorité de Jésus-Christ au-delà de tout ce que les Juifs en pouvoient alors connoître. Ils avoient vu quelques-uns de ses miracles, et en avoient conclu qu'il étoit le prophète attendu dans ces tems. Sur sa divinité, ils avoient son assertion, et c'étoit assez dans un tel personnage. Mais vous, outre cette assertion, vous en avez toutes les preuves, et c'est bien plus. Vous admettez ces preuves, vous professez la Divinité de Jésus. Eh bien, Monsieur, ou cessez de la professser, ou cessez de lui refuser croyance. Car le confesser Dieu et ne croire point à sa parole ; l'entendre dire clairement qu'il vous donnera réellement sa chair à manger, comme il l'a dit, et comme cela est démontré ; et néanmoins soutenir, persister opiniâtrément à soutenir que la chose lui est impossibble, c'est un emportement beaucoup plus injurieux, plus condamnable que l'aveugle incrédulité des Juifs.

V. 59. L'Evangéliste remarque, comme s'il avoit voulu donner à son récit une plus grande authenticité, que cet entretien se passa dans la ville de Capharnaüm, en pleine Synagogue, où la multitude s'étoit assemblée autour de Jésus. Après le soin qu'il avoit pris de répéter et d'affirmer si souvent, comme nous l'avons

entendu, la réalité de la manducation, il semble que tous ses auditeurs eussent dû revenir de leur première opposition, et croire unanimement à ses paroles; triste et lamentable exemple de la foiblesse, de l'orgueil et de l'aveuglement de l'esprit humain! L'incrédulité, loin de se rendre aux affirmations réitérées, s'en irrite. Ce n'est plus seulement dans le peuple qu'elle se déclare: elle a passé jusqu'aux disciples: Lettre VI.
"Que ce discours est dur, et qui peut l'écouter?" v. 60.
dirent plusieurs d'entre eux. Jésus, qui lisoit dans leur âme, se retourne vers eux et leur dit: "Cela vous "scandalise? Et que sera-ce, quand vous verrez le "fils de l'homme monter où il étoit auparavant?" Pesons bien ces paroles: celles qui sortent d'une telle bouche ne sauroient jamais l'être assez. Si vous vous choquez, si vous vous scandalisez de ce que je vous dis, que je vous donnerai ma chair à manger, maintenant qu'elle est sur la terre et devant vos yeux, combien n'en serez-vous pas plus scandalisés, quand vous la verrez monter au ciel et disparoître à votre vue? Si cette manducation vous semble incroyable, à présent que vous voyez mon corps, combien ne vous le semblera-t-elle pas davantage quand vous ne le verrez plus? Sa doctrine étoit donc telle qu'après son ascension, elle présenteroit plus de difficultés pour être comprise qu'auparavant. J'en conclus que sa doctrine n'étoit point celle que les Réformés lui attribuent. Car il ne pouvoit pas devenir plus difficile aux disciples de comprendre une manducation spirituelle et figurée après qu'avant son ascension; il ne pouvoit pas leur faire plus de peine de s'unir à leur maître comme Sauveur et comme Dieu, quand ils le croiroient à la droite de

Lettre VI. son Père, que quand ils le voyoient au milieu d'eux. Loin même que leur foi dût trouver une difficulté de plus à l'atteindre dans le ciel que sur la terre, au contraire elle en devoit trouver beaucoup moins. Car l'ascension est une des preuves les plus éclatantes de sa divinité, et rien n'étoit plus fait pour enlever les cœurs et enflammer la foi des disciples que le majestueux et ravissant spectacle de ce prodige. Il devoit donc leur devenir plus facile après de croire à Jésus-Christ, de se repaître de son souvenir en prenant les gages de son amour, de s'y attacher à lui par la pensée, de l'embrasser par la foi comme Rédempteur et comme Dieu. Mais dans le dogme catholique de la manducation réelle, l'éloignement de sa personne, l'absense de son corps visible et naturel devoient être pour les disciples une nouvelle difficulté d'ajouter foi au mystère. Et cela est si vrai, que vos théologiens partent du fait de l'ascension pour raisonner contre la présence réelle, et qu'ils nous répètent sans cesse qu'il y a aussi loin de nos autels à son corps, que de la terre au ciel. Aveugles! qui ne s'aperçoivent point que, contre leur intention, ce raisonnement tourne précisément à l'appui de notre doctrine, en lui donnant le caractère même que Jésus-Christ lui assigne ici, celui de paroître plus inconcevable après son ascension.

En l'annonçant à ses disciples, il leur insinuoit et leur donnoit assez à comprendre, que dans la manducation de sa chair il n'y auroit rien pour les sens, comme ils se l'étoient figuré; et que sa présence n'y seroit ni palpable ni visible, puisque selon cette présence naturelle, ils le verroient disparoître et s'élever dans les cieux. Il les avertissoit encore qu'ils ne de-

voient pas juger de son corps, comme des autres corps Lettre VI.
humains, incapables par eux-mêmes d'un essor semblable : que le sien devoit être d'une trempe divine, sa chair celle du fils de Dieu à laquelle il pouvoit imprimer une vertu toute-puissante et qu'il sauroit bien convertir dans un état surnaturel. Remarquez encore, je vous prie, qu'il ne se contente pas de leur dire qu'ils le verront monter au ciel, mais bien, *monter où il étoit auparavant*. C'étoit les frapper de sa Divinité. Et pourquoi ? si ce n'est pour fonder sur ce motif transcendant et souverain la foi qu'il exigeoit d'eux et qu'ils refusoient à ses paroles. Or le sens figuré que vous leur prêtez est si facile, si près de nos idées que, ni les disciples ne s'y seroient jamais refusés, ni Jésus-Christ n'auroit point eu besoin de rappeler sa Divinité pour en arracher la croyance. Ce sens ne peut donc pas être absolument celui de ses paroles : le seul qu'il soit possible de leur donner est donc celui de la réalité.

Vos théologiens ont imaginé que le verset suivant ramenoit au sens spirituel et figuré tout le discours qu'avoit tenu Notre Seigneur. Vous allez en juger :
« C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien : V. 63.
« les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie. »
Nous avons déjà prouvé que les paroles que Jésus-Christ avoit dites étoient décisives pour la réalité. Celles-ci ne peuvent donc pas leur donner le sens de la figure ; car il seroit absurde de supposer que Notre Seigneur enseignât à la fois ou tour-à-tour dans le même discours et sur le même sujet deux sens aussi opposés que le sont la réalité et la figure. Voici une seconde raison plus péremptoire encore. Si Jésus-Christ avoit fini par assurer que tout ce qu'il venoit de dire ne se de-

Lettre VI. voit entendre que dans un sens figuré, il est évident que, et les Juifs qui s'étoient écriés contre la manducation réelle, et les disciples qui l'avoient trouvée d'une dureté insoutenable, se seroient aussitôt réconciliés à sa doctrine, et attachés plus tendrement à leur maître.
V. 66. Ils s'éloignèrent pourtant de lui, même sur ces dernières paroles, et ne le suivirent plus. Leur défection subséquente prouve que les disciples ne virent dans ces paroles aucune explication dans le sens figuré, et que Notre Seigneur n'y en mit aucune de ce genre, puisqu'il ne l'auroit mise que pour eux, pour les désabuser et les retenir auprès de sa personne.

Que si vous me demandez la signification de ces mots: " La chair ne profite de rien; c'est l'esprit " qui vivifie," voici celle qui s'accorde le mieux avec ce qui précède et ce qui suit dans le discours de Notre Sauveur. On sait que dans le style de l'Ecriture, souvent *la chair* signifie les sens corporels, ou la raison charnelle et corrompue de l'homme: l'esprit, la grâce de Dieu, l'inspiration du St. Esprit. Ainsi Notre
Mat. 16, v. 17. Seigneur dit à Pierre: " La chair et le sang ne " vous ont point révélé ce que vous venez de " confesser, mais mon Père qui est dans le ciel."
C. 8. v. 1. Ainsi St. Paul dit aux Romains: " Que les chré- " tiens marchent selon l'esprit et non selon la chair."
C. 5, v. 20. Il détaille aux Galates les œuvres de la *chair* et celles de *l'esprit*. Dans ces passages et dans d'autres l'*esprit* et la chair sont pris dans le sens que j'ai exposé: ils le sont de même au verset que nous examinons. Notre Seigneur a donc dit que *la chair*, c'est-à-dire, les sens ou la raison corrompue de l'homme ne profite de rien pour découvrir et croire ce qu'il avoit annoncé. C'est toujours cette réalité de la manducation sur

laquelle il avoit tant insisté, dont il déclare ici qu'on ne pouvoit juger par *la chair* ou par une raison charnelle qui n'y profite de rien, et qu'elle ne pouvoit être discernée ni crue que par *l'esprit vivifiant*, c'est-à-dire, par la grâce et les lumières de Dieu. Aussi, ajoute-t-il sur-le-champ : " Mais il y en a parmi vous qui ne " croient point.... c'est pour cela que je vous ai dit " que personne ne peut venir à moi, s'il ne lui a pas " été donné par mon Père." A peu près comme il dit à St. Pierre qui venoit de confesser sa divinité : " La " chair et le sang ne vous ont point fait connoître ces " choses, mais mon Père céleste." C'est qu'en effet la foi est un don du ciel ; et que pour être plus frappé les preuves, sur lesquelles porte la crédibilité des mystères, que des difficultés que les sens leur opposent, il faut le secours d'en haut, les lumières et l'inspiration du St. Esprit. Suivant l'exposition que je viens de vous faire, tout est suivi, tout est lié, tout se tient et s'accorde dans le discours de Notre Seigneur. (1)

Lettre VI. V. 63. V. 64.

Avez-vous remarqué, Monsieur, ces paroles : " C'est " pour cela (parce qu'ils ne croyoient pas) que je " vous ai dit que personne ne peut venir à moi, s'il " ne lui a pas été donné par mon Père." C'est-à-dire, qu'il falloit un secours, une grâce particulière du ciel pour croire à la manducation qu'il annonçoit. Ce n'étoit donc point celle qu'on reconnoît dans votre

(1) Spiritus est qui vivificat, caro non prodest quidquam : quod indicat ista Spiritûs sancti auxilio intelligi oportere. Carnem enim. hoc est rationem humanam in hisce divinis rebus nihil prodesse, hoc est caligare et ineptire.—Centur. Lutheran. cent. 1. c. 4. col. 167.

Lettre VI. communion, si naturelle, si conforme à nos idées, qu'elle ne présente pas même l'ombre d'un mystère, et qu'elle n'exige pour la croire, aucun effort sur notre esprit, bien moins encore aucun secours particulier de la grâce.

Les mots qui précèdent immédiatement nous offrent aussi une réflexion que je ne dois pas laisser échapper: "Mais il y en a parmi vous qui ne croient pas." D'où vient ce reproche d'incrédulité? Sur quoi peut-il porter? Demandez-le, s'il vous plaît, à vos théologiens : vous verrez leur embarras ou plutôt leur impuissance à donner à votre question une réponse satisfaisante. De quoi s'étoient-ils rebutés, ces disciples? Que refusoient-ils de croire? Ce n'étoit point quelques expressions trop fortes dont Notre Seigneur s'étoit servi; car alors il les auroit adoucies : et puis un reproche d'incrédulité tombe sur les choses et non sur les expressions. Ce n'étoit point non plus la manducation au sens figuré, trop simple pour qu'il fût possible d'y balancer un instant: c'étoit donc la réalité qu'ils ne vouloient point absolument admettre. Mais, dans les principes de vos théologiens, cela ne méritoit nul reproche. Ces disciples la jugeoient impossible : vos Messieurs la jugent-ils autrement? Et suivant eux, ces disciples, en s'y refusant, ne rejetoient-ils point ce que ceux-là devoient rejeter? Ne croyoient-ils pas ce que ceux-là devoient croire, en la tenant pour impossible? ils ne pouvoient donc mériter aucun reproche; et c'est Jésus-Christ (qu'il nous pardonne!), c'est Jésus-Christ qui avoit tort de leur en faire.

v. 66. "Depuis ce tems plusieurs de ses disciples se re-"tirèrent et ne voulurent plus le suivre." Interrogez

encore ici les plus habiles de vos ministres : demandez-leur pourquoi ces disciples abandonnent leur Maître ? Vous n'en tirerez jamais une réponse solide, je vous le garantis. Ils vous diront toujours, et ils n'ont rien de plus à dire, que ces disciples s'étoient laissé rebuter à des expressions qui leur sembloient emporter la réalité de la manducation, que dans le fonds Notre Seigneur ne leur avoit proposée qu'en figure. Mais lui qui voyoit dans l'intérieur, il auroit connu sur-le-champ leur méprise : et pour la faire disparoître il lui suffisoit de ce mot : "Quand j'ai parlé de vous "donner ma chair à manger, je n'ai prétendu vous en "donner que le signe et la figure, et vous dire qu'en "les prenant, vous vous uniriez à ma chair par la foi : "et n'y êtes-vous pas déjà unis ainsi, vous qui êtes "mes disciples ?" Et ils seroient tombés à ses pieds ; et ils ne l'auroient jamais quitté. En vérité c'est s'abuser soi-même que d'expliquer cette funeste séparation par un simple mal entendu, dont les hommes sont susceptibles entre eux, parce qu'ils ne lisent point dans l'âme les uns des autres, mais entièrment inadmisible entre ces disciples et Jésus-Christ qui pénétroit à découvert ce qui se passoit dans leurs pensées. Considérez leur défection : cherchez-y un motif aussi long-tems qu'il vous plaira ; vous ne le trouverez que dans l'incompréhensibilité du mystère ? En vain Jésus-Christ leur rappela-t-il sa mission céleste, sa divinité et les miracles qui attestoient l'une et l'autre : rien ne peut les persuader ; ni l'admiration pour sa personne, ni les œuvres d'une puissance qui commande à la nature, ni les bienfaits reçus, ni ceux qu'ils avoient droit d'attendre, ne peuvent leur faire surmonter la répu-

Lettre VI. gnance de cette manducation réelle. Ils s'obstinent à la juger par *la chair*, par les sens corporels, par une raison bornée et corrompue. Ils la jugent impossible, ne veulent plus en entendre parler, ils se retirent. Hélas! trop souvent depuis, cette malheureuse défection s'est renouvelée dans le monde. Combien la même répugnance à croire au même mystère n'a-t-il point fait perdre d'enfans à l'Eglise? Combien au tems de la Réforme, ne sont pas sortis de son sein, et depuis cette époque, combien n'ont point été et ne se sont pas encore détournés d'y rentrer par la même difficulté d'embrasser ce dogme incompréhensible? Ainsi le même effet qu'il a produit, en s'annonçant pour la première fois dans le monde, il le reproduit encore de nos jours: l'éloignement qu'il a donné à plusieurs disciples pour Jésus-Christ, il le redonne encore à des chrétiens pour son Eglise.

Au moment où Notre Sauveur se voit abandonné par plusieurs de ses disciples, il aperçoit ses Apôtres qui, suspendus peut-être entre l'autorité de leur maître et l'incompréhensibilité de sa doctrine, se tenoient humblement en silence. Mais lui, voulant s'assurer de leur attachement et de leur foi, dit aux douze:
V. 67, et 68. " Et vous, ne voulez-vous pas aussi vous en aller? Mais " Simon Pierre lui répondit: Seigneur! à qui irions-" nous? vous avez les paroles de la vie éternelle: " nous croyons et nous savons que vous êtes le Christ, " le fils du Dieu vivant." Si les Apôtres donnoient ici pour motif de leur persévérance qu'ils avoient pris les paroles de Jésus-Christ dans le sens figuré, et qu'ils comprenoient bien que manger sa chair et boire son sang signifioit s'unir intimement à lui par la foi, on

seroit alors en droit de conclure que les disciples avoient pris les mêmes paroles dans un sens trop littéral. Bien loin que les Apôtres expriment quelque chose de pareil, il est visible par leur réponse qu'ils en avoient conclu la réalité de la manducation, ainsi que les disciples ; mais que plus confiants et moins disposés à juger par *la chair* que par *l'esprit*, en correspondant mieux à la grâce, ils s'en remettoient au Seigneur sur la manière dont il accompliroit sa promesse, quoiqu'ils n'en pussent concevoir ou imaginer aucune. Ils crurent ce qu'ils ne comprenoient point, mais ce que Jésus-Christ leur avoit positivement dit et redit de croire : ils crurent, parce que les paroles de la vérité et de la vie éternelle étant dans sa bouche, il ne pouvoit ni se tromper lui-même ni les tromper : ils crurent, parce qu'ils le connoissoient pour fils du Dieu vivant, pour le Christ, puissant pour opérer au-delà de ce que la raison humaine sauroit atteindre et concevoir : voilà leurs motifs. Evidemment le sens facile de la figure n'en auroit exigé aucune de cette force. Il y avoit donc pour eux de l'incompréhensible dans les paroles du Sauveur, ils y trouvoient le mystère ineffable que nous y trouvons : et les motifs sur lesquels ils fondèrent leur croyance sont absolument les mêmes et les seuls dont l'Eglise Catholique a toujours appuyé la sienne.

Lettre VI.

Jetons, si vous le voulez, un coup-d'œil rapide sur les raissonnemens que nous avons développés dans l'examen de ce chapitre.

1°. Jésus-Christ commence par rappeler les grands motifs qui doivent convaincre ses auditeurs de l'obligation d'ajouter foi à toutes ses paroles. Donc il a quel-

Lettre VI. que chose à leur proposer qui sera en soi-même fort difficile à croire.

2°. Jésus-Christ en vient à sa proposition et dit : qu'il est le *pain vivifiant*, que le pain qu'il leur donnera à manger, *c'est sa chair, la même qu'il donnera pour la vie du monde* : Les Juifs entendent le sens naturel de ces mots, et le rejettent, parce que la manducation de sa chair leur paroît impossible : donc ils ont entendu ses paroles d'une manducation véritable.

3°. La manière charnelle dont ils se représentoient cette manducation, en suppose évidemment la réalité, et en exclut non moins évidemment la figure. Donc c'est la réalité qu'ils ont comprise.

4°. S'ils s'étoient trompés en comprenant la réalité, Notre Seigneur les auroit désabusés à l'instant. Mais loin de les désabuser, en s'expliquant dans un sens figuré, il reprend sa première proposition, la répète six fois de suite avec des expressions toujours plus fortes pour la réalité, et même avec serment. Donc il avoit en vue la réalité et il vouloit qu'on y ajoutât foi.

5°. Plusieurs disciples s'effarouchèrent des paroles qu'ils venoient d'entendre Notre Seigneur prononcer dans six versets consécutifs, et les déclarent d'une dureté intolérable. Donc elles portoient le sens de la réalité, incompréhensible à l'esprit humain, et non le sens de la figure, si conforme à nos idées.

6°. Au lieu d'adoucir les expressions qui aliénoient les disciples, Jésus leur déclare que s'ils se scandalisent à présent, ils se scandaliseront bien davantage quand ils le verront monter où il étoit auparavant ; c'est-à-dire, que sa doctrine leur paroîtra plus incroyable après qu'avant son ascension. Or la manducation figurée

devient encore plus facile à croire après l'ascension, et la réelle en paroît plus incroyable. Ce n'est donc pas la première, mais la seconde qui avoit été annoncée. Lettre VI.

7°. Jésus, qui ne fait jamais aux disciples le reproche de n'avoir pas entendu le sens de son discours, leur fait ici celui de ne pas croire. Or le reproche de ne pas croire, ne peut tomber que sur la réalité. Donc il avoit annoncé la réalité dans son discours.

8°. Jésus leur reproche de ne pas croire à cette réalité. Donc ils avoient tort, et vous plus encore après eux, de la prononcer insoutenable. Les Juifs et les disciples jugeoient sainement, suivant vous, en jugeant cette manducation impossible. Donc votre jugement, comme celui des Juifs et des disciples, est en opposition directe avec celui de Jésus-Christ. Et vous êtes également condamnés ensemble.

9°. Jésus déclare ici que nul ne peut croire en lui, touchant cette manducation, s'il n'en a reçu la grâce par son Père. Or pour croire une manducation figurée, il n'est besoin d'aucune grâce, puisqu'il n'est besoin d'aucune effort : donc il ne parloit point de cette espèce de manducation.

10°. La doctrine de Notre Sauveur sur la manducation est telle, qu'elle empêcha beaucoup de Juifs de croire en lui, et porta plusieurs disciples à l'abandonner. Or la doctrine de l'Eglise Catholique sur ce point est telle aussi qu'elle empêche plusieurs chrétiens de se réunir à sa croyance, et qu'elle a porté plusieurs de ses enfans à la quitter : tandis que la doctrine des Réformés, quelle que soit la force des expressions dont ils exposent la Sainte Cène, n'a jamais engagé personne à les quitter ni empêché qui que ce fût de se

Lettre VI. réunir à eux. Donc la doctrine des Réformés sur cette manducation n'a point les caractères de la doctrine de Notre Sauveur, tandis que celle de l'Eglise Catholique les a tous : donc la foi catholique est la doctrine de Notre Sauveur.

11°. Les disciples s'éloignent de leur maître, plutôt que de croire ; les Apôtres s'y attachent en fondant leur croyance sur sa divinité et sur son pouvoir souverain. Or les premiers n'auroient jamais abandonné un tel maître pour ne pas croire une chose si simple qu'une manducation figurée : et les seconds n'auroient point eu besoin, pour la croire, de se rappeler sa toute-puissance et sa Divinité. Donc ni les uns ni les autres n'ont entendu cette manducation dans un sens figuré : donc celui de la réalité est le sens unique, qui puisse expliquer à la fois la conduite opposée de ces disciples et des Apôtres.

En terminant cet article, permettez-moi, Monsieur, de vous adresser une dernière réflexion. Je ne sais quelle impression aura fait sur vous ce contraste entre les Apôtres d'une part, les Juifs et plusieurs disciples de l'autre. Changez les tems et les noms, et vous y voyez l'histoire de l'opposition qui existe entre ceux de votre communion et nous. Je sens à regret tout ce qu'ils trouveront d'odieux dans ce rapprochement. Je les supplie de me le pardonner : il m'est encore plus pénible d'avoir à leur dire des vérités dures, qu'à eux de les entendre. Rien ne m'y auroit jamais déterminé que l'espoir de leur être utile, même en leur déplaisant. Il faut donc ici rouvrir un instant devant vous et devant eux la scène de Capharnaüm, afin que vous en saisissiez l'application frappante aux fauteurs de votre

Réforme. Ils l'ont renouvelée et la copient journellement avec tant de fidélité que vous les verrez jouer les mêmes personnages, les mêmes rôles que les Juifs et les disciples, emprunter leur langage, imiter leurs actions, leurs gestes, et pousser la ressemblance jusqu'au dénouement. En effet quand nous leur disons que Jésus-Christ *est le pain vivifiant descendu du ciel*: que *le pain qu'il nous a donné à manger est sa propre chair, la même qu'il nous a donnée pour la vie du monde*, ils se soulèvent à cette seule proposition, la même présisément qui dans la bouche de Jésus-Christ mit les Juifs en révolte. Comme eux, ils nous donnent mille signes d'impatience, de dédain, de mépris : ils nous traitent d'insensés et d'absurdes ; notre doctrine d'impossible, d'extravagante, et nous reproduisent ainsi sous mille formes injurieuses la brusque exclamation des Juifs : " Comment cet homme pour- " roit-il nous donner sa chair à manger ?" Nous avons beau représenter que, *si on ne mange la chair du fils de l'homme, si on ne boit son sang, on n'aura point la vie; que sa chair est véritablement une nourriture, son sang véritablement un breuvage ; que nous l'apprenons de celui qui a été envoyé par son Père et qui est venu du ciel pour nous instruire et nous sauver;* que son ordre est que nous croyions tous à sa parole,etc. ils n'en restent pas moins inébranlables dans leur première incrédulité : ils passent du côté des disciples, nous répètent avec eux, et avec beaucoup plus d'amertume encore, *que ce langage est dur ! qui pourroit l'écouter !* Nous insistons pour essayer d'amolir leur inflexibilité : nous leur rappelons que ce mystère nous est proposé par celui qui est monté où il étoit auparavant ; qu'il est déraisonnable de croire à sa divinité

Lettre VI.

 et de ne point croire à sa doctrine : ces hommes superbes ne nous écoutent plus, ils nous prennent en mépris ou en pitié, et par la même cause qui éloigne les disciples, ils s'éloignent aussi de nous. Qu'ils nous vantent à présent la haute antiquité de leurs principes : qu'ils les datent, s'ils le veulent, de l'ère chrétienne ; ils y ont droit incontestablement ; sur ce point je les reconnois pour partisans et associés des Juifs de cet Evangile, pour successeurs et héritiers des disciples, j'entends de ces ingrats et malheureux disciples, que le St. Esprit nous a signalés dans l'Ecriture comme les premiers apostats de Jésus-Christ. Peut-on être chrétien, et ne pas rougir d'une pareille descendance ? Peut-on être chrétien et ne pas trembler de partager les opinions, l'entêtement, la désertion et le sort de ces antiques renégats ?

Pour vous au moins, Monsieur, songez, je vous en conjure, au danger où vous exposent les préjugés de votre éducation. Osez vous en affranchir : il doit vous en coûter moins pour quitter une opinion qui n'est point de votre choix. Supposez-vous un instant au milieu de la Synagogue, où se traita cette grande affaire. Figurez-vous que vous êtes présent à la scène et témoin de tout ce qui s'y passe : vous distinguez Notre Seigneur entouré de ses Apôtres et de ses disciples ; vous suivez attentivement avec eux les paroles qui sortent de sa bouche, et à l'endroit de son discours où il en vient au mystère, vous entendez les murmures confus, et ensuite l'opposition déclarée de la multitude. En vain Notre Seigneur s'efforce de les persuader, en affirmant à plusieurs reprises ce qu'il venoit d'énoncer. La multitude reste sourde : et bientôt même vous remarquez la répugnance de plusieurs disciples, les

paroles de contradiction qu'ils élèvent, et puis leur défection, leur éloignement. D'un autre côté vous admirez la fermeté, la vivacité de la foi des Apôtres, et ce qu'il y a de plus frappant dans cette scène entière, le front calme et l'inaltérable douceur de l'Homme-Dieu. Tout cela se passe sous vos yeux, vous y êtes présent, je le suppose. Qu'allez-vous faire vous-même ? Il faut vous déclarer. De quel côté vous rangerez-vous ? Soumettez-vous votre raison avec les Apôtres ? Vous attachez-vous avec eux à votre divin Maître ? Ou lui tournerez-vous le dos avec la foule des murmurateurs ? Vous vous indignez de ma question : y a-t-il à balancer, me dites-vous ? Eh bien ! Monsieur, le parti que vous auriez si décidément pris avec les Apôtres, prenez-le aujourd'hui. La contestation dure malheureusement encore. Elle s'est renouvelée depuis près de trois siècles avec plus d'aigreur qu'à sa naissance, et avec des suites bien autrement déplorables. Ce n'est plus entre les Juifs et dans une Synagogue, mais dans l'Eglise et parmi les Chrétiens : Jésus-Christ est encore au milieu d'eux : il leur parle toujours le même langage. Vous venez de l'entendre ; rendez-vous donc à lui.

Lettre VI.

LETTRE VII.

Paroles de l'Institution.

Lettre VII. L'ÉTRANGE et inconcevable proposition que le Sauveur venoit de faire en pleine synagogue, les disputes et la contradiction qu'elle excita généralement parmi la foule des auditeurs, les affirmations soutenues de Jésus qui, au lieu d'apaiser les esprits et de les ramener à lui, provoquèrent les murmures de plusieurs disciples même ; l'opposition formelle de ceux-ci, leur défection, leur éloignement ; l'appel plus heureux fait aux douze, leur confession de foi ouverte et déclarée, leur persévérante fidélité ; toutes ces circonstances durent donner de l'importance et de la célébrité à la scène de Capharnaüm. Ceux qui en sortirent, durent en discourir long-tems entre eux et la raconter à ceux qui ne s'y étoient point trouvés ; les disciples fugitifs surtout, pour justifier leur abandon et leur ingratitude si apparente. Elle aura donc fait bruit dans le monde, où l'on s'entretenoit souvent du personnage extraordinaire qui depuis plus de deux ans étonnoit la Judée par la sagesse de ses leçons, par des bienfaits et par des prodiges sans nombre. Mais c'est surtout dans l'esprit des Apôtres et des disciples fidèles comme eux qu'elle dut laisser des impressions plus profondes. Ils eurent à regretter parmi ceux qui s'étoient éloignés, des amis, des

compagnons, avec lesquels ils avoient partagé jusque- Lettre VII.
là leurs soins et leurs assiduités pour le bon maître. Sans doute il leur en coûtoit beaucoup à présent de ne plus les apercevoir à ses côtés : et cette absence marquante leur rappeloit incessamment la cause de leur triste désertion. Cette cause elle-même, si fort inattendue, si profondément mystérieuse, quel inépuisable sujet de réflexions, d'entretiens et de confidences réciproques entre eux ! Quoi ? Nous sommes donc un jour destinés à recevoir vraiment sa chair à manger, son sang à boire ! Oui, nous en sommes certains, puisqu'il nous l'a tant affirmé lui-même. Mais quand ? Mais comment ? De quelle manière ? etc. Il est naturel de penser qu'ils se sont fait mille fois ces questions et d'autres semblables sur cet étonnant mystère ; et l'on ne peut se refuser à croire qu'ils ne se soient mutuellement affermis dans la foi qu'ils avoient déjà publiquement déclarée ; qu'ils ne se soient encouragés les uns les autres à repousser de leur esprit les suggestions de toute espèce que pouvoient y reproduire les sens. Mettons-nous à leur place, nous qui à une telle distance et à la seule lecture, sommes toujours si frappés, si confondus de la promesse qu'ils entendirent ; et concevons que si elle nous avoit été directement et pour la première fois adressée à nous-mêmes, elle nous auroit donné grandement à réfléchir jusqu'à son exécution. Il est aussi à présumer, je dirois presque à croire que Notre Seigneur, à qui rien n'échappoit de ce qui se passoit dans leur âme, aura, par bonté, daigné revenir plusieurs fois avec eux sur ce sujet, et qu'aux instructions données dans le synagogue, il en aura ajouté de

Lettre VII. nouvelles, pour les confirmer de plus en plus dans leur foi et récompenser la confiance qu'ils avoient fait éclater dans ses paroles. Il seroit peu raisonnable de m'opposer sur cela le silence des Evangélistes. On sait assez qu'ils n'ont pas raconté la millième partie de ce qu'a dit Notre Seigneur. Au rapport même de St. Jean, si on avoit voulu tout écrire, le monde auroit à peine contenu les livres qu'il en eût fallu composer. Quoiqu'il en soit, il n'est point douteux que les Apôtres s'en reposérent aveuglément sur leur Maître pour le moment où il lui plairoit de remplir sa promesse, et qu'ils en attendoient l'exécution avec un mélange de sentimens confus d'impatience et d'inquiétude, d'amour et de terreur : une année presqu'entière s'écoula de la sorte. Mais les tems s'accomplissoient : le ministère de Jésus-Christ tiroit à sa fin. Bientôt même il annonce à ses disciples sa mort très-prochaine. Moins il lui reste d'instans à passer avec eux, plus il leur témoigne d'affection : il ne les traite plus de serviteurs, mais d'amis. Dès qu'il les voit rassemblés à la table paschale, il leur
uc.c.22, v.15. déclare qu'il avoit ardemment désiré de célébrer cette dernière pâques avec eux, avant de souffrir: et peu après, continuant à leur annoncer sa mort, il leur dit
uc.c.22, v.16. qu'il ne mangera plus de pâques avec eux, jusqu'à ce qu'elle soit accomplie au royaume de Dieu ; puis pre-
Ib. v. 18. nant une coupe, il ajoute qu'il ne boira plus du fruit de la vigne, jusqu'à ce que le règne de Dieu soit venu. Après avoir terminé la cène légale, Jésus se lève, et pour donner à ses disciples l'exemple de l'humilité et d'une charité mutuelle, il s'abaisse jusqu'à leur laver les pieds. Il les rappelle ensuite au banquet et s'y

replace avec eux. Qu'a-t-il donc à leur servir encore? Lettre VI Ce n'est plus la nourriture de leurs corps qui l'occupe, mais celle de leurs âmes. Le moment étoit venu d'accomplir sa promesse ; elle va l'être. Déjà il a porté sur le pain ses mains vénérables et créatrices, et levant les yeux au ciel, il entre en prières, soit que les actions de grâces, dont les Evangélistes parlent ici, se passassent mentalement entre son Père et lui, soient qu'elles fussent entendues des convives. Après avoir invoqué la vertu toute-puissante de son Père, il la fait tomber sur le pain, en le bénissant : il le rompt et dit solennellement à ses Apôtres : " Prenez et mangez, ceci est mon " corps, qui est livré pour vous." Et de même après avoir béni le calice : " Prenez et buvez-en vous tous, " dit-il, ceci est mon sang, le sang de la nouvelle al-" liance qui est répandu pour vous." Quels furent alors les sentimens des Apôtres, et quelles idées toute cette action dut-elle réveiller dans leur esprit? Qui doute que ce qu'ils avoient entendu à Capharnaüm, ne se retraçât distinctement ici à leur souvenir? Ces mots écrits si long-temps après par St. Jean, retentissoient donc alors à leurs oreilles. " Le pain que je vous don-" nerai à manger, c'est ma chair que je donnerai pour " la vie du monde." Et au moment où le Seigneur avoit dit, *ceci est mon corps* qui est livré pour vous, ils virent nécessairement dans ces paroles l'accomplissement des premières. Le rapport de l'institution actuelle avec la promesse donnée étoit si manifeste, l'une et l'autre s'accordoient et se répondoient si exactement dans les choses et dans les termes qu'évidemment ils durent voir que ce qui leur avoit été annoncé, et qu'ils avoient attendu jusques-là, venoit d'être accompli.

Lettre VII. Aussi point d'hésitation, point de doute ; nulle question ne se fait entendre : tout se passe dans un recueillement profond ; et les Apôtres reçoivent de ses mains et prennent avec une adoration muette *cette chair véritablement nourriture, et ce sang véritablement breuvage.* (1)

L'exposition que vous venez de lire est calquée sur les récits comparés des Evangélistes. St. Jean, qui a écrit le dernier des quatre, nous a rapporté au long le discours de la promesse que les trois premiers avoient omis, et s'est dispensé de répéter le fait de l'institution décrit par les autres. Il est fort remarquable que les Evangélistes racontant les mêmes faits à des distances

---

(1) " Le rapport des paroles qu'on lit dans St. Jean et celles de " l'institution est visible. Là *manger*, et ici *manger* : là *boire*, " et ici *boire* : là la *chair*, et ici la *chair*. Ou, ce qui revient au " même, le *corps*. Là le *sang*, et ici le *sang*. Là le *manger* et le " *boire*, la *chair* et le *sang* séparément : et ici la même chose. Si " cela ne fait pas voir précisément que tout cela n'est qu'un seul " et même mystère, une seule et même vérité, il n'y a plus d'analogie ni de convenance : il n'y a plus de rapport ni de suite dans " notre foi, ni dans les paroles et les actions du Sauveur. Mais si " le manger et le boire de St. Jean est le manger et le boire de " l'institution, donc en St. Jean c'est un manger et un boire par la " bouche, puisque dans l'institution visiblement c'en est un de cette " nature. Si la chair et le sang dont il est parlé en St. Jean, n'est " pas la chair et le sang en esprit et en figure, mais la chair véritable et le sang véritable, en leur propre et naturelle substance, " il en est de même dans l'institution ; et l'on ne peut non plus " interpréter, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, d'un corps en " figure, d'un sang en figure, que dans St. Jean, *si vous ne mangez* " *ma chair, et si vous ne buvez mon sang*, de la figure de l'un et de " l'autre."—Bossuet, Méditations sur l'Evangile, jour 33e.

trop éloignées pour s'entendre, et par là variant presque toujours dans les circonstances et dans les expressions, s'accordent tous trois, et St. Paul après eux, à nous rapporter celles-ci de Jésus-Christ : "*Ceci est mon corps,* "*ceci est mon sang.*" Cette uniformité, qui ne s'observe point ailleurs, dénote un dessein particulier de l'Esprit-Saint qui les dirigeoit, celui de nous inculquer davantage les paroles essentielles du mystère. En les considérant en elles-mêmes, il est impossible de n'être pas frappé à la fois de leur simplicité et de leur force. Un tel prodige est exprimé par ce que le langage humain a de plus uni, de plus simple, les hommes n'auroient rien trouvé de pareil à dire : aussi n'est-ce point d'eux que vient ce sublime d'expressions, mais de celui à qui les plus grandes merveilles ne coûtent pas plus à produire qu'à énoncer. Ce peu de mots a fait entrer dans le sens de la présence et de la Transubstantiation tous les Apôtres, et après eux les siècles chrétiens jusqu'à Bérenger et Wiclef, dont les subtilités troublèrent un instant l'Eglise. Il étoit réservé au seizième siècle de combattre plus opiniâtrément ces dogmes. Toutes fois le chef même de la Réforme ne sut s'y résoudre qu'à demi. Il défendit la présence, et ne se déclara que contre la manière dont elle étoit universellement entendue. Il avoit d'abord souhaité, il est vrai, qu'on lui suggerât quelqu'heureux expédient pour se défaire de la réalité, afin de nuire plus efficacement à la cause de la Papauté ; motif bien digne assurément d'un Apostolat pareil au sien, et que vous pourriez regarder comme une imputation calomnieuse des Catholiques, si ce Luther lui-même ne l'avoit consigné en propres

Lettre VI

ettre VII. termes dans une de ses lettres.(1) " Mais Dieu, dit à " sa manière Bossuet, donne de secrètes bornes aux " esprits les plus emportés, et ne permet pas toujours " aux novateurs d'affliger son Eglise autant qu'ils vou- " droient. Luther demeura invinciblement frappé de " la force et de la simplicité de ces paroles, *ceci est* " *mon corps, ceci est mon sang.*"

Carlostadt, archidiacre de Wittemberg, son disciple et son partisan, se montra plus audacieux que le maître. Il fut le premier à franchir le pas et à nier la Présence. Pour attaquer le sens de la réalité, dans lequel les paroles de Notre Seigneur étoient entendues par tout l'univers, il s'avisa d'une explication, mais si folle, si extravagante, qu'elle ne pouvoit sortir que d'un cerveau dérangé. Il prétendit donc que Jésus-Christ en prononçant *ceci* ne désigna pas ce qu'il tenoit à la main, mais montra simplement son propre corps; et qu'ainsi le sens naturel de ses paroles étoit: " ceci, c'est-à- " dire, mon corps est mon corps." Cette explication déraisonnable et risible faisoit trop de honte à ceux de son parti, pour n'en être pas bientôt abandonnée. Ils aimèrent mieux déférer l'honneur du renouvellement de la doctrine sacramentaire à Zwingle, le rival et l'antagoniste de Luther, auquel il fit dévorer de longues amertumes en lui disputant avec opiniâtreté la

---

ist. ad Ar- nt. Tom. 7, . 501. An. 20.

(1) Dans sa lettre aux Strasburgeois, il dit, qu'on lui eût fait grand plaisir de lui donner quelque bon moyen pour nier la présence, parce que rien ne lui eût été meilleur, dans le dessein qu'il avoit de nuire à la Papauté: " Sciens hoc maximè modo posse me " incommodare Papatui."

gloire de premier Réformateur. (1) Il y avoit déjà cinq ans que Carlostadt avoit fait part de sa découverte au monde qui ne s'en soucia point, lorsque Zwingle, dont la réputation étoit en grand honneur à Zurich, y fit convoquer le 11 Avril, 1525, le fameux Synode qui adopta sa réforme. Ce synode étoit composé de deux cents bourgeois, tout aussi habiles théologiens qu'on en peut raisonnablement soupçonner des bourgeois Suisses du seizième siècle. Ce fut là qu'en présence de ces nouveaux Pères de l'Eglise, il s'établit une dispute régulière entre Zwingle et le chancelier laïque de la ville sur le sens qu'il falloit donner aux paroles de l'Eucharistie. Comme il n'avoit à faire qu'à un bourgeois, et qu'il possédoit plus de hardiesse et de facilité que lui à s'énoncer, le curé de Notre-Dame des Hermites démontra sans peine, et à la parfaite satisfaction de toutes ces fortes têtes, qu'on devoit reconnoître un sens figuré dans ces mots, *ceci est mon corps*, ainsi que dans ces autres de la parabole, *le champ est le monde, la sémence est la parole*. Ce furent les seuls exemples qu'il allégua, n'ayant rien de mieux alors à produire. Car il n'avoit point encore été favorisé de l'apparition du personnage noir ou blanc qui dans un rêve vint depuis lui indiquer

Lettre VII

---

(1) Zwingle avoit publié, que dès l'an 1516, avant que le nom de Luther fût connu, il avoit prêché l'Evangile dans la Suisse. Piqué de cette prétention, Luther écrivit aux Strasbourgeois, qu'il osoit se glorifier d'avoir le premier prêché Jésus-Christ, mais que Zwingle vouloit lui ravir cette gloire. " Le moyen de se taire pendant " que ces gens troublent nos Eglises et attaquent notre autorité ?"... Il déclare pour conclusion : " Qu'il n'y a point de milieu, et qu'eux ou lui sont des ministres de Satan."

Lettre VII. un passage plus analogue de la Bible. Ce concile de bourgmestre et de bourgeois ne laissa pas d'adopter unanimement ses conclusions contre la réalité, et dès le jour même d'abolir par décret la célébration de la messe. Telle est l'origine de l'opinion sacramentaire et de toute la Réforme en général à Zurich, où deux cents laïques ignorants prononcèrent contre la foi de tous les siècles, et l'enseignement perpétuel de l'Eglise, comme s'il avoit été question de quelques arpens de terre, ou de quelques morceaux de prairies sur les bords du lac. Les autres villes qui adoptèrent depuis les mêmes principes, ont imité celle de Zurich, et procédé avec tout autant de sagesse et de canonicité dans leurs décisions.

Vous n'avez sans doute, Monsieur, nulle difficulté d'avouer l'illégalité absolue et la prodigieuse témérité avec lesquelles l'opinion sacramentaire et la Réforme ont été admises à Zurich et de là dans d'autres cantons. Vous me direz que vous êtes médiocrement touché de ce qui s'est passé là-dessus dans les villes de Suisse, d'Allemagne et de France : que l'Eglise Anglicane seule a le droit de vous intéresser, et que sur l'article de l'Eucharistie les formes canoniques n'y ont point été mises de côté, puisque les Evêques et les docteurs formoient la convocation qui a prononcé, indirectement du moins, contre la présence réelle, et très-positivement contre la Transubstantiation. Cette observation, j'en conviens, n'est point sans quelque justesse, et on aperçoit en effet dans la convocation une apparence des formes canoniques. Ce n'est point ici le lieu de relever les défauts trop réels qui frappoient de nullité tous ses actes et ses procédés, il me suffit de vous observer, à mon tour, que

tirant ses objections de l'Ecriture Sainte, ainsi que tous les réformés, et n'y ayant rien vu ni trouvé de plus les uns que les autres, je répondrai à vos compatriotes, en répondant à tout ce qui porte le nom de Réformé, quelque pays qu'il habite, et sous quelque dénomination qu'il se distingue. Nous examinerons les difficultés contre la présence réelle, et ensuite contre la Transubstantiation. Il seroit inutile de traiter séparément de l'adoration, conséquence inévitable de la présence. Car reconnoître Jésus-Christ présent dans son sacrement, et n'y rendre point à sa personne divine les honneurs divins, ce seroit un outrage, une impiété, une sorte d'apostasie : n'avons-nous pas tous appris de St. Paul, que même à son nom seul, tout genou doit fléchir dans le ciel, sur la terre et dans les enfers ? (1) Lettre VII.

(1) La convocation de 1562, dans son article 28e, sous prétexte que Notre Seigneur n'a point ordonné qu'on l'adorât dans l'Eucharistie, supprime et condamne indirectement l'adoration que nous y rendons à sa Divinité. C'étoit assez clairement démasquer son opinion intérieure contre la présence réelle, et faire entendre qu'elle banissoit Jésus-Christ de son sacrement. Pour l'en convaincre par des autorités qu'elle doit admettre, je lui citerai ceux qui, comme elle, ont supprimé l'adoration, les Calvinistes.

Bèze raisonnant contre Luther qui avoit laissé la liberté d'adorer ou de ne point adorer, s'exprime ainsi : " Illud vero præ cæteris De Cœnâ Dom
" demiror quî adorationem illam liberam relinquas, qui tamen p. 270.
" Christum reipsa corporaliter, ut in cœlis, cum pane adesse, dari
" et sumi fatearis. Id enim si ita esse crederem, illius profectò non
" modò tolerabilem et religiosam, sed etiam necessariam arbitrarer
" adorationem."

Un autre Calviniste réfute de même la doctrine Luthérienne :

Lettre VII.

Nous avons déjà remarqué l'adresse de vos Lords Spirituels de 1562 à ne point rejeter directement la présence réelle, qui ne laissoit pas d'avoir des partisans

---

Balæus in examen recit, p. 220.

" Hunc adorationem pontificiam si neges, positâ corporali præsentiâ " Christi in pane, crimen impietatis et contumeliæ Christi nec apud " Papistas, nec apud ullos sanos potes effugere."

L'auteur Calviniste de l'avertissement sur le livre de la concorde:

C. 11, p. 388.

" Si Christus in pane Eucharistico præsens esset corporaliter, ne" cessario nos ad panem hunc conversos oporteret ipsi reverentiam " et adorationem deo debitam exhibere. Alligata est autem adoratio " ad hanc naturam humanam, assumptam a Filio Dei, ut, ubi cum" que vel sensu nostro, vel verbo ipsius constat eum esse præsen" tem, eo dirigi adorationem et honorem Christi, animo et corpore

Heb. c. 1, v. 6.

" necesse sit; sicut dictum est: *adorent eum omnes angeli Dei.* Est " que fabula impia et in Christum contumeliosa quod aliqui (Luthe" rani) respondent Christum adesse huic pani, non ut in eo adoretur, " sed ut in eo comedatur, neque jussisse ibi se adorari, sed edi. Sufficit " enim universale Dei mandatum de adorando Christo ad asseren" dum ei summum honorem. Si igitur constaret, eum ibi præsentem " esse suo corpore, tam non esset nobis expectandum speciale man" datum, de reverentiâ et honore divino ipsi in hoc pane exhibendo, " quam non expectabat, nec expectare debebat Thomas singulare " mandatum de adorando Christo, quem videbat ob oculos suos " stantem in conclavi, sed eo agnito, statim sui memor officii, pro" cidens coram eo, exclamavit : *Dominus meus et Deus meus.* In " regis aut principis conspectum nemo sanus prodit, quin ad illum " converso vultu reverentiam ipsi debitam exhibeat. Quæ igitur " fuerit impietas, si Christus tam proprie nobis assistat corporaliter, " ut per manus sacerdotum in ora nostra cum pane se deferri patia" tur, non toto animo et corpore ad panem illum converso, divinos " honores Christo præstare ? Nec obstat quod ibi non cernatur " oculis. Si enim verbi ipsius testimonio constaret, eum adesse " ibi suo corpore, hoc magis ad credendum, et ibi adorandum ipsum " nos obligaret, quam testimonium sensus nostri."

" Chemnitius lui-même, disciple de [illegible]

dans la convocation, et qui depuis a été admise et défendue par plusieurs docteurs et Evêques de votre Eglise, peut-être aurois-je occasion plus bas de vous les faire connoître. Il est pourtant vrai de dire que les opinions Zwingliennes ou Calviniennes ont fini par prévaloir chez vous, et à tel point que, m'entretenant sur ce sujet dans votre patrie, j'ai plusieurs fois étonné des personnes d'ailleurs fort instruites, en avançant que la doctrine de la réalité avoit eu de très-habiles partisans dans l'Eglise Angligane : j'ai même été obligé, pour ma justification, de produire les écrits et les passages que j'avois d'abord cités de mémoire. Qu'il me soit permis maintenant de vous demander quelles grandes découvertes vos théologiens modernes ont faites dans l'Ecriture Sainte, pour rejeter une doctrine aussi ancienne dans votre patrie que sa conversion à la foi chrétienne; pour rejeter le sens naturel que présentent à tout esprit non prévenu ces mots répétés par trois Evangélistes et par St. Paul, *ceci est mon corps,* et suivant la version Syriaque de St. Marc, *ceci est mon corps même ;* (1) pour rejeter le seul sens qui s'accorde avec Lettre VII.

---

d'avouer que la présence corporelle emportoit la nécessité de l'adoration. " Nullus est qui dubitet an Christi corpus in cœnâ sit adorandum, nisi qui cum sacramentariis aut negat, aut dubitat in cœnâ verè Christum esse præsentem." Examen Conc. Trid. Sess. 31, cap. 5.

(1) Parmi les plus habiles critiques, les uns pensent que St. Marc lui-même est l'auteur de cette version Syriaque, et qu'il l'a faite pour l'usage des Juifs convertis, à qui cette langue étoit alors naturelle. Les autres, entre lesquels se trouve le savant Evêque de Chester, Walton, l'attribuent à quelques disciples des Apôtres. Selon la force de l'original il faudroit traduire : *Ceci est mon corps, mon propre corps qui est donné pour vous. Ceci est mon sang, mon* Proleg. Bibl. Polyglot.

Lettre VII. le discours de la promesse, qui très-certainement n'annonce que la réalité, et lui en substituer un de figure, de représentation et d'absence, qui dément la manducation promise de cette chair véritablement nourriture, de cette chair qui devoit être donnée pour la vie du monde ? Mais au lieu de découvertes, car il ne pouvoit leur en rester à faire dans des écrits si connus et si examinés avant eux, ils se sont déterminés sur les mêmes exemples et sur les raisonnements dont les Réformés s'étoient déjà autorisés pour accréditer leur nouvelle interprétation.

Je parlerai tour-à-tour de ces exemples et de ces raisonnemens : et afin que nous jugions plus sainement des premiers, rappelons ici des principes qui seront avoués de tous les partis. Suivant les règles du langage, il y a des choses établies par l'usage, comme des signes, il y en a d'autres qui ne le sont point, et qui ne peuvent devenir signes que par un nouvel et premier établissement. Quand des signes sont établis par l'usage, on a droit de supposer qu'ils sont connus comme tels de ceux à qui l'on parle ; et si on lit dans leur esprit quelqu'embarras, c'est celui de savoir, non ce qu'ils sont en eux-mêmes, mais ce qu'ils signifient : alors en donnant à ces signes le nom des choses signifiées, l'embarras cesse, le sens de la phrase est

---

propre sang. Car c'est aussi pour cette raison que le Syrien, aussi ancien que le Grec et fait du tems des Apôtres lit : *Ceci est mon propre corps :* et que dans la liturgie des Grecs il est porté, que ce qu'on nous donne, *c'est le propre corps de Jésus, son propre sang.*— Bossuet. Médit. sur l'Évangile, 22e jour.

saisi, il est clairement entendu de tout le monde. Ainsi en me montrant des tableaux, vous me dites : Voyez-vous ce portrait ? c'est le Régent : c'est la Princesse Royale. En dirigeant mes regards sur des cartes géopraphiques, vous me dites, c'est l'Angleterre, c'est l'Ecosse ; je vous ai parfaitement compris parce que je sais que des tableaux, des cartes, sont des signes établis ; je n'étois en peine que d'apprendre ce qu'ils signifioient. Il n'en va point de même des signes de premier établissement. N'étant point accoutumé à regarder la chose que vous me nommez comme un signe, n'ayant appris à la considérer que suivant ses propriétés naturelles et intimes, je ne puis rien comprendre aux signes que vous en voulez faire, si vous ne m'avertissez de l'usage particulier auquel vous les destinez. Si vous voulez que je vous comprenne, il faut vous expliquer, ou me prevenir que contre l'usage établi il vous prend fantaisie de faire un signe de ce qui ne l'a jamais été jusqu'ici. En effet, pour revenir aux portraits et aux cartes dont nous parlions, mettez à ma place quelque sauvage : vous aurez beau lui redire: c'est le Régent, c'est l'Angleterre, il n'y comprendra rien, parce que, relativement à lui, ces cartes, ces peintures sont des signes de premier établissement, qu'il falloit lui expliquer avant de vous en servir. Lettre VII.

Le principe s'applique de lui-même à notre question. Il est visible qu'avant l'institution de l'Eucharistie, le pain n'avoit jamais été pris dans l'usage pour le signe de quoique ce fût, qu'il n'étoit point mis au nombre des êtres que l'on considère ordinairement comme des signes, mais bien au nombre de ceux qu'on regarde comme choses propres et distinctes. Jésus-Christ ne

Lettre VII. pouvoit s'en servir pour signifier son corps, qu'en faisant du pain un signe de première institution : et alors pour se faire comprendre, pour s'énoncer suivant les règles du langage et du bon sens, il auroit dû expliquer sa pensée aux Apôtres, qui n'en pouvoient avoir le moindre soupçon ; ce qu'il ne fait en aucune manière: ou du moins il auroit dû les avoir prévenus d'avance, qu'un jour il se serviroit du pain pour leur donner un signe de son corps ; et l'on ne voit pas qu'il eût jamais rien annoncé de semblable, mais bien plutôt le contraire. Il est donc certain qu'il n'a pu avoir l'intention d'instituer le pain comme simple figure de son corps, par ces termes si positifs, *ceci est mon corps*, sans avertissement préalable, ou sans explication actuelle, parce que c'eût été le premier établissement de ce signe, et que l'on ne donne aux signes le nom des choses signifiées, que quand ils sont déjà regardés comme signes. Lui qui étoit vrai homme, a parlé suivant le langage des autres hommes : lui qui est la sagesse infinie, n'a pu s'énoncer que d'une manière sage et raisonnable : lui qui est la vérité même, n'a pu s'exprimer d'une manière trompeuse et faite pour jeter dans l'erreur ses disciples, auxquels il avoit dit : " Le tems vient qu'au lieu de vous parler en énigmes, je vous parlerai ouvertement ;" auxquels il vouloit donner ses dernières et ses plus importantes instructions ; auxquels enfin il faisoit part du testament qu'il instituoit pour eux, à la veille d'en être séparé par la mort.

Que dans le cours de son ministère, Jésus-Christ se servant de métaphores communes ait dit à ses Apôtres, *je suis la porte, je suis un sep,* les esprits y étoient suffisamment préparés, et ne pouvoient avoir

d'autre embarras que de découvrir sous quel rapport Lettre VII.
il se servoit de ces expressions figurées. Il est surprenant qu'on ait prétendu trouver à ces expressions quelque ressemblance aux paroles de l'Eucharistie, et conclure de ces deux métaphores qu'on pouvoit expliquer, *ceci est mon corps*, par *ceci est le signe de mon corps*. Car 1°. il faudroit au moins supposer que Nôtre Seigneur en disant, *je suis une porte, je suis un sep*, avoit voulu dire qu'il étoit le signe ou la figure d'une porte ou d'un sep de vigne, ce qui est tout-à-fait absurde. Quand il s'appelle une porte ou un sep, ce n'est pas qu'il en soit le signe ou la figure. C'est qu'il possède les qualités dont une porte ou un sep offroient de foibles, mais sensibles images. Il n'y a donc nulle parité entre ces exemples: ils sont d'un genre fort différent.

2°. Jésus-Christ explique lui-même le sens qu'il entendoit sous l'une et l'autre métaphore. "Je suis la porte: quiconque entrera par moi, sera sauvé: il entrera, il sortira, il trouvera des paturages." (St. Jean, c.10 v. 9.) Et de même: "Je suis le sep, mon père est celui qui le cultive. Toute branche qui est en moi, sans porter du fruit, il la coupe: et il émonde toutes celles qui portent du fruit, afin qu'elles en portent encore davantage....Comme une branche ne sauroit porter du fruit, si elle ne demeure attachée au sep, il en sera de même de vous, si vous ne demeurez attachés à moi," etc. (Ib. c. 15, v. 1 2 et 3.)

3°. Si on s'obstine à tirer des comparaisons de ces exemples et autres semblables, il faut s'y prendre différemment; au lieu de dire, *Jésus-Christ est la porte ou le sep, Dieu le Père est le vigneron*, ce qui offre

Lettre VII. des métaphores raisonnables et très-intelligibles par l'explication qui les accompagne, il faudroit renverser ces phrases ainsi: *cette porte ou ce sep est Jésus-Christ, ce vigneron est Dieu le Père.* Alors elles auroient une ressemblance grammaticale avec *ceci est mon corps;* mais alors aussi, prises isolément et dénuées de préparations ou d'explications, comme le sont ces mots, *ceci est mon corps*, elles seroient si ridicules, si extravagantes, qu'il ne viendra jamais en tête à un homme sensé d'avancer de pareilles propositions.

Combien de fois les ministres n'ont-ils pas mis en avant ces mots de la parabole rapportée dans St. Mat-
C. 13. thieu, *la semence est la parole de Dieu, le champ est le monde?* Et parce qu'elles ne sauroient avoir de sens que celui de la figure, on a voulu en conclure que les paroles de l'institution eucharistique en devoient être susceptibles. Et on ne voit pas l'énorme différence entre l'un et l'autre! il faut donc la remettre sous les yeux. Qui ne sait qu'une parabole est une sorte d'énigme où les termes sont employés pour désigner un autre sens que celui qu'ils présentent, et où chacun cherche le sens caché sous les termes, parce qu'il sait fort bien qu'il doit s'y en trouver un, même avant de l'avoir découvert? Les Apôtres ayant inutilement essayé de le pénétrer, s'adressèrent au Sauveur pour l'apprendre de lui: "Expliquez-nous, lui dirent-ils, la "parabole de l'ivraye." Jésus voyant qu'ils n'étoient en peine que de connoître la signification de cette parabole, leur répondit très-naturellement: "Celui "qui sème le bon grain, ce sont les enfans du "royaume; l'ivraye, marque les enfans du méchant; "l'ennemi qui l'a semé, c'est le diable: la moisson, "c'est la fin du monde, et les moissonneurs sont les

" anges."... Jésus a répondu aux idées des Apôtres: ceux-ci n'avoient demandé qu'à connoître le sens caché sous les termes qu'ils savoient bien être des signes, mais dont ils n'avoient point pénétré la signification. Ils la saisissent parfaitement dès que Jésus-Christ a joint aux signes le nom des choses signifiées. Lettre VII.

Mais supprimez la parabole: suposez Jésus-Christ en pleine campagne avec ses disciples, et leur montrant des moissonneurs au travail. Dans ce cas, il est évident qu'il n'auroit pas pu leur dire, *ce sont des anges*, pour leur faire uniquement comprendre qu'ils signifioient des anges. Sur quoi M. Nicole raisonne ainsi: Dire dans l'explication d'une parabole que des moissonneurs sont des anges, c'est parler raisonnablement; dire hors d'une parabole, et lorque des moissonneurs ne sont pas considérés comme des signes, mais comme des hommes, que ce sont des anges, pour marquer qu'ils signifient des anges, c'est une proposition absurde et contraire au bon sens. Or cette proposition, *ceci est mon corps*, prise au sens calviniste, n'est pas semblable à celle-ci, *ces moissonneurs sont des anges*, considérée dans une parabole, mais hors d'une parabole. Donc elle n'y est semblable, que lorsqu'on la doit juger absurde et contraire au bon sens.

Il y a tout aussi peu de solidité et d'analogie dans l'exemple de l'agneau pascal, devenu célèbre par la manière dont Zwingle prétend qu'il lui fut révélé en songe, après avoir déjà consumé cinq années entières à combattre sans preuve la réalité. Il ne sauroit trop assurer, dit-il, si l'esprit qui vint lui communiquer cet exemple étoit blanc ou noir. Noir, à mon avis, et très-décidément noir. Car l'impertinence de sa révélation

Lettre VII. ne pouvoit partir que d'un esprit ténébreux. Vous en conviendrez bientôt, j'espère, avec moi! Vous verrez que l'exemple allégué par le phantôme nocturne n'exige et n'emporte aucune figure; et que, quand on consentiroit à la lui passer, il n'en pourroit rien conclure contre le sens naturel et simple des mots, *ceci est mon corps*.

C. 12, v. 11. 1°. L'exemple est tiré d'un chapitre de l'Exode, où, après avoir ordonné la manière dont l'agneau paschal devoit être choisi, immolé, et dont les maisons devoient être marquées de son sang, le Seigneur ajoute: "Voici " comme vous le mangerez: vous ceindrez vos reins, " vous aurez vos souliers à vos pieds, vos bâtons à la " main, et vous mangerez promptement; car c'est le " passage du Seigneur, et je passerai par la terre " d'Egypte cette nuit-là même, pour en frapper à mort " tous les premiers-nés." Rien ne parle ici de l'agneau comme signe du passage: tout y indique le moment où le Seigneur alloit passer. Ténez-vous prêts à sortir d'Egypte, soyez équipés en voyageurs: hâtez-vous de manger l'agneau, ne perdez point de tems, car le Seigneur va passer. Tel est le sens que présentent naturellement ces mots: *car c'est le passage du Seigneur*. Ceux qui suivent immédiatement le confirment: " Oui, je passerai cette nuit-là même, ajoute le Sei- " gneur." C'est donc le moment du passage prochain, imminent, qui étoit indiqué par ces mots, *car c'est le passage du Seigneur*, et qui est donné aux Israélites pour motif et pour raison de l'ordre qui leur est intimé qu'on eût à se tenir prêt à partir et qu'on se hâtât de manger. Et en effet le passage du Seigneur devoit être pour eux comme le signal de leur départ. De

plus, quand Moïse parle de l'agneau, il ne l'appelle ni le passage, ni le signe du passage, mais la victime du passage. C'est pour célébrer cet événement que l'agneau doit être immolé: c'est pour perpétuer la mémoire de cette fameuse époque de leur délivrance, qu'il leur est ordonné de sacrifier l'agneau paschal tous les ans et de répondre à leurs enfans quand ils demanderont ce que signifie ce sacrifice: " C'est la victime " du passage du Seigneur, quand il passa sur les mai- " sons des Israélites en Egypte en les épargnant, pen- " dant qu'il frappoit de mort les Egyptiens." Après cette explication que nous donne le texte sacré dans le même chapitre, de quel droit les ministres veulent-ils nous obliger d'en recevoir une différente, et de nous forcer à croire, sur leur interprétation, que l'agneau est le signe du passage, quand le St. Esprit nous assure qu'il en est la victime? Ce n'est point à l'agneau que se rapportent les mots qu'on nous objecte, mais aux préparatifs ordonnés pour le voyage et à la promptitude du repas. Tous devoient être équipés pour la route, ils devoient se presser de manger; et pourquoi? Parce que le Seigneur va passer. On n'a besoin dans tout cela ni de signe, ni de figure; tout se prend à la lettre et s'entend à merveille. On ne conçoit rien au triomphe extravagant de Zwingle sur cette découverte: il semble que son esprit noir lui ait tourné le cerveau, et l'ait jeté dans une rêverie et une déraison perpétuelles.

Lettre VII.

2°. Et quand même encore nous pousserions la complaisance pour Zwingle et son phantôme, ainsi que pour leurs nombreux partisans, jusqu'à leur passer que le texte en question se rapporte à l'agneau, et qu'il faut en conséquence expliquer ces mots, *c'est le passage du*

Lettre VII. *Seigneur*, par ceux-ci, *c'est le signe du passage du Seigneur*, qu'en pourroient-ils conclure? Qu'ils se souviennent du principe général, qu'il est permis de donner au signe le nom de la chose signifiée, quand on voit dans l'esprit des autres qu'ils le regardent comme signe, et sont seulement en peine d'apprendre ce qu'il signifie; mais qu'on n'a nul droit de le faire, quand on n'en a aucun de supposer cette disposition dans ceux à qui l'on parle. Voilà le principe: en voici l'application. Dieu ordonne de choisir un agneau qui fût mâle, qui n'eût encore qu'un an, et n'eût point de tache, de le garder quatre jours, de l'immoler sur la fin du quatrième, de rougir de son sang le dehors des portes, de ne le manger que rôti, de le consommer tout entier sans en rien réserver au lendemain, de le manger avec des herbes amères, en équipage de voyageurs, la ceinture autour du corps, les pieds chaussés, le bâton à la main. Que veut dire cet appareil de cérémonies étranges, ce détail de circonstances extraordinaires? Que signifient tous ces apprêts? Et pourquoi nous est-il commandé de manger cet agneau avec tant de mystère? Il n'y avoit point d'Iraélite qui ne dût faire quelque question semblable, et qui ne dût y trouver la réponse dans ces paroles, *c'est le passage du Seigneur*. Si ces paroles furent par eux appliquées à l'agneau, ils durent alors comprendre sans peine que l'agneau étoit le signe de ce passage, parce que tant de cérémonies si étranges, si éloignées de l'usage ordinaire, les avoient préparés à le regarder comme un objet mystérieux et significatif. Mais le pain n'avoit jamais été regardé comme signe, comme objet emblématique et mystérieux. Aucune circonstance antérieure, au-

cune explication actuelle, aucune parole du Sauveur ne portoit à faire considérer le pain qu'il tenoit à la main comme une matière dont il alloit faire un signe. Les Apôtres avoient bien entendu parler à leur maître d'un certain pain dans une occasion solennelle, et ils n'avoient eu garde sans doute d'en perdre la mémoire. Mais ce pain qui leur avoit été promis par lui, ne leur avoit été annoncé ni comme signe, ni comme figure: ce devoit être de la chair, une chair devenue véritablement nourriture, une chair qu'il faudroit manger pour avoir la vie éternelle; et quelle chair encore? Celle-là même qui seroit aussi livrée pour la vie du monde. Ce n'est pas apparemment avec de telles idées, de telles instructions empreintes dans leurs esprits, que les Apôtres, entendant ces paroles positives solennellement articulées, *ceci est mon corps*, seront allés s'imaginer entendre, *ceci est le signe de mon corps*. En vérité, c'est trop abuser le monde, et trop s'abuser soi-même que d'avancer à plaisir de pareilles chimères, et de se les mettre en tête: c'est être ou trop aveugle ou trop obstiné de ne pas voir, de ne point avouer les différences essentielles entre les exemples qu'on prétend ici comparer ensemble, et de ne point sentir que ce qui rend la figure admissible dans celui de l'Exode, la rend dans celui de l'Evangile inadmissible et déraisonnable.

Lettre VII

Des exemples passons aux raisonnemens que nos adversaires tirent de l'Ecriture pour appuyer leur opinion. Le plus spécieux, le seul même qui mérite d'être sérieusement examiné, est celui que semblent favoriser les paroles qui suivent immédiatement celles de l'institution. Nous apprenons de St. Luc que Notre

Lettre VII. Seigneur, après avoir dit *prenez et mangez, ceci est mon corps*, ajouta, faites ceci en mémoire de moi. On veut que ces dernières paroles soient une explication des précédentes ; et parce que, suivant nos adversaires, la mémoire n'est que des choses absentes, on ne peut supposer Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie, attendu que, s'il y étoit réellement, il ne l'auroit point ordonné comme un mémorial, un souvenir de sa personne. Vous aurez, comme moi, Monsieur, mille fois entendu cet argument. Il est dans tous les livres de vos théologiens réformés, et dans la bouche des laïques les plus ordinaires. Quelque couleur et quelque vraisemblance qu'il paroisse emprunter de l'Ecriture Sainte, vous en jugerez bientôt, j'espère, d'une autre manière, quand vous aurez lu les raisons suivantes.

1°. Il est de fait qu'aucun des pères, aucun des écrivains ecclésiastiques n'a jamais vu dans ces paroles le sens que les Calvinistes y ont découvert. Il est de fait encore qu'aucun de ceux qui ont les premiers enseigné la doctrine d'une présence figurée, n'y a été porté par ces paroles, *faites ceci en mémoire de moi*. Zwingle, qui les avoit eu cent fois sous les yeux, et qui furetoit partout cherchant la figure, n'avoit pu l'y apercevoir. Il n'apprit à découvrir cette *perle précieuse*, comme il l'appelle lui-même, que par la lettre d'un Hollandois, et à la défendre d'une manière qui lui sembla victorieuse, que par la révélation de son fantôme nocturne. Mais ce sens de figure, une fois trouvé et établi, on s'est avisé, pour lui donner de la consistance, d'imaginer une relation nécessaire entre les paroles de l'institution et celles qui suivent immédiatement, de regarder ces dernières comme l'explication

des précédentes, et à la faveur d'une induction des unes aux autres, de trouver la figure tant désirée dans le discours même de Jésus-Christ. Mais ce qui démontrera éternellement que cetté combinaison de rapport et de dépendance entre ces paroles tire son origine du préjugé et non du texte, c'est qu'elle est demeurée si long-tems inconnue au monde, c'est que non-seulement elle a échappé à tous les chrétiens pendant une longue suite de siècles, mais aux Novateurs mêmes qui avoient le plus grand intérêt de la découvrir : c'est qu'ils n'y sont parvenus qu'après coup, et que ce n'est point par cette relation prétendue nécessaire qu'ils sont arrivés au sens de la figure, mais que du sens de la figure, ils sont passés à cette supposition nouvelle et arbitraire. Lettre VII.

2°. Si ces paroles, *faites ceci en mémoire de moi*, sont nécessairement explicatives des précédentes, *ceci est mon corps*, et que de la réalité elles nous ramènent à la figure, il faut dire que Notre Seigneur aura voulu imiter le badinage de certaines gens qui débutent par annoncer quelque chose de fort extraordinaire, et finissent par y donner un tour très-simple et très-naturel. Cette manière peut n'être pas déplacée dans un cercle ; elle peut, dans nos conversations, avoir du piquant, par la surprise qu'elle occasionne d'abord, et par le plaisir qu'y fait succéder une explication inattendue, en tirant d'embarras les esprits qui jusque-là avoient été tenus en suspens. Mais imputer à Notre Sauveur quelque chose de semblable, cela tient du blasphème. Ce genre d'entretien est le plus opposé à l'Evangile en général, surtout à l'imposante gravité qui dut marquer la dernière Cène, si voisine de la passion, et si pleine des

Lettre VII. idées de la mort : enfin elle messied totalement au caractère connu de l'Homme-Dieu, duquel il n'est point écrit qu'on lui ait jamais entendu dire un badinage, pas même qu'on l'ait jamais vu rire.

3°. Si les paroles, *ceci est mon corps*, portent isolément et en elles-méme le sens de la réalité, et qu'elles ne soient déterminées à celles de la figure que par les suivantes, *faites ceci en mémoire de moi*, il s'en suit que ces dernières sont de toute nécessité l'explication des précédentes, qu'elles ne peuvent pas aller les unes sans les autres. Car en supprimant les dernières, il faudroit nécessairement donner dans le sens de la réalité qui, dans la supposition, est celui que Jésus-Christ a voulu exclure en ajoutant, *faites ceci en mémoire de moi.* Il est donc évident que, dans l'hypothèse, il n'est point permis, sans contrarier le but et le dessein de Notre Sauveur, de rapporter les premières sans les secondes. Et cependant St. Matthieu et St. Marc, les deux premiers Evangélistes, et pendant plusieurs années les seuls, passent les secondes sous silence. Ils ne les jugeoient donc point nécessaires ; ils ne les regardoient donc point comme explicatives des précédentes ; ils ne voyoient donc pas entre les unes et les autres cette liaison, cette dépendance essentielle que vos messieurs ont imaginée depuis.

4°. Pour en venir au fond de leur raisonnement, j'observe qu'il porte sur ce principe que la mémoire suppose l'absence, et que par conséquent, si Jésus-Christ étoit présent à l'Eucharistie, il n'ordonneroit pas qu'on s'y souvînt de lui. Or ce principe, tout spécieux qu'il puisse vous paroître, je ne balance point à le déclarer absolument faux. Je sais que le souvenir

s'adresse communément aux choses absentes : vous conviendrez pourtant avec moi qu'il n'est point opposé à l'absence, mais à l'oubli : et qu'il est fort juste qu'on nous avertisse de nous souvenir de ce que nous pourrions oublier. Or il y a bien des choses présentes que nous sommes sujets à oublier, parce que leur présence ne nous est point sensible, et qu'elle ne frappe point nos regards. N'oublions-nous pas Dieu, les anges gardiens, n'oublions-nous pas notre âme ? etc. La présence de ces objets n'est point douteuse, mais n'étant pas sensible, nous ne sommes que trop enclins à les oublier, et l'on a bien assez de motifs pour nous en rappeler le souvenir. Eh bien, Monsieur, la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est de ce genre, réelle, mais non sensible. Il pouvoit donc très-justement nous dire, souvenez-vous de moi quand vous prendrez mon corps ; puisqu'invisible aux sens, son corps n'est présent qu'à notre foi. Lettre VII.

5°. Au reste, Monsieur, je ne suis entré avec vous dans ce détail, que dans la vue de vous convaincre qu'il n'y a nulle solidité dans ces raisonnemens si souvent rebattus, et qu'ils ne se soutiennent d'aucun côté, le principe tombant avec ses conséquences. Vous savez cependant que les figuristes de tous les pays y mettent leur confiance entière, et que cette mémoire ordonnée par Notre Seigneur est le fond de leur doctrine, le retranchement où ils se croient en sûreté. Maintenant que vous en voyez le foible de toutes parts, voulez-vous connoître la vraie, la juste signification de ces mots, *faites ceci en mémoire de moi.* Elle n'est point difficile à saisir. Commencez par vous défaire de cette liaison essentielle dont vous avez si souvent entendu parler, mais que ne connurent ni Saint Mathieu

Lettre VII. ni Saint Marc, ni aucun des Evêques, des docteurs de l'Eglise ; que ne connurent même qu'après coup ceux qui ont renouvelé la doctrine de la figure. Ces deux passages, *ceci est mon corps, faites ceci en mémoire de moi*, sont indépendants l'un de l'autre, et ont chacun un sens à part, un sens propre et distinct. Le premier emporte la réalité, le second la suppose, plutôt qu'il ne l'altère. L'un est une proposition déclaratoire de ce qui nous est présenté, le corps de Jésus-Christ : le second un précepte sur l'esprit et la disposition avec lesquels nous devons le recevoir et le prendre, c'est-à-dire, comme nous l'apprenons de St. Paul, en nous souvenant qu'il a été livré et qu'il a souffert pour nous : "Toutes les fois que " vous mangerez ce pain, nous dit-il, et que vous " boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Sei-" gneur." Jésus-Christ a voulu que nos pensées et notre cœur se fixassent sur sa passsion, au moment où nous recevrions son corps adorable. Entre tous ses bienfaits pour nous, celui dont il veut que nous soyons le plus occupés, et dont il nous commande le choix, c'est sa mort, c'est-à-dire le gage de notre rédemption, l'espoir unique de notre salut, l'acte le plus héroïque de son amour pour nous, comme le trait le plus fait pour enflammer nos âmes, au moment où nous approchons de sa table sacrée.

1 Cor. c. 11, v. 26.

Ainsi, Monsieur, quoique la mémoire ne suppose point l'absence, il est pourtant vrai de dire que l'objet de notre souvenir dans ce grand acte de religion n'est point présent à l'Eucharistie. Car cet objet, que la mémoire doit réfléchir à notre esprit, est la mort de Notre Sauveur, uniquement représentée par la *séparation* de son corps sous l'apparence du pain, et de son

sang sous celle du vin. “ Il pourroit sembler que “ l'Eucharistie, étant un mémorial de cette mort, en “ devoit être précédée. Mais non, c'est aux hommes, “ dont les connoissances sont incertaines et la pré- “ voyance tremblante, à laisser arriver les choses avant “ que d'ordonner qu'on s'en souvienne.” Le précepte d'annoncer la mort du Seigneur tenant à l'institution même du mystère, il n'est pas douteux qu'à la première cène il fut pratiqué par les Apôtres. Ils annoncèrent par anticipation d'un jour cette passion que tous les sicèles chrétiens ont annoncé depuis par commémoration : et il est de toute évidence qu'un devoir pratiqué par les Apôtres, en présence de Jésus-Christ vivant et parlant, ne sauroit jamais devenir pour nous une preuve de son absence.

En général toutes les objections que nous venons de voir, et celles moins fortes que je supprime, pour ne pas faire d'une dissertation un volume, tendent également à nous persuader que l'Eucharistie nous présente, non réellement le corps, mais simplement la figure du corps. Observez que de toutes ces objections il résulteroit qu'il faudroit faire à Jésus-Christ précisément le contraire de ce qu'il a dit. Car s'il ne nous a laissé que la figure, il s'ensuit que ce qu'il a dit être son corps ne l'est pas, et ce qu'il a dit être son sang, ne l'est pas, le signe n'étant point l'objet même, mais seulement sa représentation. Donc, au lieu des paroles positives sorties de sa bouche, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, il faudroit lui faire dire, au moins équivalemment, *ceci n'est point mon corps, ceci n'est point mon sang* ; car ce n'en est que la figure.

De plus, Notre Seigneur savoit que ses Apôtres ne

Lettre VII. parleroient de figure ni dans leurs écrits, ni dans leurs discours, que sur la foi de leur parole écrite et non écrite, les chrétiens entreroient dans le sens de la réalité : il savoit aussi qu'à la suite des siècles un tems viendroit où un grand nombre se souleveroit contre cette doctrine jusque-là universelle : il voyoit actuellement la séparation que ce soulèvement a produite, ou du moins confirmée : il entendoit les querelles, les disputes qui nous divisent si misérablement : il entendoit les uns opposant à ses paroles les sens et la raison, soutenir que le pain eucharistique ne pouvoit être que la figure de son corps ; les autres, faisant fond sur ces mêmes paroles, maintenir que c'étoit son corps véritable : et malgré cette connoissance, malgré les interprétations différentes qu'il entend donner à ses expressions et tous les maux qui en dérivent, il permet que les écrivains sacrés qu'il inspire, parlent toujours *de son corps*, jamais de la *figure* de son corps ! Se peut-il rien de plus étrange, d'aussi inconcevable que cette conduite du Sauveur ? Où seroit sa bonté, sa justice, sa tendresse pour son Eglise ? Et ne nous auroit-il pas lui-même égarés, si ces mots, de *chair véritablement nourriture, de sang véritablement breuvage, du corps, du sang de Jésus-Christ*, que nous lisons dans son testament, ne devoient exprimer que l'erreur, tandis que les mots de *signe*, de *figure*, qui ne s'y lisent nulle part, devoient seuls nous ouvrir le véritable sens de la révélation ?

Je remarque une autre singularité qui est aussi bien frappante dans vos docteurs. Un des principes qu'ils mettent sans cesse en avant, et sur lequel a été élevée la Réforme, c'est qu'on ne sauroit être obligé de croire

ou de pratiquer que ce qui se lit dans l'Ecriture, ou s'en déduit clairement. Nous venons de voir qu'il n'existe aucun passage des livres saints qui autorise la figure, loin de la démontrer. Elle ne peut donc pas en être déduite. Bien moins encore y peut-elle être lüe. Car le mot de figure ne s'y trouve jamais avec l'Eucharistie. St. Jean dans le discours de la promesse annonce toujours une manducation réelle, une chair à manger véritablement nourriture, un sang à boire véritablement breuvage, la chair qui doit être livrée, le sang qui doit être répandu : les trois Evangélistes racontant l'exécution de la promesse, parlent du corps qui est livré, du sang qui est répandu. St. Paul répète les mêmes termes, sur la révélation immédiate qu'il en avoit reçue de Notre Seigneur. Ce mot de figure ne se fait entendre dans aucun endroit ; tout retentit de ces paroles, *corps de Jésus-Christ, sang de Jésus-Christ* ; c'est Jésus-Christ qu'on reçoit, son corps auquel on participe : c'est de son corps, de son sang dont on se rend coupable par une indigne participation. Que devient donc ici le grand principe de votre Réforme ? Et par quel oubli, ou plutôt par quelle contradiction, vos Réformés s'obstinent-ils à rejeter le corps et le sang dont l'Ecriture parle sans cesse, pour admettre un signe, une figure qui ne s'y rencontrent nulle part ?

Grâces à la Providence divine, la doctrine de la réalité a été conservée et toujours défendue dans la société la plus considérable du Protestantisme. Luther, qu'elle a reconnu pour chef et de qui elle se glorifie de tirer son nom, n'a jamais mieux montré la force d'esprit et la véhémence de langage qu'il joignoit à un caractère bouillant et impétueux, que dans la défense du

Lettre VII. sens littéral contre les nouveaux sacramentaires. Il n'a pu s'empêcher de s'en faire honneur à lui-même, avec la modestie dont vous allez juger. "Les Papistes eux-"mêmes sont forcés de me donner la louange d'avoir "mieux défendu qu'eux la doctrine du sens littéral. Et "en effet je suis assuré que, quand on les auroit tous "fondus ensemble, ils ne la pourroient jamais soutenir "aussi fortement que je le fais." Luther se trompoit, comme nous le verrons à l'article suivant. Mais il est certain qu'il resta constamment attaché au sens littéral et que les sacramentaires ne pouvant amollir l'inflexibilité de ses principes, ont souvent été contraints de s'en rapprocher et d'affecter son langage dans les accommodements qu'ils essayèrent avec lui à Wittemberg et à Smalcade. (1)

Ap. Hosp. Epis. Luth. ad an. 1534.

(1) Ces accommodemens, où la sincérité eut moins de part que la politique, ne purent être de longue durée, et Luther rentra avec plus de fureur dans ses anciens emportements contre eux. Il les traita dans *sa petite confession de foi* "d'insensés, de blasphémateurs, de gens de néant, de damnés, pour qui il n'étoit pas permis "de prier." Il y protesta, "Qu'il ne vouloit avoir avec eux aucun "commerce ni par lettres, ni par paroles, ni par œuvres, s'ils ne "confessoient que le pain de l'Eucharistie étoit le vrai corps naturel "de Notre Seigneur...Je me soucie aussi peu, dit-il encore, d'être "loué ou blâmé par les fanatiques Zwingliens et autres gens sembla-"bles, que de l'être par le Turc, par le Pape, et par tous les diables, "car étant près de la mort, je veux porter cette gloire et ce té-"moignage au tribunal de Jésus-Christ, que j'ai condamné de tout "mon cœur Carlostadt, Zwingle, Œcolampade et autres fanatiques "ennemis du sacrement, avec tous leurs disciples qui sont à Zurich; "et nous condamnons tous les jours dans nos sermons leur hérésie "pleine de blasphèmes et d'impostures." A ce coup les Suisses prirent vivement la mouche. Ils lui décochèrent un manifeste, où ils

Mais voici une confession de foi qui va bien vous surprendre : vous allez entendre les Calvinistes s'exprimer aussi fortement que les Luthériens et les Catholiques sur la présence réelle ; et on les en croiroit de zélés défenseurs, si on ne connoissoit leurs variations. Bèze et Farel furent chargés par les Eglises réformées de France de la porter à Worms, où les états de la confession d'Ausbourg étoient assemblés. Il y est dit : " Qu'on reçoit dans la cène non-seulement les bienfaits de Jésus-Christ, mais sa substance même et sa propre chair : que le corps du Fils de Dieu ne nous y est pas proposé en figure seulement et par signification symboliquement comme un mémorial de Jésus-Christ absent, mais qu'il est vraiment et certainement rendu présent avec les symboles, qui ne sont pas de simples signes. Et si nous ajoutons, disoient-ils, que la manière dont ce corps nous est donné est symbolique et sacramentelle, ce n'est pas qu'elle soit seulement figurative, mais parce que sous l'espèce des choses visibles, Dieu nous offre, nous donne, et nous rend présent avec les symboles ce qui nous y est signé. Ce que nous disons, afin qu'il

Lettre VII.

Hospin. ad an. 1557.

---

lui disoient rondement qu'il n'étoit qu'un vieux fou ; " qu'il faudroit être aussi insensé que lui pour endurer ses emportemens, " qu'il déshonoroit sa vieillesse : qu'il se rendoit méprisable par " ses violences ; et qu'il devroit être honteux de remplir ses livres " de tant d'injures et de tant de diables." A la vérité Luther avoit pris soin de mettre le diable dedans et dehors, dessus et dessous, devant et derrière les Zwingliens, en inventant de nouvelles phrases pour les pénétrer de démons, et répétant ce mot odieux jusqu'à faire horreur, ainsi que l'observe ici Bossuet.

Lettre VII.

" paroisse que nous retenons dans la cène la présence " du propre corps et du propre sang de Jésus-Christ, et " que, s'il reste quelque dispute, elle ne regarde plus " que la manière." Que l'on s'en tienne à cette déclaration, et les disputes seront facilement terminées.

Qu'est-il besoin d'accumuler ici des autorités étrangères, lorsque je puis vous montrer dans votre patrie la même doctrine soutenue par les membres les plus distingués de votre Eglise, surtout sous les règnes d'Elisabeth, de Jacques et de Charles Ier? " Vous et " moi, disoit, sous Edward VI, l'Evêque Ridley aux " Catholiques, nous sommes d'accord que dans le " sacrement est très-véritablement le corps naturel de " Jésus-Christ, le corps même qui est né de la Vierge " Marie, qui a monté au ciel, qui est assis à la droite " de Dieu le Père, etc. Et nous ne différons vous et " moi que sur la manière dont ce corps y est présent.

Confes. de l'Evêque Ridley rapportée dans les Actes et Monumens de Jean Fox, p. 159, etc.

" Les différentes manières d'envisager ce sacrement, " reviennent toutefois à cette opinion commune que " les saints mystères reçus comme ils doivent l'être, " servent à nous rendre participans de la grâce du " corps et du sang qui ont été donnés pour la vie du " monde: et qu'en outre ils nous communiquent d'une " manière très-réelle, quoique mystérieuse, la propre " personne de Notre Seigneur lui-même, dans toute " sa perfection et son intégrité."

Hooker, Police Ecclésiastique, livre 5.

" Nous croyons non moins que vous, à une présence " véritable, disoient Jacques Ier. et l'Evêque Andrews."

Réponse au Car. Belarmin.

Casaubon s'exprimoit de même dans l'écrit qu'il composa par ordre du même souverain.

Lettre au Card. du Perron.

" La présence réelle est aussi maintenue chez nous:

Appel de l'Evêque Montague, ch. 30.

Lettre VII.

" la différence entre nous et les partisans du Pape " est uniquement sur le mode de cette présence dans le " saint sacrement; et il ne seroit pas difficile de " s'entendre, si ce n'étoit à cause des esprits turbulens " et factieux de l'un et de l'autre parti. *Heureux les " pacifiques* . . . . Quant à la présence, dit-il encore, " j'ai dit et je le redis, si les hommes étoient disposés " à la paix, ainsi qu'ils le devroient, il n'y auroit plus " de différend entre nous. J'en ai ajouté la raison et " je la répète ici, tout ce différend n'est que sur le " mode de la présence. La chose est convenue de part " et d'autre, à savoir que dans la Sainte Eucharistie il " y a une présence réelle."

L'Evêque Bilson.

" A Dieu ne plaise, s'écrie un autre prélat, qu'il " nous arrive de nier que la chair et le sang du Christ " soient vraiment présents et vraiment reçus par les " fidèles à la table du Seigneur ? C'est la doctrine que " nous enseignons aux autres, et de laquelle nous " nous confortons nous-mêmes."

L'Evêque Taylor sur l'Eucharistie, p. 18, parag. 1°. No. 11.

" On demande si, lorsque nous disons que le corps " de Jésus-Christ est réellement présent dans le sa- " crement, nous entendons le corps qui est né de la " Vierge Marie, qui a été crucifié, mort et enseveli ? " Je réponds que je ne lui en connois pas d'autre: " Jésus-Christ n'a qu'un seul corps naturel et glorifié. " Mais quand on dit, il est glorifié ce corps qui a " été crucifié, on parle à la vérité du même corps, " mais non de sa même manière d'être : il en est ainsi " dans le sacrement. Nous mangeons le corps qui a " été crucifié, nous buvons le sang qui a été versé : " car Jésus-Christ n'a point un autre corps, n'a point " d'autre sang : mais quoique ce soit le même que

Lettre VII. Parag. 12, page 288.

" nous mangions et que nous buvions, c'est pourtant " sous un autre manière d'être . . . . Ceux qui ne con- " fessent pas que l'Eucharistie est la chair de Notre " Sauveur, la même chair qui a souffert pour nous, " qu'ils soient anathême."

L'Ev. Forbes. Traité de l'Eucharistie, liv. 1. c. 1. par. 7.

" Entre les Protestans, ceux-là me paroissent tenir " la doctrine la plus sûre, la plus vraie, qui pensent et " même croient très-fermement que le corps et le sang " de Jésus-Christ sont vraiment, réellement et substan- " tiellement présents dans l'Eucharistie, et qu'ils y " sont reçus par les fidèles ; mais que la manière dont " ils y sont est aussi inaccessible à nos pensées qu'in- " effable dans notre langage, connue de Dieu seul et " non révélée dans les Ecritures."

Dr. Cosin, Hist. de la Trans. 1676. pag. 6.

" Parmi les Eglises Protestantes, il n'en est aucune " qui doute de la présence réelle du corps de Jésus- " Christ au sacrement." Pages 10 et 11 il cite le passage rapporté ci-dessus du Dr. Andrews, Evêque de Winchester, et celui d'un de ses successeurs, le Dr. Poinet, en ces mots : " La Sainte Eucharistie est non- " seulement la figure, mais aussi elle contient en elle- " même la vérité, la nature et la substance du corps de " Notre Divin Sauveur." Et ces mots d'Antonius de Dominis : " Je ne doute nullement que tous ceux qui " croient à l'Evangile, reconnoîtront que dans la sainte " communion nous recevons la vraie nature de la chair " du Christ, réelle et substantielle." Et le témoignage de la confession Saxonne, celui du Synode de Sandomir, celui même de Bucer qui dit : " qu'avec le " sacrement nous recevons en vérité et en substance le corps du Christ."

Relisez aussi le petit Catéchisme que votre Eglise

fait apprendre à ceux qu'elle dispose pour la confirmation, à cette demande : " Quelle est donc la chose intérieure signifiée en ceci ?" On répond : " Le corps et le " sang du Christ, qui vraiment et en vérité sont pris et " reçus par les fidèles dans la Cène du Seigneur." Lettre VII.

Sans parler encore du savant Jéremie Collier qui perdit son emploi pour avoir refusé le serment du *test*, et publié les raisons de son refus ; de Samuel Parker, Evêque d'Oxford, qui auroit fait prononcer l'abrogation de la loi du *test* si les hommes de son siècle avoient pu entendre et goûter la vérité qu'il développa avec autant de force que d'érudition ; les deux Evêques à qui leur savoir et leur réputation valurent l'honneur d'être consultés par Mde. la Duchesse d'York avant sa conversion, lui donnèrent assez clairement à comprendre qu'ils reconnoissoient eux-mêmes la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Au reste, Monsieur, après toutes les preuves que je viens de vous exposer dans cette lettre, ce qui doit vous surprendre n'est pas de compter parmi vos habiles théologiens de zélés défenseurs de la présence réelle, mais de voir qu'il s'en soit depuis rencontré tant d'autres qui aient rejeté et combattu un mystère si positivement, si certainement révélé dans les Ecritures, et auquel on ne sauroit opposer raisonnablement aucun passage des livres saints. Vous êtes à présent en état d'en juger par nos réponses à leurs difficultés, et par les preuves qui déposeront éternellement en faveur de la présence, et le discours de la promesse, et les paroles de l'institution.

Voyez la déclaration de Mde. la Duchesse d'York.

Nous avons montré contre les réformés Zwingliens, Calvinistes ou Anglicans, qu'on ne peut donner un sens figuré aux paroles, *ceci est mon corps*. Nous allons

Transubstantiation.

Lettre VII. montrer contre les Luthériens que le sens littéral qu'il y faut admettre, et qu'ils admettent avec nous, conduit nécessairement au dogme de la Transubstantiation. Ce mot, qui n'est point dans l'Ecriture, mais que l'Eglise a consacré pour rendre avec plus de précision sa doctrine, exprime le changement de la substance du corps de Jésus-Christ. Or le sens littéral emporte de toute nécessité ce changement. En effet, ce que Notre Seigneur bénit et distribue à ses Apôtres, il les assure, en le leur donnant, que c'est son corps. Auparavant c'étoit visiblement du pain et rien autre chose : actuellement, d'après son assertion, c'est son corps. Il y a donc eu changement, car nulle substance quelconque ne sauroit à la fois rester ce qu'elle est, et devenir une autre, parce qu'alors elle seroit et ne seroit pas elle-même dans le même tems : elle seroit elle-même, étant restée ce qu'elle étoit ; elle ne seroit pas elle-même, étant devenue autre, ce qui est évidemment absurde.

Dira-t-on avec Luther que, le pain n'ayant subi aucun changement le corps est venu se joindre ou s'unir à lui ? Mais alors on change les paroles de Notre Seigneur ; sa proposition revient à l'une ou à l'autre de ces deux, *ceci est à la fois du pain et mon corps*, ou *ce pain est aussi mon corps*. On abandonne manifestement le sens littéral des paroles, en les expliquant de la sorte: ou plutôt on ne les explique point ; on leur en substitue d'autres. Qui ne voit en effet que *ceci est mon corps*, et *ce pain est aussi mon corps*, sont deux propositions différentes ? De plus, cette dernière est tout à fait opposée à l'expression grammaticale de la phrase. Notre Seigneur n'a point dit *ce pain*, mais *ceci*, en se servant d'un terme indéfini, d'un pronom

démonstratif *neutre*, que les interprètes rendent par *hoc*. Or ce pronom neutre ne peut se rapporter au pain, qui appartient à un autre genre. Il faut donc qu'il se rapporte au corps, ou qu'il soit pris en général pour dénoter indistinctement l'objet que le Sauveur tenoit à la main : et alors le sens littéral, le seul sens littéral est, *ceci*, c'est-à-dire, ce que je tiens *est mon corps*, mais jamais, *ce pain est mon corps*. La règle du langage ne le sauroit souffrir; le bon sens ne le souffre pas davantage : car du pain, en demeurant tel, ne peut-être le corps : il est l'un ou l'autre; mais non l'un et l'autre à la fois; il y a donc changement nécessaire du pain au corps, pour que ces mots, *ceci est mon corps*, se trouvent vrais à la lettre. Lettre VII

Les Calvinistes l'ont vu aussi bien que nous. Ils ont senti la nécessité d'un changement dans le pain. Mais ce changement, suivant eux, n'est pas réel; il n'est que moral. Pour eux, d'un aliment ordinaire, le pain devient figure du corps, et les paroles signifient, *ceci est la figure de mon corps*. Ce sentiment est tout-à-fait inadmissible, comme nous l'avons prouvé dans la première partie, et les Luthériens se sont joints à nous pour leur démontrer qu'il faut absolument s'en tenir au sens littéral. A leur tour les Calvinistes se réunissent ici à nous contre les Luthériens, et leur démontrent qu'en partant du sens littéral qu'ils défendent, il faut aller droit à la Transubstantiation, et reconnoître ce dogme de l'Eglise Catholique. Comme ils empruntent d'elle les argumens qu'ils font contre les Luthériens sur cette question, je me servirai d'eux pour achever de vous les proposer. Nos preuves vous paroîtront peut-être plus fortes, en sortant de leur bouche. Du

Lettre VII. moins, en les mettant en scène les uns avec les autres, trouverez-vous plus singulier et plus piquant d'entendre les Calvinistes prouver aux Luthériens le dogme Catholique.

Faisons d'abord paroître le grand ennemi de la présence réelle. Zwingle se déclare nettement sur ce point Fo .261. dans sa réponse à Billicanus: "Certainement, dit-il, "si l'on prend le mot *est* proprement, ceux qui suivent "le Pape ont raison, et il faut croire que le pain est "chair." C'est-à-dire, que, d'après Zwingle, le sens simple et littéral de ces mots, *ceci est mon corps*, emporte nécessairement la Transubstantiation. Il revient au Fol. 275. même raisonnement dans son traité de la Cène. "Si "l'on explique sans figure le mot *est* dans ces paroles, "*ceci est mon corps*, il est impossible que la substance "du pain ne soit changée en celle du corps de Jésus-"Christ, et qu'ainsi ce qui étoit pain auparavant, ne "soit plus pain. *Fieri nequit quin panis substantia* "*in ipsam carnis substantiam convertatur. Panis* "*ergo amplius non est, qui antea panis erat.*" Il s'exprime encore de même dans un écrit contre Luther: Reg. contre Luther, p. 336. "Si le mot de *ceci* marque le pain, et qu'on ne puisse "souffrir de figure dans ces paroles, il s'en suit que le "pain devient le corps de Jésus-Christ, et que ce qui "étoit pain est fait tout d'un coup le corps de Jésus-"Christ. *Jam panis transit in corpus Christi, et est* "*corpus subitò, quod jam panis erat.*" Il lui avoit dit un peu plus haut: "Si vous vous opiniâtrez à ne rece-"voir point de figure, il s'en suit que le Pape a raison "de dire que le pain est changé au corps de Jésus-"Christ."

Bèze soutient aux Luthériens dans la conférence de

Montbelliard que, des deux explications qui s'arrêtent, au sens littéral, " celle des Catholiques s'éloigne le " moins des paroles de l'institution, si on veut les ex- " poser de mot à mot." Et il le prouve par cette raison : " Que les transubstantiateurs disent que, " par la vertu de ces paroles divines, ce qui aupara- " vant étoit pain, ayant changé de substance, devient " incontinent le corps même de Jésus-Christ, afin " qu'en cette façon cette propsition puisse être vérita- " ble, *ceci est mon corps* : au lieu que l'exposition des " consubstantiateurs disant que ces mots *ceci est mon* " *corps*, signifient mon corps est essentiellement *dedans*, " *avec*, ou *sous ce pain*, ne déclare pas ce que c'est " que le pain est devenu, et ce que c'est qui est corps, " mais seulement où il est." Cette preuve est sensible et péremptoire. Car Jésus-Christ en disant, *ceci est mon corps*, déclare que tel objet est son corps, tandis que dans l'explication de Luther il déclare où est son corps, dedans, avec, ou sous le pain; mais nullement ce qui est son corps. " Il est clair, ajoute " ici Bossuet, que Jésus-Christ ayant pris du pain " pour en faire quelque chose, il a dû nous déclarer " quelle chose il en a voulu faire; et il n'est pas moins " évident que ce pain est devenu ce que le Tout-Puis- " sant en a voulu faire. Or ces paroles font voir qu'il " en a voulu faire son corps, de quelque manière qu'on " le puisse entendre, puisqu'il a dit *ceci est mon corps*. " Si donc ce pain n'est pas devenu son corps en figure, " il l'est devenu en effet : et on ne peut se défendre " d'admettre ou le changement en figure, ou le change- " ment en substance. Ainsi, à n'écouter simplement " que la parole de Jésus-Christ, il faut passer à la doc-

Lettre VII.

Conférences de Montbel. imp. à Genève, 1587. p. 52.

Hist. des Variations, liv. 2. No. 32.

Lettre VII. " trine de l'Eglise : et Bèze a raison de dire qu'elle a " moins d'inconvénients, *quant à la manière de parler,* " que celle des Luthériens, c'est-à-dire, qu'elle sauve " mieux le sens littéral."

Hospinien reconnoît la même chose partout, comme Fol. 49. lorsqu'il dit, en réfutant un écrit de Luther : " S'il " faut exclure toute figure du discours de Jésus-Christ, " l'opinion de ceux qui suivent le Pape est véritable." Le même auteur, ainsi que les autres défenseurs du sens figuré, remarque avec beaucoup de justesse contre Luther, que Jésus-Christ n'a point dit, *mon corps est ici,* ou *mon corps est sans ceci et avec ceci ;* ou ceci contient mon corps ; mais simplement, *ceci est mon corps.* D'où il suit qu'il n'a nullement voulu donner à ses disciples une substance qui contienne ou qui accompagne son corps, mais son corps même sans mélange d'aucune substance étrangère.

Inst. liv. 4, c. 17. No. 30. Calvin insiste souvent sur la même vérité ; mais pour ne pas nous arrêter trop long-tems à des autorités particulières, écoutons un Synode entier de Zwingliens ; celui de Czeuger en Pologne, rapporté dans le recueil de Genève. Ce Synode démontre que la consubstantiation Luthérienne est insoutenable, " Parce que, dit-il, " comme la baguette de Moïse n'a pas été serpent sans " Transubstantiation, et que l'eau n'a pas été sang en " Egypte, ni vin dans les nôces de Cana sans change- " ment : ainsi le pain de la Cêne ne peut-être substan- " tiellement le corps de Jésus-Christ, s'il n'est changé " en sa chair, en perdant la forme et la substance du " pain." Disons avec Bossuet que le bon sens a dicté cette décision. En effet le pain, en demeurant pain, ne peut non plus être le corps de Notre Seigneur,

Syn. de Czeu. Tit. Cœnâ in Syn. Geneven. part. 1.

Histoire des variations. liv. 2. No. 38.

que la baquette, demeurant baquette, pût être un serpent, ou que l'eau demeurant eau, pût être du sang en Egypte, et du vin aux nôces de Cana. Lettre VI

Au surplus, il ne laisse pas d'être assez curieux d'apprendre que, malgré l'aigreur et l'amertume dont Luther et les siens se sont élevés contre la Transubstantiation, ils n'en pensoient pas si mal dans le principe. La simplicité des paroles qui les a toujours retenus dans le dogme de la présence réelle, les a long-tems arrêtés sur celui du changement de substance. Luther commença par ne point désapprouver cette doctrine, quoiqu'il en eût déjà proposé une fort différente : il laissa la liberté d'adopter celle des deux que l'on voudroit. "Je permets en conséquence, dit-il, à qui voudra, de "tenir l'une et l'autre opinion.... Que chacun sache "qu'il lui est libre, sans exposer son salut, d'embras-"ser celle des deux qu'il lui plaira." Il avoit si peu d'aversion de la croyance Catholique sur le changement de substance, qu'il déclare lui-même ne la rejeter que parce qu'on le pressoit trop de la recevoir (1). Il

Capt. de ba. édit. Lat. fol. 277.

(1) On peut croire, sans le calomnier, que son opiniâtreté subséquente à rejeter le changement de substance, tint beaucoup à son dessein de nuire au Pape et à l'Eglise, puisqu'il avoue que ce motif lui avoit fait souhaiter de pouvoir se défaire de la présence réelle: on connoît aussi cet aveu de lui sur la communion des deux espèces : "Si un concile ordonnoit ou permettoit les deux espèces, "en dépit du concile, nous n'en prendrions qu'une, ou nous ne "prendrions ni l'une ni l'autre." Tom. 3. Jen. germ. 274.

"Et afin qu'on ne me taxe pas d'ingratitude aux leçons de "maître Henri, je change d'idée, je *transubstantie* mon sentiment "et je dis : j'ai déclaré autrefois que peu importoit que l'on pensât "de telle manière sur la transubstantiation : aujourd'hui que j'ai vu "les belles et brillantes raisons du champion des sacrements, ce

Luther co Henri, Roi d'Angl. tom édit. de W an 1546, p.

Lettre VII. avoit même trouvé bon qu'elle fût insérée et clairement Ibid. exposée par Melanchton, d'abord dans la confession d'Ausbourg, et puis dans l'Apologie. Voici la traduction littérale du 10e. article de la Confession, tel qu'il onfes. Augus. 1530. fut présenté à la Diète. " De la Cène, on enseigne " que le vrai corps et le sang de Jésus-Christ sont véri- " tablement présents sous *l'espèce* du pain et du vin; " qu'ils y sont distribués et reçus : c'est pourquoi on " condamne la doctrine contraire."

Un an après que cette confession authentique eut été pol. cont. Aug. at. 4. de Sac. explicat. 10. t. présentée à Ausbourg, Mélanchton se vit obligé d'en faire une Apologie, qui fut également approuvée et signée par tous les états Luthériens. Il y établit plus clairement encore le changement de substance, en ces mots : " Nous trouvons que non-seulement l'Eglise " Romaine soutient la présence corporelle de Jésus- " Christ, mais que l'Eglise Grecque la soutient encore " à présent, et l'a soutenue anciennement. C'est ce " qu'on peut voir par leur canon de la messe, dans le- " quel le prêtre prie publiquement, afin que le pain " soit changé et qu'il devienne le corps de Jésus-Christ. " Et Vulgarius, auteur estimé, dit clairement que le " pain n'est pas seulement une figure, mais qu'il est " changé en la chair." Ces deux passages tirés de deux actes solennellement approuvés de tout le parti, montrent évidemment que les Luthériens ont débuté

" n'est plus cela. Je prononce impie et blasphémateur quiconque " admet changement dans le pain ; Catholique et pieux quiconque " dit avec Paul, le pain que nous rompons est le corps de Christ. " Anathême à qui diroit autrement, ou voudroit y changer un iota, " une syllabe."

par admettre en propres termes la translation, et même jusqu'à condamner la doctrine contraire. On sait que Mélanchton cherchoit alors à rapprocher les principes de la Réforme de ceux de l'Eglise, et à faire paroître à la Diète autant de conformité qu'il étoit possible entre l'une et l'autre: peut-être aujourd'hui voudroit-on révoquer en doute l'authenticité de ces deux passages; je conviens que le premier a été altéré notablement, dix ans après la première édition de la confession de foi; et que même le second a été totalement retranché dans les éditions postérieures de l'Apologie. Il faut donc établir l'authenticité de l'un et de l'autre en peu de mots. Lettre VII.

1°. M. l'Evêque de Neustadt, comte de Kollonitch, a fait réimprimer trois exemplaires Allemands de la Confession d'Ausbourg tirés de la Bibliothèque impériale de Vienne. Ces trois exemplaires, quoiqu'imprimés à diverses époques, et différents en plusieurs endroits, s'accordent mot pour mot sur l'article dixième dont j'ai rapporté la traduction littérale. (1)

2°. La conformité de cette rédaction avec le passage de l'apologie rend son authenticité d'autant plus probable, s'il est vrai que le passage de l'apologie soit lui-même authentique. Et nous verrons plus bas que les Luthériens en conviennent.

3°. Il est certain par Sleiden et par Mélanchton aussi bien que par Chytré et par Célestin dans leurs his- Sleid. confe ad art. 10.

(1) Je lis ce fait dans les lettres de controverse, contenant les motifs qui ont déterminé S. A. le Prince Fréderic, Comte Palatin, Duc de Bavière à devenir Catholique, par le Prince François Seedorff, qui assure avoir les trois exemplaires sous les yeux et sur sa table—Manheim, 1749. vol. 2. p. 100.

Lettre VII. Chytré, his. con. aug. Célestin, his. con. aug. t. 3.

toires de la Confession d'Ausbourg, que les Catholiques ne firent aucune objection à l'article X, dans la réfutation qu'ils firent par ordre de Charles V, de la Confession. Or il n'est pas moins certain qu'ils l'auroient contredit, si au lieu de la rédaction méntionnée ci-dessus et très-conforme à notre dogme, ils y avoient lu celle si contraire qu'on y a substituée depuis, en ces mots : "Que dans la cène, le corps et le sang de Jésus-" Christ nous sont donnés *avec* le pain et le vin."

4°. Hospinien, ministre célèbre, soutient que cette rédaction doit être l'originale, parce que c'est elle qui se trouve dans l'édition de 1530, faite à Wittemberg, berceau du Luthéranisme, et demeure habituelle de Luther et de Mélanchton. Il dit que l'article a été changé depuis, parce qu'il favorisoit trop la Transubstantiation, en marquant que le corps et le sang sont reçus, non avec la substance, mais sous l'espèce du pain et du vin. Schlussenburg, auteur luthérien, ne fait pas difficulté d'accuser Mélanchton lui-même d'avoir changé son article X. de la Confession, par le penchant qu'il éprouva depuis pour l'opinion des Réformés.

Lib. 2, theol. Cal. art. 10.

Quant au passage de l'Apologie, il avoit avec celui de la Confession un rapport si intime, qu'il ne pouvoit plus subsister, après l'altération essentielle que l'autre avoit subie. En conséquence on fit faire une nouvelle édition de l'Apologie par le même imprimeur, et au lieu de prendre la peine de changer l'arti le, on le supprima tout net. La supercherie découverte fit jeter des plaintes, auxquelles il fut froidement répondu que l'article ne méritoit pas d'être conservé. Heshusius désapprouva la mauvaise foi d'une pareille conduite, et déclara qu'il eût mieux aimé qu'on eût réfuté l'erreur

Valent. eritræus in tab. august confes.

In commentariolo de præs. Christi in cœnâ.

publiquement, que d'avoir donné lieu à de fâcheuses impressions, en la supprimant à la sourdine. Lettre VII.

Grotius, qui avoit si bien pénétré l'esprit du Protestantisme, s'exprime comme il suit : " Il est incon- Votum pro pace, p. 51.
" testable que, suivant les Pères, et un grand nombre
" de Protestans, avec les signes nous est présentée
" la chose même (dans l'Eucharistie), mais d'une ma-
" nière imperceptible à nos sens. Ainsi Bucer et les
" autres enseignèrent-ils. . . . Pour en dire mon senti-
" ment, je pense que tous nos grands disputeurs com-
" prennent parfaitement ce qu'enseigne l'Eglise an-
" cienne, et ce qu'enseignent encore les Eglises
" Grecque et Latine ; mais qu'ils font semblant de
" n'en rien savoir, pour avoir de quoi déclamer auprès
" de ceux qui donnent plus aux sens du corps qu'à
" ceux de l'esprit."

Le savant Abbé de Lokkum, Molanus, dans le projet de réunion entre les Catholiques et les Protestants de la Confession d'Ausbourg, parle de la manière suivante : " Drejerus, professeur de Könisberg, ad-
" met ici en un certain sens, un changement sub-
" stantiel. Je ne me rends point garant de cette
" doctrine ; mais je ne croirai rien dire qui soit op-
" posé à l'analogie de la foi, en supposant que,
" par les paroles de l'institititution, il se fait dans
" la cêne ou dans la consécration, un certain change-
" ment mystérieux, par lequel est vérifié, d'une ma-
" nière impénétrable, cette proposition si usitée dans
" les Pères, *le pain est le corps de Jésus-Christ*. Il
" faut donc prier les Catholiques que, sans entrer dans
" la question de la manière dont se fait le changement
" du pain et du vin dans l'Eucharistie, ils se con-

Lettre VII. « tentent de dire avec nous (et assurément ils s'en « contenteroient), que cette manière est incompré- « hensible et inexplicable ; telle toutefois que par un « secret et admirable changement du pain il se fait « le corps de Jésus-Christ : et il faut aussi prier les « Protestans, à qui cela pourroit paroître nouveau, de « ne se point faire un scrupule de dire, *à l'exemple des* « *premiers réformateurs*, que le pain est le corps de « Jésus-Christ, et le vin son sang, puisque ces propo- « sitions ont été autrefois si universelles, qu'à peine se « trouvera-t-il quelqu'un des anciens qui ne s'en soit « servi." (1) Le même pieux et savant Abbé s'exprime ailleurs dans ces termes : (2) "Je dis que le « corps de Jésus-Christ est précisément et substan- « tiellement le même sur l'autel que dans le ciel et sur « le croix, mais qu'il y est d'un manière différente. Il « étoit sur la croix d'une manière naturelle et san- « glante ; il est dans le ciel d'une manière visible et « glorieuse ; au lieu qu'il est sur l'autel d'une ma- « nière invisible, non sanglante et accessible ; mais « c'est toujours le même corps. Je reconnois donc « avec les Pères des deux Eglises d'Orient et d'Oc- « cident le changement réel opéré dans l'Eucha- « ristie, qu'on exprime par les mots de *transmutation*,

(1) Œuvres Posthumes de Bossuet, tom. I, p. 95, édit. in-4to. Amsterdam, 1763.

(2) Résultat d'une conférence touchant l'Eucharistie, agitée entre quelques religieux et M. Molanus, Abbé de Lokkum. Je regrette de ne pouvoir citer le résultat en entier, je vous conseille de le lire dans ce même tome de Bossuet, tout à la fin.

" *transélémentation, transubstantiation*, ce qni signfie Lettre VIII.
" qu'après que les paroles du Seigneur ont été pro-
" noncées, il se trouve vraiment sur l'autel en vertu
" de l'union avec les espèces sensibles, ce qui n'y étoit
" pas, je veux dire la personne de Jésus-Christ."

Ainsi s'expliquoit un profond théologien attaché à la confession d'Ausbourg, qu'il n'avoit aucune intention de blesser dans le point de l'Eucharistie. Il pensoit, et avec grande raison, d'après ce que nous en avons rapporté, que le changement de substance s'accordoit avec les anciens principes du Luthéranisme déposés à la Diette dans la confession solennelle de sa croyance.. Plût à Dieu que tous ceux qui appartiennent aujourd'hui à la même communion réglassent leurs sentimens sur les mêmes principes avec le savant et vertueux Molanus ? Il nous seroit alors plus permis d'espérer le rapprochement si fort désiré par les bons esprits de l'un et de l'autre parti.

Et pour nous faire entendre à la suite de ces suffrages luthériens et calvinistes, quelques témoignages de vos compatriotes, l'Evêque Forbes reconnoît la possibilité de la Transubstantiation dans les termes suivants :
" Il y a trop de témérité et de danger dans l'assertion
" de plusieurs Protestants qui refusent à Dieu le pou-
" voir de transubstancier le pain dans le corps de
" Christ. Tout le monde convient, il est vrai, que ce
" qui implique contradiction ne peut se faire. Mais
" comme personne en particulier ne connoît avec
" certitude l'essence de chaque chose, et par consé-
" quent ce qui implique ou n'implique point contra-
" diction, c'est une témérité évidente à qui que ce soit,

Lettre VII, " de poser des bornes à la puissance de Dieu. J'ap- " prouve l'opinion des théologiens de Wittemberg, " qui ne craignent point d'avouer que Dieu est assez " puissant pour changer le pain et le vin au corps et " au sang de Jésus-Christ."

Epi. lis. 3, c. 5. Le Dr. Thorndike convient du changement, et nous dit en propres termes : " Que les élémens sont réellement " changés, d'un pain et d'un vin ordinaires, dans le corps " de Jésus-Christ, mystérieusement présent, comme " dans un sacrement : et cela en vertu de la consé- " cration, et nullement par la foi de celui qui reçoit."

Appel. ch. 31. L'Evêque Montague déclare que le changement est produit par la consécration des élémens : à l'appui de cette assertion il cite des passages de St. Cyrille de Jérusalem, de la liturgie de St. Bazile, de St. Cyprien, de St. Ambroise : il traduit les expressions dont se sont servi ces Pères par les mots de *transmutation* et de *transélémentation.* Et pourtant, après avoir confessé le changement par la consécration, et avoué qu'il a été reconnu dans l'Eglise Primitive, il prend le change et finit par se déclarer contre la Transubstantiation. (1)

---

(1) Il y seroit revenu suivant les apparences : ce savant homme pensoit presqu'en tout comme l'Eglise Catholique, à laquelle il se seroit réuni, dit-on, si sa mort arrivée en 1641 ne l'avoit empêché d'exécuter cette résolution. Quatre ans plus tard, la même cause fit malheureusement évanouir le même projet dans un homme plus célèbre encore par son savoir et par son génie. Grotius, en quittant Paris, confia à son savant et digne ami M. Bignon, qu'à son retour de Suède, où il alloit terminer ses affaires, il ne s'occuperoit plus que de celle de son salut, et se réuniroit à l'Eglise Catholique. Il

L'Evêque d'Oxford, Samuel Parker, la défend et la prouve comme il suit: " D'abord il est évident pour " tous ceux qui n'auroient même qu'une connoissance " ordinaire de la science ecclésiastique que, de siècle " en siècle, les anciens Pères ont maintenu une pré- " sence réelle et substantielle dans les termes les plus " expressifs et les plus énergiques. Les Latins, d'accord " avec les Grecs, l'appellent *conversio, transmutatio,* " *transformatio, transfiguratio, transelementatio*, et " enfin *transubstantiatio.* Par ces expressions di- " serves, ils n'ont voulu marquer ni plus ni moins qu'une " présence réelle et substantielle dans l'Eucharistie." L'Evêque d'Oxford avoit fort bien compris que si la Transubstantiation suppose la présence, elle en est aussi le vrai fondement, puisque par la force des paroles, la subs- tance du corps de Jésus Christ ne sauroit se trouver dans l'Eucharistie sans avoir pris la place de celle de pain. " Alors, (Parker parle ici du temps de la restauration de la Royauté) " alors s'éleva une nouvelle généra- " tion de théologiens qui ne connut jamais Joseph.... " Que s'ils avouent la réalité de la présence, dit-il en " concluant contre eux, nous voyons par ce qui a été " dit déjà, combien foible, peu importante est la con- " troverse entre la présence et la Transubstantiation : " et c'est aussi ce que toutes les Eglises Réformées ont " compris avec autant de vérité que de pénétration. " Que si, au contraire, ils ne veulent point de la pré-

Lettre VII.

Reasons for abrogating the test imposed on all members of Parliament, October 30th, an 1678, printed an 1688.

revenoit et avoit déjà pris terre à Rostock, lorsqu'il fut saisi de la maladie qui lui enleva la vie, à l'Eglise une conquête précieuse, et au monde un exemple mémorable. Le fait est positivement attesté par M. Arnould, qui le tenoit de M. Bignon lui même.

Lettre VII. " sence réelle, ils désavouent à la fois l'Eglise d'Angleterre et l'Eglise Catholique : et alors s'ils ne conviennent que d'une présence figurée (et il n'est que trop clair qu'ils n'en veulent point d'autre), ils restent condamnés d'hérésie par tout le monde chrétien. Et si c'est là ce qu'on prétend établir en renonçant à la Transubstantiation (comme on en peut juger par les auteurs qui ont imaginé ce statut), le but et le fond de la loi, sous ce prétexte, est d'introduire et de légaliser une hérésie nouvelle dans l'Eglise Anglicane."

Vous voyez, Monsieur, que si le dogme de la présence réelle a trouvé dans votre patrie un grand nombre de défenseurs, celui de la Transubstantiation ne laisse pas d'y en avoir eu de distingués. Vous lui en avez reconnu parmi les Luthériens, qui en général en sont devenus depuis les ennemis déclarés ; il y a plus, et vous avez dû conclure que même aujourd'hui les plus attachés à la Confession d'Ausbourg et à leurs premiers Réformateurs peuvent encore, sans en blesser les principes, entrer totalement dans la doctrine catholique sur l'Eucharistie, à l'exemple du pieux et savant Hanovrien, l'Abbé de Lokkum. Vous avez entendu les Luthériens prouver avec nous aux Calvinistes, qu'il étoit impossible d'admettre le sens figuré, et de ne pas s'en tenir au sens littéral : et les Calvinistes, d'accord avec nous ensuite, prouver comme nous aux Luthériens que le sens littéral ne doit pas moins nécessairement les conduire au changement de substance. Vous les avez vus se ranger ainsi alternativement sous l'étendard catholique, s'attaquer victorieusement les

uns les autres avec les armes qu'ils empruntoient de nous, et l'Eglise triompher tour-à-tour des coups et des défaites qu'ils se portoient mutuellement. Lettre VII.

Je vous épargnerai ici le détail des chicanes grammaticales que les Calvinistes ont imaginées, pour autoriser leur sens figuré contre le changement de substance. Je sais combien de pointilleries leur ont prêtées les règles de grammaire, qu'ils n'ont pas moins faussement forgées que faussement appliquées à chacun de ces mots : *ceci est mon corps*. Je sais aussi qu'elles ne valent pas la peine d'être réfutées, après l'avoir été si complettement par M. Nicole, avec la profondeur, la justesse, et la clarté qui distinguent ce grand controversiste. (1) Elles s'évanouissent facilement par le rapprochement d'exemples dont l'Ecriture-Sainte nous fournit l'idée et le sujet. Moïse n'auroit-il pas pu dire, *cette verge est un serpent, cette eau est du sang ?* Jésus-Christ, aux nôces de Cana, ne pouvoit-il pas dire également ; cette eau est du vin ? Et en ressuscitant Lazare ou le fils unique de la veuve de Naïm, *ce mort est vivant ?* Toutes ces propositions n'auroient-elles pas été vraies à la lettre, en dépit des prétendues règles grammaticales ? Et les Réformés réussiroient-ils à nous en démontrer la fausseté, en nous disant que si c'est une verge, ce n'est point réellement un serpent ? si c'est de l'eau, ce n'est réellement ni du sang, ni du vin ? si ce sont des morts, ce ne sont point en réalité des vivants ? Pourquoi s'obstiner ainsi à ne pas voir, à ne pas avouer que, dans la bouche

---

(1) Voyez Défence de la Perpétuité de la Foi, tome premier.

Lettre VII. de Dieu ou par son ordre, ces propositions opèrent ce qu'elles énoncent? Le Tout-Puissant ordonne, et la nature obéit à l'instant. Jésus-Christ commande, et le tombeau lui rend sa proie, et la mort relâche sa victime. Il parle, et l'eau a changé sa substance en celle du vin, et le pain la sienne en la substance de son corps. (1)

Mais, si au lieu de pain que nous apercevons, c'est la substance du corps qu'il y faut croire, les sens nous auront donc trompés, direz-vous, et leur témoignage, sur lequel repose la certitude des faits évangéliques, sera donc ébranlé? Non, Monsieur, les sens ne nous trompent point ici. Car ils ne jugent jamais, ils rapportent simplement; et leur rapport est vrai dans l'Eucharistie. Il nous disent qu'ils y trouvent le goût, la couleur, l'apparence du pain, et tout cela y est en effet. C'est l'esprit qui, sur le rapport des sens, juge et prononce: à la vue des espèces, il concluroit naturellement et avec raison, que la substance du pain y est également si, dans cette occasion particulière, il n'avoit été averti de s'arrêter dans sa propension natu-

(1) Qui peut parler en cette sorte, si non celui qui a tout en sa main! Qui peut se faire croire, si non celui à qui faire et parler c'est la même chose? Mon âme, arrête-toi ici sans discourir! Crois aussi simplement, aussi fortement que ton Sauveur a parlé, avec autant de soumission qu'il fait paroître d'autorité et de puissance. Il veut dans la foi la même simplicité qu'il a mise dans ses paroles: *ceci est mon corps,* donc c'est son corps. *Ceci est man sang*; c'est donc son sang. Dans l'ancienne façon de communier le prêtre disoit: *le corps de Jésus-Christ,* et le fidèle répondoit, *amen,* il est ainsi. Tout étoit fait, tout étoit dit, tout étoit expliqué en trois mots. Je me tais, je crois, j'adore, tout est fait, tout est dit."— Bossuet, Médit. sur l'Evang. journ. 22.

relle, et de réformer son jugement. D'après les instructions de Jésus-Christ, les Apôtres durent juger, et nous tous à leur suite, non sur ce qu'ils voyoient, mais sur ce qu'ils avoient entendu. Voilà l'exception; elle est unique. Hormis ce cas, et partout où il n'y a nulle raison d'éloignement ou de maladie de se méfier des sens, nous devons nous y abandonner avec assurance, nous souvenant que Notre Sauveur les a lui-même appelés en témoignage de sa résurrection. "Regardez mes " pieds et mes mains; c'est moi-même. Touchez-moi, " et considérez qu'un esprit n'a ni chair ni os, comme " vous voyez que j'ai." Lettre VII

Il est bien temps de mettre un terme à cette longue discussion. J'adjure, en la finissant, les adversaires de la présence réelle et du changement de substance, de nous dire avec candeur et en conscience, si c'est le texte des Ecritures qui les porte à nier l'un et l'autre de ces dogmes; si, au contraire, toute autre considération mise à part, le texte ne les y conduit pas naturellement de lui-même; s'ils n'ont besoin ni d'effort ni de violence pour en détourner le sens propre en un sens de figure; si, dans la vue d'autoriser leur métaphore supposée, il ne leur a point fallu mettre la Bible entière à contribution, pour en extraire des exemples qui, après tout, s'ajustent mal à l'espèce en question, ne peuvent ni les autoriser à la figure, ni les sauver de l'énergie naturelle des paroles. Ils doivent en convenir, j'en suis intimement persuadé; ils doivent reconnoître que leur répugnance à recevoir le texte dans sa simplicité provient uniquement des conséquences philosophiques qu'il entraîne, et qui effraient la raison : Un corps existant dans plusieurs lieux à la fois! Le corps

Lettre VII. qui a souffert, qui est au ciel, réduit à un si petit espace dans l'Eucharistie ! Du pain, du vin, selon toutes les apparences, et nullement en réalité ! Qui peut se le persuader ? Qui le peut croire ? Voilà le fond de leur incrédulité : voilà le scandale qui les décide contre l'un et l'autre de ces mystères ; plutôt résister à l'Ecriture, plutôt détourner le sens des paroles de Jésus-Christ, que d'admettre celui qu'elles présentent avec toutes ses conséquences.

De mon côté, pour agir avec la candeur et la bonne foi que je demande de leur part, je conviens franchement de ces conséquences : je conviens qu'elles sont impénétrables, et non moins effrayantes à l'intelligence humaine : elles le sont, il est vrai. Mais est-il moins vrai que Jésus-Christ a promis qu'il nous donneroit à manger la même chair qu'il livreroit pour la vie du monde, que cette chair seroit véritablement nourriture ? Est-il moins vrai qu'en exécutant sa promesse, et présentant l'objet qu'il tenoit à la main, il a dit, *prenez, mangez, ceci est mon corps ?* Est-il moins vrai qu'il étoit assez puissant pour opérer ce qu'il assuroit et beaucoup au-delà de ce que nous pouvons comprendre ? Est-il moins vrai qu'il n'a pu vouloir nous égarer par des expressions trompeuses, lui qui est la vérité par essence ; que d'un mot il pouvoit faire comprendre la figure, s'il n'avoit pas voulu que l'on comprît la réalité ; que sa bonté, sa justice lui en faisoient une loi, dès qu'il savoit les disputes, les animosités, le schisme horrible que le sens de cette réalité occasionneroit un jour dans son Eglise ? Est-il moins vrai qu'il est beaucoup plus sûr, plus raisonnable de nous défier de nous mêmes que de lui ; de croire en simplicité ce qu'il

nous dit d'une manière si simple, que de faire amas de difficultés, dont au reste nous ne sommes nullement responsables ? N'est-il pas plus sage d'en détourner les yeux, pour les fixer sur celui qui a parlé ? Coupables de ne point l'écouter et le croire, nous ne saurions l'être de ne point comprendre toute l'étendue de ces discours ; car il est infini dans son intelligence autant que nous sommes bornés dans la nôtre.(1) Ils nous a fait connoître son intention, sa volonté, par tout ce que le langage a de plus simple, de plus uni, de plus intelligible en paroles, en sorte qu'on ne peut se méprendre sur le sens naturel et propre qu'elles présentent : tous les partis en conviennent ; et il est à la portée de tous les hommes d'en juger. Ce qui n'est point à leur portée, et ce qui ne pourra jamais y être ici-bas, c'est de suivre les conséquences qui en résultent, c'est d'expliquer la manière dont cette réalité de présence est effectuée, c'est de comprendre par quel ressort invisible et secret s'opère ce changement de substance. Mais où a-t-on pris qu'on soit en droit de

(1) " Qu'ils laissent là, comme ils le doivent, leurs chicanes et " leurs disputes, et qu'ils prennent tout ce qu'ils trouvent claire- " ment révélé dans l'Evangile, ne perdant jamais de vue que, bien " que la sagesse et la bonté infinies ne puissent en aucun cas les " obliger de croire une chose réellement absurde et contradictoire, " ni d'en faire aucune de déraisonnable, ils peuvent néanmoins être " obligés à croire et à faire bien des choses que d'opiniâtres pré- " jugés leur représentent comme absurdes et déraisonnables, mais " qui ne paroissent telles à leurs yeux, que pour s'être eux-mêmes " trop accoutumés à juger des voies de Dieu par celles des " hommes."—Humfrey Ditton, Discours sur la Résurrection, part. 1, sec. 4.

Lettre VII. rejeter ce qui se conçoit aisément, parce qu'à sa suite arrivent des oubscurités qui ne se pénètrent pas ? Pourquoi nous butter opiniâtrément à ce qui nous passe, et fermer les yeux à ce qui nous frappe ? Pourquoi vouloir nous rendre raison à nous-mêmes de ce que nous savons être impénétrable à nos idées ? Ne cherchons point follement à franchir les bornes où nous sommes circonscrits. Tenons fermes à Notre Sauveur : faisons fort sur sa parole, et soyons certains qne les apparences de contradiction et d'impossibilités qui nous confondent, maintenant que nous voyons à travers le voile et le nuage, disparoîtront à nos yeux dès l'instant où nous contemplerons les objets à la lumière des clartés célestes. Attendons : nous y serons bientôt, chacun de nous ; la vie la plus longue est toujours bien courte.

LETTRE VIII.

Je me suis engagé, Monsieur, à justifier les décrets de l'Eglise sur l'Eucharistie, à vous montrer leur conformité avec la doctrine révélée par Jésus-Christ et transmise jusqu'à nous dans le double dépôt des Ecritures et de la Tradition. Vous venez d'examiner le premier, et vous y avez reconnu les principaux dogmes que l'Eglise nous oblige à croire. Le second va s'ouvrir devant vos yeux, et vous y verrez ces mêmes dogmes, enseignés dans tous les tems, prendre indubitablement leur origine dans la prédication des Apôtres. Le champ est immense à parcourir; n'en soyez point effrayé: les siècles qu'il nous importe surtout de bien connoître, sont les plus anciens. Nous nous bornerons aux six premiers; et en procédant avec méthode, nous éviterons la confusion où nous jeteroit la quantité de monumens, de faits et de passages qui se présenteront successivement à nous. Commençons par les ranger en deux classes, en preuves générales et en preuves particulières. Les premières nous feront connoître la croyance de toutes les Eglises du monde à la fois; les autres nous montreront les témoignages que les docteurs particuliers lui ont rendus séparément. Lettre VIII

Première Preuve Générale.

Tout homme qui donnera quelqu'attention à l'histoire des premiers siècles de l'Eglise, sera frappé d'un

Lettre VIII. point de discipline que je me propose ici d'approfondir avec vous, et qui regarde le secret inviolable que tous les fidèles observoient sur les sacremens, et spécialement sur celui de l'autel. Jésus-Christ en avoit fait à ses disciples un précepte, en leur commandant, sous des expressions figurées, de ne point donner les choses saintes aux chiens, et de ne point jeter les perles devant les pourceaux. Quand il institua son auguste sacrement, il ne voulut avoir que ses Apôtres pour témoins: et nous voyons qu'à son exemple les Apôtres ne le célébroient que dans le secret. L'Ecriture remarque positivement qu'ils se réunissoient tous les jours dans les temples et y prolongeoient leurs prières; mais qu'ils rentroient dans l'intérieur de quelque maison pour participer au corps du Seigneur. Car c'est indubitablement ce que signifie *rompre le pain*, dans le style du Nouveau Testament; première expression énigmatique sur l'Eucharistie que nous rencontrons dans l'antiquité, expression d'ailleurs qui, fort bien comprise des Chrétiens, ne pouvoit être entendue des infidèles. Je sais que St. Paul a parlé plus ouvertement, et j'ai moi-même cité ses paroles; mais il écrivoit aux Corinthiens: sa lettre étoit adressée et confiée à la discrétion du Clergé de cette Eglise, qui réservoit aux fidèles la lecture de ces passages, interdits à tous ceux qui ne l'étoient pas. Il en faut dire autant de l'endroit où St. Ignace parle avec plus de clarté de l'Eucharistie dans son épître aux Smyrniens.

Math. c. 7.

Act. c. 2. v. 46. V. 62.

Dans les siècles anciens les sacremens étoient désignés sous le nom général de *mystères*, qui signifie choses cachées. On les administroit dans les assemblées privées, après avoir fait sortir tous ceux qui n'étoient

pas initiés. Jusqu'au moment de la célébration il étoit permis aux Catéchumènes, aux étrangers, même infidèles, de s'y trouver. Ils assistoient aux prières, aux lectures qui se faisoient de l'Ancien Testament par des lecteurs, du nouveau par des Prêtres ou des diacres. Ils pouvoient encore écouter l'explication de l'Ecriture, réservée aux Evêques, quelquefois, mais rarement, déléguée à un Prêtre par eux. Dans ces homélies ou explications publiques de l'Ecriture, le prédicateur se donnoit bien de garde de parler des *mystères*; ou si son sujet l'obligeoit d'y faire allusion, il s'y prenoit avec grande réserve, couvrant la doctrine sous des terms énigmatiques, pour qu'elle ne pût être pénétrée par les Catéchumènes ou les Païens. "Nous ne parlons pas clairement des mystères devant les Catéchumènes, disoit St. Cyrille de Jérusalem ; mais nous sommes contraints souvent d'user d'expressions obscures, afin que, pouvant être entendues des fidèles instruits, ceux qui ne le sont point n'en puissent être blessés." St. Ambroise dit aussi, "que s'il avoit parlé des sacremens avant le baptême, ç'auroit été, non les en instruire, mais les découvrir par une espèce de trahison." Rien de plus fréquent dans St. Chrysostôme que cette manière de dire: "Les initiés seuls le savent: les mystiques en sont instruits. Tout cela est connu de ceux qui sont initiés."—"Je voudrois, dit-il encore, parler clairement du baptême; mais je n'ose, à cause de ceux qui ne sont point initiés. Ces personnes nous rendent l'explication de ces choses plus difficiles, en nous contraignant ou de parler obscurément, ou de découvrir des choses cachées." Dans les autres Pères, dans St.

Lettre VIII.

Catech. 6e.

Livre sur les Myst. pour les nouveaux initiés, chap. 1. No. 2.

Lettre VIII. Augustin surtout, on rencontre souvent des réticences, des phrases suspendues, obscurcies à dessein sur l'Eucharistie.

Vous comprenez bien, Monsieur, que cette réserve ne les quittant jamais quand ils parloient en public, ne les abandonnoit pas davantage quand ils prenoient la plume, et qu'ils composoient des écrits pour confondre les hérétiques, les Payens et les Juifs. S'ils avoient éventé le secret dans leurs ouvrages, il eût été aussi ridicule qu'inutile de le ménager avec tant de discrétion et de scrupule dans leurs sermons. St. Cyrille d'Alexandrie se contente de répondre aux objections de Julien l'apostat contre le baptême, " Que ces " mystères sont si profonds, si relevés, qu'ils ne peu- " vent être compris que par ceux qui ont la foi: " qu'ainsi, de peur qu'en découvrant les mystères aux " non initiés, il n'offensât Jésus-Christ qui défend de " donner les choses saintes aux chiens, et de jeter les " perles devant les pourceaux, il n'entreprendra point " de traiter de ce qu'ils renferment de plus profond." Et après en avoir touché quelque chose, il ajoute: " qu'il en diroit bien davantage, s'il ne craignoit point " d'être entendu des non initiés, parce que, dit-il, on " se moque ordinairement de ce qu'on ne comprend " pas; et que les ignorants, ne connoissant pas même " la foiblesse de leur esprit, méprisent ce qu'ils de- " vroient le plus admirer." Cette habitude de précaution et de silence, si générale dans la primitive Eglise, s'est étendue jusqu'à l'entrée du cinquième siècle, où l'on voit qu'Innocent Ier. répondant même à un Evêque qui l'avoit consulté, n'ose s'ouvrir par écrit sur la partie mystérieuse de l'Eucharistie. " Quan

Contra Julianum, livre 7.

Ad Decentium Eugubinum Episcopum.

" au reste, dit-il, qu'il n'est point permis d'écrire, nous " pourrons vous en parler de vive voix quand vous serez ici." Voici comme M. l'Abbé Fleury retrace en peu de mots cette discipline du secret avec son exactitude et sa précision ordinaires. " On cachoit les sa-" crements, non-seulement aux infidèles, mais aux Ca-" téchumènes: et non-seulement on ne les célébroit " point devant eux, mais on n'oseroit même leur racon-" ter ce qui s'y passoit. . . .ni parler même en leur " présence de la nature du sacrement. On en écrivoit " encore moins : et si dans un discours public, ou " dans un écrit qui pût tomber en des mains pro-" fanes, on étoit obligé de parler de l'Eucharistie ou " de quelqu'autre mystère, on le faisoit en termes " obscurs et énigmatiques." Lettre VIII.

Mais comment, me demanderez-vous, les fidèles avoient-ils donc appris à les connoître? Et quelles étoient les occasions où les Evêques leur expliquoient ouvertement la doctrine des mystères? Lorsque les Catéchumènes avoient été suffisamment éprouvés, et qu'ils paroissoient dignes de recevoir le baptême, dont ils persistoient à solliciter la grâce, car on ne le conféroit qu'à ceux qui le demandoient, on les réunissoit aux fonts baptismaux, la veille de Pâques ou de la Pentecôte, nuits solennelles et brillantes, consacrées généralement à la régénération des adultes. C'est là, qu'avant de les plonger dans l'eau sainte, l'Evêque leur expliquoit à découvert la nécessité et les effets du premier des sacrements. Au sortir des eaux baptismales, on les conduisoit vêtus d'une robe blanche aux fidèles assemblés, dont ils alloient dorénavant augmenter le nombre: l'Evêque alors montant en chaire et tirant le

Lettre VIII. voile qui jusques-là leur avoit dérobé les mystères, les exposoit au jour devant les Néophytes ; et les instructions sur l'institution, la nature et les effets de l'Eucharistie, sur les sentimens de foi vive, de piété et d'amour que demandoit d'eux la participation à ces augustes mystères, se continuoient chacun des jours de la première semaine. Telle étoit la pratique générale des Eglises jusqu'au cinquième siècle, comme nous le témoignent et le supposent plusieurs monuments de ces tems primitifs.

Cet exposé historique, quelque vrai et quelque conforme qu'il soit à tout ce que nous connoissons de l'antiquité, a pourtant été contredit par des docteurs protestants, surtout Calvinistes : je ne dois pas vous le dissimuler. Ils ont prétendu, et vous en serez bientôt frappé d'étonnement, que cette discipline du secret et de la réserve sur les mystères, loin de remonter aux Apôtres, a été inconnue aux trois premiers siècles, et ne date son origine que du quatrième. Ces messieurs ont trouvé convenable et assez commode de supposer que les Payens des trois premiers siècles étoient parfaitement au fait de la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie, afin d'étaier avec grande apparence une objection prétendue insoluble contre le dogme Catholique. Mais ce qu'on imagine contre la vérité, n'a jamais su tenir et ne tiendra jamais à l'examen. Le principe qu'ils supposent ici, est évidemment contraire aux faits, et même au bon sens. En effet, comment ces messieurs, avec la sagacité et les talens qu'on leur connoît, ont-ils pu se mettre en tête, et comment ont-ils la hardiesse de vouloir persuader à d'autres, que ce qui étoit

généralement connu durant les trois premiers siècles, a cessé tout-à-coup de l'être au quatrième? que tous les Evêques et tous les membres de toutes les sociétés chrétiennes aient alors formé le projet et aient pû y réussir d'enlever en un jour à tout ce qui n'étoit pas chrétien, la croyance de l'Eucharistie, qui n'étoit ignorée de personne la veille? S'est-on jamais avisé de vouloir cacher au monde, ce qui depuis trois siècles est connu de toute la terre? Si c'est une folie de le tenter, en est-ce une plus soutenable de supposer qu'on ait jamais voulu entreprendre quelque chose de pareil, et surtout qu'on ait pu l'entreprendre avec succès? Le secret si religieusement observé au quatrième siècle démontre donc par le fait seul, qu'il a dû l'être également dans les temps antérieurs et jusqu'aux Apôtres. Il est bien vrai que le quatrième siècle, abondant davantage en monumens de toute espèce, nous fournit bien plus de preuves sur la discipline du secret que les trois premiers, agités par des persécutions sans cesse renaissantes: la prière, les bonnes-œuvres faisoient alors la grande occupation, et l'on avoit moins de loisir pour écrire, lorsqu'il s'agissoit d'un instant à l'autre d'aller répondre de sa foi et la sceller de son sang. Lettre VIII.

Au reste, Monsieur, si les trois premiers siècles nous offrent moins de preuves directes que le suivant, ils nous en présentent d'indirectes, qui peut-être ont encore plus de force, et qui, je n'en doute point, exciteront en vous plus d'intérêt et d'admiration pour ces temps héroïques du Christianisme. En effet, dites-le-moi, je vous prie, si les Apôtres et leurs disciples n'avoient fait aucun mystère de l'Eucharistie, si aux

Lettre VIII. trois premiers siècles Juifs et Payens, Infidèles et Catéchumènes en avoient connu la doctrine et la pratique, auroit-on jamais songé à forger sur la célébration de ce sacrement les calomnies atroces, dont vous avez sans doute entendu parler! Seroit-on parvenu à les accréditer sur la terre? à soulever tous les peuples contre le nom chrétien? à leur faire demander le supplice et la mort de ceux qui le portoient, et qu'on abhorroit, avec raison dans l'erreur dont on étoit imbu contre eux, comme contre des êtres abominables, indignes de voir le jour? Des hommes affreux avoient inventé ces horreurs : des hommes probablement trompés les répandirent. Ils parcoururent donc les provinces de l'Empire, avertissant partout qu'on eût à se garantir d'une secte nouvelle de gens qui, sous le masque de vertus extérieures, se livroient dans le secret de leurs mystères, aux derniers actes de cruauté et de débauche: qui égorgeoient, assuroit-on, un enfant nouveau-né, couvert de farine, en réservoient le sang pour le boire ou y tremper leur pain, faisoient rôtir leur victime palpitante, s'en partageoient ensuite les membres pour s'en repaître, et terminoient cet horrible repas, en jetant un morceau devant le chien qui, attaché aux lampes, les renversoit et les éteignoit en se précipitant sur sa proie: qu'alors hommes, femmes, pères et filles, mères et enfants tous se mêloient et se confondoient indistinctement dans les ténèbres. Ces imputations, ourdies et accréditées sur des notions informes et confuses du corps et du sang, auxquels on avoit entendu dire que les chrétiens participoient entre eux, ne démontrent-elles pas, d'une part l'ignorance où étoient universellement les peuples, de l'autre le secret

impénétrable que gardoient les chrétiens sur ce qui se croyoit et se pratiquoit par eux? Eh bien, Monsieur, ces calomnies et leurs suites sanglantes, où pensez-vous qu'elles remontent? Au temps même des Apôtres. Nous apprenons d'Origènes que, dès la naissance du Christianisme, les Juifs avoient fait courir dans le monde le bruit que les chrétiens se repaissoient des membres d'un petit enfant immolé : de Tertullien, que dès le règne de Tibère, ces repas d'Atrée et de Thyeste avoient été de nouveau imaginés en haine et en détestation des chrétiens : et d'Eusèbe enfin, que Simon et ses disciples, Carpocrates, Basilide, Saturnin étoient les auteurs de ces atrocités. Simon, après avoir reçu le baptême par l'Apôtre Philippe, et participé aux mystères, étoit retourné à sa magie, à ses importures; et par ces calomnies, dignes d'un renégat, il crut sans doute, ou qu'il forceroit les chrétiens de renoncer à la religion du secret, ou les feroit succomber sous les coups de cette infâme accusation.

Lettre VIII.

Lib. 6, contra Celsum.

Apol. ch. 7.

Hist. liv. 4, c. 7.

Si les Apôtres et leurs disciples n'avoient fait aucun mystère de l'Eucharistie, si dans les trois premiers siècles, Juifs et Payens, Infidèles et Catéchumènes en avoient connu la doctrine et la pratique, pourquoi les philosophes qui écrivirent alors contre les chrétiens, leur reprochoient-ils l'obscurité dans laquelle ils se tenoient, et en prétendoient-ils justifier les accusations, qu'élevoit contre eux la voix de l'univers! Tel, à l'entrée du troisième siècle, Cecilius avançoit sans balancer « Que l'obscurité dans laquelle se cachoit cette religion, « prouvoit la vérité d'une partie des crimes qui lui « étoient imputés. Pourquoi ont-ils tant besoin de « se cacher et de dérober leur culte aux yeux des

Dans Minutius Felix.

Lettre VIII. « hommes, puisqu'on ne craint point d'exposer à la « lumière ce qui est honnête. »

Dans Origènes. Tel sur la fin du premier siècle, ou au commencement du second, le philosophe Celsus revenoit souvent au secret des mystères, et s'en prenoit amèrement à la clandestinité affectée du christianisme, etc.

Si les Apôtres et leurs disciples n'avoient fait aucun mystère de l'Eucharistie, si dans les trois premiers siècles, Juifs et Payens, Infidèles et Cathécumènes en avoient connu la doctrine et la pratique, qu'eût-il été besoin d'appliquer des chrétiens à la torture, pour en arracher l'aveu des forfaits qu'on leur imputoit? Et cependant Pline le jeune, gouverneur de Bithynie, dans le comte qu'il rend à Trajan sur les chrétiens, ne dit-il pas, à l'occasion des bruits qui en couroient au-dehors: « Qu'il a cru d'autant plus nécessaire, pour savoir la « vérité, de faire donner la question à deux femmes, « qu'on disoit avoir servi dans les assemblées secrètes. « Mais je n'ai trouvé, ajoute-t-il, qu'une superstition « mal réglée et excessive. » Ne sait-on pas encore, par un fragment d'Irenée que, dans la persécution de Lyon, les magistrats Romains, sur la déposition informe de quelques esclaves, se persuadèrent qu'en effet les chrétiens pratiquoient ce qui leur étoit imputé, et tâchèrent par les tourmens de le faire avouer à Blandine? « Mais cette esclave chrétienne leur répondit « avec une liberté pleine de sagesse: comment ceux « qui s'abstiennent par piété des viandes qu'il leur « seroit permis de manger, seroient-ils capables de « faire ces choses que vous nous imputez. » Marquez, s'il vous plaît, ce dernier trait de réserve dans l'héroïne Blandine; nous aurons bientôt occasion d'y re-

Lettre de Pline à Trajan, en 105.

Dans Œcumenius, an 177.

venir. Ne sait-on pas aussi par Eusèbe, à qui nous devons la lettre admirable des chrétiens de Lyon à ceux d'Asie, que Biblis, une des personnes qui avoient eu la foiblesse de nier, " fut appliquée à la gêne pour " lui faire avouer les impiétés dont on accusoit les " chrétiens ? Les tourmens la réveillèrent comme " d'un profond sommeil : ces doulours passagères lui " firent penser aux peines éternelles de l'enfer : et " comment, dit-elle, mangerions-nous des enfans, nous " à qui il n'est pas permis de manger le sang des bêtes ? " Dès-lors elle se confessa chrétienne, et fut mise avec " les martyrs." (1) Ainsi l'ignorance avérée des Payens sur Eucharistie redonne à l'Eglise une âme dont elle avoit un instant pleuré la défaite, et replace avec honneur Biblis à côté de l'invincible Blandine. Lettre VIII.

Que si nos adversaires, après tant de preuves convaincantes, en exigent encore de directes sur les trois premiers siècles, Tertullien et Origènes vont leur en fournir de très-positives. Le premier, repoussant les accusations d'infanticides et d'impuretés : " Qui sont " ceux, s'écrie-t-il, qui ont fait connoître au monde " ces prétendus crimes ? Seroit-ce ceux que l'on en " accuse ? Mais comment cela pourroit-il être, puisque " c'est la loi commune de tous les mystères de les " tenir secrets ? S'ils ne se sont pas découverts eux-" mêmes, il faut que ce soit des étrangers. Mais com-" ment des étrangers en auroient-ils eu la connois- Apol. c. 7, 2e siècle. Traduction de M. Nicole.

(1) Les chrétiens observoient alors, et long-temps même après, la défense de manger du sang, portée par l'ancienne loi et confirmée par le concile des Apôtres.

Lettre VIII. " sance, puisque l'on éloigne les profanes de la vue des " mystères les plus saints, et que l'on fait choix de " ceux qu'on en rend spectateurs ?" Si les chrétiens ne faisoient nulle difficulté de parler de l'Eucharistie, comment Tertullien pouvoit-il dire : " Que la loi " commune des mystères étoit de les tenir secrets." Si les Payens en étoient instruits, quel droit avoit-il de demander : " Comment des étrangers auroient-ils pu " savoir ces choses !" Dans l'écrit qu'il adresse à sa femme, il suppose comme un fait, que les chrétiens se croyoient obligés au secret, puisqu'il s'en sert pour la détourner d'épouser en secondes nôces un infidèle; " Car par-là, dit-il, on tombe en cette faute que les " Payens viennent à connoître nos mystères..... Votre " mari, disoit-il, ne sauroit-il pas ce que vous goûtez " en secret, avant toute nourriture ? Et s'il s'aper- " çoit que c'est du pain, ne s'imaginera-t-il pas que " c'est celui dont il est tant parlé ?"

A sa femme, liv. 2, c. 5.

Origènes, dans sa belle réfutation de l'ouvrage de Celse, après avoir répondu à ses reproches réitérés de clandestinité, qu'en général la doctrine des chrétiens étoit mieux connue que celle des philosophes ; " Il est " pourtant vrai, ajoute-t-il, qu'il y a certains points " parmi nous, que l'on ne ce communique point à " tout le monde, mais cela est si peu particulier aux " chrétiens, qu'il s'observoit parmi les philosophes " aussi bien que parmi nous....C'est donc en vain que " Celse entreprend de décrier le secret que gardent les " chrétiens, ne sachant pas même en quoi il consiste." Ce passage prouve à la fois que le secret s'observoit au tems d'Origènes et à celui de Celse qui ne savoit en quoi il consistoit, c'est-à-dire, au commencement du

Orig. contra Celsum, liv. 1.

troisième siècle et à la fin du premier. Ainsi tous les genres de preuves se réunissent ici pour montrer la discipline du secret relativement à l'Eucharistie pendant les quatre premiers siècles. Le fait est avoué de tous pour le quatrième ; et le bon sens démontre qu'il n'auroit pu s'établir alors, s'il n'avoit existé dès les Apôtres même. Les calomnies des infidèles, les attaques des philosophes, les tortures mises en usage par les gouvernemens pour extorquer l'aveu des crimes prétendus, sont des preuves indirectes mais convaincantes du secret, et de plus nous en avons des témoignages positifs pour le premier, le second et troisième siècles. (1) Lettre VIII

J'ai voulu mettre ce fait historique hors d'atteinte et lui donner toute la certitude que vous pouvez désirer, parce que la discipline générale du secret suppose nécessairement la croyance universelle des cinq premiers siècles sur l'Eucharistie telle que l'Eglise Catholique l'a toujours enseignée : en effet, si, d'une part, cette discipline convient exactement à notre croyance sur l'Eucharistie ; si, de l'autre, elle ne sauroit se concilier avec l'opinion que s'en sont formée les Calvinistes, il en faudra bien conclure que ce que l'on cachoit dans l'Eglise Primitive, n'est pas ce que croient les Réformés, mais ce que nous croyons : on cachoit alors ou la doctrine du sens figuré, ou celle de la réalité, il n'y a pas de milieu ; et si le secret exclut la première, il admet nécessairement la seconde. Il ne s'agit donc

---

(1) Voyez dans l'Appendix plusieurs autorités qui établissent la discipline du secret depuis les Apôtres jusqu'au commencement du cinquième siècle.

Lettre VIII. un Synode d'Alexandrie : "Il n'est point permis de "montrer à découvert les mystères aux non-initiés, "crainte que par impéritie ils ne s'en moquent, et que "les Catéchumènes ne viennent à être scandalisés par "une curiosité indiscrète." Voilà pour la première espèce de motifs relatifs à l'état des personnes, infidèles ou catéchumènes.

Vous vous souvenez de la raison que St. Cyrille d'Alexandrie apportoit de ses réticences : "Il auroit "craint d'être entendu des non initiés, parce que, dit-il, "on se moque ordinairement de ce qu'on ne comprend "pas, et que les ignorants, ne connoissant pas même "la foiblesse de leur esprit, méprisent ce qu'ils de-"vroient le plus admirer." Un auteur anonyme, mais d'une très-haute antiquité, puisqu'on le voit traduit par Ruffin au quatrième siècle, prouve qu'il est fort difficile de prêcher à une multitude d'hommes de toute espèce, et souvent nécessaire en leur présence d'envelopper les mystères dans des termes ambigus. "Car ce qui est, ne sauroit être dit à tous, tel qu'il "est, à cause de ceux qui prêtent une oreille captieuse "et maligne. Que fera donc celui qui porte la parole "à une foule de gens inconnus ? Cachera-t-il le vrai ? "Mais alors comment instruira-t-il ceux qui en sont "dignes ? Si cependant il étale la vérité toute pure "devant ceux à qui le salut est indifférent, il manque "à celui dont il est envoyé, et duquel il a reçu l'ordre "de ne point jeter les perles de la doctrine devant les "pourceaux et les chiens, qui se déchaîneroient contre "elle en argumens et en sophismes, l'envelopperoient "dans la fange de leur intelligence charnelle, et par "leurs aboiemens, leurs répliques dégoûtantes, rom-

Lib. 3C, recognit.

prétendue sagesse dont ils se piquoient ? Jugeons de ce qu'auroient dit des gens qui n'étoient pas chrétiens, par ce que nous entendons dire habituellement à des hommes, qui, bien malheureusement pour eux, ont cessé de l'être. Il falloit donc alors pour leur propre intérêt ménager charitablement leur foiblesse ; il falloit aussi pour l'intérêt de la vérité, ne point l'exposer aux railleries de ceux qui n'étoient pas encore en état de l'entendre ; et dans l'hypothèse que le dogme fût alors le même qu'il est pour nous, l'on ne sauroit disconvenir qu'il étoit raisonnable et même nécessaire d'instituer cette discipline du secret. Lettre VIII.

Et pour faire ressortir davantage l'analogie de notre croyance actuelle à celle des premiers siècles, j'observe qu'en supposant entre elles une exacte parité, non-seulement le plus grand secret en dut être alors recommandé, mais encore il dut l'être pour les deux espèces de motifs que je viens d'indiquer, les uns relatifs à la foiblesse des personnes, ou, si vous voulez, à l'ignorance et l'aveuglement des infidèles, les autres à la dignité et à l'institution divine des mystères ; afin que d'une part les infidèles n'en fussent ni blessés ni scandalisés, ni par conséquent éloignés ; et que de l'autre, les mystères ne fussent point exposés aux railleries, aux sarcasmes, aux objections d'une intelligence charnelle. Or de fait, ce qui doit vous frapper, la discipline du secret portoit exactement sur ces deux espèces de motifs. Ils sont distinctement marqués, les uns et les autres, par les Pères. « Nous nous servons d'expressions obs- « cures devant les Catéchumènes, disoit St. Cyrille « de Jérusalem ... Afin que ceux qui ne sont point « instruits n'en puissent être blessés." Ecoutez tout



[illegible]

[illegible] pas ordinaire [illegible] quelque gage à ses amis [illegible] leur souvenir [illegible] après sa mort? Et n'est-ce pas [illegible] ment différente que tel ou tel objet soit désigné pour réveiller la mémoire, réchauffer le cœur, et remplir [illegible] de tendresse réciproque? Mais il est visible que le Seigneur, mourant pour tous les hommes, n'avoit rien de mieux à choisir et à leur laisser pour mémorial et pour gage qu'un aliment commun à toute la terre. Dans tout cela vous n'apercevez rien qui pût choquer les idées, rien qui pût donner ombre de scandale aux hommes; et par conséquent rien qui exigeât qu'on leur en fît un secret.

[illegible] Je sais qu'il prend quelquefois fantaisie aux ministres de nous parler des grandes merveilles de leur Eucharistie, et des incompréhensibilités qui s'y rencontrent sans présence réelle, ni conversion de substance. Mais je sais aussi qu'ils n'affectent ce langage, que pour se rapprocher de celui de l'antiquité, et montrer que les passages où les Pères s'étendent sur la difficulté de [illegible] sur son opposition aux sens et à la [illegible] conviennent à leur doctrine aussi bien [illegible] Mais au reste Zwingle et Bèze ne

trouvôient aucun mystère dans l'Eucharistie : ils s'applaudissoient de la découverte du sens figuré, parce qu'il ôtoit à la foi ses épines, son scandale, et qu'il rendoit la croyance simple et facile à tous les esprits. Ce n'est pas autrement qu'en jugent vos compatriotes Zwingliens ; ainsi les ai-je souvent entendu s'exprimer dans la conversation et dans leurs écrits. " A mon " avis, dit un docteur fort connu parmi vous, rien n'a " plus contribué à faire perdre aux sacrements de cette " vénération qui leur est due, que d'avoir voulu les " porter au-delà de ce qu'ils sont dans l'Ecriture, et " nous les donner pour des mystères, quand ils ne sont " tout simplement que des actes religieux. C'est au " côté inintelligible du sacrement que les esprits forts " en veulent et adressent plus volontiers leurs ridi- " cules. Mais si on avoit bien voulu représenter l'Eu- " charistie, comme je l'ai fait, jamais incrédule n'en " eût parlé avec irrévérence, ou du moins, n'auroit-il " eu aucun prétexte de le faire." (1) Si la primitive Lettre VIII.

(1) Seconde lettre de l'Evêque Pearce, écrite en 1730 au Dr. Waterland, publiée en 1777, dans les commentaires de l'Evêque Hoadly, d'où le chanoine Sturges transcrit ces paroles, dans ce qu'il appelle *his Reflections on Popery*, page 100. " Pour qui a réfléchi sur les textes du Nouveau Testament, sur l'enseignement des siècles apostoliques et primitifs, pour qui n'est pas étranger aux témoignages des Saints-Pères dont je vous produirai quelques-uns à la fin de cette dissertation ; je ne sache rien de plus anti-chrétien, de plus révoltant que ce système de l'Evêque Anglican. Il fait disparoître de l'Eucharistie les merveilles que Notre Sauveur y a mises, et que ses premiers, ses vrais serviteurs de tous les temps y ont crues ; et se vante par cette tactique d'avoir ôté à ce qu'on nomme esprits forts, et que nous nommons à meilleur droit esprits foibles, tout

ttre VIII. Elle expose, il est vrai, et distribue à ses adeptes le pain et le vin, mais toujours tel, en effet, que nos sens les aperçoient : pour elle, tout changement de substance est une erreur grossière, l'adoration une idolâtrie. Ces aliments ordinaires, le pain et le vin, n'ont ici d'autre mérite pour elle, que d'avoir été choisis par Jésus-Christ comme figures de son corps et de son sang. Que pouvoit y trouver à redire le Juif ou l'Infidèle le plus opiniâtre ? N'est-il pas ordinaire et convenu de laisser de soi quelque gage à ses amis en les quittant, de se représenter ainsi à leur souvenir dans l'absence ou après la mort ? Et n'est-ce pas chose indifférente que tel ou tel objet soit désigné pour éveiller la mémoire, réchauffer le cœur, et remplir entre absents ce ministère de tendresse réciproque ? Même il est visible que le Seigneur, mourant pour tous les hommes, n'avoit rien de mieux à choisir et à leur laisser pour mémorial et pour gage qu'un aliment commun à toute la terre. Dans tout cela vous n'apercevrez rien qui pût choquer les idées, rien qui pût donner ombre de scandale aux hommes ; et par conséquent rien qui exigeât qu'on leur en fît un secret.

lvin, Auber-n, Claude. Je sais qu'il prend quelquefois fantaisie aux ministres de nous parler des grandes merveilles de leur Eucharistie, et des incompréhensibilités qui s'y rencontrent sans présence réelle, ni conversion de substance. Mais je sais aussi qu'ils n'affectent ce langage, que pour se rapprocher de celui de l'antiquité, et montrer que les passages ou les Pères s'étendent sur la difficulté de croire au mystère, sur son opposition aux sens et à la raison humaine, conviennent à leur doctrine aussi bien qu'à la nôtre. Mais au fond Zwingle et Bèze ne

trouvoient aucun mystère dans l'Eucharistie: ils s'applaudissoient de la découverte du sens figuré, parce qu'il ôtoit à la foi ses épines, son scandale, et qu'il rendoit la croyance simple et facile à tous les esprits. Ce n'est pas autrement qu'en jugent vos compatriotes Zwingliens; ainsi les ai-je souvent entendu s'exprimer dans la conversation et dans leurs écrits. "A mon "avis, dit un docteur fort connu parmi vous, rien n'a "plus contribué à faire perdre aux sacrements de cette "vénération qui leur est due, que d'avoir voulu les "porter au-delà de ce qu'ils sont dans l'Ecriture, et "nous les donner pour des mystères, quand ils ne sont "tout simplement que des actes religieux. C'est au "côté inintelligible du sacrement que les esprits forts "en veulent et adressent plus volontiers leurs ridi-"cules. Mais si on avoit bien voulu représenter l'Eu-"charistie, comme je l'ai fait, jamais incrédule n'en "eût parlé avec irrévérence, ou du moins, n'auroit-il "eu aucun prétexte de le faire." (1) Si la primitive

---

(1) Seconde lettre de l'Evêque Pearce, écrite en 1730 au Dr. Waterland, publiée en 1777, dans les commentaires de l'Evêque Hoadly, d'où le chanoine Sturges transcrit ces paroles, dans ce qu'il appelle *his Reflections on Popery*, page 100. "Pour qui a réfléchi sur les textes du Nouveau Testament, sur l'enseignement des siècles apostoliques et primitifs, pour qui n'est pas étranger aux témoignages des Saints-Pères dont je vous produirai quelques-uns à la fin de cette dissertation; je ne sache rien de plus anti-chrétien, de plus révoltant que ce système de l'Evêque Anglican. Il fait disparoître de l'Eucharistie les merveilles que Notre Sauveur y a mises, et que ses premiers, ses vrais serviteurs de tous les temps y ont crues; et se vante par cette tactique d'avoir ôté à ce qu'on nomme esprits forts, et que nous nommons à meilleur droit esprits foibles, tout

Lettre VIII. Eglise avoit pensé à la façon de ce moderne théologien, elle n'auroit eu aucune raison de soustraire ses autels à la vue des Catéchumènes et à la connoissance des Infidèles. A l'abri des traits de la raillerie et de la malignité, elle auroit pu célébrer son Eucharistie à portes ouvertes, en parler, en écrire sans obscurité, sans déguisement. Mais qu'a-t-elle fait ? Précisément le contraire ; et pendant plus de quatre siècles elle a maintenu une rigoureuse discipline sur le secret des mystères, surtout de celui dont nous parlons. Que votre docteur Pearce, et tout ce qu'il a de confrères au monde, nous indiquent, s'ils le savent, une raison plausible de cette conduite. Il n'en est point, il ne peut y en avoir dans leurs idées sur l'Eucharistie : leur opinion et la discipline du secret ne vont point ensemble ; elles sont à jamais irréconciliables. Tout mystère une fois ôté du sacrement, la primitive Eglise n'avoit plus de raisons pour s'en taire.

Que dis-je ? Et elle en auroit eu les plus fortes pour s'expliquer. On la charge publiquement d'actions atroces, abominables ; et elle ne s'en justifie pas, ce

---

prétexte d'en parler avec irrévérence. Avec les admirables principes de ces concilians Docteurs, il ne leur reste qu'à rayer d'un coup de plume tous les mystères de la Religion, à cause vraiment que des esprits orgueilleux et par conséquent foibles lancent de préférence leurs traits et leurs sarcasmes contre le côté inintelligible de la doctrine."

Ajoutez ce nouvel exemple à ceux que je vous ai déjà fait remarquer, de l'emportement, des variations, de la discorde perpétuelle, où la licence effrénée de dogmatiser entraîne les esprits dans votre Eglise, et même comme vous voyez par ces trois personnages jusque dans son sanctuaire.

qui lui étoit si facile, en déclarant nettement ce qu'elle croit, ce qu'elle pratique ! Si une explications franche de ce genre n'eût pas encore suffi, que n'ouvroit-elle ses portes ? Que ne demandoit-elle à ses accusateurs de paroître dans ses assemblées, ou d'y envoyer des inspecteurs ? Que ne célébroit-elle sa cène religieuse en leur présence ? Rien n'étoit plus simple, plus naturel dans le systême du sens figuré, dont les Payens ne pouvoient être choqués. Le compte que les témoins auroient publié de ce qui s'étoit passé sous leurs yeux, auroit fait tomber en un instant les calomnies dont les nations étoient imbues.

Et ne croyez pas qu'elles n'eussent cours que dans le menu peuple : elles avoient gagné les premières classes de la société, les hommes instruits. Plusieurs prirent la plume contre les chrétiens, et prétendirent, les convaincre de ces crimes par la clandèstinité de leurs assemblées, et par le secret de leur doctrine. Qu'avoient à leur répondre les apologistes chrétiens, dans l'hypothèse Zwinglienne ? Tout simplement ceci, ou à peu près : « Loin de commettre ce dont « vous nous accusez, et dont la seule pensée seroit un « crime pour un chrétien, nous ne prenons dans « notre cène sacrée qu'un peu de pain et de vin, en « mémoire de notre Divin Maître ; le pain comme « figure du corps qu'il a livré, le vin comme figure du « sang qu'il a versé pour nous. Lui-même, la veille « de sa passion, institua cette cérémonie sainte et « touchante, nous ordonnant de la renouveler après « lui, en souvenir de sa mort, comme aussi en signe « d'union entre nous et par lui : nous ne faisons que

Lettre VIII. « lui obéir." Mais cette réponse satisfaisante et naturelle, fut-elle jamais celle qu'ils donnèrent ? Ecoutons-les : " Ceux qui nous accusent de ces crimes, " dit Justin, les commettent eux-mêmes, et les attri- " buent à leurs dieux. Pour nous, comme nous n'y " avons point de part, nous ne nous en mettons point " en peine, ayant Dieu pour témoin de nos actions et " de nos pensées ... Nous vous prions que cette re- " quête soit rendue publique, après que vous l'aurez " répondue comme il vous plaira, afin que les autres " connoissent ce que nous sommes, et que nous puis- " sions être délivrés de ces faux soupçons qui nous ex- " posent aux supplices. On ne sait pas que nous con- " damnons ces infamies que l'on publie de nous, et " que c'est pour cela que nous avons renoncé aux " dieux, qui ont commis ces crimes, et en exigent de " semblables. Si vous l'ordonnez ainsi, nous expose- " rons nos maximes à tout le monde, afin qu'il se con- " vertisse, s'il est possible." Remarquez qu'il ne dit pas nous exposerons nos mystères, nous les célébrerons devant témoins, nous ouvrirons nos portes. C'étoit cela pourtant qui auroit détruit tous les soupçons et mis fin pour jamais aux calomnies. On ne conçoit rien, dans l'opinion Zwinglienne, qui pût empêcher Justin de faire publiquement une offre, une invitation si simple, si naturelle. (1) " Si nous nous cachons

Apol. adv. Aurel. an. 117.

(1) Dans cette opionion encore, comment concevoir qu'un jèune chrétien eût été réduit à recourir, en preuve d'innocence, au parti que vous allez voir. " Même un des nôtres, à Alexandrie, pour

Lettre VIII.

" toujours, répliquoit Tertullien, comment a-t-on dé-
" couvert ce que nous faisons ? Et par qui l'a-t-on
" découvert ? Non par les accusés sans doute, puis-
" que c'est la loi commune de tous les mystères de
" les tenir secrets, ce sera donc par des étrangers.
" Mais d'où ceux-ci le sauroient-ils ? puisque les
" initiations sacrées ne veulent point d'étrangers pour
" témoins, et qu'elles écartent les profanes." En vain la clandestinité du culte étoit-elle objectée par les Payens : loin de la nier, ou d'y renoncer, Tertullien la justifie, et s'en sert pour montrer la futilité d'imputations toutes calquées sur l'ignorance. " Croyez-vous Dans Minuti; Félix.
" donc possible, s'écrie Octavius, qu'un pauvre petit
" corps si tendre soit destiné à tomber sous nos coups ?
" et que nous fassions couler le sang d'un être nouveau-
" né, encore informe, et à peine homme ? Que celui-
" là le croie qui seroit assez cruel pour le faire. . . .
" quant à nous, il ne nous est permis ni d'assister à un
" homicide, ni même d'en entendre parler : et nous
" sommes si loin de verser le sang humain, que nous
" nous interdisons celui des animaux dans nos repas."
On avoit beau noircir et envenimer la conduite secrète des chrétiens : Octavius se contente de montrer qu'ils sont incapables de commettre ce qu'on leur im-

---

" vous persuader que dans nos mystères il n'y a rien des infamies
" qu'on nous attribue, présenta requête au Gouverneur Félix pour
" permettre à un chirurgien de le faire eunuque. (Car on disoit
" que cette permission étoit nécessaire.) Félix ne voulut pas ré-
" pondre à cette requête, et le jeune homme demeura en repos,
" content du témoignage de sa conscience."—Justin, dans sa 1ère Apol. adressée à Antonin, 150 ans après la naissance de Jésus-Christ.

Lettre VIII. pute, sans jamais découvrir ce qu'ils font. « Que si « l'on demande à nos accusateurs, dit Athénagore, s'ils « ont vu ce qu'ils disent, il n'y en aura point d'assez « impudens pour l'assurer..... Comment peut-on accu« ser de tuer et de manger des hommes, ceux qui ne « peuvent, comme l'on sait, souffrir la vue d'un « homme qu'on fait mourir même justement ? Ceux « qui, comme nous, ont renoncé aux spectacles des « gladiateurs et des bêtes, croyant qu'il n'y a guères « de différence entre regarder un meurtre et le com« mettre?" Vous avez vu Origène justifier le silence sur les mystères par l'exemple des philosophes, par celui des Grecs et des barbares : vous l'avez vu faire à son tour un reproche à Celse de décrier le secret que gardoient les chrétiens, lorsqu'il ignore lui-même en quoi ce secret consiste. Telles étoient les réponses des Apologistes ; et telles aussi durent-elles être avec notre croyance. Mais dans celle des Réformés, ces réponses deviennent inconcevables, absurdes. Car n'est-ce pas une absurdité d'établir un secret, et au lieu de le rompre par les raisons les plus fortes, de s'obstiner à le garder, à le justifier, là où l'on ne voit pourtant rien à cacher ? (1)

(1) La vérité m'oblige de dire qu'entre les Apologistes, il en est un pourtant qui n'a point feint de soulever le voile, et d'exposer à la vue le mystère de l'autel, ce même Justin, dans sa première Apologie. Nous tâcherons bientôt de pénétrer le motif qui l'y engagea. Mais puisqu'il a jugé à propos de le faire, qu'a-t-il laissé apercevoir ? Qu'a-t-il donné à connoître ? Il est curieux et encore plus important de s'en assurer. Car très-certainement la doctrine qu'il a découverte étoit celle de l'Eglise, celle que tous les autres chrétiens ont cachée si soigneusement. La révélation

Disons plus encore, on rejetoit souvent les calamités publiques sur les chrétiens, comme sur une race Lettre VIII

---

qu'il en a faite, va trancher entre nous la question, pour ou contre. Que la Réforme triomphe, il est juste, si l'Apologiste, manifestant ici la doctrine, déclare en termes formels ou équivalens, que le pain et le vin bénis par l'Evêque étoient reçus par les fidèles uniquement comme signes du corps et du sang de Jésus-Christ absent; que le pain, sans éprouver aucun changement en lui-même, cessoit pourtant d'être regardé comme aliment ordinaire, parce qu'il étoit offert à Dieu, comme figure emblématique et représentative de son Fils. Seroit-ce bien là ce que Justin auroit dit? Ecoutons-le, voici les mots essentiels : " Nous apelons cette nourriture Eu-" charistie; et il n'est permis à persoane d'y participer, s'il ne " croit la vérité de notre doctrine, s'il n'a été lavé pour la rémis " sion des péchés et la nouvelle vie, et s'il ne vit conformément " aux préceptes de Jésus-Christ. Car nous ne les prenons pas " comme un pain commun et comme un breuvage ordinaire. Mais, " ainsi que par la parole de Dieu, Jésus-Christ s'est fait chair, et a " pris la chair et le sang pour notre salut : de même la nourriture, " sanctifiée par la prière de son verbe, *devient* la chair et le sang " du même Jésus-Christ incarné; elle qui deviendroit notre chair " et notre sang, par le changement qui arrive à nôtre nourriture." Telle est la doctrine que Justin n'a point fait difficulté de manifester à l'empereur : vous y voyez la parole de Dieu comparée à la prière de Jésus-Christ : même force, même efficace dans l'une et l'autre : par la première Jésus-Christ est incarné; par le seconde le pain et le vin deviennent son corps et son sang; et ce changement n'est pas moins réel que l'avoit été son incarnation. D'où sort ce raisonnement court et décisif. Justin découvre ici ce que les chrétiens cachoient universellement sous le secret. Or ce qu'il découvre est la doctrine Catholique : donc la doctrine Catholique étoit universellement cachée sous le secret des chrétiens. Réfléchissez, je vous prie, à ce raisonnement : seul il doit vous ouvrir les yeux sur la croyance que vous cherchez dans la primitive Eglise.

Lettre VIII. d'hommes impie et détestable. *Qu'on les livre aux bêtes, christianos ad bestias.* Ce cri de fureur s'éle-

---

Mais quel motif put engager l'Apologiste à l'exposer si ouvertement, et contre la discipline générale du secret, dont nous ne connoissons que cette seule exception dans l'histoire? Pour former un jugement exact sur la conduite de Justin, il faudroit bien connoître les circonstances et les rapports où il se trouvoit. Je serois porté à regarder cette première Apologie comme un mémoire particulier remis à l'Empereur seul, qui peut-être l'avoit fait demander aux chrétiens. Je ne serois point arrêté dans ma conjecture par le titre que donne Justin à son écrit, qui porte : Aux Empereurs, au Sénat, au Peuple Romain, ce qui pouvoit être la formule usitée des requêtes. Dans la seconde Apologie qu'il adresse à Marc-Aurèle et au Sénat, il le supplie de la rendre publique, afin que tout le monde puisse juger les chrétiens. Il ne dit rien de semblable dans la première, ce qui indique assez qu'il n'avoit ni les mêmes vues, ni le même désir. Comme il expose les grands mystères de la Religion, qu'il étoit défendu de publier, il est à présumer qu'il n'avoit point à craindre la publication, et que son projet n'étoit ni d'ébruiter les mystères, ni d'éventer le secret, mais seulement de les confier ; et à qui? A un excellent Prince, regardé comme un second Socrates sur le trône. Il ne paroît pas que le Prince ait trahi sa confiance, en divulguant son mémoire, puisqu'on ne voit point que les Payens aient été mieux instruits en conséquence. Ainsi l'événement auroit justifié l'Apologiste, s'il n'a voulu faire qu'une confidence au seul Antonin, dans l'espoir que cet empereur juste et sensible arrêteroit les poursuites sanglantes contre les chrétiens, dès qu'il auroit appris à les mieux connoître. Si cette espérance ne fut pas entièrement réalisée, du moins le fut-elle en partie. Soit qu'Antonin ne fît pas tout ce qu'il pouvoit, ou plutôt qu'il ne pût pas tout ce qu'il auroit voulu, les persécutions ne cessèrent pas entièrement, et l'on est fâché pour lui de trouver bien des martyrs encore dans les années subséquentes de son règne. Toutefois il est certain qu'il donna des édits favorables aux chrétiens. Plusieurs gouverneurs des provinces lui en ayant écrit, il répondit qu'il ne

voit fréquemment dans les amphithéâtres : les Empereurs sévirent long-tems contre eux, depuis le farouche Néron, qui le premier les frappa du glaive Césarien, jusqu'à Dioclétien et Licinius. Ils périrent misérablement à Rome, accusés, mais non convaincus d'avoir incendié la ville, et Tacite les en justifie en disant qu'ils périrent plutôt victimes de la haine et de l'exécration publique, dont le principe n'étoit pas moins dans les imputations calomnieuses, que dans le refus des chrétiens de sacrifier aux idoles, et de jurer par le génie des Empereurs. Les tribuns, les gouverneurs de provinces les appliquoient à la torture, pour en arracher l'aveu des crimes dont ils étoient accusés. Justin le témoigne en propres termes, et se plaint « Que, pour autoriser les calomnies que l'on imposoit « aux chrétiens, on mettoit à la question des esclaves, « des enfans, des femmes, et on leur faisoit souffrir « des tourmens horribles, pour extorquer d'eux la « confession des incestes et des repas de chair humaine « dont on accusoit les chrétiens. » Rappelez-vous les femmes que Pline interrogea de même par les tourments. Rappelez-vous surtout l'héroïque Blandine et Biblis sa compagne : « Des esclaves payens, « qui servoient des chrétiens, craignant les tourmens « qu'ils voyoient souffrir aux fidèles, et poussés par les

falloit point les inquiéter, si l'on ne trouvoit qu'ils entreprissent contre l'état. Il écrivit aussi aux villes, pour leur défendre de troubler les chrétiens, et nommément à Lorisse, à Thessalonique, à Athènes et à tous les Grecs. C'est ce que témoignent les historiens Ruffin et Eusèbe, ainsi que Méliton, Évêque de Sardes, dans l'Apologie qu'il adressa peu après à Marc-Aurèle.

Lettre VIII. " soldats, accusèrent faussement les chrétiens des festins " de Thieste et des mariages d'Œdipe,. . .et de tout ce " qu'il n'est permis ni de dire, ni de penser, ni même de " croire que des hommes l'aient commis. Ces calom- " nies étant divulguées, tout le peuple fut saisi de " fureur contre nous : en sorte que s'il y en avoit qui " gardassent encore quelque mesure d'amitié, ils s'em- " portoient alors frémissant de rage. On voyoit l'ac- " complissement de la prophétie du Sauveur, que " ceux qui feroient mourir ses disciples, croiroient " rendre service à Dieu"...Venant ensuite à Blandine; " Nous tous, et principalement sa maîtresse, nous " craignions qu'elle n'eût pas même la hardiesse de " confesser à cause de la foiblesse de son corps. Ce- " pendant, elle mit à bout ceux qui, l'un après l'autre, " lui firent souffrir toutes sortes de tourmens depuis " le matin jusqu'au soir. Ils se confessoient vaincus, " ne sachant plus que lui faire ; ils admiroient qu'elle " respirât encore, ayant tout le corps ouvert et dis- " loqué...Pour elle la confession du nom chrétien la " renbouveloit ; son rafraîchissement et son repos " étoient de dire : je suis chrétienne, et il ne se " fait point de mal parmi nous." St. Irénée, contem- porain et témoin oculaire, nous apprend qu'elle ajouta avec une liberté pleine de sagesse : " Comment " ceux qui s'abstiennent par piété des viandes qu'il " leur seroit permis de manger, seroient-ils capables " de faire ces choses que vous nous imputez ?"

J'ai déjà observé que, dans l'opinion Zwinglienne, les chrétiens n'auroient jamais laissé toutes ces calom- nies prendre consistence, qu'ils les auroient fait tom- ber au premier moment, en déclarant à l'univers ce qui

se pratiquoit chez eux, en invitant les Payens de venir à leurs assemblées, leur en ouvrant les portes, et célébrant en leur présence leur cêne innocente. Je veux bien supposer qu'ils eussent négligé ce moyen si simple de mettre leur nom et leur honneur à couvert : du moins conviendrez-vous qu'il étoit bien tems de s'en souvenir, à l'approche des tortures et des supplices : pourquoi Blandine et Biblis, interrogées sur ces prétendues abominations, ne disent-elles pas: " Nous " goûtons à quelque peu de pain et de vin, en mé- " moire et en figure de Notre Sauveur absent, comme " aussi en signe d'union entre nous. C'est là notre " seul repas, dont au reste il vous est libre d'être les " témoins oculaires ?" Se laisse-t-on torturer, égorger, quand on le peut éviter par une déclaration si naturelle et si propre à ouvrir les yeux de ses juges ? Est-il juste, est-il raisonnable et chrétien de s'obstiner à taire ce qui pouvoit innocemment s'avouer, ce que l'on ne conçoit nulle raison de cacher, ce qui devoit en un instant désabuser tous les esprits ? N'est-on pas soi-même coupable de laisser commettre des horreurs, des assassinats, qu'on pouvoit aisément prévenir ? Et pourtant Blandine ne parle pas ainsi. Dans les tourmens qu'elle endure, il ne lui échappe pas un mot qui en approche ; et sa réponse constante et courageuse est trouvée *pleine de sagesse* par les chrétiens. Qu'est-ce à dire ? Sentez et comprenez ce mot : que Zwingle et ses disciples n'entreprennent point de vous l'expliquer. Cette louange n'a de sens que dans la croyance Catholique, où, pour l'honneur de Jésus-Christ, pour l'intérêt et le salut même des persécuteurs, les mystères ne devoient point se divulguer,

Lettre VIII. Dès qu'il n'étoit pas possible de rien dire qui pût en trahir le secret, il ne restoit aux accusés qu'à repousser modestement les calomnies. C'est aussi ce que fait admirablement cette illustre esclave. Il est grand sans doute, et même plus qu'humain, au milieu de longues et horribles tortures, de se souvenir ainsi de la sage et charitable discipline du secret; et le généreux sacrifice de Blandine, couronné dans le ciel, excitera jusqu'à la fin du monde l'admiration des fidèles.

Voilà, Monsieur, les réflexions que j'avois à vous soumettre sur la discipline du secret. Je m'en souviens, la première fois que je l'aperçus elle fit naître confusément dans mon esprit la plupart de ces pensées. J'y ai souvent réfléchi depuis : j'ai essayé de l'approfondir; je crois y avoir senti le vrai, et, si je ne m'abuse, vous l'avoir prouvé. Car d'une part, elle est inintelligible, inexplicable, dans l'opinion Zwinglienne; elle existe alors sans but, sans motifs, sans raison; je dis plus, contre tous les motifs, contre toutes les raisons du monde les plus fortes. D'un autre côté elle s'accorde avec la croyance Catholique, elle la suppose même; et à son tour cette croyance la fait trouver sage, charitable, nécessaire dans une époque où la religion s'annonçoit à un monde tout infidèle. Pour conclure en dernière Analyse, dès que cette discipline générale est nécessairement liée avec notre croyance, et que du cinquième siècle elle remonte aux tems Apostoliques, il est démontré par elle que dans ces premiers siècles, le dogme Catholique étoit cru et enseigné à la fois dans toutes les Eglises de l'univers.

APPENDIX.

DISCIPLINE DU SECRET PENDANT LES CINQ PREMIERS SIÈCLES.

Premier Siècle.

Preuves tirées de l'Ignorance des Payens sur l'Eucharistie.

Lettre VIII. Appendix.

" On nous traduit comme les plus scélérats des hommes, " comme coupables d'égorger des enfants, de nous en repaître, " et de nous abandonner ensuite aux incestes, après que des " chiens, complices de nos débauches, nous ont procuré, en " renversant les lumières, la faveur des ténèbres et l'audace " des forfaits. ...L'imputation de ces œuvres date du règne " de Tibère, comme j'ai dit. Avec la haine contre elle a " commencé la vérité, détestée aussitôt que produite au " monde. Elle compte autant d'ennemis que d'étrangers, " et chacun a sa propre manière, les Juifs par jalousie, les " soldats par concussion, vous tous par nature." Calomnies contre les chrétiens. Tertul. Apol. ch. 7.

Origène témoigne qu'à la naissance du Christianisme, les Juifs répandirent le bruit, " Que les gens de cette secte " nouvelle se partageoient et mangeoient la chair d'un en- " fant immolé." Contre Celse, .6.

Eusèbe écrit, " Que le démon s'étoit servi des Carpocrate, " Basilides, Saturnin et Ménandre, disciples de Simon, re- " tombés après avoir été baptisés par Philippe, pour séduire " plusieurs fidèles; et que, par le moyen de ceux-ci, ils Hist. liv. 4. ch. 7.

Lettre VIII. — Appendix.

« avoient fourni aux Payens une ample matière de noircir « et calomnier l'Evangile : que les diffamations, imaginées « récemment, furent disséminées par eux, à l'opprobre de « tout le nom chrétien : que c'est par là que s'est répandue « chez les infidèles une opinion de nous aussi absurde qu'im- « pie ; comme si nous avions pour usage de nous aban- « donner à d'infâmes incestes avec nos sœurs et mères, « et de nous repaître de mets exécrables."

Annales liv. 15. Tacite, en parlant de l'incendie de Rome, dit que Néron en accusa « Des gens odieux par leurs crimes, et que le peu- « ple appeloit Chrétiens." Il ajoute : « Ce nom venoit « de Christ, que Ponce-Pilate avoit fait supplicier sous l'em- « pire de Tibère. Et cette pernicieuse superstition, arrêtée « pour lors, s'élevoit de nouveau, non-seulement par la « Judée, source de ce mal, mais à Rome même, où tout ce « qu'il y avoit de noir et d'infâme dans le monde se rassem- « ble et se pratique. On prit d'abord ceux qui avouoient, puis « sur leur rapport une grande multitude fut convaincue, non « pas tant de l'incendie, que de la haine du genre humain." Ensuite il les traite encore de coupables, qui méritoient les derniers exemples.

Pline, qui appartenoit à la fin du premier siècle, mais qui peut-être ne fut gouverneur de Bithynie qu'au commence- Trajan Emp. en 98. men du second, écrit à l'Empereur à l'occasion des bruits qui couroient sur les chrétiens, « Qu'il a cru d'autant plus « nécessaire, pour savoir la vérité, de faire donner la ques- « tion à deux femmes, qu'on disoit avoir servi dans les « assemblées secrètes. Mais je n'ai trouvé, ajoute-t-il, « qu'une superstition mal réglée et excessive."

Adrien succes. de Trajan, an 117. Celse, philosophe épicurien du premier siècle et du commencement du second, écrivit et publia sous Adrien un libelle contre les chrétiens et les Juifs, sous le titre hardi et mensonger de *Discours de Vérité*. Il n'est point parvenu jusqu'à nous, et il ne nous est connu que par la belle réfutation d'Origène, qui dévoile et détruit ses calomnies, et entre autres celles qui tenoient au secret observé par les Chrétiens, et dont Celse leur faisoit tant de reproches.

Second Siècle

Lettre VIII

Appendix.

" Si on demande à nos accusateurs, s'ils ont vu ce qu'ils " disent, il n'y en aura pas d'assez impudens pour l'assurer. " ... Comment peut-on accuser de tuer et de manger des " hommes, ceux qui ne peuvent, comme on sait, souffrir la " vue d'un homme qu'on fait mourir même justement." Athenagore, apol. à Marc Aurèle, an 16

" On nous dira : tuez-vous donc tous, et vous en allez " trouver Dieu, sans nous embarasser davantage." Il répond que la foi qu'ils ont en la Providence ne leur permet pas de le faire, et il ajoute : " Que pour autoriser les calomnies " imposées aux chrétiens, on mettoit à la question des " esclaves, des enfans, des femmes, et on leur faisoit souffrir " des tourmens horribles, pour extorquer d'eux la confession " des incestes et des repas de chair humaine dont on accusoit " les chrétiens. Ceux qui nous accusent de ces crimes, les " commettent eux-mêmes, et les attribuent à leurs Dieux : " pour nous, comme nous n'y avons point de part, nous ne " nous en mettons pas en peine, ayant Dieu pour témoin de " nos actions et de nos pensées." Justin, 2 apol au même Em an 166.

Dans la persécution de Lyon, les magistrats, sur la déposition informe de quelques esclaves, se persuadèrent qu'en effet les chrétiens pratiquoient ce qui leur étoit imputé, et tâchèrent par les tourmens de le faire avouer à Blandine : mais cette esclave chrétienne leur répondit avec une liberté pleine de sagesse : " Comment ceux qui s'abstiennent par " piété des viandes qu'il me seroit permis de manger, " seroient-ils capables de faire ces choses que vous nous " imputez ?" Œcuménius a conservé ce fait dans un fragment d'Irénée, témoin oculaire, et bientôt après Evêque de Lyon et successeur de Photin, qui à plus de 90 ans fut martyrisé dans cette persécution. Sous Marc-Aurèle, an 177.

Joignez le trait de l'esclave Biblis, rapporté par les confesseurs et les Chrétiens de Lyon dans la lettre qu'ils écrivirent aux Eglises d'Asie, pour leur rendre compte de la persécution. Elle nous a été conservée par Eusèbe.

Lettre VIII.

Appendix.

Tertul. apol. c. 7. mort en 216.

" Mais si nous nous cachons toujours, comment a-t-on " découvert ce que nous faisons ? Non par les accusés sans " doute ; puisque c'est la loi commune de tous les mystères " de les tenir secrets.... Ce sera donc par des étrangers ? " Mais d'où le sauroient-ils, puisque les initiations sacrées " ne veulent point d'étrangers pour témoins, et qu'elles écar- " tent les profanes ?"

Lib. 2, ch. 5.

Le même écrivain, voulant détourner sa femme, en cas de veuvage, de jamais épouser un Infidèle, lui dit : " Car " par-là on tombe dans cette faute, que les Payens viennent " à connoître nos mystères....Votre mari ne saura-t-il pas " ce que vous goûtez en secret avant toute nourriture ? Et " s'il s'aperçoit que c'est du pain, ne s'imaginera-t-il pas " que c'est celui dont il est tant parlé ?".

Lib. recognitio. Lib. 3°. traduit au 4e. siècle par Ruffin d'Aquilée, et dédié à Gaudence, Evêque de Bresse.

L'auteur anonyme d'un ouvrage faussement attribué au Pape Clément, disciple des Apôtres, mais qui, de l'aveu des critiques, peut être du second siècle, fait parler ainsi Saint Pierre. " Il n'est rien de plus difficile, mes frères, que de " discuter la vérité en présence d'une foule de gens de toute " espèce. Car ce qui est, ne sauroit être dit tel qu'il est, à " cause de ceux qui prêtent une oreille captieuse et maligne. " Il ne convient nullement de tromper non plus, à cause de " ceux qui désirent sincèrement entendre la vérité. Que " fera donc celui qui porte la parole à une multitude d'incon- " nus ? Cachera-t-il le vrai ? Mais alors comment instruira- " t-il ceux qui en sont dignes ? Si cependant il étale la " vérité pure devant ceux à qui le salut est indifférent, il " manque à celui dont il est envoyé, et duquel il a reçu " l'ordre de ne point jeter les perles de sa doctrine devant les " pourceaux et les chiens, qui se déchaîneroient contre elle " en argumens et en sophismes, l'envelopperoient dans la " fange de leur charnelle intelligence, et par des aboiemens, " des répliques dégoûtantes romproient, et fatigueroient les " prédicateurs de Dieu. Par ces motifs, je me servois en " plusieurs rencontres de circonlocutions, et m'efforçois de

“ ne pas confier à d'indignes oreilles les principales notions Lettre VIII.
“ de la suprême divinité.” Appendix.

Et pour ne pas oublier un autre passage de Tertullien, voici un des reproches qu'il fait à certains hérétiques. “ Sur- Liv. des prescr. contre les hérét.
“ tout rien ne dénote chez eux quel est le Catéchumène,
“ quel est le Fidèle : ils se réunissent également, écoutent
“ également et prient également, et même les Payens, s'il en
“ survenoit, jetant sans difficulté le pain devant les chiens,
“ et aux pourceaux les perles, quoique pourtant fausses.” Il leur avoit expliqué auparavant l'intention de St. Paul qui, en confiant à Timothée le ministère de l'Evangile, lui avoit dit de choisir des témoins fidèles et capables d'instruire les autres, de ne point s'en ouvrir à tout venant et sans considération, mais suivant la parole du Seigneur, de ne point jeter le pain aux chiens, ni les perles aux pourceaux.

Troisième Siècle.

Ecoutez comme le Payen Cécilius traitoit les chrétiens : Dans Minutius Felix.
“ Nation ténébreuse et souterraine, muette en public, elle
“ n'a de voix que dans les coins écartés....J'ignore si tous
“ les soupçons sont vrais, certes du moins ils quadrent avec
“ leur culte nocturne et caché.... Et quoiqu'on en ait beau-
“ coup sur eux, l'obscurité seule de leur mauvaise religion les
“ vérifie en tout ou en partie. Car pourquoi cette affectation,
“ cette étude de voiler et de dérober au monde leur culte
“ quel qu'il soit, puisque ce qui est honnête se plaît au grand
“ jour, et le crime aime les ténèbres.”

“ Pour en venir, répond Octavius, à l'espèce d'initiation
“ qu'il nous prête ou qu'il croit, par le meurtre et le sang
“ d'un enfant : croyez-vous donc possible qu'un pauvre petit
“ corps si tendre soit destiné à tomber sous nos coups ? Ou
“ que nous fassions couler le sang d'un être nouveau-né,
“ encore informe et à peine homme ? Que celui-là le croie,
“ qui seroit assez osé pour le faire. Quant à nous, il ne nous
“ est permis ni d'assister à un homicide, ni même d'en en-

Appendix. — Lettre VIII.

" tendre parler, et nous sommes si loin de verser le sang
" humain, que nous nous interdisons même celui des ani-
" maux dans nos repas.

Contra Celsum, l. I.

Origène réfutoit ainsi Celse sur les reproches qu'il faisoit au secret: " Il est pourtant vrai qu'il y a certains points
" parmi nous que l'on ne communique point à tout le monde.
" Mais cela est si peu particulier aux Chrétiens, qu'il s'obser-
" voit parmi les philosophes aussi bien que parmi nous.....
" C'est donc en vain que Celse entreprend de décrier le
" secret que gardent les Chrétiens, ne sachant pas même en
" quoi ce secret consiste."

Homel. 4e sur le 3e chap. des Nomb.

Origène dit ailleurs: " Quant aux choses mystiques, cou-
" vertes du secret, et dévoilées pour les prêtres seuls, non-
" seulement l'homme animal n'en sauroit approcher, ni
" même encore ceux qui, avec de l'exercise et de l'instruc-
" tion ne sont pourtant point parvenus à la grâce sacerdotale
" par leur mérite et leurs années: et non-seulement il ne
" leur est permis d'apercevoir ces objets qu'à travers le
" nuage et d'une manière énigmatique, mais même ils ne
" les reçoivent que couverts et voilés." Ce passage me semble faire allusion aux prières et aux paroles par lesquelles le pain et le vin eucharistiques étoient consacrés.

Hom. 13, sur le 33e chap. du Lévitique.

Et encore: " Quant à tout autre discours qui contiendroit
" les choses secrètes et parleroit de la foi de Dieu et de la
" science des choses,.... celui-là est réservé aux prêtres seuls,
" et attribué aux fils d'Aaron par une concession perpétuelle."

Hom. 9 sur le Lévit. No 10.

Enfin dans une autre homélie sur le Lévitique, Origène s'exprime ainsi: " Ne vous arrêtez point au sang de la chair
" (c'est-à-dire des agneaux et des boucs dont parloit Moyse),
" mais apprenez plutôt à discerner le sang du Verbe, et l'écou-
" tez, disant lui-même: car ceci est mon sang qui sera
" répandu pour vous. Quiconque est imbu des mystères,
" connoît la chair et le sang du Verbe de Dieu. Ne restons
" donc point sur un sujet connu des initiés, et que les non-
" initiés ne doivent pas connoître."

Zénon, Evêque de Vérone, dans un sermon sur la conti-

nence, exhorte la femme chrétienne à ne point épouser un Infidèle, de peur que par un tel mariage elle ne vienne à trahir la loi du secret, *ne sis proditrix legis*. Il ajoute: " Et " ne sais-tu pas que le sacrifice de l'Infidèle est public, le tien " secret? Que qui que ce soit peut approcher du sien librement, tandis que pour des Chrétiens mêmes, s'ils ne sont " consacrés, ce seroit un sacrilége de contempler le tien?" Lettre VIII. Appendix.

Quatrième Siècle.

" Le tems nous avertit à cette heure de traiter des mys- " tères, et d'expliquer les notions des sacremens. Que si " avant le baptême et l'initiation nous avions songé à " vous en parler, nous aurions moins paru les expliquer que " les trahir." St. Ambroise, liv. des myst. p. les n. initiés, c. 1, No. 2.

" Tout mystère doit rester caché et couvert d'un silence " fidèle, crainte qu'il ne soit divulgué téméairement à de " profanes oreilles." Le même, liv. 1, sur Abraham. c. 5, No. 38.

" Et nous aussi, nous avons pour discipline de ne pas " divulguer *la prière*, mais de tenir les mystères cachés." Allusion faite sans doute à la prière de la consécration. Le même, c. 9, No. 35, sur Caïn et Abel.

" Il y a bien des choses qui crues nous déplaisent, et " cuites nous seroient agréables. Couvez donc dans votre " cœur ces profonds mystères; gardez que, par un discours " prématuré, vous n'alliez les confier trop cruement à des " oreilles délicates ou perfides, et que votre auditeur effrayé " ne se détourne avec dégoût d'un mets qui, mieux préparé, " lui auroit fait goûter la douceur d'une nourriture spi- " rituelle." Ibidem, No. 37.

" Le Seigneur parloit en paraboles à ceux qui étoient à " portée de l'écouter, mais à ses disciples il expliquoit en " particulier les paraboles et les comparaisons dont il s'étoit " servi. L'éclat de la gloire est pour ceux qui sont déjà " éclairés: l'obscurité est le partage des Infidèles. De même " l'Eglise découvre ses sacremens à ceux qui sortent de la St. Cyril de Jéru. Catech. 6e.

Lettre VIII. — Appendix.

" classe des Catéchumènes. Car nous ne déclarons point " aux Gentils les mystères cachés du Père, du Fils, et du " St. Esprit: ni nous ne parlons ouvertement des mystères " aux Catéchumènes; mais nous usons souvent d'expressions " obscures, afin qu'elles puissent être entendues de ceux qui " sont déjà instruits, et que ceux qui ne le sont pas, n'en " puissent être blessés."

A la fin de la Pro-catéchèse, p. 14, édit. des Bénédictins.

Voici une note bien curieuse, que St. Cyrille a placée à la fin de la préface de ses Catéchèses, dans lesquelles on sait qu'il explique, avec toute la clarté possible, la doctrine de l'Eglise sur les sacremens, sur l'Eucharistie principalement: elles étoient destinées à l'instruction de ceux qui alloient recevoir le baptême, et ensuite participer au sacrifice et à la communion de l'autel. Or cette note, adressée au lecteur, est conçue en ces termes: " Donnez à " lire ces Catéchèses, faites pour leur instruction, à ceux qui " approchent du baptême, et aux fidèles qui l'ont déjà reçu. " Mais pour les Catéchumènes, et ceux qui ne sont pas " Chrétiens, gardez-vous bien de les leur communiquer. Au" trement sachez que vous en rendrez compte à Dieu. Que " si vous en transcrivez un exemplaire, faites-le, je vous " conjure, comme dans la présence du Seigneur."

Synode d'Alexandrie, an 340, parlant des Méletiens dans l'Apologie de St. Athanase.

" Ils n'ont point honte de célébrer les mystères devant les " Catéchumènes, et peut-être même les Payens, oubliant " qu'il est écrit de celer le mystère du roi; et au mépris du " précepte du Seigneur, qu'il ne faut point présenter les " choses saintes aux chiens, ni les perles aux pourceaux. Car " il n'est point permis de montrer à découvert les mystères " aux non-initiés, crainte que par impéritie ils ne s'en mo" quent, et que les Catéchumènes ne viennent à être scan" dalisés par une curiosité indiscrète."

St. Basile, Év. de Césarée, mort en 379.

" Ce qu'il est défendu aux non-initiés de contempler, com" ment conviendroit-il d'en écrire et de le faire circuler dans ' le public?

Sur le St. Esp. c. 27, No. 66.

" Les Apôtres et les Pères qui ont prescrit, dès le principe, " certains rits à l'Eglise, ont su conserver aux mystères leur

" dignité par le secret et le silence où ils les ont enve- " loppés." Voilà cette discipline du secret et du silence attribuée aux Apôtres par le savant Evêque. Lettre VIII. Appendix.

St. Epiphane reproche aux Marcionites de l'Isle de Chypre, qu'ils avoient le témérité de célébrer les mystères devant les Catéchumènes. St. Epiphane Hæres. 42.

" Je voudrois ici m'expliquer ouvertement; mais je n'ose, " à cause de ceux qui ne sont pas initiés. Ces personnes " nous rendent l'exposition de la doctrine plus difficile, en " nous contraignant ou de parler obscurément, ou de leur " découvrir des choses secrètes. Et pourtant je m'exprime- " rai, autant qu'il me sera possible, mais en termes couverts " et voilés." St. Chrysos. hom. 40, sur la 1ère aux Cor.

" Celui qui doit recevoir l'ordination demande les prières " des fidèles : ceux-ci lui donnent leur suffrage, et y joignent " les acclamations connues des initiés aux mystères, et que " je tais ici, car il est défendu de tout dire devant les pro- " fanes..... Ceux qui ne peuvent approcher de la très-sainte " table sont écartés de la balustrade sacrée." La même hom. 18 sur la 2e aux Corinth.

Gaudentius, Evêque de Bresse en Italie, contemporain de Cyrille de Jérusalem, prêchant, la nuit de Pâques, devant les Néophites, à leur retour des fonts baptismaux, disoit : " Dans la leçon que vous venez d'entendre, je ne choisirai " que les endroits qui ne peuvent s'expliquer en présence " des Catéchumènes, mais qu'il est nécessaire de découvrir " aux Néophites." Gaudentius. Sermone ad Neoph.

Traitant ailleurs le même sujet, il prévient qu'il avoit remis aux prédications paschales " à parler des cérémonies dé- " crites dans l'Exode sur la manière de célébrer la Pâque, " parce que, ajoute-t-il, cette nuit éclatante exige que nous " nous conformions moins à la suite du texte, qu'au besoin " de la circonstance, en sorte que les Néophytes puissent " pour la première fois apprendre comment on participe au " sacrifice paschal, et les fidèles instruits s'y reconnoître." Traité 5e.

Cyrille d'Alexandrie, relevant les railleries de Julien l'Apostat contre le baptême, se contente de répondre que " ces Cyril. d'Alexandrie contre Julien, l. 7, p. 148.

Lettre VIII. — Appendix.

" mystères sont si profonds, si relevés, qu'ils ne peuvent être " compris par ceux qui n'ont pas la foi, et qui sont dans les " ténèbres de l'erreur : que c'est de ces vérités qu'Isaïe " a dit : Si vous ne croyez, vous ne comprendrez rien : que " la foi est la source de l'intelligence ; et qu'ainsi de peur " qu'en découvrant les mystères aux non-initiés il n'offensât " Jésus-Christ, qui défend de donner les choses saintes " aux chiens et de jeter les perles devant les pourceaux, il " n'entreprendra pas de traiter de ce qu'ils renferment de " plus profond.... Il ajoute qu'il en diroit davantage, s'il ne " craignoit point d'être entendu des non-initiés, parce qu'on " se moque ordinairement de ce qu'on ne comprend pas ; et " que les ignorans, ne connoissant pas même la foiblesse de " leur esprit, méprisent ce qu'ils devroient le plus admirer." Observez la réserve qu'on s'imposoit dans les ouvrages destinés au public. Elle est ici marquée expressément, comme aussi dans d'autres Pères. On est toujours en droit de la supposer, lors même qu'elle n'est point annoncée en propres termes.

Constitut. Apost. can. 85.

L'auteur des Constitutions Apostoliques, qui prend le nom de Clément, disciple et successeur de St. Pierre, mais " que les critiques placent au IVe siècle, s'exprime dans le " canon 85e. comme il suit : " Ces Constitutions, que moi, " Clément, ai rédigées pour vous, Evêques, ne doivent " nullement être communiquées à toutes sortes de personnes, " à cause des choses mystérieuses qui s'y trouvent."

St. Augustin, traité 11e sur St. Jean.

" Demandez à un Catéchumène s'il mange la chair du " fils de l'homme, et s'il boit son sang, il ne sait ce que " vous voulez lui dire.... Les Catéchumènes ne savent point " ce que reçoivent les Chrétiens.... C'est une chose voilée " aux Catéchumènes, que la manière dont on mange la " chair du Seigneur."

Le même, sermon 10.

" Ceux qui connoissent les Ecritures, entendent parfaitement ce qu'offrit Melchisédech, lorsqu'il bénit Abraham. " Nous ne devons point en faire ici mention, à cause des " Catéchumènes, toutefois les fidèles le reconnoissent."

" Quel est ce Dieu, demandoit Maxime de Madaure, quel " est ce Dieu que vous autres Chrétiens vous vous attribuez, " comme vous étant particulier, et lequel vous dites que " vous voyez présent dans des lieux secrets? *Et in locis* " *abditis præsentem vos videre componitis?*" Cette question faite à St. Augustin prouve que l'on cachoit aux Payens le fond du mystère, et qu'il y avoit un bruit confus parmi eux que les chrétiens adoroient dans leurs assemblées secrètes un Dieu comme présent et comme visible.

Lettre VIII — Appendix. La même ep 43.

Cinquième Siècle.

Dans le dialogue intitulé *l'Immuable*, il introduit l'orthodoxe parlant ainsi : " Répondez-moi, s'il vous plaît, en pa-" roles mystiques et obscures ; car il y a peut être ici des " gens qui ne sont pas initiés aux mystères." (Il veut dire que cet écrit destiné au public pourroit tomber dans les mains des non-initiés, et par là trahir le secret.) " L'éraniste: je vous entendrai et vous repondrai dans " cette vue?" Et plus bas le même personnage dit : " Vous " avez prouvé clairement ce que vous vouliez, quoiqu'en pa-" roles mystiques."

Théodoret

Dans le second dialogue, l'orthodoxe répond à cette question : " Comment appelez-vous, avant l'invocation sacerdo-" tale, le don que l'on offre ? Il ne faut pas le dire ouverte-" ment, parce qu'il peut se faire que nous soyons écoutés " par des personnes qui ne soient pas initiées. L'éraniste : " répondez donc en termes couverts, si vous voulez."

" Les pauvres mangeront et seront rassasiés, non pas " tous ; car tous n'ont pas obéi à l'Evangile : mais ceux qui " ont eu l'amour divin dans leur cœur, c'est de ceux-là que " le prophète-roi dit que leur faim et leur soif seront satis-" faites, par la nourriture immortelle qu'ils goûteront. Or " cette nourriture divine nous est connue avec la doctrine " de l'esprit ; et le repas mystique, immortel, est bien connu " de tous ceux qui sont initiés aux mystères."

Le même cor sur le pseaum 21.

Lettre VIII.
Appendix.

Innocent Ier. consulté par Décentius, Evêque d'Eugubio, sur les sacremens, répond sur l'article de la paix que quelques prêtres vouloient se donner avant la consécration : " La cé-" rémonie de la paix ne doit absolument avoir lieu qu'après " les choses que je ne puis absolument révéler......Quant au " reste, qu'il ne m'est point permis d'écrire, nous en pourrons " raisonner ensemble quand vous serez arrivé."

LETTRE IX.

Seconde preuve générale.

L'ÉGLISE n'a rien à nous présenter dans son culte d'aussi admirable que le sacrement de l'Eucharistie. La plupart des autres sacremens s'y rapportent et nous y disposent. La plupart des offices et des cérémonies sont des moyens ou des préparations soit pour le célébrer, soit pour y participer dignement. L'Eucharistie est le principal objet où tendent ici bas les pensées et les désirs du vrai chrétien: c'est l'aliment de sa piété, la récompense de ses travaux, sa consolation dans l'exil et le pélerinage, sa force dans les dangers, les afflictions, comme aux approches du tombeau; c'est enfin le gage de sa résurrection glorieuse. Elle nous retrace encore le plus grand des bienfaits que nous ayons reçus, celui qui fonde notre unique espérance, en nous représentant notre Divin Médiateur mourant pour le salut du monde: son immolation sanglante a été faite sur la croix; l'oblation s'en renouvelle sur nos autels, et continuera d'être jusqu'à la fin des tems l'unique sacrifice de la loi nouvelle, qui seul a remplacé tous ceux de l'ancienne, et seul désormais peut être agréable à l'Etre Suprême.

Les prières préparatoires à ce grand acte de religion, celles qui opèrent la consécration du pain et du vin, celles qui la suivent, celles qui accompagnent la distri-

ettre IX. bution qui s'en fait, et les actions de grâces qui la terminent, avec les rits et les cérémonies diverses qui s'y emploient, composent ce que nous appelons ici la r antiquité liturgie. La première fut indubitablement dressée par les Apôtres sur les instructions mêmes de leur Maître, et célébrée par eux dans les assemblées qu'ils tinrent à Jérusalem jusqu'au moment de leur dispersion. St. Jacques, qui resta chargé du gouvernement de cette Eglise, et qui la gouverna pendant vingt-neuf années, continua d'y administrer l'Eucharistie, suivant la forme qu'il avoit observée en commun avec tous les Apôtres: ceux-ci la portèrent avec eux dans les pays qu'ils parcoururent, la communiquant aux Evêques, aux prêtres qu'ils ordonnèrent, et l'établirent dans les Eglises où ils fixèrent leurs siéges. L'antiquité nous le donnera bientôt à connoître; et pour en être persuadé d'avance, il suffit de savoir que le pouvoir d'offrir le pain et le calice est de l'essence du sacerdoce, sa plus éminente prérogative, et que son usage est d'une obligation inséparable du ministère évangélique.

Les monumens les plus reculés nous attestent effectivement que la liturgie étoit usitée dans tous les lieux ttre à Traj. où la prédication avoit fructifié. Pline nous le fait entendre confusément, il est vrai, mais autant qu'il avoit pu s'en informer lui-même, lorsqu'il raconte que les Chrétiens s'assembloient à certains jours avant le soleil, disoient des hymnes au Christ comme à un Dieu, s'obligeoient entre eux, non à aucun crime, mais à ne commettre ni larcin, ni vol, ni adultère, à ne point manquer à leur parole, à ne point dénier un dépôt: et qu'ils prenoient ensemble un repas innocent.

Justin entre dans beaucoup de détails : il dit que les assemblées se tenoient avant le jour tous les dimanches : que l'Evêque y présidoit, qu'on faisoit en commun des prières, puis la lecture des Prophètes et des Apôtres, que le président expliquoit ensuite, en exhortant les fidèles d'imiter les belles choses qu'ils venoient d'entendre : que les fidèles se levoient et prioient après le sermon, se saluoient par un baiser de paix : qu'on présentoit le pain et le vin au président : que celui-ci faisoit sur les dons offerts de longues prières auxquelles le peuple répondoit *Amen* ; que les diacres distribuoient les choses sacrifiées à ceux qui étoient présens, et les portoient au-dehors à ceux qui n'avoient pu s'y trouver, &c. Justin ne rapporte point les prières que disoit le président : il se contente d'en découvrir l'effet, qui étoit de changer le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ. La description qu'il fait de tout ce qui se passoit dans ces assemblées secrètes, répond exactement à l'ordre des liturgies. Lettre I. Ière Apolo

Irénée disciple de St. Policarpe, qui l'avoit été de St. Jean, nous apprend que la liturgie venoit de Jésus-Christ et des Apôtres. « Notre Seigneur, dit-il, enseigne la nouvelle oblation de son Nouveau Testament, l'Eglise l'a reçue des Apôtres et la présente à Dieu dans l'univers entier." Ces paroles sont décisives et marquent qu'au premier et au second siècles on donnoit à la liturgie une institution apostolique et divine. Irénée ajoute que cette oblation étoit celle qu'avoit prédite Malachie, et qui faisant tomber tous les sacrifices, devoit seule dominer du couchant à l'aurore. Cont. les h liv. 4. ch.

ettre IX. de l'Unité. St. Cyprien se plaint des schismatiques, "Qui, "méprisant les Evêques et les abandonnant, élèvent "autel contre autel, composent une autre prière avec "des paroles illicites, et profanent par de faux sacri- "fices la vérité de l'hostie divine." Il y avoit donc des prières essentielles, qu'il falloit apprendre des Evêques, et qu'il n'appartenoit à personne de supprimer ni de changer. "Car, continue St. Cyprien, s'opposer à "l'ordre établi, c'est s'opposer à l'ordre de Dieu et mé- "riter sa vengeance." C'est clairement nous témoigner que les prières essentielles de la liturgie remontoient à l'institution des Apôtres et de Jésus-Christ.

ns St. Cyen, lettre 75. Firmilien, Evêque de Césarée, écrit à St. Cyprien que, vingt-deux ans auparavant, une femme avoit trompé plusieurs fidèles, jusqu'à leur persuader qu'elle consacroit l'Eucharistie, de sorte que souvent elle avoit osé faire semblant de sanctifier le pain par une *invocation qui n'étoit pas méprisable*, et d'offrir le sacrifice au Seigneur *avec le secret de la prière accoutumée;* de manière qu'elle *sembloit ne s'écarter en rien de la règle ecclésiastique.* Firmilien raconte que cette malheureuse créature avoit séduit un prêtre, ce qui explique comment elle étoit parvenue à découvrir les prières da la consécration. Ce fait prouve qu'il y avoit alors une formule fixe et déterminée pour les saints mystères, que les prêtres seuls en étoient en possession, qu'elle étoit la règle ou le *canon* dont il n'étoit point permis de s'écarter.

œres. 79. No. 3. St. Epiphane, témoin de la tradition de son tems, c'est-à-dire, du quatrième siècle, déclare ce qui suit: "Pierre, André, Jacques et Jean, Philippe et Barthé- "lemy, Thomas, Thadée et Jacques, fils d'Alphée, et

" Judas, fils de Jacques, et Simon, le Chananéen, et " Mathias, choisi pour remplir le nombre des douze : " ils ont tous été élus Apôtres pour prêcher le Saint- " Evangile dans le monde avec Paul et Barnabé et les " autres ; et ils ont été les ordonnateurs des mystères " avec Jacques, frère du Seigneur, et le premier " Evêque de Jérusalem." Voilà le fait assuré très-positivement ; et l'on ne peut douter qu'au tems d'Epiphane l'institution et l'ordre des liturgies en usage ne fussent attribués aux Apôtres, au moins pour la partie essentielle. Lettre IX

On ne sauroit en avoir un garant et un témoin plus sûr et plus éclairé que S. Epiphane qui, né dans la Palestine, avoit beaucoup étudié, dans la solitude, les auteurs sacrés et profanes, fut ensuite Evêque de Salamine, métropole de Chypre, et y mourut en 403, âgé de 93 ans. Il nomme ici spécialement St. Jacques, comme premier Evêque de Jérusalem, parce que les Apôtres ayant commencé de célébrer ensemble la liturgie dans cette ville, ont dû y procéder pai en déterminer la marche, en composer les prières, en fixer la règle pour l'essentiel. Ils s'y seront conformés les premiers, d'un commun accord, dans Jérusalem ; et chacun séparément, après la dispersion, dans les Eglises qu'ils auront établies, pendant le cours de leur prédication, et dans celles où ils auront ensuite fixé leur siége.

L'auteur des Constitutions Apostoliques qui écrivoit vers le milieu du quatrième siècle, déclare, en termes positifs, que la liturgie venoit de St. Jacques.

St. Augustin enseigne qu'il faut rapporter au rit du sacrifice ce que St. Paul prescrivoit à Timothée dans Epit. 59 à Paulin.

Lettre IX. ces termes : " Je recommande donc, avant toutes
1 ad Tim. c. 1. " choses, qu'on adresse des invocations, des prières, " des supplications et des actions de grâces pour tous " les hommes, etc."—" Car, dit St. Augustin, par *invo-* " *cations*, l'Apôtre comprend ici celles que nous fai- " sons dans la célébration des choses sacrées, avant " que ce qui est sur la table du Seigneur ait été béni ; " par *prières*, il comprend celles que nous faisons en " le bénissant, en le sanctifiant et en le rompant pour " la distribution ; prières que termine l'oraison domi- " nicale dans l'Eglise presqu'entière ; par *supplications*, " il entend celles que prononcent les Evêques, en bé- " nissant le peuple ; et par *actions de grâces*, celles " avec lesquelles nous finissons la liturgie." Vous me direz que St. Augustin ne parle point ici comme témoin, mais comme docteur particulier ; j'en conviens : il fait part d'une opinion, d'une manière qui lui est propre d'entendre et d'appliquer ce passage de St. Paul. Si cependant vous y réfléchissez un instant, vous sentirez que cette opinion même suppose que, de son tems, la liturgie en usage étoit généralement attribuée aux Apôtres : car, si elle ne leur avoit pas été attribuée, si elle avoit passé généralement pour être d'une époque postérieure, il eût été visible à tout le monde que St. Paul ne pouvait y faire allusion en écrivant à Timothée ; et St. Augustin n'auroit pas follement perdu sa peine à poursuivre une allusion imaginaire et fantastique, en appliquant les paroles de l'Apôtre aux différentes parties d'une liturgie qu'il n'auroit pu connoître. Les rapports que le grand Evêque d'Hyppone aperçoit et explique entre les unes et les autres, supposent donc que, de son tems, on étoit persuadé que

la liturgie, telle qu'on la célébroit en Afrique, avoit été connue de l'Apôtre, dans ses points essentiels ; et c'est là tout ce que je prétends en conclure à présent. Lettre IX.

L'auteur ancien d'un ouvrage faussement attribué à Proclus de Constantinople, affirme ce qui suit : « Les « Apôtres, après l'ascension de Jésus-Christ, et avant « leur dispersion dans le monde, se portoient, d'un « commun accord, à prier des journées entières : et, « comme ils goûtoient de grandes consolations dans « le sacrifice mystique du corps de Notre Seigneur, « ils solennisoient la messe avec une longue effusion « de prières. » Fragment sur la tradition de la messe.

St. Célestin combattoit l'erreur des Pélagiens, par les oraisons anciennes qui étoient en usage dans toutes les Eglises du monde, et qu'il attribue aux Apôtres. « Con« sultons ces collectes sacerdotales et mystérieuses qui, « transmises par les Apôtres à toute la terre, sont uni« formément récitées dans l'Eglise universelle, en sorte « que la règle de nos prières devienne celle de notre « foi. » Quelles sont ces collectes ou oraisons ? Célestin les marque en détail. Ce sont précisément celles que nous disons partout, le Vendredi saint, pour les infidèles, les juifs, les hérétiques, etc. Epît. aux Evê. des Gaules, c. 11 an 423.

Ce seroit ici le lieu de vous présenter, successivement, la croyance des Eglises principales sur l'apostolicité de leurs liturgies : j'aime mieux, pour ne pas trop fatiguer votre attention, en renvoyer le développement et le détail à la fin de cette lettre : (1) vous y verrez les grandes Eglises nationales raporter, chacune la sienne, à tel ou tel Apôtre, à celui dont elle reçut le culte avec la foi.

(1) Consultez l'appendix.

Lettre IX.

Je viens maintenant à quelques observations indispensables avant d'ouvrir devant vous les liturgies, et de vous développer les conséquences décisives que je prétends en tirer. Si, dans le principe, les Apôtres avoient tracé une liturgie de leurs mains, elle auroit été rangée parmi les écritures inspirées et canoniques; jamais on n'auroit pu y ajouter ou en retrancher une syllabe: elle auroit fait la loi constante, immuable de l'Eglise universelle : l'uniformité eût régné, mot pour mot, dans les prières comme dans le rit fait pour en accompagner la récitation. La discipline du secret, établie par les Apôtres mêmes, ne leur permit point de la marquer par écrit, non plus que les formules qu'ils employoient dans l'administration des autres sacremens. C'eût été trop les exposer que d'en donner des exemplaires à chaque Eglise : il n'y avoit d'autre moyen, pour en assurer la tradition, que de les confier au zèle et à la mémoire de leurs disciples, les Evêques et les prêtres, jusqu'à ce qu'il plût à la providence d'amener des tems plus favorables à la Religion. C'est aussi le parti que prirent les Apôtres, et que suivirent long-tems leurs successeurs. Je vous en donnerai quelques preuves suffisantes. D'abord vous aurez remarqué qu'entre tous les auteurs qui attribuent les liturgies aux Apôtres, pas un seul ne témoigne qu'ils l'aient jamais écrite : ils supposent tous le contraire, et quelques-uns le déclarent positivement. St. Justin dit que le président prioit longuement, autant même qu'il le pouvoit. La prière entière n'étoit donc ni fixe, ni déterminée : il n'y avoit point une formule certaine qui auroit toujours été la même, sans qu'on pût l'allonger ou la racourcir. Tertulien témoigne assez clairement que l'on ne savoit

De la couronne du soldat.

que par une tradition non écrite les formules des sacremens et la manière de les administrer. « Les mys- « tères ne doivent point être confiés à l'écriture, disoit « Origène. *Mysteria chartis non committenda.*" Si la liturgie avoit été écrite au tems de St. Cypriên, il n'auroit pas manqué de s'en servir, pour montrer que le calice devoit être mêlé d'eau et de vin, contre des personnes qu'il reprend, et qui par ignorance ou simplicité n'offroient que de l'eau. « Il faut, leur disoit- « il, suivre partout la loi évangélique et la tradition « divine." L'Evangile nous apprend qu'il y avoit du vin dans le calice que consacra Notre Seigneur, et l'on savoit par la tradition que ce vin étoit mêlé d'eau. St. Basile assure très-expressément ce que Tertullien nous donne à entendre. « Quel est celui des saints, dit-il, « qui nous a laissé par écrit les paroles de l'invocation « pour faire le pain de l'Eucharistie et la coupe de bé- « nédiction ? Car nous ne nous contentons pas des pa- « roles rapportées dans l'Apôtre et dans l'Evangile : « nous en ajoutons d'autres devant et après, comme « ayant beaucoup de force pour les mystères, et qui « n'ont pas été écrites."

Lettre IX.

Epist. ad Cecili.

Liv. sur le St. Esprit ch. 27.

Lorsque dans la persécution de Dioclétien, ses officiers demandoient qu'on leur livrât tous les livres sacrés, et ce qui appartenoit au service des Eglises, les Evêques traditeurs répondoient : « Les lecteurs ont tous les « livres : pour nous, ce que nous avons ici, nous vous « le donnons." C'étoit les vases sacrés qu'ils n'avoient point honte de livrer. Les lecteurs avoient la garde des livres, dont ils faisoient lecture aux assemblées : or ils ne récitoient point les prières de la liturgie : ils ne les avoient donc pas : et puisque les Evêques traditeurs

Lettre IX.

assuroient qu'il n'existoit pas d'autres livres que ceux confiés aux soins des lecteurs, il est clair que les liturgies n'étoient point écrites. Un autre fait postérieur le montre encore. L'empereur Constantin voyant que le nombre des Chrétiens s'étoit fort multiplié, voulut que les nouvelles Eglises que ce nombre avoit fait exiger, fussent pourvues des livres nécessaires au service divin: il écrivit à Eusèbe de Césarée, et le chargea de faire copier cinquante exemplaires de la Bible. Nulle mention de liturgies qui eussent été pourtant nécessaires au service des Eglises nouvelles, ainsi que la Bible et les autres choses que Constantin leur fit donner.

David Clarkson sur les liturgies.

Concevez-vous cette réserve, Monsieur? et m'expliqueriez-vous bien pourquoi l'on craignoit tant de confier la liturgie au papier? Si je vous en avois fait la question, avant de vous avoir amené au point où nous en sommes sur l'Eucharistie, convenez que je vous aurois fort embarassé. En effet, il n'est nullement possible, dans les idées Calvinistes ou Zwingliennes, de rendre raison de cette antique observance. Les prières de l'invocation n'y auroient eu ni pu avoir d'autre sens que de demander à Dieu de faire que le pain et le vin, de créatures viles et communes, devinssent le signe et la figure, l'emblême ou le mémorial du corps et du sang de Jésus-Christ présent au ciel, mais absent de la terre. Or cette demande est chose si simple et si naturelle, si fort dans les idées, dans le goût de tous les hommes, qu'il ne pouvoit y avoir nul motif de s'en cacher, mais bien au contraire toutes les raisons du monde de la publier. Rappelez-vous ce que je vous ai dit sur la discipline du secret en général; les raisonnemens qu'elle nous a suggérés reviennent ici dans toute

leur force, et s'appliquent d'eux-mêmes à l'extrême réserve de l'Eglise sur les prières de la liturgie. Lettre IX.

Mais, direz-vous à votre tour, dès qu'il est convenu que, pendant plusieurs siècles, les liturgies ne furent point écrites, il est donc certain qu'il n'y avoit nulle formule fixe et déterminée pour la célébration des saints mystères, et que l'on a tort d'attribuer aux apôtres l'institution des liturgies, telle que nous les voyons écrites.

Il y a du vrai, j'en conviens, dans cette objection, il s'en faut beaucoup pourtant que tout le soit: je me flatte de vous en faire bientôt convenir: il s'agit de s'expliquer, pour se mieux entendre.

1°. Vous savez que la formule de la foi s'est conservée plusieurs siècles chez les Chrétiens, sans le secours de l'écriture.—" Le symbole de notre foi et de notre " espérance nous vient des Apôtres, dit St. Jerôme, et " il ne s'écrit point."—" Personne n'écrit le symbole, " dit St. Augustin, et on ne peut pas le lire. Repassez- " le en vous-même chaque jour, en vous couchant, en " vous levant; que votre mémoire vous tienne lieu de " cahier. *Sit vobis codex memoria vestra.*" Il en faut dire autant des prières de la liturgie. Elles se sont fidèlement conservées dans la mémoire des Evêques et des prêtres, comme le symbole dans celle des Chrétiens; aux uns et aux autres la mémoire tenoit lieu de livres et de cahiers. Et cette règle vivante étoit regardée comme établie par Jésus-Christ et les Apôtres. De là l'usage ancien d'obliger les prêtres de savoir la liturgie par cœur: ce qui est encore très-exactement recommandé et observé chez les Cophtes. Cette précaution de ne point écrire le symbole, les

Epist. ad Pam.

Discours aux Catéchumènes sur le symbole.

Lettre IX. formules des sacremens, les prières de la consécration, dérivoit de la discipline générale du secret, et a fini avec elle, à peu près vers le tems du concile d'Ephèse en 431. (1)

2°. J'ai une simple réflexion à vous proposer, et je la recommanderois volontiers à tous ceux qui, comme vous, contestent aux liturgies leur origine apostolique.

---

(1) On n'avoit plus à craindre alors que les mystères tombassent entre les mains des payens, parce que les empereurs ayant embrassé le Christianisme, on ne contraignoit plus les fidèles de livrer les Ecritures. Il étoit donc bien tems de mettre par écrit le symbole et la liturgie. Presque toutes les Eglises durent aussi s'y déterminer, parce que le nombre des Chrétiens croissant à l'infini, et celui des prêtres augmentant en proportion, on ne pouvoit plus compter qu'ils fussent tous aussi fervents et aussi éclairés qu'ils l'étoient au tems de St. Justin et après, pour faire d'eux-mêmes les prières convenables selon le tems et selon les personnes, ou qu'ils eussent tous assez de mémoire pour apprendre ces prières, et les retenir, sans pouvoir jamais les lire dans un livre.— Le P. le Brun sur les Liturgies. t. 2. p. 132. éd. in. 8o.

Jusqu'à cette époque on n'aperçoit nulle trace de liturgies écrites: il faut pourtant excepter le livre des constitutions Apostoliques, faussement attribué au Pape Clément, mais dont l'auteur véritable est placé par les habiles critiques au IVe siècle entre St. Basile et Nectaire, c'est-à-dire de 370 à 390. La liturgie est décrite en racourci au 2e liv. et en détail au 8e.

Le canon 85e est bien remarquable: " Ces constitutions rédigées " en huit livres par moi, Clément, pour vous, Evêque, ne doivent " être nullement divulguées, à cause des choses mystiques qui s'y " trouvent." On étoit donc persuadé au IVe siècle que la discipline du secret étoit établie dès le premier: on étoit donc aussi convaincu que les liturgies remontoient aux Apôtres, puisque la rédaction en est ici attribuée à Clément, disciple et successeur de St. Pierre; et qu'au 8e livre, l'auteur déclare positivement que sa liturgie venoit de St. Jacques.

Tous les Pères qui dans les quatre premiers siècles ont fait mention des liturgies, avant qu'elles eussent été écrites, tous ceux qui depuis ont eu occasion d'en parler, les rapportent unanimement à l'institution des Apôtres; nous en avons donné les preuves. Eh bien! qu'arrive-t-il à présent? Vous, Monsieur, et vos collègues contradicteurs, vous venez au 17e et 18e siècles disputer aux liturgies leur antique origine. De bonne foi, prétendez-vous comparer votre opinion au témoignage de tout le monde chrétien, durant les six premiers siècles? Avez-vous sur ce fait des notions historiques que les anciens n'avoient pas? N'êtes-vous pas si reculés des époques, eux au contraire n'en étoient-ils pas si près, que leur témoignage mérite évidemment la préférence sur le jugement que vous hasardez? Ils tenoient aux tems primitifs, la plupart touchoient, pour ainsi dire, à l'origine des choses, par un très-petit nombre d'intermédiaires, (1) la tradition du moins en étoit encore toute fraîche: et vous, qui arrivez quatorze ou quinze siècles plus tard, vous voudriez par vos doutes, vos soupçons et vos incertitudes, balancer leur persuasion positive, leur déposition unanime? Vous avez aujourd'hui le plus grand intérêt d'enlever, s'il étoit possible, aux liturgies leur institution apostolique, parce que vous savez qu'elles vous condamnent: mais alors il n'y avoit nul intérêt ni de leur contester leur origine, ni de leur en prêter une qu'elles n'auroient point eu: Lettre IX.

---

(1) A Lyon par exemple, en 204 il n'y avoit qu'un seul intermédiaire entre Irénée et St. Jean, Photin qui avoit pu le connoitre, puisqu'il avoit quinze ans, lorsque cet Apôtre mourut, ou Polycarpe qui en avoit été le disciple.

Lettre IX. Catholiques, hérétiques et schismatiques, tous s'accordoient et s'accordent encore sur ce fait: nulle dispute, nul reproche d'aucune part: conviction égale, consentement universel. A votre avis, lequel des deux côtés doit l'emporter ? A quel tribunal, à quels yeux non prévenus, les doutes de quelques hommes intéressés du dix-huitième siècle auront-ils plus de poids que l'affirmation positive de toutes les Eglises Chrétiennes de l'antiquité sur un fait bien plus facile alors à connoître et de la plus haute importance, puisque partout il se trouvoit lié à la célébration habituelle des saints mystères ?

3°. Au reste, quand on attribue les liturgies aux Apôtres, on ne prétend point les leur attribuer dans chacune de leurs parties et dans leur ensemble. Tout livre d'usage, tout recueil de prières et de cérémonies est sujet aux changemens. Ce qui convient à un tems, peut ne pas convenir à un autre. Le culte ne pouvoit pas être le même dans les jours de persécution que dans les tems de paix ; ni la messe se célébrer dans les souterrains ou dans les prisons, avec la même pompe, la même étendue que dans les temples et dans les basiliques. Les besoins particuliers, des calamités locales, ou des fêtes nouvellement établies exigent des prières nouvelles et analogues. Les préfaces et les collectes composées pour solenniser la mémoire des Apôtres, leur sont naturellement postérieures et d'une main plus récente: l'abrogation de la pénitence publique sous Nectaire en 390 dut nécessairement faire disparoître de la liturgie le renvoi des pénitens. Sans pousser plus loin ces remarques, il n'est pas surprenant qu'il y ait eu beaucoup de variations entre les liturgies des différentes Eglises, avant qu'elles fussent écrites, puisqu'il

est certain qu'il y en a eu de nouvelles, depuis qu'elles l'ont été. Ces changemens, ces altérations ne tomboient que sur la partie variable, accidentelle de la liturgie, le fond restant partout le même. Et encore ne sauroit-on exiger que ce fonds demeurât exactement et de mot à mot le même, puisqu'il a été traduit en plusieurs langues. C'est le sens auquel on a dû toujours s'attacher, c'est le sens qui a dû se conserver invariable dans toutes les Eglises, et qui effectivement se retrouve dans toutes les liturgies. Lettre IX

4°. Et c'est ici que je vous prie de redoubler votre attention jusqu'à la fin de ma preuve. Il est reconnu que les Apôtres avoient institué des liturgies : nous voyons, avant et après leur publication, les autorités les plus respectables concourir à nous certifier ce fait, témoins Irénée, arrière-disciple de St. Jean, Firmilien, Evêque de Césarée pour l'Asie et les Gaules ; Tertullien, Cyprien, Augustin, pour l'Afrique ; St. Cyrille pour la Palestine ; St. Epiphane, St. Basile pour les Isles et la Grèce ; le fragment de Proclus pour Constantinople ; Célestin Ier, Innocent Ier pour Rome et l'Italie, et depuis leur publication, les Papes Gélase et Vigile, Isidore de Séville, Hilduin de St. Denis pour l'Italie, les Espagnes, les Gaules ; l'auteur des Constitutions Apostoliques, Léontius de Bysance pour la Grèce ; Athanase et Ruffin pour l'Ethiopie ; les anciens Cophtes pour l'Egypte ; les Nestoriens, Eutychiens, Jacobites pour la Syrie, l'Arménie, l'Assyrie, la Perse et les Indes. Il est donc incontestable en point d'histoire, que les Apôtres ont institué des liturgies. Mais comment y démêler et reconnoître aujourd'hui ce qui vient de cette source et ce qui n'en

Lettre IX. vient pas ? le voici. Dès que les Apôtres ont enseigné par quelles prières il falloit procéder à la célébration des mystères, ces prières ont dû être religieusement observées par leurs disciples et leurs successeurs, être regardées comme essentielles, et passer d'âge en âge comme la règle ou le canon, dont il ne pouvoit jamais être permis de s'écarter, sinon dans l'arrangement des termes, du moins dans le sens et la signification que les Apôtres attachoient à leurs paroles. Il s'ensuit que toutes les liturgies du monde, au moment où elles ont été écrites, ont dû retracer le sens de ces prières apostoliques, et que, quelque pût être leur variété dans les choses accidentelles, toutes ont dû présenter certains traits principaux de ressemblance, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, comme un air de famille qui marquât leur commune origine.

Que si donc il arrivoit qu'au milieu des variations inévitables à travers tant de siècles, tant d'événemens, d'idiomes et d'églises disparates ; s'il arrivoit, dis-je, que cependant toutes les liturgies se rencontrassent pour le sens, dans les prières qui précèdent, accompagnent et suivent la consécration, et si ces prières exprimoient nettement la présence réelle, la transubstantiation, l'adoration et le sacrifice, il en faudroit conclure que cette uniformité, en marquant l'essentiel de la liturgie, dénoteroit une origine apostolique. Car il seroit impossible de supposer à une pareille uniformité quelqu'autre cause que ce fût. On n'en voit aucune assez prépondérante, assez universelle pour réunir ainsi toutes les Eglises du monde dans un même esprit, une adhésion parfaite à ces mêmes dogmes, et une attention également scrupuleuse à les professer

dans les mêmes circonstances. Il n'existe point de concile, auquel on puisse attacher cette singulière unanimité ; et encore le plus œcuménique n'y auroit-il pas suffi, parce que les hérétiques n'en auroient jamais suivi les décisions, et que les sociétés schismatiques du 4e et 5e siècles, aussi ennemies l'une de l'autre que de la mère Eglise, ne se seroient jamais accordées pour emprunter des formules des prières et des professions de foi dressées par le concile. Il n'y a donc que l'institution des Apôtres et leur autorité également sacrée pour tous qui puissent rigoureusement rendre raison d'une pareille uniformité, si réellement elle existe dans les liturgies chrétiennes, écrites au 4e et 5e siècles. Or je m'oblige de vous convaincre de la manière la plus palpable que toutes les liturgies de ces tems usitées non-seulement dans les Eglises Catholiques, mais même dans le schisme et l'hérésie, s'accordent unanimement dans les prières qui précèdent, accompagnent et suivent la consécration, et qu'elles expriment de la manière la plus claire, la plus énergique la croyance du sacrifice, de la présence, de la transubstantiation et de l'adoration. Il s'agit ici d'un fait le plus facile à démontrer, et qui s'établit par les citations authentiques, tirées de toutes ces liturgies. Je vais les rassembler pour vous, et les faire passer sous vos yeux.

Liturgie tirée du 8e. liv. de const. Apostoli écrite au IV. siè

" Nous vous offrons à vous qui êtes Roi et Dieu, ce
" pain et ce calice, suivant l'ordre de Notre Sauveur,
" vous rendant grâces par lui d'avoir daigné nous
" faire exercer le sacerdoce en votre présence. Nous
" vous supplions de regarder favorablement ces dons
" en l'honneur de Jésus-Christ, et d'envoyer sur ce
" sacrifice votre Saint-Esprit, le témoin des souffran-

Lettre IX. "ces du Seigneur Jésus, *afin qu'il fasse que ce pain* "*soit le corps* de votre Christ, ce calice son sang; "nous vous offrons, etc." (Les prières sont longues "et très-belles.) Au moment de la communion, le "peuple s'écrie : hosanna au fils de David, béni soit "le Seigneur Dieu, qui vient au nom du Seigneur, et "qui s'est montré à nous." La rubrique ajoute: "L'Evêque donne l'Eucharistie en disant : *c'est le* "*corps de Jésus-Christ.* Celui qui le reçoit répond "*Amen.* Le diacre donne le calice en disant : *c'est* "*le sang de Jésus-Christ, le calice de la vie :* et "celui qui le boit répond *Amen.* Et après la com-"munion le diacre commence l'action de grâces en "disant : *Après avoir reçu le précieux corps et le* "*précieux sang de Jésus-Christ, rendons grâces à* "*celui qui nous a fait participer à ses saints mys-*"*tères.*" L'Evêque l'achève par une magnifique prière.

Dans la liturgie, plutôt indiquée que rapportée au second livre, on lit simplement ceci : "La bénédic-"tion est suivie du sacrifice, pendant lequel tout le "peuple doit se tenir debout et prier en silence : et "après qu'il est offert, chacun en son rang doit rece-"voir le corps et le sang du Seigneur, et s'en appro-"cher avec la *révérence et avec la crainte due au* "*corps du Roi.*"

Litur. romaine suivant les sacramentaires de Gélase. "Nous vous prions, ô Dieu, qu'il vous plaise de faire "que cette oblation soit en toutes choses bénie, admise, "ratifiée, *raisonnable* et agréable, afin qu'elle *devienne* "pour nous le corps et le sang de votre très-aimé Fils "Notre Seigneur Jésus-Christ..." Et après la consécration : "Nous offrons à votre Suprême Majesté, de vos "dons et de vos bienfaits *l'hostie pure* (*l'hostie sainte*)

" *l'hostie sans tache*, le pain saint de la vie éternelle, " et le calice du salut perpétuel." Et au moment de communier le prêtre, incliné dans un sentiment *d'adoration* et *d'humilité profonde*, s'adresse à Jésus-Christ *présent entre ses mains*, et lui dit trois fois : " Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans " ma maison mais dites seulement une parole, et " mon âme sera guérie." Et donnant la communion, comme en la prenant lui-même, il déclare encore que c'est le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ. Lettre IX.

Ainsi s'exprimoit la liturgie qui fut portée aux Isles Britanniques en 595, et qui, jusqu'au 16e siècle a été universellement célébrée dans les royaumes d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse, comme elle l'est depuis bien des siècles aussi en France, en Allemagne, en Espagne, et dans tous les pays du monde où se trouvent des prêtres Latins.

Il seroit superflu de produire ici l'ancienne liturgie d'Espagne, puisque nous savons par le savant Isidore, entre autres, successeur de Léandre son frère sur le siége de Séville en 600, qu'elle étoit conforme pour le canon et l'essentiel de la messe à la liturgie romaine, dont nous venons de présenter un extrait. Litur. Espag.

Nous n'avons malheureusement aucun manuscrit, aucun monument qui nous représente l'ancienne liturgie des Gaules, dans son étendue et sans mélange. Il nous reste une exposition abrégée de la messe, composée par St. Germain de Paris au milieu du VIe. siècle. C'est à l'aide de ce petit traité et de ce qu'on trouve dans les ouvrages de St. Grégoire de Tours, peu d'années après St. Germain, qu'on parvient à connoître assez exactement l'ancien ordre de la messe galli- Liturgie gallicane.

Lettre IX. cane, et que les savans lui découvrent plus de rapports et d'analogie avec les liturgies orientales, qu'avec l'ordre romain.

Or St. Germain, en parlant des dons portés sur l'autel, dit : " Le *pain est transformé* au corps, " et le vin au sang, le Seigneur ayant dit du pain, " ceci est mon corps ; et du vin, ceci est mon sang. " ...L'oblation est consacrée sur la patêne...L'Ange de " Dieu descend sur l'autel, comme sur le monument, " et bénit *l'hostie*. . . . Pendant que se fait la frac- " tion, le clergé dans une posture suppliante chantera " l'antienne : Daignez, nous vous en supplions " humblement, recevoir ce sacrifice, le bénir et le " sanctifier, afin qu'il devienne pour nous une Eu- " charistie légitime en votre nom, en celui de votre " Fils et de votre Esprit-Saint, *étant transformé au* " *corps* et au sang de Notre Seigneur Jésus-Christ."

Litur. gallic. messe de la circoncision.

" Que l'esprit consolateur de votre bénédiction, " votre coéternel coopérateur descende, ô mon Dieu, " sur ces sacrifices, afin que . . . cet aliment *trans-* " *formé* en corps, ce calice en sang, ce que nous avons " offert pour nos péchés, nous sauve par ses mérites." " *Ut translatâ fruge* in corpore, calice in cruore, " proficiat meritis quod obtulimus pro delictis."

Messe de l'Assomption.

" Demandant par nos ferventes supplications, que " celui qui changea l'eau en vin, *convertisse en sang* " le vin que nous offrons."

à l'épiphanie.

Le missel gothique gallican de la fin du VIIe siècle contient une prière à Dieu en forme d'invocation : " Afin que vous daigniez regarder d'un œil gracieux " ces dons portés sur votre autel, et que l'Esprit-Saint " de votre Fils les couvre de son ombre." Et cette

prière encore après la consécration : " Nous souve- Lettre IX.
" nant de la passion et de la résurrection de Notre très-
" glorieux Seigneur, nous vous offrons, ô Dieu ! cette
" *hostie sans tache*, cette *hostie raisonnable*, cette *hostie*
" *non sanglante*." Encore cette prière avant la commu-
nion : "Remplissant les solennités sacrées que nous vous
" avons offertes suivant le rit du grand-prêtre Mel-
" chisédec, nous vous demandons dévotement, ô Ma-
" jesté éternelle, la grâce de recevoir ce pain *changé*
" *en chair* par l'opération de votre vertu, ce breuvage
" *converti en sang*, et de boire dans le calice, le même
" sang qui a coulé de votre côté sur la croix."

Le prêtre prend le pain et dit de Jésus-Christ : Liturgie de St. Jean ou de Jérusalem.
" Prenant le pain entre ses mains saintes, sans tache
" et immortelles, élevant les yeux au ciel, le montrant
" à vous, Dieu son Père, vous rendant grâces, le sanc-
" tifiant et le rompant, le donna à nous ses disciples
" et ses Apôtres, en disant : prenez, mangez, ceci est
" mon corps qui est rompu pour vous et pour la ré-
" mission des péchés. (On répond *Amen*.) Sembla-
" blement après qu'il eut soupé, prenant le calice et
" mêlant le vin avec de l'eau, regardant les cieux, le
" montrant à vous, Dieu le Père, et rendant grâces, le
" sanctifiant, le bénissant, le remplissant du Saint-Es-
" prit, le donna à nous ses disciples, en disant : buvez-
" en tous ; cest mon sang du nouveau testament, qui
" est répandu pour vous et pour plusieurs, et qui est
" donné pour la rémission des péchés." Et après ;
" Nous vous *offrons*, Seigneur, ce *sacrifice* redouta-
" ble et non sanglant . . ." Et ensuite : " Cet esprit
" vivifiant qui règne avec vous, Dieu Père, et avec

Lettre IX. "votre Fils unique, qui a parlé dans la loi et dans les "prophètes, et dans votre nouveau testament, qui parut et demeura en forme de colombe sur Jésus-"Christ Notre Seigneur au fleuve du Jourdain, qui "descendit en forme de langues de feu dans le céna-"cle de la sainte et glorieuse Sion; envoyez-le pré-"sentement ce très-Saint-Esprit sur nous et sur ces "dons, afin que par sa sainte, bienfaisante, et glo-"rieuse présence, *il fasse ce pain le saint corps de* "*Jésus-Christ,* Amen; et ce calice, le précieux sang "de Jésus-Christ, Amen." Avant de communier, le prêtre s'adresse ainsi à Jésus-Christ sur l'autel: "Seigneur, mon Dieu! qui êtes le pain du ciel et la "vie de l'univers, j'ai péché contre le ciel et contre "vous; et je ne suis pas digne de participer à vos "très-purs mystères: mais par votre divine miséri-"corde, faites que sans encourir la condamnation, "votre grâce me rende digne de recevoir votre sacré "corps et votre précieux sang, pour la rémission de "mes péchés et pour la vie éternelle." A la communion du peuple, le diacre dit: "Approchez-vous "*avec crainte, avec foi et avec amour.*" Le peuple répond: "Béni soit celui qui vient au nom du Sei-"gneur."

Liturg. de Constantinople, dite des Apôt. et plus tard. de St. Chrysosto.

"Recevez-nous à votre saint autel, dit le prêtre "en faisant l'oblation, selon votre grande miséricorde: "faites que nous soyons dignes de vous offrir ce *sacri-*"*fice raisonnable, non sanglant,* pour nos péchés "et pour toutes les ignorances du peuple..." Puis après les paroles de l'institution, qui ne sont oubliées dans aucune liturgie que je sache, le prêtre

incliné dit secrètement: "Nous vous *offrons* ce " culte raisonnable et non sanglant; et nous vous " supplions d'envoyer votre Esprit-Saint sur nous " et sur ces dons: *faites ce pain le précieux* " *corps* de votre Christ, (le diacre répond Amen) et " ce qui est dans ce calice, le précieux sang de votre " Christ, (le diacre, *Amen*) les *changeant* par votre " Saint-Esprit." (Le diacre, Amen, amen, amen) S'adressant après beaucoup de prières à Jésus-Christ, le prêtre dit: "O Jésus-Christ, Notre Dieu, jetez " un regard sur nous de votre sainte demeure, et du " trône de la gloire de votre royaume: vous qui habi- " tez dans les cieux avec le Père, et *qui êtes ici invi-* " *siblement avec nous*, rendez-nous dignes par votre " puissante main de participer à votre corps très-pur " et à votre précieux sang, et de le distribuer à votre " peuple." Le prêtre et le diacre se tiennent *en ado-* *ration*, en disant chacun trois fois: "Ayez pitié " de moi, pauvre pécheur." Le peuple *adore* de même. Vers la communion, "Approchez-vous," dit le prêtre au diacre, lequel *s'incline avec révérence* devant le prêtre qui tient une partie de la sainte hostie.—Le diacre dit: "Donnez-moi, Seigneur, le " saint et précieux corps de Dieu et Notre Sauveur " Jésus-Christ." Lettre IX.

Le prêtre le lui donne à la main, en disant: "Je " vous donne le précieux, saint et très-pur corps du " Seigneur Dieu Notre Sauveur Jésus-Christ." Alors le prêtre et le diacre, inclinés et tenant la sainte hostie, font ensemble une admirable confession de foi, qui commence ainsi: "Je crois, Seigneur, et je confesse

Lettre IX

" que vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant, qui êtes " venu dans le monde pour sauver les pécheurs dont je " suis le premier, faites-moi participer à votre cène " mystique. Je ne révélerai pas le mystère à vos en- " nemis, et je ne vous donnerai pas un baiser comme " Judas; mais, comme le bon larron, je confesse ce que " vous êtes." Je regrette de ne pas transcrire en entier cette confession qui finit en ces mots: " Seigneur, " notre Dieu, pardonnez-moi tous mes péchés, vous " qui êtes la bonté même; et par l'intercession de " votre immaculée mère, toujours vierge, faites que, " sans encourir la condamnation, je reçoive votre pré- " cieux et très-pur corps...." Le prêtre présente ensuite le calice au diacre qui dit alors: " Je viens au roi " immortel. Je crois, Seigneur, et je confesse que vous " êtes le Christ, fils du Dieu vivant." Et le prêtre lui dit: " Serviteur de Dieu, diacre N. vous communiez " au saint corps et au précieux sang de Jésus-Christ " pour la rémission des péchés et la vie éternelle." Le diacre, en allant donner la communion au peuple, dit: " Approchez *avec la crainte de Dieu et avec foi.*" Le chœur répond: " Amen, amen, amen; béni soit celui " qui vient au nom du Seigneur." En recevant dans une cuiller le pain et le vin consacrés, le communiant dit: " Je crois, Seigneur, et je confesse que vous êtes " véritablement le fils du Dieu vivant."—"Serviteur de " Dieu, lui dit le diacre, recevez le très-saint corps et " le précieux sang de Notre Sauveur Jésus-Christ."

Cette liturgie est suivie de tous les Grecs qui sont en Occident, à Rome, dans la Calabre, dans la Pouille; par les Mingreliens, les Georgiens, par les Bulgares, les

Russes et les Moscovites, par tous les Chrétiens, Melchites modernes, dépendans du patriarche d'Alexandrie résidant au Caire, du patriarche de Jérusalem, et de celui d'Antioche résidant à Damas. Lettre IX.

Celles dont nous allons donner quelques extraits, sont la liturgie de St. Marc, dite de St. Cyrille, celle de St. Basile, et celle de St. Grégoire de Naziance. Les Cophtes jacobites opposés au concile de Calcédoine en 451 ont continué de s'en servir et s'en servent encore depuis 1200 ans. Liturgie d'Alexandrie.

Dans la prière de la préparation, le prêtre dit: « O « Seigneur! rendez-nous dignes, par la vertu de votre « Esprit-Saint, d'accomplir ce ministère, afin que nous « ne tombions point en jugement devant le trône de votre « gloire et que nous vous offrions le *sacrifice* de béné« diction».... Voici quelques paroles de l'oblation: « Seigneur Jésus-Christ, fils unique, Verbe de Dieu le « père, bénissez ce pain, ce calice que nous avons posés « sur cette table sacerdotale: sanctifiez-les, consacrez « les, et *changez*-les de manière que ce pain *devienne* « votre saint corps, et que ce qui est mêlé dans le calice « *devienne* votre sang précieux.» Après avoir récité religieusement les paroles de l'institution, le prêtre continue: « Nous vous *adorons*, selon le bon plaisir de vo« tre volonté, et nous vous supplions, ô Christ! notre « Dieu! nous pécheurs et vos indignes serviteurs, afin que « votre Esprit-Saint advienne sur nous, et sur ces dons « proposés, qu'il les sanctifie... et que de ce pain il *fasse* « le saint corps de Notre Seigneur même et Sauveur « Jésus-Christ, qui est donné pour la rémission des pé« chés et la vie éternelle à celui qui le recevra.» (Le « peuple répond Amen.) « Et de ce calice il *fasse* le

Lettre IX. « sang précieux du Nouveau Testament de Notre Sei-
« gneur même, Dieu et Sauveur Jésus-Christ, qui est
« donné en rémisson des péchés, et vie éternelle à qui
« le recevra." (Le peuple, Amen) A la fraction du pain, le prêtre dit : « Seigneur Notre Dieu . . . vous qui « avez sanctifié ces oblations proposées, en faisant des- « cendre sur elles votre Esprit-Saint..".A l'approche de la communion, le diacre en avertit par ces mots: "Soyons « attentifs et *tremblans* devant Dieu." Le peuple: "Ayez « pitié de nous, Seigneur." Alors le prêtre prenant en main la partie la plus grande de l'hostie, il l'élève : puis il s'incline et s'écrie d'une voix forte : « Aux saints les « choses saintes." Le peuple *se prosterne, la face en terre*. Vient ensuite la profession de foi que le prêtre fait en ces termes : « Le corps saint et le sang précieux, « pur, vrai de Jésus-Christ, fils de Dieu ; Amen. Je « crois, jè crois, je crois, et je confesse jusqu'au dernier « soufle de ma vie, que c'est ici le corps vivifiant de « votre fils unique, Seigneur Dieu et Notre Sauveur « Jésus-Christ: il le prit de Notre Dame, mère de Dieu, « de la bénite Sainte Marie, et il le fit un avec sa di- « vinité, sans confusion, sans mélange, ni altération. Il « rendit de lui-même un bon témoignage devant Ponce- « Pilate, et se livra lui-même pour nous à l'arbre de la « croix sainte, par sa volonté seule, et pour nous tous. « Je crois vraiment que sa divinité ne fut jamais séparée « de son humanité, pas une heure, pas un clin-d'œil. « (1). Il livra son corps pour le salut, la rémission

(1) Ces paroles ont un sens très-catholique ; elles marquent l'union et non le mélange ; elles ne confondent point les deux natures,

" des péchés et la vie éternelle de qui le recevra. Je " le crois ainsi dans l'exacte vérité."(1) Lettre IX.

Liturgies d'Ethyopie ou d'Abyssinie.

Elles ont tant de ressemblance à celles des Cophtes Jacobites, qu'il suffira d'en citer quelques traits particuliers. La liturgie intitulée des 318 Pères exprime l'invocation de la manière suivante : " Nous vous prions " donc et nous vous supplions, ô Seigneur ! d'avoir la " bonté d'envoyer votre St. Esprit, et de le faire des-" cendre, venir et répandre sa lumière sur ce pain, " afin qu'il *devienne* le corps de notre Seigneur, et que " ce qui est contenu dans ce calice se *change* et *de-" vienne* le sang de Jésus-Christ."

Traduction d Vausleb. hist d'Alexandrie ch. de la transub.

Ludoff.

Une autre liturgie traduite en latin par M. Ludoff

---

comme faisoient les Eutychiens. Et en effet les Jacobites attachés à Dioscore, rejetoient à la vérité le concile de Calcédoine qui l'avoit condamné; mais ils disoient anathême également à Nestorius et Eutychès, suivant l'édit d'union de l'Empereur Zénon qu'ils ont toujours reçu.

(1) Nous sommes redevables des lumières acquises sur les Cophtes Jacobites aux voyages, aux lumières et aux travaux du savant Vausleb, né à Erfurt. Il étudia la langue éthyopienne sous M. Ludoff, qui engagea le duc de Saxe à l'envoyer dans le Levant, et jusqu'en Ethyopie, dans l'espoir qu'il y feroit des découvertes favorables au Luthéranisme. Ne pouvant parvenir jusqu'en Ethyopie, Vausleb s'attacha aux liturgies jacobites, les examina à fonds, se convainquit par elles des erreurs de sa communion, se fit Catholique, puis dominicain à Rome. Passé en France, il fut accueilli de M. Colbert. Ce grand ministre, qui ne cherchoit que des hommes capables de seconder ses vues vastes et nobles, le renvoya dans le Levant, avec ordre d'acheter tous les manuscrits orientaux qu'il trouveroit. Vausleb en envoya plus de 500 à la bibliothèque du roi. Après avoir vainement essayé, de pénétrer en Ethyopie, il revint en 1676 en France, où il mourut peu d'années après.

Lettre IX. luthérien, parle en ces termes : " Nous vous prions, " Seigneur, et nous vous supplions d'envoyer votre Es- " prit-Saint et sa force sur ce pain et sur ce calice, " afin qu'il *en fasse* le corps et le sang de Notre Sau- " veur Jésus-Christ, Notre Seigneur dans les siècles " des siècles."

Traduct. latine de Renaudot.

La liturgie dite des Apôtres, après les paroles de Notre Sauveur, continue ainsi : " Le peuple dit Amen, " amen, amen : nous le croyons, nous en sommes cer- " tains : nous vous louons, Seigneur, notre Dieu. *C'est* " *vraiment votre corps,* nous le croyons ainsi." Et après les paroles sur le calice, le peuple dit : " Amen, " c'est *vraiment votre sang,* nous le croyons." On voit ici avant la communion, cette vive et forte profession de foi que j'ai rapportée dans la liturgie cophte : elle est ici placée avec les mêmes expressions. Le prêtre donne la communion au peuple, en disant : " Ceci " est le pain de la vie qui descend du ciel, *vraiment* " le précieux corps d'Emmanuel notre Dieu." Amen, répond le communiant. Le diacre présente le calice en disant: " Ceci est le calice de la vie, qui descend du " ciel, et qui est le précieux sang de Jésus-Christ. " Amen, amen, répond le communiant.

Liturgies des Syriens.

Les liturgies ont été beaucoup plus multipliées parmi les Syriens, que parmi les autres Eglises chrétiennes. Celle de St. Jacques est regardée par eux comme la plus ancienne, la liturgie la plus commune, celle qui contient tout l'ordre de la messe, auquel se rapportent les autres. J'en ai déjà cité quelques traits de la version grecque. Je vais vous en produire quelques-uns tirés de la version Syriaque. A la préparation du sacrifice le diacre dit : " A Dieu ! qui dans votre miséricorde avez

" accepté les sacrifices des anciens justes, acceptez aussi Lettre IX.
" dans votre miséricorde notre sacrifice, et daignez agréer
" nos prières." Entre les paroles de l'institution et de l'invocation, qui sont ici les mêmes que dans la version grecque, le diacre annonce la descente de l'Esprit-Saint sur les dons, par une monition bien frappante: " Que
" cette heure est terrible, ô mes frères, s'écrie-t-il; qu'il
" est redoutable cet instant où l'esprit vivifiant et saint
" va descendre du plus haut des cieux, et s'abaisser sur
" cette Eucharistie posée dans le sanctuaire, et va la
" sanctifier. Soyez *en crainte* et *tremblement*: tenez-
" vous en prières: que la paix soit avec vous et la sé-
" curité de Dieu, père de tous tant que nous sommes.
" Crions trois fois, Kyrie eleison." Suit l'invocation telle que dans la version grecque: le diacre fait ensuite une fort belle prière à voix haute: " Bénissez-nous
" encore, et encore, ô mon Dieu, par cette sainte obla-
" tion, par ce *sacrifice propitiatoire*, qui est offert à
" Dieu le Père, qui est sanctifié, complété et achevé
" par la descente de l'Esprit-Saint et vivifiant..Ministres
" de l'Eglise, tremblez: car vous administrez un feu
" vivant: le pouvoir qui vous est donné l'emporte sur
" celui des séraphins. Heureuse l'âme qui se présente
" à cet autel avec pureté; car l'Esprit-Saint inscrit son
" nom et le porte au ciel. Tremblez, diacres, à l'heure
" sacrée où l'Esprit-Saint est descendu pour sanctifier le
" corps de ceux qui le reçoivent....Souvenez-vous des
" absents, ô mon Dieu! et prenez pitié de nous. Paix
" et repos aux âmes des défunts: pardonnez les pé-
" cheurs au jour du jugement: ceux qui sont départis
" et séparés de nous par la mort, ô Christ, mettez leurs
" âmes en paix, avec les pieux et les justes: que votre

Lettre IX. " croix soit leur appui, votre baptême leur vêtement: " que votre corps et votre sang soient pour eux le guide " qui les conduise à votre royaume..." Le diacre, s'adressant ensuite au peuple, " *Inclinez vos têtes*, dit- " il, devant le Dieu des miséricordes, devant l'autel " propitiatoire, et devant le corps et le sang de Notre " Sauveur." A la fraction, à la communion du prêtre, c'est toujours le corps de Jésus-Christ qui est rompu, qui est arrosé de son sang; le corps saint, le sang vivifiant qu'il reçoit. Le diacre, en l'administrant au peuple, dit: " Mes frères, l'Eglise vous crie, recevez le corps " du Fils, buvez avec foi son sang...ceci est le calice que " mêla Notre Seigneur sur l'arbre de la croix; approchez, " mortels, buvez-en pour la rémission de vos péchés."

Sur la traduct. latine de Renaudot.

Voici l'invocation de la liturgie syriaque, dite de St. Maruthas, métropolitain de Tagrit en Mésopotamie, ami de St. Chrysostome. " Ayez pitié de " moi, ô mon Dieu! qui aimez les hommes: en- " voyez sur moi et sur cette oblation sainte l'Esprit- " Saint, l'Esprit qui procède de vous, qui reçoit " de votre Fils et perfectionne tous les mystères de " l'Eglise, qui repose sur ces oblations et les sanc- " tifie." (Le peuple :) Priez. (Le prêtre :) " Exaucez-moi mon Dieu!" (Le peuple trois fois:) Kyrie eleison (Le prêtre, élevant la voix :) " Que ce pain simple, il " *le fasse, par transmutation*, (*transmutet atque effi-* " *ciat*) le corps même qui a été immolé sur la croix! " le corps même qui a ressuscité avec gloire, et n'a " point connu la corruption! le corps qui prépare la " vie! le corps du Verbe même de Dieu, de Notre Sau- " veur Jésus-Christ, pour la rémission des péchés!" (Le peuple :) Amen. " Et le vin mêlé qui est dans le " calice, qu'il *le fasse, par transmutation*, (*transmu-*

" *tet et perficiat)* le sang même qui a été répandu au sommet du Golgotha, le sang même qui découla sur la terre, et la purifia du péché, le sang même qui prépare à la vie, le sang du Seigneur même, du Verbe de Dieu, et du Sauveur Jésus-Christ, pour la rémission des péchés et la vie éternelle à ceux qui le recevront."

Lettre IX.

A l'offertoire le prêtre dit : " Que le Christ qui a été immolé pour notre salut, et nous a ordonné de faire commémoration de sa mort et de sa résurrection, que le Christ reçoive lui-même ce *sacrifice* présenté par nos mains indignes !" Et, comme il avoit demandé le concours du peuple, on lui répond : " Que le Seigneur exauce vos prières, qu'il ait pour agréable votre *sacrifice*, et daigne recevoir votre *oblation*, et honorer votre sacerdoce ! .... Que votre Esprit-Saint vienne, ô mon Dieu, dit le prêtre, et repose sur l'oblation de vos serviteurs ; qu'il la bénisse et la sanctifie ! ......" (Les prières de la consécration manquent dans le manuscrit.) A la fraction de l'hostie, au mélange des espèces, la liturgie ne parle que du corps, du sang de Jésus-Christ, le sang précieux, le corps vivifiant. A la communion, le diacre s'écrie : " Approchons tous, *avec tremblement* !" Et puis encore : " Mes frères, recevez le corps du Fils. L'Eglise vous crie : buvez son calice avec foi." Et dans une action de grâces, le prêtre dit : " Le Christ notre Dieu, notre Seigneur, Roi, Sauveur, nous a rendus dignes, par sa grâce, de recevoir son corps et son sang précieux par lequel tout est sanctifié.

Liturgies Ne-toriennes. Cel des Nestorie Caldéens, di des Apôtres. Trad. latine (Renaudot.

" Le cœur plein de crainte et de respect, approchons tous du mystère du corps et du sang précieux de

Dans la litur-gie des Nesto-riens de Mala-bar.

Lettre IX " Notre Sauveur, ... et maintenant, Seigneur, que " vous m'avez appelé à votre saint et pur autel, pour " vous offrir ce *sacrifice vivant et saint*, faites-moi " digne de recevoir ce don avec pureté et sainteté.... (Et encore le prêtre dit, à la communion :) " Seigneur, " mon Dieu, je ne suis pas digne, et il n'est pas juste " que je prenne votre corps et le sang de propitia- " tion, ni même que je les touche ; mais que votre " parole sanctifie mon âme et guérisse mon corps !" Et dans les actions de grâces après la communion, le prêtre dit : " Affermissez nos mains qui se sont étendues " pour recevoir le saint.... Réparez par une vie nou- " velle, des corps qui viennent de goûter *votre corps* " *vivant*.... Dieu nous a comblés de bénédictions, " par son Fils vivant, lequel, pour notre salut, s'est " abaissé du haut des cieux, s'est revêtu de notre " corps, et nous a *donné le sien*, et *a mêlé son sang* " *vénérable* à notre sang, mystère de propitiation.

Liturgie de Théodore de Mopsueste. Sur la trad. lat. de Renaudot.

Après les paroles de l'institution, le diacre dit à voix haute : " *Silence et tremblement !*" Vient l'invocation, que le prêtre commence ainsi, étant incliné : " Advienne sur nous et sur cette oblation la grâce de " l'Esprit-Saint ; qu'elle descende et se fixe sur ce pain, " sur ce calice, les bénisse et les sanctifie !.... Que ce " pain, par la vertu de votre nom, que ce pain, dis-je, " *devienne* le corps saint de Notre Seigneur Jésus- " Christ, et ce calice le sang de Notre Seigneur Jésus- " Christ.

De Nestorius. Trad. latine de Renaudot.

L'invocation y est exprimée comme il suit : " O mon " Dieu! que la grâce de l'Esprit-Saint arrive, demeure " et se repose sur cette oblation que nous présentons " devant vous ; qu'il la sanctifie et la *fasse*, c'est-à-dire " ce pain et ce calice, le corps et le sang de Notre Sei-

« gneur Jésus-Christ, les *transformant* vous-même, « (*transmutante ea te*) et les sanctifiant par l'opéra- « tion de l'Esprit-Saint. Lettre IX.

Dans le reste, cette liturgie de Nestorius, et la précédente de Théodore ressemblent à la première, intitulée des Apôtres

A l'oblation de la messe des morts on lit ces paroles : « Pere Saint, amateur des hommes, recevez ce *sacri-* « *fice* en mémoire des morts : placez leurs âmes parmi « les saints dans le royaume céleste : que par ce *sacri-* « *fice*, que nous vous offrons avec foi, votre divinité « soit appaisée, et qu'elle accorde le repos à leurs âmes !" Au canon, le prêtre dit de notre Sauveur : « Prenant le « pain entre ses mains divines, immortelles, sans « tache, et qui ont *la vertu de créer*, le bénit, rendit « grâces, le rompit, etc... O Dieu ! envoyez sur nous et « sur ces dons, votre Saint-Esprit coéternel et consubs- « tantiel, (le diacre s'incline au coin de l'autel) afin « que vous *fassiez* ce pain béni le corps de Notre Sei- « gneur et Sauveur Jésus-Christ ; (et en tenant l'hostie « sur le calice, il ajoute :) afin que vous *fassiez* ce pain « et ce vin bénis le *vrai corps en propre chair* et le « *vrai sang* de Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, « les *changeant* par votre esprit....." (Le prêtre *adore* trois fois, baise l'autel, et dès-lors il n'élève plus les mains sur les dons ; maintenant, les yeux fixés sur eux, ... il les *révère comme Dieu*, et lui expose avec larmes ses désirs....)—(Vers la communion, le prêtre *adore*, baise l'autel, et prenant le sacré corps, le trempe tout entier dans le précieux sang, en disant :) « Seigneur, Notre Dieu,..... nous vous supplions de nous « rendre dignes de recevoir ce sacrement pour la ré-

Liturgie arménienne. Trad. lat. M. Pidou de S. Olon, Ev. Babyl. et française du le Brun.

Lettre IX. " mission de nos péchés..... (Le prêtre élevant humblement de la sainte table le sacré corps et le sang de Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, se tourne vers le peuple, le lui montre, en disant:) " Goûtons saintement de ce saint, sacré et précieux corps et sang " de Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, lequel " descendant des cieux, est distribué parmi nous...." (Il dit ensuite:) " Je confesse et je crois que vous " êtes le Christ, Fils de Dieu, qui avez porté les pé-" chés du monde..... O Jésus-Christ, mon Dieu! Je " goûte avec foi votre corps saint et vivifiant pour la " rémission de mes péchés...... O mon Dieu Jésus-" Christ, je goûte avec foi votre sang purifiant et " sanctifiant pour la rémission de mes péchés." (Puis faisant sur sa bouche un signe de croix, il dit ces paroles de St. Thomas l'Apôtre:) " Que votte corps incor-" ruptible soit en moi pour la vie, et votre sang sacré " pour la propitiation et la rémission des péchés!" (Puis se tournant vers le peuple avec le calice:) " Ap-" prochez-vous *avec crainte, avec foi,* et commmuniez " saintement." (Pendant la communion du peuple on chante un cantique où sont ces paroles:) " Ce pain est le " corps de Jésus-Christ: ce calice est le sang du Nou-" veau Testament: le sacrement caché nous est mani-" festé, et par lui Dieu se montre à nous. C'est *ici Jésus-" Christ,* le Verbe de Dieu, qui est assis à la droite " du Père, il est *sacrifié* au milieu de nous, etc."

Je ne saurois assez vous exhorter, Monsieur, à lire en entier ces différentes liturgies: vous les trouverez dans l'admirable ouvrage du Père le Brun (1) qui m'a

(1) Explication Littéralle, Historique et Dogmatique des Prières et des Cérémonies de la Messe, suivant les anciens auteurs, et les monumens de toutes les Eglises du Monde Chrétien. 4 vol. in 8°.

servi de guide; je l'ai suivi dans les savantes expositions qu'il en a publiées, sachant bien que je ne pouvois m'égarer sur ses pas. Je n'ai pu vous présenter que des lambeaux; puissent-ils vous donner la louable curiosité de connoître l'ensemble ! (1)

---

(1) Les liturgies orientales n'ont été bien connues en Europe, qu'au 17e. siècle: si elles l'avoient été cent ans plus tôt, il est à présumer qu'elles auroient amorti la fougue des Réformateurs contre les dogmes apostoliques de l'Eucharistie. Ce qui est certain, c'est que, depuis, elles ont ramené à la foi primitive et à l'unité, des hommes fort instruits, qui avoient sucé, avec le lait, les principes de la Réforme. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ont porté le trouble et l'inquiétude au cœur de plusieurs autres qu'elles n'ont point eu la force d'arracher totalement à l'erreur, et les ont poussés à déclarer publiquement le vœu de les voir rétablies dans les communions protestantes. « Je trouve, dit Grotius (Votum pro pace), « dans toutes les liturgies grecques, latines, arabes, syriaques et « autres, des prières à Dieu, afin qu'il consacre, par son Saint-Es- « prit, les dons offerts, et qu'il les fasse le corps et le sang de son « Fils. J'ai donc eu raison de dire qu'une coutume, si ancienne et « si universelle qu'on la doit croire venue des premiers tems, ne « devoit pas être changée.» Whiston, Stephens et Grabe, théologiens distingués de votre Eglise, mécontens de la liturgie anglicane, en ont composé de plus conformes aux liturgies originales. « Le « Rév. et pieux M. Edw. Stéphens, (dit Whiston dans la préface de « la sienne), s'est non-seulement déclaré avec zèle de la même opi- « nion, mais il avoit lui-même dressé une excellente liturgie très- « conforme aux liturgies originales.... Il y a plus, et il s'en est servi « très-ouvertement dans Londres, pendant plusieurs années, à sa « grande satisfaction, comme à celle de sacongrégation entière. « Même le savant et pieux Dr. Grabe avoit tant de goût et d'admi- « ration pour cette formule eucharistique, que, ne pouvant prendre « sur lui d'aller communier en public, parce que la forme anglicane « actuelle s'éloigne en certaines parties des liturgies primitives, il se

Lettre IX. Je ne sais quelle impression auront fait sur vous les extraits que vous venez de voir. Je vous avouerai

---

« rendoit à la congrégation privée du Dr. Stephens, et y commu-« nioit dans la joie et la consolation de son cœur." Or la liturgie du Dr. Stephens, après les paroles de l'institution, s'exprimoit ainsi: « Nous vous offrons par Jésus-Christ cette oblation pure et sans « tache, dans la plus humble *adoration*... Nous vous supplions en « toute humilité, et nous vous prions d'avoir pour agréable ce *sacri-« fice non sanglant, raisonnable* et spirituel, ô Dieu tout-puis-« sant!... Envoyez aussi votre Esprit-Saint sur ces élémens pro-« posés, afin qu'il les bénisse et les sanctifie; et afin que pour ceux « qui les recevront, ce pain *devienne* le précieux corps de votre « Christ, et ce vin le précieux sang de votre Christ, pour la rémis-« sion des péchés, et pour la vie éternelle."

Le docteur Grabe avoit composé deux liturgies, l'une en Grec, où se trouvent ces paroles: « Ecoutez-nous, ô Père miséricordieux! « nous vous en supplions très-humblement; envoyez votre Esprit-« Saint sur nous et sur ces dons offerts, et *faites ce pain* le corps « précieux de votre Christ; et ce qu'il y a dans cette coupe, le sang « précieux de votre Christ." Et à la communion: « Que le « corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, livré pour moi (pour toi), « conserve mon âme et mon corps (ton, etc.) à la vie éternelle. Que « le sang de Jésus-Christ, versé pour moi (toi), conserve mon âme et « mon corps à la vie éternelle!" Cette liturgie contenoit aussi une « prière pour les morts.

Dans la liturgie anglaise il y avoit: « Daignez, ô mon Dieu, « bénir et sanctifier par votre parole et votre Esprit ces créatures « qui sont vôtres, ce pain et ce vin, afin qu'ils *deviennent* pour nous « le corps et le sang de votre très-cher Fils."

La liturgie imprimée de Whiston, Londres, 1713, s'exprime de la même manière: voyez Pfaffius, *Sti. Irenæi scripta anecdota*, p. 346, en 1716. Plusieurs Anglois et Ecossois firent entre eux un concordat pour s'unir à l'Eglise Orientale, et établir un rit particulier. Deux ans après, ils firent imprimer à Londres, 1718, une liturgie en Anglois, où l'on voit ces mots: « Nous vous rendons grâces de nous « avoir admis ici à vous offrir le *sacrifice*... Envoyez votre Saint-« Esprit, le témoin de la passion de Notre Sauveur Jésus, sur ce *sa-« crifice*, afin qu'il *fasse* ce pain le corps de votre Christ." Ce sont

franchement celles que j'en ai reçues. D'abord ils m'ont couvert de confusion à mes propres yeux ; et avec ma condamnation, j'y ai trouvé celle du plus grand nombre de ce que nous sommes aujourd'hui de Catholiques. Quelle foi dans ces premiers Chrétiens, les uns si voisins de la révélation et de ses prodiges, les autres de ses témoins ! Quelle conviction de ses dogmes, et de leur divine origine ! Quelle énergie pour les exprimer ! Quel concours, quelle piété et quel tremblement à la fois dans la participation aux saints mystères ! Quel zèle à s'en conserver dignes ! Quel empressement à y retourner encore ! Il semble qu'ils n'habitent plus la terre, ils y vivent comme des Anges, méprisent tout ce qui flatte les sens, honneurs, richesses, plaisirs. Les douleurs, les tourmens, la mort même, rien de ce qui passe ne les touche ; l'éternité, le ciel, tel est le but qu'ils fixent : les bonnes œuvres, des mœurs pures, la prière et l'usage des sacremens sont les moyens qu'ils prennent pour y arriver. Et nous, enfans dégénérés d'une race si sainte, où en sommes-nous ? Que faisons-nous ? Tièdes et lâches héritiers de leur nom, de leur croyance, nous n'avons presque plus rien de leurs vertus. Le monde, le plaisir et les affaires emportent le tems et les pensées de la plupart. Incrédulité dans les uns, stupidité de foi dans les autres, indifférence presque en tous, jamais on ne vit plus de christianisme et moins de Chrétiens. Voyez leur répugnance pour la table sacrée ; plusieurs l'abandonnent tout à fait ; plusieurs s'y traînent d'année en année par un Lettre X

---

là, il est vrai, des hommages rendus à l'apostolicité du culte : mais où pouvoient aboutir ces foibles essais ? Ce n'est ni par cotteries, ni par lambeaux qu'on retourne à la voie abandonnée.

Lettre IX. reste d'habitude, une sorte de décence : la tiédeur, l'irréflexion les y accompagne ; le dirai-je ? et trop souvent même ceux qui montent à l'autel. Car les y aperçoit-on saisis de tremblement et de frayeur ? À la précipitation des uns, à la froide accoutumance des autres, diroit-on qu'ils songent seulement au grand ministère qu'ils remplissent, à la victime divine qu'ils vont offrir pour le salut des peuples, au brasier ardent qui est entre leurs mains, et qui va passer à leur cœur, sans l'échauffer ? Peuples malheureux ! bien plus malheureux prêtres ! et d'où provient cette dégénération universelle ? J'en connois bien la racine ; et malgré les prétentions du siècle, je ne craindrai pas de la nommer : elle tient à notre profonde ignorance. Nous n'ambitionnons, nous n'apprécions les connoissances que sur les objets qui passent : nous sommes sans intérêt pour ce qui doit ne passer jamais. Nos jugemens, nos goûts, nos affections, notre vie entière n'est qu'une méprise complette, un funeste contre-sens de la jeunesse au tombeau. *O curvæ in terras animæ et cœlestium inanes !* Quelle sera donc la fin de ce désordre irréligieux ? Où nous mène ce renversement de la raison ? Je ne sais : mais il est impossible de ne pas se souvenir que l'extinction de la foi, suivant ce qui est écrit, doit un jour annoncer aux choses terrestres leur terme.

Après avoir ainsi gémi sur notre propre décadence, j'ai tourné mes regards et mes pensées sur les sociétés protestantes ; et comparant leur croyance à celle des premiers siècles, je n'ai pas été moins saisi d'étonnement que de pitié. Eh ! comment, me suis-je dit cent fois à moi-même, annoncer au monde une réformation avec la promesse spécieuse, attrayante de le ramener à la foi primitive, et commencer par rayer de

la foi ce que les siècles primitifs ont cru et pratiqué de plus grand et de plus sublime! Car très-certainement les liturgies écrites au Ve. siècle nous retracent les prières essentielles que faisoient de mémoire à l'autel les Evêques et les prêtres des âges précédens. Quelques variations indifférentes dans les expressions, dans l'arrangement des prières, dans la disposition des rits, des cérémonies prouvent bien que les Apôtres ne les avoient point tracées de leurs mains. Mais le concours unanime des liturgies, leur uniformité parfaite à nous montrer dans tout l'univers chrétien l'oblation, la victime, le sacrifice non sanglant, l'invocation pour demander le changement de substance, l'adoration qui le suit avec la réalité de la présence, etc. ne sauroient provenir que d'une même cause, d'une cause également impérieuse, obligatoire pour tous, d'une même institution apostolique et divine. En effet, pour le redire encore en finissant, si les Apôtres n'avoient point marqué par leur enseignement et leur exemple que ces dogmes dussent être exprimés dans la célébration des saints mystères, d'où vient qu'ils se trouvent dans toutes les liturgies, aussitôt qu'elles paroissent? Que les partisans d'une présence figurée et de l'absence réelle nous disent, s'ils le peuvent, en quel tems, et de quelle manière on auroit pu passer généralement d'une croyance aussi simple que la leur, et, suivant eux, enseignée par les Apôtres et leurs disciples dans toutes les nations, à la croyance précisément contraire, à des dogmes inconcevables, inouïs jusqu'alors, et qui tout-à-coup replongeoient l'univers dans une nouvelle idolâtrie. Comment et dans quel tems en est-on venu à ce changement prodigieux? Seroit-ce au moment

Lettre IX. où les liturgies furent écrites, seroit-ce auparavant? Mais elles n'ont poiut été écrites à la fois : nul ordre général de les produire en lumière : nul concours, nulle intelligence ni connue, ni même possible entre les rédacteurs. Mille clameurs se seroient élevées contre les auteurs infidèles d'une première liturgie: mille réclamations auroient retenti de toute part contre des interpolations si graves et si notoires. Qu'on se rappelle le zèle de St. Cyprien contre ceux qui ne mêloient point d'eau dans le calice, et l'on jugera des réclamations qui se seroient élevées contre des innovations plus essentielles, dans un tems où, comme dit St. Jérôme, le sang de Jésus-Christ fumoit encore, pour ainsi dire, et où la foi récente brûloit dans le cœur des fidèles. Pour tout Evêque, pour tout prêtre, c'eût été un devoir de condamner hautement un attentat de cette nature, un crime de se taire. Chaque patriarche, chaque métropolitain auroit publié l'antique liturgie de son Eglise, pour étouffer des nouveautés si révoltantes; et nous aurions aujourd'hui une foule de liturgies contraires. Qui doute que les Pères d'Ephèse ou de Calcédoine n'eussent proclamé la tradition légitime, supprimé d'autorité les fausses liturgies, et confirmé les véritables?

Il faudra donc en revenir à prétendre que le changement aura prévalu avant la publication des liturgies. Mais que l'on nomme telle église que l'on voudra, et l'on ne parviendra jamais à concevoir qu'un pareil changement ait pu y avoir lieu, entre l'époque où sa liturgie fut écrite et celle où vivoient les Apôtres. Prenons, si vous le voulez, l'Eglise d'Alexandrie pour exemple. Vers 328, nous en voyons partir Frumen-

tius, emportant avec lui un exemplaire de la liturgie, pour l'aller célébrer au fond de l'Abyssinie. Cet exemplaire, transcrit par l'ordre et sous les yeux d'Athanase, dut être revu par lui et trouvé conforme à ce qui étoit en usage dans son Eglise, à ce que plusieurs prêtres vénérables de son clergé avoient constamment récité à l'autel depuis 50 et 60 ans, et ce qu'ils avoient appris de leurs devanciers les plus âgés ; et voilà que déjà les premiers anneaux de cette chaîne nous font toucher à St. Clément, mort dans cette Eglise vers l'an 200; et St. Clément nous assure que de son tems il existoit encore quelques-uns de ceux qui avoient succédé immédiatement aux Apôtres. Où placer, je vous prie, le changement anti-apostolique dans une chaîne si saintement composée, et qui tient de si près à la première origine? La même observation s'appliqueroit à l'Eglise de Jérusalem, dont le second Evêque, Siméon, avoit 120 ans lorsqu'il reçut le martyre, et dont St. Cyrille expliquoit la liturgie aux Néophytes vers le milieu du quatrième siècle; à l'Eglise de Lyon, où St. Irénée, disciple de Polycarpe, scella la foi de son sang en 204, etc. Que si un changement de cette nature n'auroit pu s'effectuer dans quelques églises particulières, comment le concevoir dans toutes? Comment se figurer que, dans des siècles si purs, si dévoués à l'enseignement des Apôtres, on ait pu s'entendre pour le changer et le corrompre; on ait pu, pour adopter une doctrine inouïe, des pratiques nouvelles, se concerter dans l'Italie, dans les Gaules et dans les Espagnes, dans toute l'Afrique, dans la Grèce et ses Isles, dans la Syrie et dans les Royaumes de l'Asie? Ce n'est pas tout: comment imaginer que



Lettre IX. les Nestoriens, qui parurent au moment où les liturgies commençoient de s'écrire, les auront empruntées de l'Eglise qui les condamnoient, au lieu de se venger d'elle par des réclamations qu'ils n'auroient pas eu moins de droit que d'intérêt à élever ? Comment concevoir encore que les partisans d'Eutichès auront suivi la même conduite, et que les ennemis trop nombreux du concile de Calcédoine, Jacobites, Cophtes ou Syriens, auront fait gloire de célébrer les liturgies catholiques, malgré tant d'interpolations essentielles et manifestes ? Cette hypothèse est pleine de choses si contraires aux lois qui régissent le cœur humain, que s'y arrêter davantage seroit perdre le tems. Il faut y renoncer, et avoir la franchise, le bon esprit de convenir de ce qui ne sauroit être raisonnablement contredit. A l'unanimité, au consentement uniforme, et sans trace de la moindre réclamation, de tous les chrétiens du monde au cinquième siècle, il faut reconnoître que les liturgies de cette époque nous représentent avec fidélité la croyance et la pratique des premiers tems.

Elles viennent de passer sous vos yeux ces antiques liturgies. Vous y avez vu partout l'autel, l'oblation, l'immolation de la victime, le sacrifice non sanglant : vous y avez vu partout l'invocation pour demander le changement de substance, qui, d'une part, suppose la présence réelle, et de l'autre commande l'adoration. Du nord au midi, de l'aurore au couchant, vous avez entendu les paroles qui expriment ces dogmes, sortir de toutes les bouches sacerdotales, et, si je ne me trompe, avec plus d'énergie encore et plus de feu dans les Eglises Orientales que dans la Romaine. Vous avez vu tous

les chrétiens de la terre approcher de l'autel avec foi, avec tremblement, avec adoration. Telle étoit done incontestablement la croyance de l'univers, unie à la pratique générale et presque journalière dans cet âge d'or du christianisme. Les liturgies de tout ce qui portoit le nom chrétien au Ve. siècle, de tout ce qui le porte encore, excepté vous, les retracent l'une et l'autre en caractères si forts, si lisiblement gravés, que je ne saurois concevoir, qu'après les avoir lus, un homme de sens et soigneux de son salut n'abandonne sur-le-champ toute communion où ces dogmes sont méconnus, pour se réunir à la Foi de la Primitive Eglise, s'associer à sa sainte liturgie, et adorer avec elle Jésus-Christ présent sous les espèces dans l'auguste et redoûtable mystère de l'Eucharistie. Lettre IX.

APPENDIX.

Lettre IX.
Appendix.

Croyance particulière des Eglises principales sur l'Apostolicité de leurs Liturgies.

Antiq. de la liturgie Rom. Innocent Ier. à Décentius, an 416.

Il est juste de commencer par l'Eglise éminente et principale, dans laquelle toutes les autres viennent se réunir comme dans leur centre. Voici donc comme les Souverains Pontifes ont parlé de leur liturgie : " Qui ne sait, ou n'y " réfléchit point, que ce qui a été laissé à l'Eglise " Romaine par Pierre, Prince des Apôtres, et s'y pratique " encore à présent, doit être observé par tous : que l'on ne " sauroit y ajouter ou y introduire quoi que ce soit qui seroit " sans autorité ou la tireroit d'ailleurs ; surtout, étant mani- " feste que dans toute l'Italie, les Gaules, les Espagnes, " l'Afrique, la Sicile, nulle Eglise n'a été établie que par " ceux à qui le vénérable Apôtre Pierre ou ses successeurs " en avoient confié l'administration sacerdotale."

Gélase, qui occupa le Saint-Siége de 492 à 496, nous a laissé un Sacramentaire qui porte son nom, et qui est le plus ancien de tous ceux qui nous sont parvenus sur la liturgie Romaine. Il y a mis en ordre les prières qui étoient venues par tradition jusqu'à lui, et fait entrer aussi quelques oraisons et quelques préfaces qu'il avoit lui-même composées. D'après le sentiment des savans, on doit regarder le Sacramentaire de Gélase, comme un recueil de ce qui se disoit à la messe dans l'Eglise de Rome, dès le tems des Apôtres, et de quelques prières que ce saint Pape crut devoir y ajouter.

De la liturgie Espagnole.

C'est de Rome que les Eglises d'Espagne ont reçu la litur-

gie, au rapport d'Innocent Ier. que nous venons de citer, et suivant la tradition espagnole, dont Isidore, célèbre et savant Evêque de Séville, nous assure par un témoignage positif. Le voici: " L'ordre de la messe, avec les prières par lesquelles les dons offerts à Dieu sont consacrés, a été d'abord institué par St. Pierre." On pourroit ajouter qu'il y fut porté par St. Paul, car St. Clément, successeur de St. Pierre, dit dans sa lettre aux Corinthiens, que l'Apôtre, après avoir instruit l'Orient, annonça l'Evangile aux extrémités de l'Occident, ce qui convient à l'Espagne: nous savons de plus par St. Paul lui-même, qu'il projetoit cette course apostolique. " Lorsque je ferai le voyage d'Espagne, écrivoit-il aux Romains, j'irai vers vous." Et plus bas: " Je passerai par vos quartiers, en m'en allant en Espagne." Il paroît aussi qu'après ce voyage, St. Pierre et St. Paul envoyèrent de Rome sept Evêques en Espagne, qui étendirent la foi dans cette vaste contrée idolâtre, et l'y scellèrent de leur sang, après avoir fondé plusieurs Eglises, établi le culte et le service divin suivant la liturgie de St. Pierre.

Lettre IX. Appendix.

Del'office. ec li.1. ch. 15.(601.

Ch. 15. v. 24. et 28.

Lettre de Gr VII aux (Sanches (Alph.

Le Pape Vigile envoya l'ordre de la messe romaine à Profatanus, Evêque de Brague, afin qu'il vît de quelle manière elle étoit dirigée. Le concile de Brague en 563 l'adopta pour toute l'Espagne. Or dans la lettre du Pape Vigile, le canon est appelé par excellence la *prière canonique*: on y voit qu'il vient de la tradition des Apôtres, *quem ex traditione Apostolicâ suscepimus*; qu'on le disoit de suite à toutes les messes, et qu'il n'y avoit pas divers canons pour diverses fêtes, *sed semper eodem tenore oblata deo munera consecramus*: qu'on y faisoit seulement quelques additions dans certains jours solennels pour en faire mémoire. Ce témoignage confirme ce que nous avons déjà rapporté, que, suivant la tradition romaine, le canon, c'est-à-dire, l'essentiel de la liturgie étoit venu des Apôtres.

Vigile élu P(en 538.

La liturgie que Pepin et Charlemagne firent abandonner pour le rit Romain, fut sans doute apportée de l'Orient dans les Gaules. On en juge par l'analogie qu'on y trouve avec les

De la litur gauloise.

Lettre IX.
Appendix.

liturgies orientales. Il paroît que St. Paul allant de Rome en Espagne, passa par les Gaules et y laissa des Evêques, Crescent à Vienne, Paul à Narbonne, Trophime dans Arles: Pothin, premier Evêque de Lyon, où il reçut à plus de 90 ans la mort et le martyre, étoit disciple de Polycarpe : Irénée son successeur venoit aussi de Smyrne, où il avoit été élevé par le même homme apostolique. La lettre des Eglises de Vienne et de Lyon à celles d'Asie et de Phrygie montre bien la relation qu'il y avoit entre la Gaule chrétienne et l'Orient. Tout cela doit suffire pour nous indiquer l'origine de la liturgie gauloise, et son institution apostolique, puisqu'elle fut indubitablement pratiquée et enseignée par ses premiers Evêques. Il est à la vérité probable que les Apôtres des Gaules passèrent à Rome, et y furent autorisés par St. Pierre ou ses successeurs. Mais cette autorisation ne les empêchoit pas de faire la liturgie suivant l'usage des Eglises Orientales, auquel l'Eglise de Rome ne s'opposoit nullement, vu que ces liturgies ne différoient en rien dans l'essentiel. On sait que Polycarpe se trouvant à Rome, le Pape Anicet lui déféra l'honneur de célébrer les saints mystères dans son Eglise.

Hilduin, Abbé de St. Denis, dans sa préface sur les Aréopagitiques adressée à Louis le Débonnaire peu après la mort de Charlemagne en 814, parle de quelques missels de la plus haute antiquité, et " presque consumés de vétusté, qui con" tenoient l'ordre de la messe suivant le rit gallican, tel qu'il " fut reçu avec la foi dans cette contrée occidentale, et tou" jours usité jusqu'à ce que le rit romain, maintenant en " usage, y eût été adopté." On étoit donc alors persuadé que la liturgie des Gaules étoit aussi ancienne que la foi, et que l'une et l'autre y étoient venues de la même source, des Apôtres et des hommes apostoliques.

la liturgie ecque et Syane de Jéruem.

Elle remonte incontestablement à St. Jacques, premier Evêque de cette première Eglise où les Apôtres célébrèrent les mystères ensemble avant leur dispersion, et où St. Jacques continua de les célébrer pendant le reste de son épiscopat. Les Pères du Concile Général *In Trullo* en 692 la citèrent

comme venant constamment du même Apôtre, et s'en servirent pour réfuter l'erreur des Arméniens qui ne mettoient dès lors dans le calice que du vin sans eau. On sent assez qu'elle put être indifféremment appelée de St. Jacques ou de Jérusalem. Les Grecs et les Syriens de cette ville et des contrées voisines l'ont toujours regardée comme transmise par St. Jacques. Ils l'écrivirent d'abord en Grec pour leur usage, parce que cette langue étoit généralement parlée dans les grandes villes d'Orient aux 4e et 5e siècles, époques où les liturgies commencèrent d'être écrites. Elle porte dans le grec le nom de St. Jacques, comme aussi dans la version syriaque qui en fut faite ensuite.

Lettre IX. Appendix.

Firmilien se trouvant à Jérusalem vers le commencement du 3e siècle, observa quelque différence entre l'office qui s'y faisoit et celui de Rome. Il marque à St. Cyprien que les rits de Jérusalem ne sont pas exactement les mêmes que ceux de Rome. Il ne relève de différence que dans les rits; ce qui suppose que dans le fond et l'essentiel il n'en avoit aperçu aucune.

Epist. 75

Au jugement d'habiles critiques, la liturgie que Cyrille de Jérusalem expliquoit aux nouveaux baptisés est exactement la même que celle connue sous le nom de St. Jacques. On voit pourtant que depuis cet Apôtre, et même depuis Cyrille, elle a subi quelque changement dans les cérémonies, dans les collectes ou oraisons, les unes ayant été allongées, les autres raccourcies; changement fort ordinaire aux livres d'usage, et que les circonstances ne manquent jamais d'amener, même après qu'ils ont été mis en écrit. Il est aussi fort simple, que n'ayant été, comme les autres liturgies, écrite qu'au cinquième siècle, on y ait ajouté le *consubstantiel* au nom de Jésus-Christ, et à celui de la Sainte Vierge le titre de Mère de Dieu défini à Ephèse. Cela prouve, à la vérité, qu'elle n'a point été écrite avant ces Conciles Généraux, puisqu'elle n'a point été citée par eux en preuve. Mais il ne seroit guères judicieux d'en conclure qu'elle n'existoit point avant ces additions, commandées par les décrets postérieurs de l'Eglise.

Lettre IX.

Appendix.

Des liturgies recques de onstantinple.

Il y a plus de onze cents ans que l'Eglise de Constantinople se sert de deux liturgies, l'une sous le nom de St. Jean Chrysostome, l'autre sous celui de St Basile. Ni l'un ni l'autre de ces deux Evêques ne furent auteurs de ces liturgies. L'éloquent Patriarche ne reçut le beau titre de Chrysostome que trois siècles après sa mort. Avant lui, de son tems, et beaucoup après, la liturgie qui a pris son nom portoit celui des Apôtres. Pour la distinguer de tant d'autres qui venoient également des Apôtres, et pour imiter la coutume qui s'étoit introduite ailleurs, on lui donna, sans doute, le nom de ce grand Patriarche. Elle ne l'avoit pas encore à la fin du 6e siècle. Nous en avons pour garant Léontius, avocat de Bysance, qui fait à Nestorius le reproche suivant:

Leontius contre Nestorius et Eutichès.

" Un autre attentat encore, qui ne le cède en rien au pré-
" cédent: il osa bien, sans respect pour la liturgie des
" Apôtres et celle du grand Basile, écrite dans le même es-
" prit, façonner une nouvelle messe, différente de celle que
" nos Pères avoient transmise aux Eglises. Dans la sienne
" il couvrit le mystère de l'Eucharistie de blasphêmes plu-
" tôt que de prières."

Quant à St. Basile, nous savons, par St. Grégoire de Naziance, qu'il avoit composé des prières pour l'autel: et St. Basile lui-même, dans sa lettre au clergé de Néo-césarée, parle de celles qu'il avoit faites pour la messe; il les avoit destinées à son monastère; elles s'accordoient avec celles qui se disoient dans les Eglises. C'étoit des prières ajoutées au canon, mais qui ne le remplaçoient et ne le changeoient point; elles furent fort goûtées dans l'Orient: diverses Eglises les accommodèrent à l'ordre de leurs liturgies, et chacune à sa manière.

[illegible]

L'Eglise d'Alexandrie fut fondée par St. Marc: et l'on ne peut douter que ce saint Evangéliste n'ait donné à son Eglise l'ordre de la liturgie à laquelle ses successeurs se conformèrent, ainsi que les Evêques de leur dépendance. Cyrille, qui vécut jusqu'en 444, occupoit le Siége Patriarchal vers le tems où les liturgies furent mises en écrit, c'est-à-dire,

vers le Concile d'Ephèse, en 431. Elle fut d'abord écrite en grec qui se parloit dans Alexandrie, en cophte pour les provinces, puis au 7e siècle en arabe, après la conquête de l'Egypte par Mahomet. Cyrille avoit, à l'exemple de plusieurs saints, composé des oraisons pour l'autel; le grand éclat qu'il avoit jeté dans l'Eglise fit donner son nom à la liturgie qui s'écrivoit, mais sans faire oublier sa première origine apostolique. Les anciens auteurs cophtes déclarent que la liturgie de Marc fut augmentée par Cyrille, *liturgia Marci quam perfecit Cyrillus.*

Lettre IX — Appendix

Cat. de lit orientales, t p. 171. Renaudo t. 1. p. 94

Frumentius et un de ses cousins, tous deux fort jeunes, furent menés en Ethiopie par un négociant de leurs parens. Les barbares ayant massacré le négociant et son équipage, trouvèrent les deux enfans étudians sous un arbre, et y préparant leurs leçons: ils en eurent pitié, les amenèrent au Roi qui, charmé de leur air et touché de leur situation, les acueillit avec bonté, en prit soin, et dans la suite, fit l'un son échanson, et Frumentius son principal secrétaire. Le Roi venant à mourir quelques années après, Frumentius partagea les affaires de la régence avec la Reine veuve, durant toute la minorité de son fils. Il profita de son crédit pour aider et favoriser les Chrétiens négocians qui abordoient sur ces côtes. Ayant, par la suite obtenu du jeune Roi la permission de retourner avec son cousin à Tyr, sa patrie, il passa par Alexandrie, dont Athanase venoit d'être élu Patriarche, lui exposa l'état des Chrétiens en Ethiopie, les heureuses dispositions que les barbares témoignoient pour le Christianisme, et le pria de leur envoyer un Evêque. Athanase, après y avoir réfléchi, se décida de leur envoyer Frumentius lui-même. De laïque, il le fit Evêque de toute cette contrée, où sa prédication eut par la suite un succès admirable.

De la liturg Ethiopienn Rufin hist.

En 326.

Qui pourroit douter qu'en le faisant partir pour une région si éloignée, Athanase ne l'ait pourvu des choses nécessaires au ministère et au culte, comme d'un exemplaire de l'Ecriture Sainte, d'une copie de la liturgie, afin de suppléer au défaut de sa mémoire, peu exercée jusque-là dans l'administration des

Lettre IX. Appendix.

sacremens, et qu'après sa mort, la laissant à son Eglise, son successeur la pût trouver toute écrite? Ce qui fortifie beaucoup cette conjecture plus que probable, c'est que M. de Ludolf nous a fait connoître par sa traduction une liturgie Ethiopienne, où il n'est fait mention que des 318 Pères de Nicée, auxquels on sait qu'Athanase étoit si dévoué.

…e la liturgie …s Nestoriens … Syrie, en …ésopot. en As… …r. en Perse, et …ns les Indes.

Nestorius, Patriarche de Constantinople, condamné et déposé au Concile Général d'Ephèse en 431, parce qu'il enseignoit deux personnes en Jésus-Christ, et nioit en conséquence l'union du Verbe avec la nature humaine, et la maternité divine de la Sainte Vierge, ne trouva qu'un trop grand nombre de partisans dans la Syrie, où ces notions avoient longtems germé depuis Paul de Samosate. Les Nestoriens portèrent leurs erreurs avec le christianisme dans les royaumes des Assyriens et des Perses, de là dans les Indes, et même au 7e siècle jusqu'à la Chine, ainsi qu'on l'a découvert par une inscription trouvée en 1625 dans la ville de Sigam-Fu, capitale de la province de Xinsi, reconnue pour authentique par les savans les plus distingués. Elle fut gravée sur une pierre à 29 colonnes, en caractères chinois, avec quelques lignes syriaques, et datée l'an de l'ère des Grecs ou Séléucides 1092, qui répond à l'année 780 et 781 de notre ère. On y lit que l'Evangile fut prêché à la Chine par des prêtres venus de Syrie l'an 636. On peut consulter sur ce monument singulièrement curieux le Père Kinker dans son ouvrage, *China Illustrata*, et les liturgies du Père le Brun, t. 3, p. 374.

Or les Nestoriens ont trois liturgies, écrites en langue syriaque, la première intitulée celle des Apôtres, la seconde de Théodore de Mopsueste, la troisième des Nestoriens. Le savant Abbé Renaudot, qui les a traduites, observe que la première, composée par St. Adée (ou plutôt Thadée) et *Marie, docteurs des Orientaux*, comme portent les manuscrits, est l'ancienne liturgie des Æglises de Syrie avant Nestorius : la seconde devoit être celle de l'Eglise de Mopsueste en Cilicie, dont Théodore, l'ami et le maître de Nestorius, étoit Evêque. La troisième devoit être également celle de Constantinople,

que Nestorius y avoit suivie, mais dans laquelle il insinua ses erreurs. L'analogie et la conformité des paroles de l'invocation entre la liturgie de Constantinople et celle de Nestorius prouve assez qu'elles étoient originairement la même. On n'aperçoit point l'erreur des Nestoriens dans les deux premières.

Suivant la tradition de la Petite Arménie, la foi fut annoncée à leurs ancêtres par St. Thadée et St. Barthélemi. On sait qu'au commencement du troisième siècle il s'y trouvoit un fort grand nombre de Chrétiens : l'attachement des Arméniens à la religion détermina l'Empereur Maximin, qui renouvela les persécutions en 235, à leur déclarer la guerre, quoiqu'ils fussent amis des Romains. Dans les persécutions suivantes de Dèce et de Dioclétien, ils eurent beaucoup de martyrs.

La Grande Arménie fut convertie au commencement du IVe siècle par St. Grégoire l'illuminateur, Arménien lui-même, instruit à Césarée et ordonné Evêque par Léonce qui assista au concile de Nicée et fut remplacé dans son siége par St. Basile. La foi y fit des progrès si rapides, que les auteurs du même siècle en parlent comme d'un pays très-orthodoxe. « L'Eglise ne seroit-elle donc plus dans les deux Ar-« ménies, parce que vous n'y êtes point ?» disoit Optat de Milève aux Donatistes. Et Ruffin, le traducteur d'Eusèbe, après avoir rapporté ce que nous avons dit de Maximin, ajoute en parenthèse, *que toute l'Arménie est entièrement dévouée à la religion*. St. Basile continua, à l'exemple de son prédécesseur, d'étendre sa sollicitude à ces régions et d'y envoyer des Evêques. St. Chrysostome fut exilé parmi eux et y termina sa sainte et glorieuse carrière.

Ce fut donc de Césarée que la Grande Arménie tira ses liturgies: ce fut d'elle qu'elle emprunta ces belles oraisons que St. Basile avoit composées. Elle y en joignit quelques-unes de St. Athanase et de St. Chrysostome dont elle honoroit singulièrement la mémoire. Elle écrivit sa liturgie comme les autres Eglises, vers le milieu du 5e siècle, la suivit dans sa

Lettre IX.

Appendix.

Lettre de Photius au Patriar. des Arméniens.

pureté primitive jusqu'au milieu du sixième : mais alors elle se laissa entraîner plutôt dans le schisme et la haine contre le concile de Calcédoine, que dans l'erreur d'Eutichès, par Jacques le Syrien, Evêque d'Edesse. Les Arméniens insérèrent dans leur liturgie l'addition eutichienne, *qui a été crucifié*, etc. au *trisagion* ou *trois fois saint*, comme le rapporte Nicéphore. Ce reproche, et celui de ne point mêler d'eau dans le calice, sont les seuls que l'Eglise ait jamais faits à leur liturgie, qui incontestablement remonte avant leur schisme, et devoit leur avoir été apportée par leur Apôtre Grégoire.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIERES.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

De l'Imprimerie de R. JUIGNE, 17, Margaret Street, Cavendish Square.



